LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢ | Montréal, mercredi 21 juillet 1965 / sainte Praxède / 81e année, no 166 / 4 cahiers / 60 pages / La météo: ensoleillé, plus chaud demain / min. 55 / max. 80

Y. PATENAUDE
COMPTABILITE
ED. MONTREAL
ISEM. - OSAM.

AUJOURD'HUI

La FTQ se ... de mesures discriminatoires et vexatoires — En page 23

Wag...er suggère la création d'une sorte ...l'Interpol pour le Canada

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner, a suggéré aux procureurs généraux du pays réunis en conférence, la création d'un organisme central de coordination pour les forces policières du pays.

Ce serait en quelque sorte, a précisé M. Wagner, l'Interpol du Canada. Les grandes forces policières du pays telles que la RCMP, les sûretés provinciales du Québec et de l'Ontario, ainsi que les corps policiers des grandes villes du pays y seraient représentées.

Le ministre de la Justice du Québec a ensuite dit aux journalistes que sa suggestion a été bien accueillie par ses collègues et qu'elle sera de plus longuement discutée à Québec, en septembre ou en octobre. M. Wagner a invité les procureurs généraux de toutes les provinces à se rendre à Québec afin de donner suite principalement à cette suggestion. Les représentants de l'association des chefs de police seront également invités.

M. Wagner a fait cette déclaration à la suite d'une réunion de tous les procureurs généraux du pays, dans le cadre de la conférence fédérale-provinciale. Ils se réuniront à nouveau demain matin et soumettront ensuite un rapport à la conférence.

A cette réunion, le Québec a également proposé plusieurs amendements au Code criminel, entre autres dans le but de légaliser les loteries et de contrôler plus sévèrement la vente d'armes à feu.

Nous ne visons qu'un but, a conclu M. Wagner, c'est de lutter plus intelligemment contre le crime organisé.

photo LA PRESSE

GREVE DES POSTES DEMAIN A MONTREAL

Malgré une jambe dans le plâtre, André Lebuies, employé des Postes de Montréal, affichait une belle humeur, hier soir, à l'assemblée pendant laquelle on a fixé à demain à 5 h., le début de la grève. Il s'est dit prêt à faire du piquetage, et même à utiliser ses béquilles pour porter des pancartes. (Voir en page 3 les nouvelles sur le conflit qui oppose les postiers au gouvernement du Canada).

photo LA PRESSE

IL ETAIT LA, MAIS A L'ENVERS!

C'était hier soir, au stade des Alouettes. Il y avait foule; il y avait une fanfare de chez nous et des majorettes encore plus de chez nous. Et surtout, il y avait, portés par quelques majorettes, des drapeaux: le fleurdelisé, bien droit, et aussi l'unifolié, à l'envers! (Voir en page 47 la victoire des Alouettes)

Ottawa est prêt à payer 50% du coût de l'assurance-santé

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le gouvernement fédéral est prêt à verser $300,000,000 aux dix provinces canadiennes pour faciliter l'établissement d'un régime universel d'assurance-santé, d'un océan à l'autre. Cette contribution équivaudrait à la moitié du coût global.

M. Lester B. Pearson a dit aux premiers ministres réunis en conférence que son gouvernement évalue à $28 per capita le coût initial d'un régime qui offrirait aux Canadiens ce qu'il appelle le "minimum" en la matière.

Autres informations sur la conférence en page 17

Dès janvier 1967, Ottawa verserait donc aux provinces qui ont préparé un régime universel couvrant tous les honoraires de médecins, $14 par citoyen résidant de la dite province.

Ironiquement, c'est le Québec qui a le mieux accueilli la proposition fédérale. M. Lesage croit que le gouvernement central respecte la juridiction provinciale et semble convaincu que le gouvernement fédéral offrira l'argent aux provinces sous forme d'abattements fiscaux.

M. Pearson a cependant déclaré aux premiers ministres que la forme de paiment ne sera pas déterminée tant que le comité sur le régime fiscal n'aura pas présenté son rapport.

Une province, l'Alberta dirigée par M. E. Manning, a manifesté une ferme opposition au projet. L'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse ont aussi souligné qu'elles ne peuvent s'offrir un tel régime

Voir ASSURANCE-SANTE, p. 2

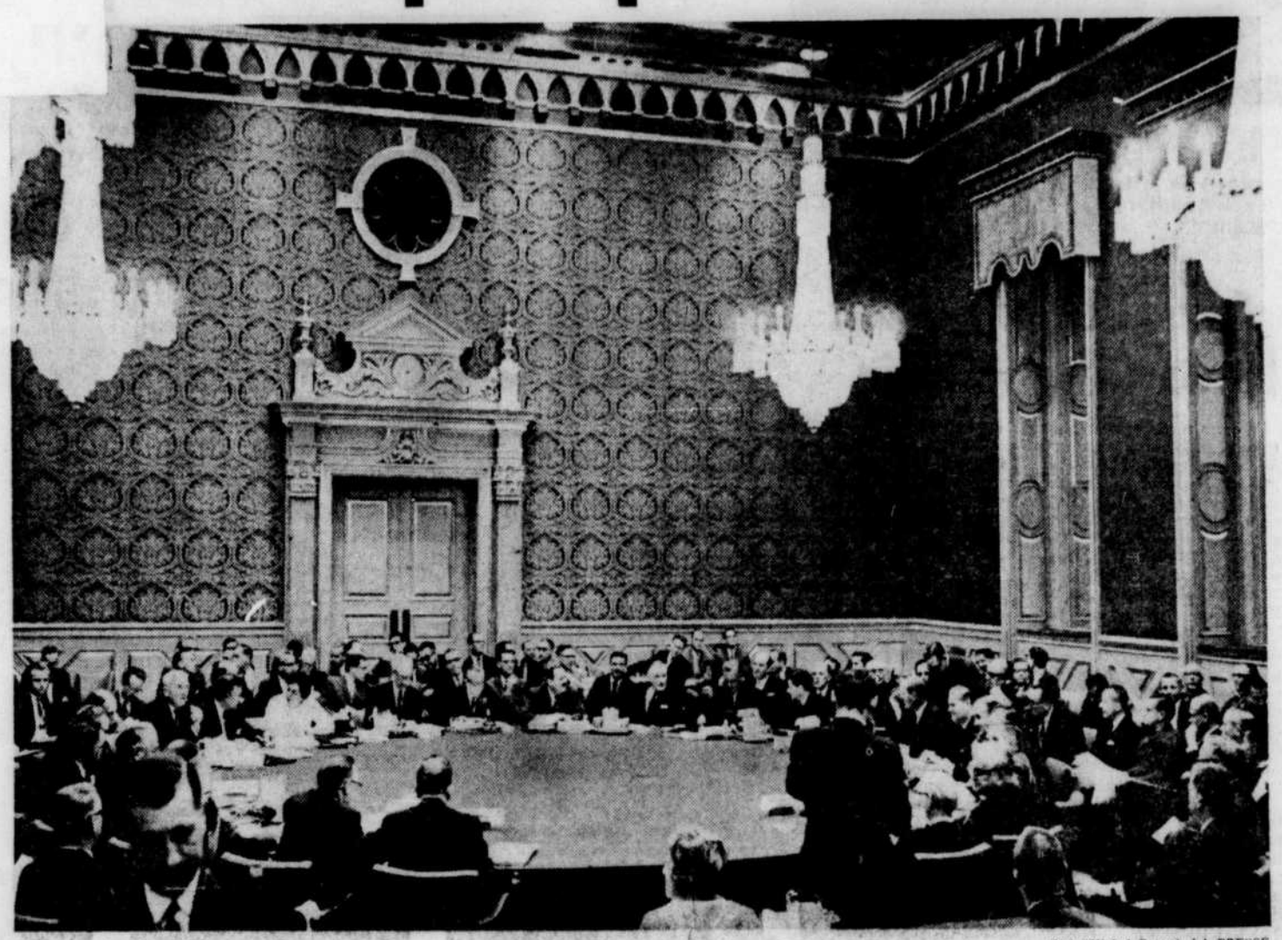

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Autour de la table ronde

Les discussions se sont poursuivies durant toute la journée hier autour de la table de la somptueuse salle de la Confédération, à Ottawa. Aujourd'hui, l'ordre du jour prévoit de nouvelles rencontres sur la lutte à la pauvreté et le développement régional.

Proposition-surprise de Pearson contre la pauvreté

Le premier ministre propose la tenue d'une conférence nationale et publique sur les problèmes de la pauvreté, au cours de laquelle les gouvernements provinciaux et les corps intermédiaires pourraient chercher ensemble des solutions

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — M. Lester B. Pearson a proposé aux premiers ministres du pays la tenue d'une grande conférence nationale et publique, sur les problèmes de la pauvreté.

Cette conférence, modelée sur celle des ressources pour l'avenir, serait tenu au milieu de l'année prochaine.

Le premier ministre du Canada a fait part de son projet à la toute fin de la séance de l'après-midi de la conférence fédérale-provinciale, hier, et a demandé aux délégués de l'étudier avant d'en discuter ses mérites aujourd'hui.

Tous les gouvernements du pays doivent faire la guerre à la pauvreté, a affirmé le chef du gouvernement canadien. Cette conférence est nécessaire pour permettre à tous les gouvernements et organismes concernés de situer vraiment le problème et de déterminer les meilleurs moyens d'action.

Auparavant, les premiers ministres ont rayé de l'ordre du jour les questions relatives à l'assurance-santé et au développement économique. Après la séance, le premier ministre du Québec a déclaré que, pour l'instant du moins, ses positions concordaient avec celles du pouvoir central.

Nous ne serons pas prêts à assumer les pleines responsabilités en matière de développement économique avant un an, a précisé M. Lesage. Entre temps, nous voguerons avec le fédéral.

L'assurance-santé ne pose pas de problèmes au Québec non plus.

Pas nécessairement de nouvelles taxes

Les principes énoncés par M. Pearson ne pourraient mieux correspondre aux vues du Québec.

Enfin, le ministre fédéral des Finances ne croit pas que l'imposition de nouvelles taxes fasse nécessairement suite à la mise en vigueur du plan. Si l'économie du pays progresse toujours au même rythme, a précisé M. Gordon, il est possible qu'Ottawa puisse verser les $600,000,000 requis sans taxer de nouveau les Canadiens.

Voilà en résumé, le bilan de cette deuxième journée de la conférence fédérale-provinciale. De l'avis de tous, une tranquillité inquiétante a inopinément pris la vedette au cours de ces trois premières séances. Mais une ombre se dessine à l'horizon.

Le jour des droits sous-marins

Car c'est aujourd'hui que les délégués entreprennent le débat sur les ressources minières sous-marines. Des représentants des gouvernements du Québec et d'Ottawa, rencontrés au hasard n'hésitent pas à dire, qu'à prime abord, les positions des deux partis semblent irréconciliables.

Québec, tout comme la Colombie-Britannique, considère que le pouvoir central se sert de sa situation privilégiée en demandant à la Cour suprême de trancher le débat. Selon M. Lesage, il s'agit d'une question politique. Les positions des deux provinces ne pourraient être plus claires. Ces droits d'exploration et d'exploitation sous-marins nous appartiennent, disent-ils. Et MM. Bennett et Lesage considèrent leur position comme définitive.

D'ailleurs, hier soir, des représentants du Québec et du gouvernement fédéral se sont réunis dans le but d'éviter une querelle. Cette fois, on essaie de faire en sorte que la conférence ne prenne pas fin comme la dernière fois à Québec, où M. Lesage a dû émettre un communiqué final, complètement différent de celui d'Ottawa.

On sait que cette conférence avait été convoquée pour que les premiers ministres soient saisis du projet fédéral de régime de rentes. Finalement une entente avait été conclue plusieurs jours après la fin de la réunion à la suite de nombreux pourparlers au sommet.

Il est bon de noter que cette question ne devait être discutée qu'à la fin de la conférence et qu'elle a été placée à l'ordre du jour de jeudi pour des raisons évidentes.

Mais avant de s'engager sur cette épineuse question, les premiers ministres provinciaux devront faire savoir à M. Pearson ce qu'ils pensent de sa suggestion relative à la guerre à la pauvreté.

Le premier ministre du Canada a cité trois raisons qui, selon lui, démontrent la nécessité d'une telle conférence publique où tous les corps intermédiaires et publics, gouvernements, centrales syndicales, associations d'hommes d'affaires et autres pourront faire valoir leurs vues.

Je crois d'abord, a dit M. Pearson, que nous pourrons vraiment définir le problème et le comprendre. De plus, je suis d'avis que les gouvernements fédéral et provinciaux pourront y faire valoir de saines suggestions dont tous pourront tirer profit.

Enfin, le premier ministre du Canada croit que les divers gouvernements pourront ensuite travailler avec une plus grande collaboration et en arriver à de meilleures ententes.

Une occasion historique

M. Pearson va plus loin, pour lui cette conférence pourra devenir une occasion historique où les Canadiens auront fait fi de leurs divergences pour combattre un ennemi commun, la pauvreté.

Cette suggestion, de M. Pearson, certes inattendue, a provoqué peu de commentaires de la part des premiers ministres. Ces derniers ont semblé tout aussi surpris que les journalistes d'apprendre cette nouvelle du premier ministre Pearson avant de porter jugement.

Près de la moitié de la conférence est terminée. On s'attend à ce qu'elle prenne fin jeudi soir où, au plus tard, vendredi matin. Si les premiers minis-

Voir PEARSON en page 2

Lesage nie violemment que Pearson et lui aient signé l'arrêt de mort de la formule Fulton-Favreau

Le premier ministre québécois semonce publiquement le reporter qui a lancé la nouvelle

OTTAWA. (par P. O'N.) — Le premier ministre Lesage s'est emporté pour la première fois au cours de la conférence fédérale - provinciale, hier soir, lorsqu'il a violemment pris à partie un journaliste du Toronto Star.

M. Dominique Clift avait écrit sous la mention "droits de reproduction réservés dans tout le monde" que MM. Lesage et Pearson s'étaient entendus pour signer l'arrêt de mort de la formule Fulton - Favreau de sorte qu'elle ne soit présentée ni devant la Législature ni devant la Chambre des Communes.

La nouvelle avait jeté la panique dans les rangs des délégués à la conférence et M. Pearson s'était empressé de la démentir, hier soir. M. Lesage a saisi l'occasion d'une question posée par M. Clift pour le semoncer devant tous ses confrères.

M. Clift disait même que les deux hommes politiques avaient prié le premier ministre Wilson de Grande-Bretagne de mettre la pédale douce sur l'approbation de l'Adresse à la reine pour permettre à l'opinion publique d'oublier une fois pour toutes la question.

"Ce n'est qu'un tissu de mensonges" a lancé M. Lesage le visage pourpre de colère.

"C'est de nature à diviser le Canada. Vous le faites exprès et je vous en blâme publiquement."

Sur ce "coup de sang" comme disent les "Beaucerons, M. Lesage a pris congé des journalistes.

La nouvelle de M. Clift mentionnait que MM. Pearson et Lesage s'étaient, d'autre part, entendus pour négocier ensemble pour le Québec un statut d'Etat associé dans la Confédération, statut qui ne changerait cependant rien aux relations du fédéral avec les autres provinces.

M. Clift basait toute son analyse sur des discours récents de ministres québecois y compris l'un de M. Lesage dans lequel le premier ministre qualifiait de "belle au bois dormant" la formule Fulton-Favreau.

Il prétendait en outre ce que d'autres observateurs restent enclins à croire, que M. Lesage n'a aucun avantage à présenter à la Législature la formule parce qu'une forte partie de l'opinion québecoise l'a déjà condamnée.

M. Clift ajoutait que toutes les questions constitutionnelles et fiscales qui préoccupent Québec et Ottawa ne pourraient être discutées avant la publication en 1967 du rapport des travaux du Comité sur le régime fiscal.

La colère de M. Lesage a persuadé plusieurs observateurs qu'il n'y avait rien de fondé dans la nouvelle du Toronto Star.

Mais certains autres attribuent la violence de la réaction de M. Lesage au fait qu'il y a peut-être un fond de vérité dans la manchette du journal torontois.

M. Lesage pique sa première colère

C'est un tissu de mensonges, de nature à diviser le Canada

Scepticisme de Lesage

OTTAWA (DNC) — Le premier ministre du Québec a accueilli avec "scepticisme" la dernière proposition de M. Lester B. Pearson demandant la tenue d'une conférence nationale sur le problème de la pauvreté.

Sans s'opposer fermement au principe, M. Lesage s'est dit d'avis qu'une telle conférence n'est susceptible que de retarder la déclaration officielle de la guerre à la pauvreté.

Le chef du gouvernement québecois a en outre laissé savoir que sa province prépare déjà ses outils et qu'elle les utilisera dès qu'elle sera prête à le faire.

Enfin, M. Lesage soutient que le Québec étudie sérieusement le problème depuis de longs mois et qu'il n'attendra pas que cette conférence ait présenté un rapport, si elle doit être tenue.

La conférence proposée par M. Pearson serait tenue d'ici une dizaine de mois et ses résultats ne seraient probablement pas connus avant une couple d'années.

Faits saillants des travaux de la conférence

OTTAWA. (PC) — Au cours de la journée d'hier, les délégués à la conférence fédérale-provinciale ont poursuivi l'étude des programmes d'assurance-santé et de développement régional et ont entrepris celle de la lutte à la pauvreté.

M. Pearson s'est dit d'accord sur un projet d'assurance-santé qui serait défrayé à parts égales entre le fédéral et les provinces.

Bien que certaines provinces aient fait certaines réserves, seule l'Alberta s'est dite opposée au projet. Le ministre des Finances, M. Gordon a toutefois déclaré que le programme pourrait être mis en vigueur malgré l'abstention d'une province.

Par contre, tous se sont mis d'accord au sujet des octrois du gouvernement fédéral aux "régions désignées".

Enfin, M. Pearson a convoqué une conférence nationale sur la lutte à la pauvreté.

Aujourd'hui, l'ordre du jour comprend des rencontres sur la lutte à la pauvreté et le développement régional. On abordera aussi le problème de la juridiction sur les richesses minières adjacentes aux côtes.

Les ministres de la Justice et procureurs généraux du fédéral et des provinces tiendront une réunion à huis-clos où ils discuteront des moyens de lutter contre le crime organisé.

Une armée de policiers interroge Rivard qui parle beaucoup mais ne dit rien

Une armée d'officiers de police ont interrogé Rivard hier, mais n'ont pas tiré beaucoup de choses du présumé trafiquant de narcotique, a fait savoir hier un porte-parole de la Sûreté provinciale.

L'officier, qui a tenu à garder l'anonymat, a déclaré que Rivard est un gaillard qui agit en souplesse et reste peu loquace. Interrogé au sujet de ses allées et venues depuis son évasion sensationnelle de la prison de Bordeaux, le 2 mars, Rivard a répondu: "Je pense que vous voulez vraiment savoir où je suis allé. Je pense vous avoir fait languir assez longtemps, alors je vais vous le dire. J'ai pris des vacances, naturellement, j'ai passé la plus belle partie de moa temps dans la Belle Province."

"Rivard n'est pas un sujet facile, a déclaré l'officier, il a répondu à toutes les questions mais toujours d'une façon astucieuse, évasive et raisonneuse. Rivard a beaucoup parlé, mais ne nous a rien dit."

Un autre officier a fait savoir: "D'après nos renseignements, Rivard a passé la majeure partie de son temps dans les Laurentides. Nous y avions posté des hommes immédiatement après son évasion de Bordeaux."

Un troisième officier a déclaré qu'il est clairement établi que Rivard est allé à Vancouver après son évasion.

Extradition ou habeas corpus

Rivard s'est entretenu aujourd'hui avec son nouvel avocat, Me Dollard Dansereau. Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pas encore décidé s'il présenterait une requête en habeas corpus ou s'il demanderait que son client soit immédiatement extradé aux Etats-Unis.

Il a fait remarquer que puisque Rivard est détenu depuis plus de 24 heures, il peut demander l'émission d'un bref d'habeas corpus afin que Rivard comparaisse. On se souvient que lors de sa récente comparution, les accusations de vol d'auto et d'évasion avaient été momentanément retirées. Rivard se trouve donc détenu au

Voir RIVARD en page 2

S'il doit y avoir un feu d'artifice, il se produira aujourd'hui sur la question des droits sous-marins

OTTAWA. (DNC) — Si cette conférence fédérale-provinciale doit connaître un feu d'artifice, c'est aujourd'hui qu'il se produira sur la question des droits sous-marins.

On en connait l'essentiel.

Les provinces estiment que ces droits leur appartiennent.

Toutes les provinces estiment que ces droits leur appartiennent, sauf l'Alberta et la Saskatchewan qui n'ont pas d'ouverture sur la mer.

Le gouvernement canadien conteste cette position depuis longtemps. Finalement, il y a quelque temps et après entente avec le gouvernement de la Colombie-britannique, on a référé à la Cour suprême une cause type.

La raison en est simple. Le gouvernement fédéral avant de discuter d'ententes avec les provinces, veut établir sur des bases incontestables les positions respectives de négociation.

Les provinces s'objectent à une solution judiciaire. Elle estiment que tout doit être réglé au niveau politique.

Voir en page 54 les points de vue de Pearson et de Lesage au sujet des droits sous-marins

Les provinces Atlantiques et Québec se sont déjà partagés le Golfe Saint-Laurent. La présence des Iles St-Pierre et Miquelon, possession françaises, complique le problème au moins dans le cas du Golfe.

Le gouvernement fédéral est d'autant plus inquiet de la tournure des événements qu'il veut éviter que cette querelle ne reçoive trop de publicité. Cela affaiblirait en effet la position du gouvernement fédéral, qui négocie dans le monde entier pour faire des ententes sur le sujet des eaux internationales.

SOMMAIRE

Annonces classées	35 à 45
Bandes dessinées	34
Décès, Naissances, etc	56
Editorial	4
Finance	52, 53
Horoscope	27
L'auto	29
Mots croisés	37
Nouvelles internationales	31, 33
Radio et Télévision	32
Spectacles et Concerts	10, 11
Sports	47 à 51
Tribunaux	8, 12, 13
Vie dans les parcs	34
Vie féminine	18 à 22
Vie mondaine	19
Vie religieuse	14 à 16
Vie syndicale	57, 58
Votre médecin	3[illegible]

Les Noirs des USA mènent une guerre d'usure

(UPI) — Des marches en faveur de l'égalité des droits civiques ont eu lieu hier en Louisiane, en Alabama et à Springfield, Mass.

A Bogalusa, Louisiane, des manifestations se succèdent jour après jour depuis plusieurs mois et prennent la forme de marches, lignes de piquets, bagarres de rues, actes de présence dans les lieux publics. D'autre part, les autorités municipales de Bogalusa ont annoncé qu'elles séviraient contre les Blancs qui s'attaquent aux manifestants.

A Eutaw, Alabama, environ 300 Noirs ont marché sans incident sur le palais de justice pour manifester en faveur de l'égalité du droit de vote.

Quelque 150 Noirs ont manifesté devant l'hôtel de ville de Springfield, Mass. pour protester contre les actes de brutalité de la police. Un porte-parole du groupe a déclaré au maire Charles V. Ryan que la police avait malmené sans raison 18 Noirs et une femme blanche qu'ils avaient arrêtés en fin de semaine pour avoir troublé la paix dans un club.

Une récompense de $21,000 a été offerte hier à quiconque dénoncerait à la police les meurtriers d'un ouvrier d'usine noir qui a déclaré sur son lit de mort qu'il ne s'était jamais mêlé de la lutte pour les droits civiques.

Le gouverneur George Wallace a ajouté $1,000 à la récompense de $20,000 que les citoyens d'Anniston, Alabama, avaient souscrits à cet effet. Le Noir Willie Brewster, âgé de 28 ans, a été abattu d'une balle dans le dos jeudi soir dernier alors qu'il retournait chez lui après son travail. Il succomba à sa blessure dimanche dernier. Un compagnon qui voyageait avec lui a déclaré que le meurtre avait été commis par des Blancs.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

LA PRESSE au carrefour de l'Afrique

Sept jeunes fonctionnaires africains, représentant le Tchad, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, le Sénégal, la Guinée et le Togo, ont visité notre journal hier, s'intéressant aux multiples aspects de la fabrication d'un grand quotidien. Ils s'entretiennent ici avec le journaliste Guillaume de Maillard.

Opération carrefour Afrique: un pont entre l'Amérique et le continent noir

Hier après-midi, pendant un bref moment, la rédaction de LA PRESSE s'est trouvée au carrefour de l'Afrique — de l'Afrique francophone : Tchad; Mali; Niger; République Centrafricaine; Sénégal; Guinée; Togo. Grâce à un prêtre, d'ailleurs. Un prêtre noir de New York, le révérend James Robinson.

Il faut dire que ce prêtre fondait, en 1958, l'"Opération Crossroads Africa" (Opération carrefour Afrique). De quoi s'agit-il ? C'est un organisme privé dont le but — alors que s'édifie l'Afrique nouvelle — est d'envoyer des étudiants volontaires américains et canadiens (puisque, aussi bien, il existe une section canadienne de l'organisme) dans des chantiers de divers pays africains, où ils participent à la construction d'écoles, de dispensaires, de terrains de jeux, etc. En retour, des représentants de pays d'Afrique sont invités à venir "découvrir" l'Amérique du Nord.

Or donc, cette année, alors qu'un groupe de 275 étudiants nord-américains (comprenant 25 Canadiens) passe de laborieuses vacances sur des chantiers africains, 27 fonctionnaires nords — dont les premiers sont arrivés le 18 juin aux USA — sont en train de découvrir l'Amérique du Nord . . . et LA PRESSE.

Ces Africains sont répartis en quatre groupes : deux francophones et deux anglophones. Le voyage des étudiants nord-américains a été défrayé par des dons privés à l'"Operation Crossroads Africa" ; celui des Africains, par un octroi du State Departement à l'organisme.

Sept jeunes Noirs représentant les pays mentionnés plus haut, après les Etats-Unis, visitent le Québec depuis lundi. Ils repartent vendredi. Leur guide-interprète est une jeune étudiante noire américaine ("sciences po" à Columbia), Mlle Herschelle Sullivan. Caractéristiques : une gentillesse qui le dispute au charme et l'amour de Paris, où elle a vécu un an . . . et où elle a appris à apprécier le bouquet des vins. Ils sont aussi pilotés par des étudiants et étudiantes de Montréal.

Dans des familles canadiennes-françaises

Nos visiteurs d'hier ont passé trois semaines au centre universitaire de Boston. Ils ont aussi tenté de découvrir les multiples aspects d'une nation gigantesque. Ils ont vécu qui dans des familles blanches, qui dans des familles noires.

Ils ont apprécié à leur juste valeur l'hospitalité — d'ailleurs proverbiale — de nos voisins américains. Mais la question raciale les a troublés, voire marqués ("Nous cherchons à comprendre. Comment une nation aussi grande, aussi puissante et prestigieuse ne peut-elle faire davantage sur le plan juridique ?" nous confie l'un d'eux).

Ils ont été fascinés par certains paysages; la vie "à l'américaine" les a intéressés. Mais le gigantisme du pays les a écrasés — "Au Québec, on respire mieux, il y a moins de concentration industrielle !"

Justement, que pensent-ils du Québec ? Beaucoup de bien, cela va de soi. Les familles canadiennes-françaises qui les hébergent sont si gentilles ! Et puis, ici, ils peuvent enfin parler français.

Dans le groupe, certains montrent un vif intérêt pour le séparatisme québecois: les questions fusent . . . les réponses ne sont pas toujours aisées à fournir.

Eux qui, dans leurs pays respectifs, sont fonctionnaires dans des organismes de jeunesse, de sport, ils auraient aimé rencontrer des ministres, des professeurs — mais voilà: les vacances compliquent tout.

Quand même, ils pourront repartir avec des opinions sur le Québec, sur certains aspects de la vie ici. Lundi, ils ont visité l'Université McGill; ils ont ensuite dîné et passé la soirée dans des familles canadiennes-françaises. Hier, entre autres choses, ils ont visité LA PRESSE. Demain, ils feront connaissance avec "Les Copains de Saint-Henri" . . .

G. de M.

Deux nouveaux satellites pour détecter les essais-H

CAP KENNEDY, (PA-UPI) — Les Etats-Unis ont lancé hier deux satellites "Vela" dont la tâche sera de détecter toute explosion nucléaire qui se produirait sur terre malgré le traité de 1963 interdisant de tels essais.

Les deux engins, d'un poids de 524 livres chacun, circulent actuellement sur des orbites variant de 132 milles à 69,000 milles. L'un des deux satellites prendra sa position définitive aujourd'hui dans le cosmos et circulera sur une orbite circulaire à 69,570 milles d'altitude. Le second fera de même demain. Leur course a été calculée de telle façon que lorsqu'un des deux "patrouillera" un côté de la terre, l'autre sera placé à l'opposé.

La fusée "Atlas-Agena" qui a servi à propulser les deux "Vela", a également lancé en même temps un satellite de 12 livres chargé d'étudier les radiations dans les ceintures Van Allen.

Le travail le plus difficile confié aux satellites "Vela" consiste à savoir distinguer une explosion nucléaire terrestre d'une éruption solaire.

La Bible vous parle

Ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes devant Dieu, mais les observateurs de la loi qui seront justifiés. (Rom 2, 13).

Le cabinet libanais démissionne

BEYROUTH, (AFP) — Le président du Conseil libanais, M. Hussein Queini, a brusquement présenté sa démission et celle de son cabinet au président Charles Hélou, à la surprise de tous les milieux politiques libanais. Il venait en effet d'obtenir un succès, lundi au Parlement, en obtenant un vote de confiance sur le projet de loi réformant la magistrature. Jusqu'à présent, aucune explication plausible n'a été donnée à la décision du chef du gouvernement.

Aux premières heures de la matinée, le journal libanais "Al Ahrar" (de tendance baassiste) avait fait paraître une édition annonçant : "Le président de la république a demandé la démission immédiate du cabinet Hussein Queini". Mais personne n'avait attaché d'importance à la nouvelle.

RIVARD

SUITE DE LA PAGE 1

Canada sans que des accusations soient portées contre lui.

Me Dansereau a ajouté que c'est Rivard lui-même qui décidera lors d'une prochaine rencontre s'il préfère comparaître au Canada ou être immédiatement extradé. Une décision sera prise d'ici 48 heures.

Comparaîtra-t-il au procès de Me Denis

L'avocat de l'ancien adjoint ministériel Raymond Denis, Me Louis Assaly, doit décider aujourd'hui s'il assignera Lucien Rivard comme témoin.

Il a déclaré dans une interview qu'il se proposait de lire hier soir le témoignage de Rivard devant la commission Dorion et qu'il déciderait alors s'il citerait Rivard comme témoin.

Denis est accusé d'avoir cherché à obtenir moyennant pot-de-vin la libération sous cautionnement de Rivard, dont les Etats-Unis demandaient l'extradition sous accusation de trafic de narcotiques.

L'extradition de Rivard, pour laquelle il ne manque que la signature du ministre de la Justice, M. Cardin, a été retardée en attendant que l'on décide si Rivard sera appelé à témoigner dans la cause de Denis.

Décision prochaine sur la détention de Lucien Rivard

OTTAWA, (PC) — Le ministre de la Justice, M. Cardin, a dit aujourd'hui qu'on déciderait "très prochainement" si Lucien Rivard serait gardé au Canada pour être appelé comme témoin dans le procès de Raymond Denis.

Le procureur de la Couronne, M. John Cassels, d'Ottawa, doit être fixé à ce sujet, vers la fin de la semaine, a dit le ministre aux journalistes.

M. Cardin a précisé qu'aucune requête d'habeas corpus ne pouvait aboutir à la libération rapide de Rivard à Montréal.

Le corps de Martin Borman n'y était pas

BERLIN, (AFP) — Sur le témoignage d'un ancien facteur des PTT, des policiers berlinois ont pioché hier en plusieurs endroits sur l'emplacement d'un ancien bureau de poste situé près de la gare de Lehrte, dans le Tiergarten, à la recherche du cadavre de Martin Bormann. Mais sans résultats. Deux procureurs de Francfort chargés de toutes les enquêtes concernant le sort de l'ancien adjoint de Hitler étaient présents.

L'ancien facteur qui est à l'origine de ces nouvelles recherches affirmait avoir enterré, sous la contrainte des soldats soviétiques, les cadavres de deux hommes, l'un étant le Dr Stumpfegger, médecin personnel de Hitler, l'autre un inconnu de petite taille dont le corps ne portait pas de blessures. Or, Bormann et le Dr Stumpfegger avaient quitté ensemble la chancellerie pour échapper à l'armée soviétique qui avait déjà pris la ville.

Le "reichsleiter" a été inscrit il y a plusieurs années au registre des décès sous le numéro 29,223 par décision du tribunal de première instance de Berchtesgaden en Bavière; la date de sa mort a été fixée au 2 mai 1945 par décision du tribunal bavarois, qui s'est fondé sur des affirmations selon lesquelles Bormann a été tué à cette date par l'explosion d'un char d'assaut.

La presse mondiale se fait de temps en temps l'écho de bruits selon lesquels Bormann serait encore vivant et fixé en Amérique centrale ou en Amérique du sud.

ASSURANCE-SANTE

SUITE DE LA PAGE 1

même si Ottawa est prêt à en assumer la moitié des frais.

De plus, les principes fondamentaux énoncés hier par le premier ministre du Canada, à savoir que le régime devra être accessible à tous et administré par l'Etat, ne concordent pas avec les vues du premier ministre créditiste de l'Alberta.

L'Ontario est moins réticente et est prête, semble-t-il, à se soumettre aux vues de la majorité mais ses représentants à la conférence soulignent que ce plan ne tient pas compte de la situation des hôpitaux pour malades mentaux.

Le gouvernement fédéral a aussi reconnu la nécessité de consentir d'autres sources de financement aux provinces pour leur permettre d'obtenir tout le personnel médical nécessaire à l'établissement d'un régime universel. Il est donc prêt à créer une banque spéciale, après consultation avec les provinces, qui mettra à la portée des provinces des sommes d'argent nécessaires à l'expansion physique des services médicaux et des écoles médicales.

Mais Ottawa n'en retire pas pour autant les conditions qu'il a posées au début de la conférence, à savoir que le régime d'assurance-maladie devra être universel, transférable et administré directement par les provinces. Le seul régime existant aujourd'hui, celui de la Saskatchewan correspond à ces normes que M. Lesage qualifie de fondamentales. Inutile d'ajouter que le premier ministre de la province socialiste de l'Ouest endosse fortement la proposition fédérale. Pour lui, c'est une source de revenus inespérée.

Les renseignements d'ordre financier cités plus haut sont contenus dans une déclaration du premier ministre à ses collègues, hier. La déclaration de M. Pearson a été enregistrée puis transcrite et enfin présentée aux journalistes sous forme de communiqué.

La médecine socialisée

En deux mots, c'est la médecine socialisée que le gouvernement central propose aux provinces. C'est pourquoi des provinces administrées par des créditistes et des conservateurs s'opposent aux principes qui la régissent. Ces principes fondamentaux sont d'ailleurs contenus dans le rapport de la commission Hall.

Bien plus, cette commission avait évalué à $600,000,000 le coût d'un régime national d'assurance-maladie. Mais il faut préciser qu'il ne s'agit là que d'une estimation pour un minimum de services, à savoir les frais des médecins praticiens généraux et spécialistes. Ceci ne comprend pas les médicaments, les services optométriques et dentaires.

Le gouvernement fédéral laisse entendre clairement qu'il est disposé à augmenter ses contributions aux provinces qui offriraient des services plus complets. De plus, M. Pearson a énoncé le principe voulant que le gouvernement fédéral ajuste ses subventions au niveau du coût de la vie.

En somme, il se dit prêt à payer la moitié du coût de tous les services offerts. Toute la séance de l'avant-midi de la conférence fédérale provinciale a été consacrée à ce sujet, le plus important de la conférence, selon M. Pearson.

La météo

MINIMUM CETTE NUIT : 55
MAXIMUM DEMAIN : 80

Les négociations reprennent au port: le syndicat retarde la marche sur Ottawa

Les négociations ont repris hier dans le port de Montréal, à la demande du ministre fédéral du Travail, M. Allan MacEachen. Il semble que ce soit là la dernière tentative pour régler le problème au niveau du Conseil des ports nationaux avant de le voir déboucher au niveau politique.

M. MacEachen a demandé à M. Hervé Dubé, président du syndicat, et à M. Rolland Pepin, principal négociateur de la Confédération des syndicats nationaux dans le conflit qui dure depuis le 29 juin, de reprendre les négociations avec la direction du port de Montréal, par le truchement du conciliateur fédéral, M. Charles Poirier. Les négociations avaient été rompues il y a cinq jours.

Le ministre du Travail est aussi prêt à rencontrer les représentants du syndicat qui a remis à plus tard le projet de marche sur Ottawa. La marche devait avoir lieu aujourd'hui.

Le président du syndicat, M. Dubé, souligne, dans son communiqué, "qu'après six mois de négociations au cours desquelles le conflit aurait pu être évité si le Conseil des ports nationaux avait négocié sérieusement, et après le geste anti-syndical de l'employeur fédéral vendredi dernier, on comprendra facilement que les travailleurs soient sceptiques."

Mais, a-t-il enchaîné, nous sommes prêts, comme toujours depuis février 1965, à épuiser tous les moyens pour en arriver à une solution qui permettra aux travailleurs du port de Montréal de reprendre ce qu'on leur avait refusé en argent et en conditions de travail depuis tant d'années.

Le syndicat note que pour la seconde fois depuis le début des négociations, il a revu et réimprimé tous les textes du contrat de travail afin de permettre l'accélération des travaux.

Ce document de 70 pages, sans compter les annexes, devrait, selon le syndicat, faciliter la tâche des négociateurs.

4 officiers du Québec promus au rang de lieut.-colonel

Vingt-deux officiers des forces armées canadiennes seront promus au rang équivalent de lieutenant-colonel le premier août prochain.

Parmi les noms des officiers promus, on en remarque quatre de la province de Québec. Ce sont : le major J.-C.-L.-P. Bouffard, 42 ans, de Montréal qui occupera le poste d'officier des services d'information pour la région de Québec; le major C.-G. Racicot, 43 ans, de Montréal, nommé officier du génie électrique et mécanique au Commandement du Québec, à Montréal; le major C.-A. Fleury, 47 ans, de Québec, continuera d'occuper son poste d'officier payeur au Commandement du Québec et le commandant d'aviation D.-J. Gagnon, 43 ans, de Montréal, qui restera au quartier général du Commandement de l'entraînement à la base aérienne de l'ARC à Winnipeg.

Mondiovision et Gemini

WASHINGTON (AFP) — Il existe une possibilité que la récupération des astronautes du prochain vol "Gemini" dans l'océan soit télévisée pour la première fois, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi à l'étranger, par l'intermédiaire du satellite de communications "Early Bird".

La société "I.T.T. World Communications, Inc." a, en effet, demandé à la Commission fédérale des communications l'autorisation de faire usage du satellite pour cette retransmission. De plus, la NASA a été approchée, apprend-on également, en vue d'une autorisation à accorder à cette société pour l'installation à bord du porte-avions "Lake Champlain" — le navire qui dirigera sans doute la récupération des astronautes — d'une caméra de télévision avec l'appareillage de transmission.

Les astronautes L. Gordon Cooper et Charles Conrad seront lancés dans l'espace pour un voyage de huit jours autour de la terre à bord du véhicule spatial "Gemini 5", probablement le 19 août.

Ce serait la première fois, si les autorisations sont accordées, que les téléspectateurs auront l'occasion de voir de leurs propres yeux la récupération des astronautes dans la mer, qui jusqu'à présent leur a été uniquement décrite par les journalistes présents, et même peut-être assisteront-ils à la dernière partie de la descente de la cabine, dans l'atmosphère, avant qu'elle ne touche l'eau.

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

tres franchissent sans trop de difficultés l'étape des droits miniers sous-marins, demain, cette première prédiction se matérialisera sûrement.

Certes d'autres questions sont aussi à l'ordre du jour, telles que les moyens de collaboration entre les divers gouvernements face au crime organisé, mais on ne croit pas qu'elles soulèvent de polémiques.

Comme pour la plupart des autres questions, les ministres intéressés, en l'occurrence les procureurs généraux des provinces, se réunissent aujourd'hui et soumettront leur rapport à la conférence avant que cette dernière ajourne définitivement ses travaux.

Les délégués du Québec soulignent officieusement que la conférence se déroule comme si le Québec avait lui-même tout préparé à l'avance avec Ottawa. Mais aujourd'hui, le débat sur les droits miniers sous-marins détruira peut-être cette notion.

De Gaulle se trompe: les USA sont une puissance européenne

— Dean Acheson

NEW YORK, (AFP) — Les Etats-Unis sont une puissance qui dit être considérée comme étant européenne, selon les conceptions de M. Dean Acheson, écrivant dans la dernière livraison de l'hebdomadaire américain à grand tirage, le "Saturday Evening Post".

L'ancien secrétaire d'Etat dans l'administration du président Truman, qui actuellement exerce la profession d'avocat, soutient dans cet article que tant les opinions souvent émises actuellement dans la presse américaine que les vues du général de Gaulle, selon lesquelles les Etats-Unis devraient se tenir à l'écart des affaires de l'Europe, constituent "la plus grave des erreurs".

A tous les points de vue, selon M. Acheson, les Etats-Unis constituent une puissance réellement européenne : tout d'abord géographiquement : si l'on considère la facilité des voyages aériens, les distances ne comptent plus.

Du point de vue politique, M. Acheson rappelle les propres paroles du général de Gaulle qui a récemment souligné le fait que seuls les Européens seraient capables de trouver une solution au problème allemand. Pourtant, dit l'ancien secrétaire d'Etat, "par deux fois au cours de ce siècle, ce problème qu'il (le général de Gaulle) décrit comme étant "essentiellement européen" aurait été insoluble sans la participation des Etats-Unis".

C'est le présent qui compte

Affirmant par ailleurs que c'est le présent qui doit compter bien plus que ces réminiscences du passé, M. Acheson écrit : "La vérité fondamentale de nos jours, du point de vue politique, c'est que l'équilibre n'est pas réalisable à l'intérieur de la région européenne délimitée selon les vieilles conceptions géographiques. L'Allemagne a prouvé ce fait par deux fois et, maintenant, l'Union soviétique le rend indubitable. La supériorité de la puissance soviétique au sein de l'Europe selon les vieilles et étroites conceptions du passé, rend inévitable l'hégémonie de la volonté soviétique dans une Europe ainsi définie". Et il ajoute : "A la vérité, c'est que, dans un concept politique réaliste, les Etats-Unis sont essentiels à l'équilibre politique et au progrès de l'Europe, et l'Europe elle-même est essentielle à l'entité politique plus large à laquelle tant l'Europe que l'Amérique sont liées irrémédiablement".

Après avoir rappelé, citant de nombreux chiffres, que ces liens sont aussi indissolubles sur le plan économique et sur le plan militaire, M. Acheson conclut ainsi : "Reconnaissons donc cette simple vérité que, malgré ce que peuvent avoir à dire le général de Gaulle ou les publicistes, nous sommes irrévocablement une puissance européenne".

Etude du litige sur les pensions privées

OTTAWA. — Le premier ministre Lesage a déjà commencé à discuter avec le ministre fédéral de la Justice, M. Lucien Cardin, et le ministre Guy Favreau, du litige qui oppose Québec et Ottawa sur la question des régimes privés de pension.

Dans son mémoire à la conférence fédérale-provinciale, le Québec s'est dit fortement opposé à ce que le gouvernement central donne suite à son intention de légiférer dans ce secteur. Ottawa voudrait prévoir dans cette législation le cas de ses fonctionnaires ou des employés d'entreprises fédérales.

La thèse du Québec est qu'il s'agit ici de contrats civils entre des sociétés privés (d'assurance) et des individus. Or, les contrats civils relèvent de la compétence des provinces.

La conférence fédérale-provinciale a rapidement abordé le problème, en matinée, mais on a convenu que le terrain serait déblayé entre des représentants du Québec et du ministère fédéral avant de revenir en assemblée générale. Il est possible que le sujet revienne sur le tapis d'ici la fin de la présente conférence, mais il est aussi possible que ce ne soit qu'à la prochaine conférence. Il s'agit de points de droit assez complexes.

Le régime privé de pension doit entrer en vigueur le 1er janvier 1966.

D'autre part, le ministre fédéral de la Justice et les ministres provinciaux de la Justice ou procureurs généraux discutent, entre eux, demain, en comité, des problèmes que pose le crime organisé au Canada.

La grève des électriciens risque de faire 5,000 chômeurs

QUEBEC (PCI) — La grève des 1,200 plombiers et électriciens du district de Québec se poursuit toujours sans qu'aucun changement majeur n'ait modifié les positions des deux parties. Si on regarde sur le plan des répercussions, on constate qu'un chantier de construction à Cap-Rouge a cessé ses opérations pour la durée de la grève. S'il n'y a pas entente bientôt, on prétend que plusieurs entrepreneurs devront imiter ce geste, surtout ceux qui se spécialisent dans les bâtiments de béton armé.

En ce qui a trait à ce type de travaux, il faut la présence de plombiers et d'électriciens pour compléter les installations qui s'imposent avant de couler le ciment.

En conséquence, certains sont d'avis que si la grève se poursuit la région de Québec pourrait compter 5,000 chômeurs de plus, dès la fin de semaine prochaine.

Profitez de ces spéciaux durant notre GRANDE VENTE D'ETE

PORTES en ALUMINIUM 2" D'EPAISSEUR

La première porte avec un cadre de 2" d'épaisseur ce qui la rend beaucoup plus robuste. Aussi portes de 1¾" et 1⅜" d'épais.

FENETRES en ALUMINIUM avec MOUSTIQUAIRES

Choix de finis : Adonisés couleurs ou naturels.

12 MOIS POUR PAYER SANS INTERET

2"

TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM

3388 EST, RUE JEAN-TALON — 722-1115

MANUFACTURIER DE PORTES, CLAPBOARDS, FENETRES EN ALUMINIUM AUVENTS EN FIBRE DE VERRE

"Toute la fraîcheur de l'aurore..."

Les boulangers POM sont heureux d'offrir au public de Montréal le nouveau pain POM D'OR

Le pain POM D'OR blanc tranché, scellé à la perfection pour conserver très longtemps sa fraîcheur du point du jour. POM D'OR est un pain de haute qualité offrant un concept entièrement nouveau en matière d'emballage — le sac en polyéthylène. Ce sac, vous le scellez à l'aide de l'agrafe en plastique KWIK-LOK, ce qui vous permet de l'ouvrir et de le refermer à volonté — et il est toujours bien refermé ! Si vous attachez une importance PARTICULIERE à la fraîcheur et au goût du pain, vous exigerez le nouveau . . .

POM D'OR

Produit des boulangers POM, qui vous offrent des produits délicieux en plus grand nombre que toute autre boulangerie de Montréal.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 21 JUILLET 1965 — 81e ANNEE — No 166

Grève des employés des postes demain matin, à 5 h.

Le ministre du Revenu intervient

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral s'est réuni aujourd'hui pendant 90 minutes pour étudier les mesures à prendre face à la menace de grève de bon nombre des 22,000 employés des postes.

Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a déclaré à l'issue de cette séance que ses collègues avaient autorisé le ministre du Revenu, M. Benson, à conférer aujourd'hui avec la Fraternité des employés des postes. Il a refusé de dire si le cabinet a décidé de se rendre aux demandes des employés.

M. Benson a déclaré pour sa part qu'il appartiendrait au sous-ministre des Postes, M. Tremblay, d'annoncer quelles mesures seront prises contre les employés qui se mettront en grève. MM. Benson et Tremblay ont rencontré aujourd'hui les dirigeants syndicaux.

Les dirigeants de la fraternité ont annoncé hier soir qu'ils ordonneraient la tenue d'un vote de grève d'un océan à l'autre si le cabinet refuse d'accorder des augmentations de salaires plus élevées que celles annoncées vendredi dernier et qui varient entre $300 et $360 par année.

Les chefs de la fraternité ont aussi déclaré que les menaces de grève postales de Montréal et de Vancouver, devant commencer à 5 h., demain matin, seront strictement "non-autorisées".

La fraternité, qui groupe trois associations d'employés, dont le total des membres est de 19,500 personnes, réclament du gouvernement une augmentation de $660 pour tous les employés des postes.

Pendant que les dirigeants nationaux s'entretenaient avec les deux ministres, les membres de l'association canadienne des employés des postes, à Montréal et à Vancouver, décidaient par vote de ne pas reprendre le travail demain matin et d'établir des lignes de piquetage devant tous les bureaux de postes de la région de Montréal et de celle de Vancouver, C.-B.

La déclaration de la fraternité a été faite après une réunion de cinq heures de ses dirigeants.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Autant de mains droites levées que de membres présents

C'est à l'unanimité que les membres de l'Association des employés des postes du Canada, section de Montréal, se sont prononcés hier en faveur de la grève.

Il n'y a qu'une façon d'éviter la grève, a déclaré le président du syndicat, et c'est de nous accorder l'augmentation de $660 par année que nous demandons

par Oswald Mamo et Jacques Lafrenière

"C'est demain ou jamais dans l'histoire de la fonction publique fédérale", s'est exclamé hier le président de la section de Montréal de l'Association des employés des postes du Canada, M. William-L. Houle devant deux assemblées de ses membres, dont le nombre dépassait 2,000.

C'est à l'unanimité que ces derniers ont adopté une résolution à l'effet qu'ils se mettraient en grève demain matin, à 5 h. si, entre temps, ils n'obtiennent pas une hausse de salaire de $660 par année applicable à toutes les classes de salariés du ministère des Postes.

Rien, semble-t-il, ne peut empêcher cet arrêt de travail de se produire au Québec, tout au moins à Montréal. M. Houle qui venait d'apprendre la décision du cabinet fédéral de se réunir ce matin, en session d'urgence, pour étudier le cas des postiers, a répliqué : "Il n'y a qu'une façon d'éviter la grève : qu'on nous accorde ce que nous demandons".

Ce soir, les membres des deux associations d'employés des postes de Montréal, les commis et les facteurs, se réuniront à la salle du Plateau pour connaître les directives en vue du piquetage du lendemain matin.

Une grève semblable à celle qui est projetée a eu lieu en 1924. Mais à cause d'une mauvaise organisation, elle avait avorté. Cette année, les dirigeants syndicaux ont pris les mesures qui s'imposent pour qu'il n'en soit pas ainsi. Ils ont eu notamment recours aux services techniques du Congrès du travail du Canada et de son affiliée au Québec, la Fédération des travailleurs du Québec.

L'enthousiasme qui régnait lors des deux réunions d'hier ne laissent aucun doute sur la détermination des employés. Dans un langage coloré et imagé avec l'aide de tout ce qu'on retrouve dans les temples religieux, plusieurs orateurs ont laissé savoir au gouvernement : "ça fait assez longtemps que

Voir GREVE en page 6

Il n'y aura pas de livraison de courrier demain, si...

Les autorités du bureau de poste de Montréal ont déclaré aujourd'hui qu'il n'y aura pas de livraison du courrier demain si la grève projetée est déclenchée à l'heure prévue.

Un porte-parole du bureau de poste a cependant dit qu'on tentera de garder ouverts l'immeuble principal de la rue Windsor et les succursales pour la réception du courrier.

Tous les chèques d'allocations familiales ont été distribués lundi et mardi dans la région de Montréal. La livraison des chèques des pensions de vieillesse ne posera pas de problème à moins que la grève ne se prolonge après le 27 juillet.

Plusieurs employés ont affirmé ce matin que le courrier en provenance de Toronto n'était pas arrivé à temps. D'ailleurs les ministres, qui s'étaient réunis pour étudier cette menace de grève ce matin, ont été informés que des grèves de ralentissement avaient eu cours la nuit dernière à Toronto et Ottawa.

Le président de la section de Montréal, M. William-L. Houle, devait informer aujourd'hui le personnel de bureau qu'il lui serait inutile de se présenter au travail demain.

Quant au piquetage, des arrangements ont été faits avec le directeur de la police de Montréal, M. Adrien Robert, afin de déterminer le rôle de chacun : les grévistes et les policiers.

photo LA PRESSE

Dernière livraison

Ces deux facteurs et 1,500 de leurs collègues de Montréal, ont effectué aujourd'hui ce qui pourrait bien être la dernière livraison du courrier avant la grève qui doit débuter demain matin. Ce sont Robert Gemme et Robert Payette. On croirait que le passant non-identifié a fait sa "provision de journaux et revues" en prévision de la grève...

La dernière bataille au sujet de la fusion dans l'île Jésus se livre aujourd'hui à Québec

par Thomas Duhaime

Le bill 63, bastion-cible des anti-annexionnistes, sera de nouveau pris d'assaut (les Iroquois n'y sont pour rien), aujourd'hui, à la reprise de l'étude du projet de loi préconisant la création de la ville de Laval . . . et l'engloutissement des 14 municipalités de l'île Jésus.

Les travaux du comité des bills privés auront pour but de disséquer, article par article, la texture de cette loi spéciale, étiquetée Pierre Laporte, et d'entendre de nouveau les récriminations des partisans de l'autonomie municipale, en particulier ceux qui qualifient cette mesure de "loi inique".

On se rappellera que les premiers débats ont été assez virulents de part et d'autre.

A vrai dire, il s'agissait d'une véritable bataille — la bataille des annexions, beaucoup plus que de simples passes d'escrime :

— "Qui ça, des imbéciles ?" (Laporte).

— "Les membres de la commission Sylvestre !" (Johnson).

— "Etes-vous un sociologue ?" (Lesage).

— "Je suis un non instruit !" (le contribuable Delorme).

— On s'est organisé pour que le maire de Chomedey devienne maire de Laval, c'est un monument au cynisme !" (Dozois).

— "Ils n'auront qu'à le battre en 1966 s'ils ne sont pas satisfaits !" (Laporte).

Et vlan . . . ! en pleine figu-

Voir ILE JESUS en page 6

Ordre est donné de suspendre toutes les procédures contre Steinberg et Dionne

par Léopold Lizotte

Le comité paritaire de l'industrie de l'alimentation ne pourra procéder dans les plaintes déjà portées devant les cours contre les magasins Steinberg, Dionne et un certain nombre de gérants de ces établissements, avant qu'un jugement final ne soit rendu sur la légalité ou . . . l'illégalité du décret prévoyant, entre autres, la fermeture des magasins d'alimentation jusqu'à 1 h. de l'après-midi, le lundi, et à 5 h. p.m., certains soirs de la semaine.

C'est là l'essence d'une décision qu'a rendue ce matin le juge Fernand Legault, de la Cour supérieure, accordant aux magasins Steinberg et Dionne le bref de prohibition réclamé il y a quelques semaines à la suite des accusations portées devant la Cour des sessions de la paix de Montréal.

Le juge Legault, qui, tout comme son collègue le juge Philippe Lamarre l'avait fait vendredi dernier, ne se prononce pas sur le fonds du litige, fait toutefois remarquer qu'il s'est écoulé plus d'un an entre la convention et le décret, et que, conséquemment, il ne peut y avoir tellement d'urgence à ce que le décret entre en vigueur immédiatement.

Et soulignant que les intimés ne pourront souffrir un préjudice appréciable par un délai supplémentaire, il autorise l'émission du bref pour permettre d'assigner les intimés à comparaître devant la cour afin de vider définitivement la question.

On sait que les avocats des deux magasins avaient soutenu devant la cour que le décret publié le 2 mai dernier était à la fois anticonstitutionnel, illégal et ultra vires.

Dans sa décision, le juge Legault fait remarquer que, selon l'admission des avocats eux-mêmes de l'intimée, un décret ne peut exister sans convention collective.

Or, un des arguments invoqués dans la requête est à l'effet que la convention collective n'était pas en vigueur lorsque le décret fut promulgué.

D'autre part, dit-il, et la convention et le décret sont attaqués par la requête, et le tribunal ne peut, à ce stade, anticiper sur un point légal aussi compliqué et refuser au requérant son droit à faire valoir sur le fonds les allégués qu'il entend prouver.

La requête, souligne-t-il finalement, affirme que le décret affecterait non seulement les relations employés-employeurs, mais qu'il serait également une entrave à la liberté du commerce, et serait, de ce fait, ultra-vires des juridictions des conventions collectives.

Il est par ailleurs impossible, à ce stade, d'étudier le mérite de la question, et en refusant le bref de prohibition réclamé, de décider péremptoirement du bien-fondé de ces allégués apparemment sérieux.

Deux policiers de Montréal sont partis à destination de Fort Erié

Deux policiers du Bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté municipale ont quitté Montréal hier soir, à destination de Fort Erié, en Ontario, où sont actuellement détenus trois des quatre individus appréhendés tôt hier matin relativement au cambriolage de plus de $2,000,000 commis en avril dernier dans une succursale de la Banque Royale du Canada, située rue Van Horne.

La police de Fort Erié a appréhendé les trois hommes après qu'un quatrième individu présumé membre du même groupe, eut été arrêté à Hamburg, non loin de Buffalo, après avoir tenté de faire encaisser des chèques de voyageurs par le caissier d'une piste de courses. Le caissier aurait reconnu les chèques comme faisant partie du butin récolté lors du cambriolage de la banque de la rue Van Horne.

Les deux policiers de la Sûreté de Montréal, les sergents-détectives Georges Faille et Bernard Mondion, devaient ce matin interroger les trois suspects détenus à Fort Erié au sujet du vol commis à Montréal.

Les trois individus sont : Eugène Radu, 47 ans, de Montréal, Bernard Rosen, 40 ans, de

Voir POLICIERS en page 6

Un Montréalais condamné à 12 mois de prison en Angleterre

LEWES, ANGLETERRE — Ettore Iaizzo, un charpentier de Montréal âgé de 33 ans, a été condamné à 12 mois de prison pour avoir tenté d'encaisser $300 de chèques de voyageur sachant qu'il s'agissait de pièces volées.

Son procès, devant une haute cour du Sussex, a permis d'établir que les chèques en question proviennent de l'important vol commis en avril dernier à la Banque Royale du Canada, au centre d'achat Van Horne, à Montréal. Le vol avait rapporté à ses auteurs près de $3 millions. Quatre autres suspects viennent d'être arrêtés aux Etats-Unis dans cette affaire.

Iaizzo, alias Mike Massaro, a immigré d'Italie au Canada il y a 17 ans. Son père est un constructeur de Montréal.

Après le vol, la Banque Royale avait alerté toutes les banques du monde, et demandé l'arrêt des chèques. Le 17 mai dernier, le caissier d'une banque de Brighton, en Angleterre, a remarqué que les trois chèques de $100 qu'on lui présentait pour encaissement étaient de la série volée à la Banque Royale. Il a immédiatement appelé la police. Iaizzo, qui a dit qu'il avait acheté $1,700 pour la somme de $1,500, a été arrêté.

La poursuite, au procès de l'Italien montréalais, a fait savoir qu'Iaizzo détenait un faux passeport émis au nom de Mike Massaro qui a été remis à la police. On a aussi révélé que le faussaire avait déjà comparu cinq fois devant des tribunaux de Montréal, sous diverses accusations, dont celle de vol, de possession illégale d'arme, etc.

La défense a fait valoir que puisque Iaizzo doit comparaître de nouveau en septembre à Montréal, on ferait mieux de le renvoyer au Canada. Le procureur de l'accusé a aussi parlé de la mère de l'inculpé, disant qu'elle était malade, que son fils voudrait la voir une dernière fois, dans la métropole canadienne. Mais le juge Fenton Atkinson a rejeté cette plaidoirie en déclarant : "Je ne sais pas ce qui vous attend au Canada, mais pour ma part je dois juger du crime commis dans ce pays. Vous serez envoyé en prison pour 12 mois."

Eugène Radu

On trouvera les FAITS DIVERS en page 6

CHAISE PLIANTE TOUT ACIER
• Solide
• Confortable
• D'une grande stabilité
• Gris seulement
• Quantité limitée
Prix rég. $7.50
SPECIAL PILON $5.95
"Votre centre d'achats d'articles de bureau"
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
750 Beaubien 273-3501
8539 St-Laurent 381-6261
800 E. Mt-Royal 526-3051
851 Décarie St-L 748-7961

VENTE D'ETE
REDUCTION de 20 à 50%
sur les échantillons de plancher de nos trois étages d'ameublement
CUISINIERES — REFRIGERATEURS — LAVEUSES — MOBILIERS DE CHAMBRE, DE SALON, DE CUISINE — CADRES — TABLES, LAMPES ET TELEVISEURS.
TERMES FACILES jusqu'à 36 mois pour payer
Jean C. Le Blanc AMEUBLEMENT INC.
5826 PLAZA ST-HUBERT — TEL.: 272-1122
(à l'entrée de la Plaza)

examen de la VUE
VERRES DE CONTACT
LUNETTES MODERNES
optométristes
B. KEMP, O.D.
J.-C. LARIVIERE, O.D.
3e ETAGE — 842-5151, poste 538
DUPUIS

élégance et confort
combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce
SUPPORT ADDITIONNEL
Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.
Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées
845-7251
Nous vendons des chaises roulantes
PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue Ste-Catherine

LOUEZ
OUTILS et EQUIPEMENT pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION
273-2411
Perco LTEE
5272 BOUL. ST-LAURENT
OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

Une banque ouverte tous les soirs?
OUI! de 7 à 8
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
66 succursales ouvertes tous les soirs de 7 h. à 8 h. du lundi au vendredi

Studebaker
"LA CANADIENNE" PAR EXCELLENCE
'65 COMMANDER
6 CYLINDRES, 2 PORTES, ESSUIE-GLACE 2 VITESSES, BRIQUET, ALTERNATEUR.
EN TANT QUE PRIX soyez-en sûrs nous sommes IMBATTABLES!
AUCUN COMPTANT $65 PAR MOIS!
• choix de modèles • choix de couleurs
• livraison immédiate (chaufferette en sus)
CLOUETTE Automobiles
4590 rue St-Denis . . . Tél. : 844-4445

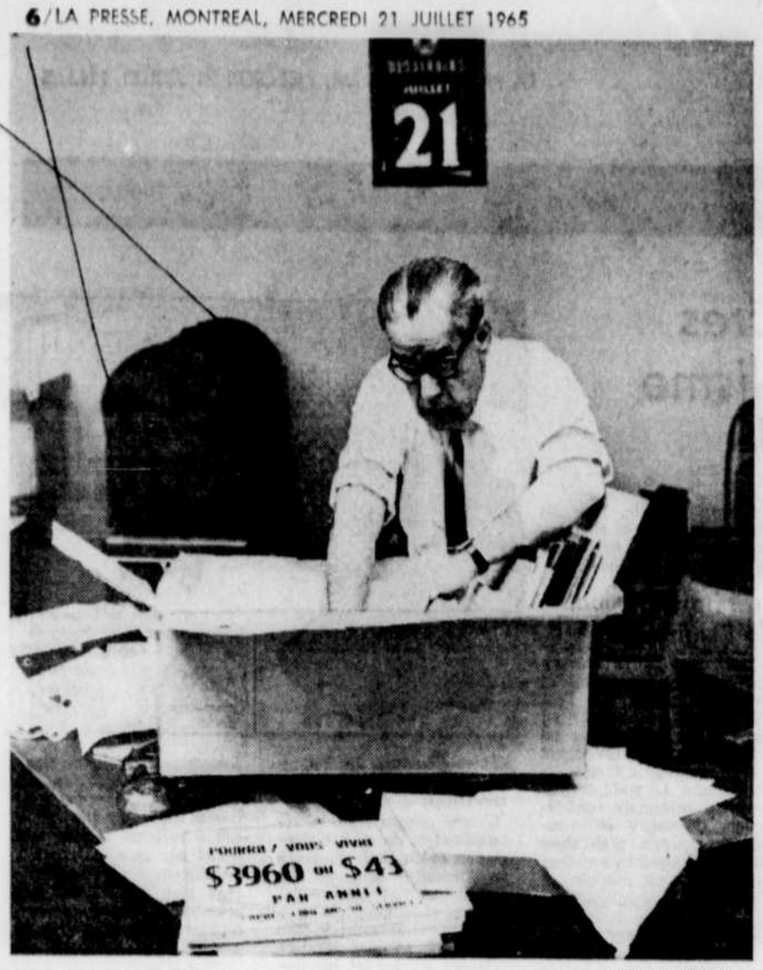

photo LA PRESSE

Déménagement chez les postiers

Les associations d'employés des postes de Montréal ont temporairement abandonné hier les locaux qu'elles occupaient dans l'édifice des postes, rue Windsor. On voit ici M. Gerry Lacasse, trésorier de l'Association des employés des postes du Canada, section locale, empilant les papiers dont il aura besoin durant la grève qui débutera demain matin. Les syndicats — l'autre est celui des facteurs — occuperont de nouveaux locaux au 3560, rue St-Laurent, dans un immeuble qui appartient aux charpentiers et menuisiers de Montréal.

Plutôt que de se rendre, un évadé se tire deux balles dans la tête

QUEBEC, (PC) — Roger-Emilien Côté, 35 ans, qui s'était évadé de la prison de Québec le 3 juin dernier est mort hier à l'hôpital de Matane des suites de blessures qu'il s'est causées lui-même en se tirant deux balles dans la tête hier matin. Il a succombé hier soir vers 6 h. 30.

Selon toute vraisemblance, il a préféré ce geste à celui de se rendre aux autorités policières. Après avoir posé sur la gâchette, il serait tombé d'un escarpement de la rivière Hohn, un affluent de la rivière Matane. Côté était le compagnon d'évasion d'Antoine Levasseur lorsque tous deux s'enfuirent de la prison de Québec le 3 juin dernier. Levasseur a pour sa part été repris par les autorités il y a déjà trois semaines. Il avait été repéré dans les bois de St-Alexis des Monts.

Côté s'est donné le coup funeste vers 10 h. 30 hier matin, alors que les agents de la PP effectuaient une battue en vue de retrouver les trois présumés auteurs d'un vol à main armée commis dimanche soir aux Méchins, dans la région de Matane.

La PP avait appréhendé Albert Bourget lundi soir, tandis qu'elle mettait la main au collet de son frère Guy le lendemain matin. Au fait, Albert Bourget, âgé de 34 ans, était sorti sous cautionnement de la prison de Percé il y a à peine huit jours. Il était détenu dans cette institution en attendant son procès pour vol avec effraction.

Dimanche soir dernier, vers 1 h., le gérant de cette succursale de la Banque provinciale du Canada, M. Georges Lamontagne, s'était trouvé en face de deux bandits armés et masqués.

Sous les menaces de ses agresseurs, il avait dû ouvrir le coffre-fort et les bandits se sont emparés d'une somme de $300. Mais, avant de quitter les lieux ceux-ci l'avaient assommé et l'avaient ligoté. Ils étaient montés ensuite dans une auto où un troisième homme les attendait.

Après l'attentat, ils avaient pris la fuite en direction de St-René-Goupil, mais avaient dû finalement se diriger vers le lac Matane à cause de travaux de voirie. Sur ce chemin, ils avaient enfoncé une barrière et avaient abandonné leur auto pour disparaître dans les bois. Un peu plus tard, les trois fuyards étaient aperçus traversant la rivière.

Au cours de la chasse à l'homme, il y avait eu échange de coups de feu entre les deux parties. Les deux véhicules portent d'ailleurs la trace de balles.

FAITS divers

Vol d'un fusil et de 60 balles à Préfontaine

(R. T.) — Un collectionneur d'armes à feu et d'objets de toutes sortes, M. Walter Freitag, de Préfontaine, village des Laurentides situé entre Val-David et Sainte-Agathe, a reçu durant son absence la visite de cambrioleurs dans sa maison isolée dans le bois. M. Freitag a constaté le vol vers minuit, la nuit dernière, mais, énervé par ce qui venait de se produire, il a attendu jusqu'à 2 h. 30 du matin avant d'avertir les policiers, ayant pris le temps d'évaluer le butin volé.

Les voleurs, probablement gênés par l'arrivée de M. Freitag, ont laissé sur la table de la cuisine et sur le perron, deux fusils de calibre .40 et .300 magnum ainsi que des munitions. Ils ont tout de même pris la fuite avec un fusil de calibre .300 magnum et 60 balles. En plus, les voleurs ont emporté une caméra 35 mm., un arc, des outils et de nombreux objets, le tout évalué à environ $1,000. M. Freitag arrivait de son travail lorsqu'il a entendu le bruit d'une automobile qui quittait les lieux à toute vitesse.

Sans son arrivée, le vol aurait pu être beaucoup plus considérable. Les agents de l'escouade de sécurité de la PP se sont immédiatement rendus sur les lieux pour poursuivre l'enquête.

Chute funeste d'un échafaudage

M. Senders Alexander, âgé de 25 ans, du 4850 de la rue de Courtrie, à Montréal, a perdu la vie, peu après 1 h. 30 hier après-midi, alors qu'il a fait un faux pas sur un échafaudage monté spécialement pour laver les vitres d'une maison sise au 4333 ouest, rue Ste-Catherine, à Westmount.

Corps identifiés cinq jours après l'accident

Ross Rochon, 24 ans, de Montréal, et Clifford Simmonds, 20 ans, de St-Laurent, ont été identifiés vers 6 h. hier soir, comme étant les deux jeunes hommes, tués dans une collision survenue, vendredi soir dernier, à Dorion, dans le comté de Vaudreuil-Soulanges. Les deux jeunes étaient en possession d'une auto volée de modèle sport et de marque Jaguar. Après l'accident, les policiers n'avaient pu retrouver, sur Rochon et Simmonds, aucune pièce d'identité valable. On se souvient que cet accident avait également causé la mort de deux autres personnes : M. et Mme Terry Coristine, d'Ottawa, âgés respectivement de 22 et 23 ans. M. Coristine était gérant de la programmation du poste de radio CKPM, à Ottawa.

Hold-up de banque de $739.59 à St-Camille

La PP recherche activement deux bandits armés de revolvers qui ont réussi, vers 5 h. hier après-midi, un hold-up de $739.59 à la Caisse Populaire de St-Camille, dans le comté de Wolfe. Selon les renseignements obtenus à la police, les gunmen se sont enfuis dans une automobile de marque Comet, de couleur bleue. Afin de tromper davantage la vigilance des agents de la paix, les deux malfaiteurs ont plus tard changé de véhicule pour continuer leur fuite dans une auto de marque Dodge ou Plymouth de l'année 1959 et qui était endommagée au garde-boue arrière.

ILE JESUS

SUITE DE LA PAGE 3

re, par ici, par là . . .

Ce feu roulant a duré pendant plusieurs jours.

Les protagonistes de la fusion attendent beaucoup, à ce qu'il semble, de l'exposé que doit faire le député de Laval, Me J.-Noël Lavoie, également maire de Chomedey, pour justifier cette "politique d'avenir" qu'il préconise pour le bien commun des résidants de l'île Jésus et dont il s'est fait le principal promoteur.

Au mois d'avril dernier, le ministre Pierre Laporte déclarait : "M. Lavoie ne serait pas député ou ne serait pas maire que la situation serait exactement la même sur l'île Jésus". C'est-à-dire qu'il aurait fallu songer quand même à la fusion pour solutionner les problèmes des 14 municipalités.

Mais holà ! il est maintenant assuré que le maire Lavoie se prépare à se défendre fièvreusement contre les nombreuses attaques dont il a été la cible-clé, depuis le début des débats, principalement de la part de MM. Daniel Johnson, chef de l'opposition, et Paul Dozois, ancien ministre des Affaires municipales.

Il est également à prévoir que les plus bouillants de ses adversaires tenteront de nouveau faire clarifier la politique du ministre Laporte concernant la spéculation sur les terres, opération financière qui aurait été exercée sur l'île Jésus de façon abusive et contrôlée, selon certaines accusations contenues dans un "dossier" remis par le Parti civique de Chomedey, au mois de février dernier, à M. Laporte et au procureur général Claude Wagner.

Encore là, le maire Lavoie était l'objet d'une attaque directe ; les requérants réclamaient même une enquête sur son administration comme maire de Chomedey.

Pas d'enquête royale ; une "enquête judiciaire" . . .

Cette enquête n'a jamais eu lieu.

"Ils seront bien servis, ils auront une enquête judiciaire", avait retorqué le maire Lavoie. Et, quelque temps plus tard, effectivement, il inscrivait en Cour supérieure une action en libelle diffamatoire de $300,000 contre les responsables de ce fameux "dossier".

Un deuxième "dossier" du Parti civique, au mois d'avril celui-là, impliquant toujours le député de Laval, avait eu le don de provoquer une vive réaction de la part du premier ministre Jean Lesage parce que ce document, encore une fois, n'était pas signé par ses auteurs. "Le mémoire du Parti civique ne mérite que le panier !" avait-il déclaré en substance au chef de l'opposition, M. Daniel Johnson.

M. Laporte les avait invités à "revenir" aujourd'hui . . .

Habituellement, lors de l'étude d'un projet de loi article par article, les seuls membres du comité des bills privés ont le droit d'y participer. Par exception, cette fois, le ministre Laporte a invité les représentants de l'île Jésus à "revenir" . . .

Cependant, auront-ils le droit de se présenter de nouveau à la barre de cuivre ?

Tout le long du débat, auront-ils le droit de réplique ?

Leur réserve d'arguments-massues est-elle maintenant épuisée ?

Le ministre des Affaires municipales, reviendra-t-il lui-même à la charge avec une dernière lame de fond . . . pour balayer l'île Jésus et remporter une victoire définitive ?

La phase la plus orageuse de cette "bataille" ?

Si les choses se passent ainsi, il ne serait pas téméraire de croire que "la bataille des annexions" sur l'île Jésus n'a pas encore connu sa phase la plus orageuse.

Si l'issue de ce "combat" de taille, qui a accaparé l'opinion publique depuis près de deux ans favorise les tenants d'une "ville gigantesque", ils se glorifieront sans doute d'avoir fait triompher leurs vues, projetées sur l'avenir : (500,000 habitants sur l'île Jésus dans 20 ans !).

Les autres — les anti-annexionnistes — référeront probablement, de nouveau, à l'ouvrage de Roger-J. Bédard, "La bataille des annexions", pour y retracer cette citation d'Eschyle : "Oui, une orageuse mer de noires calamités !"

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

les employeurs nous emmerdent, c'est notre tour de les emmerder".

Des pancartes signalent : "M. Pearson, c'est un FACTEUR important de bien payer ses employés", ou "Engraissez-nous comme on vous engraisse". Cette dernière pancarte fait allusion aux augmentations de salaires que les députés se sont votés. M. Houle soulignait à ce sujet : "Nous devons vivre, nous, avec l'équivalent de la dernière augmentation que les députés se sont voté".

Parmi les orateurs, on remarquait la présence de M. Louis Laberge, président de la FTQ, qui a assuré les futurs grévistes de l'appui de sa centrale de même que du Congrès du travail du Canada dont il est l'un des vice-présidents régionaux. M. Gérard Rancourt, secrétaire du Conseil du travail de Montréal, a également adressé la parole hier soir, de même que M. Maurice Hébert, du CTC, qui agira comme conseiller technique de la grève. M. Hébert doit donner ses directives ce soir.

Le président de la section de Montréal de l'Association fédérée des facteurs, M. Roger Décarie, a expliqué avec quel enthousiasme ses membres avaient été les premiers à se prononcer en faveur de la grève, la semaine dernière.

A Montréal, tout comme en Colombie-Britannique, les employés des postes ne veulent pas retarder la date de leur arrêt de travail, en dépit des supplications des dirigeants nationaux de la Fraternité des employés qui groupe trois associations de postiers : les facteurs, les préposés à la manutention des dépêches et les commis ambulants, soit 19,500 membres. Il y a plus de 4,000 postiers à Montréal et dans les 35 succursales régionales.

Les travailleurs de l'Alberta et de la Saskatchewan seraient enclins à prendre d'autres moyens que la grève pour obtenir gain de cause.

M. Décarie a déclaré que plus de 50 p. 100 des employés des postes du Canada sont prêts à faire la grève. "Ce pourcentage est suffisant car, ces employés travaillent dans les centres stratégiques et peuvent paralyser presque complètement le service postal", a-t-il dit. Il s'attendait qu'un nombre considérable d'autres employés attendaient la décision que prendraient leurs confrères de Montréal avant d'annoncer qu'ils débrayeraient à leur tour.

La date du débrayage a été choisie à Montréal et a été communiquée à tous les autres bureaux de poste du Canada. Plus de 600 lettres ont ainsi quitté la métropole du Canada, hier.

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE 1

Montréal, et Sam Kroiter, 34 ans, de Teaneck, N.J. Ils ont comparu à Fort Erié sous une accusation de possession de marchandises volées. Radu s'est vu refuser tout cautionnement, cependant que les deux autres avaient la permission de recouvrer leur liberté moyennant un cautionnement de $10,000.

A Hamburg, le quatrième individu appréhendé, Mojsze Nachstern, 49 ans, alias Morris Stern, de Winnipeg, a également comparu sous une accusation de fabrication de faux. Il est demeuré dans les cellules n'ayant pu fournir le cautionnement de $5,000 exigé pour sa remise en liberté.

On ne sait pas encore si les deux policiers de la Sûreté de Montréal iront aussi à Hamburg interroger le quatrième suspect.

Le vol de près de $3,000,000 commis en avril dernier dans les coffrets de sûreté de la Banque Royale du Canada, au centre commercial Van Horne, pourrait donc bientôt être éclairci.

On sait que, déjà, un cinquième individu a été condamné à 12 mois de prison en Angleterre parce qu'un caissier, cette fois dans une banque, a reconnu les chèques volés que lui présentait un Montréalais d'origine italienne.

Les arrestations ont été effectuées après qu'un caissier de la piste de course d'Hamberg, N.Y., eut reconnu qu'un chèque de voyageur portait un numéro de série faisant partie d'un lot de $56,000 volés à la Banque Royal du Canada, à Montréal. C'est Nachstern qui tenta, à cette piste de course de la région de Buffalo, d'échanger une valeur de $650 en chèques de voyageur. Peu après, à Fort Erie, on procédait à l'arrestation de Radu, Kroiter et Rosen dans un hôtel de l'endroit.

Lors de son arrestation, Eugène Radu pointa son pistolet vers son coeur durant trois heures, pendant que la police et un prêtre, l'abbé Léo Murray, cherchaient à le convaincre de se rendre.

Dans cette affaire, la police informe qu'elle a saisi $4,620 en chèques de voyageur de l'American Express, faisant partie du butin volé à Montréal.

Malgré le beau coup de filet de la police, les locataires des coffrets de sûreté de la Banque Royale du Canada, qui avaient été grandement ébranlés et désappointés, et avec raison, à la suite du fameux vol, doivent sûrement espérer que l'on retrouve l'argent. En avril dernier, les voleurs, en perçant la voûte de la banque avaient emporté une somme récemment évaluée à presque trois millions de dollars, montant établi sommairement d'après les réclamations des locataires des 400 coffrets de sûreté.

6255 ST-HUBERT 273-7711

Clermont

VENTE de JUILLET

La Vente de réduction d'inventaire se continue...

Nous vous offrons ces spéciaux à des prix incomparables

ÉCONOMISEZ 1/4, 1/3, 1/2 ET PLUS

Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 10 h. et samedi jusqu'à 6 h.

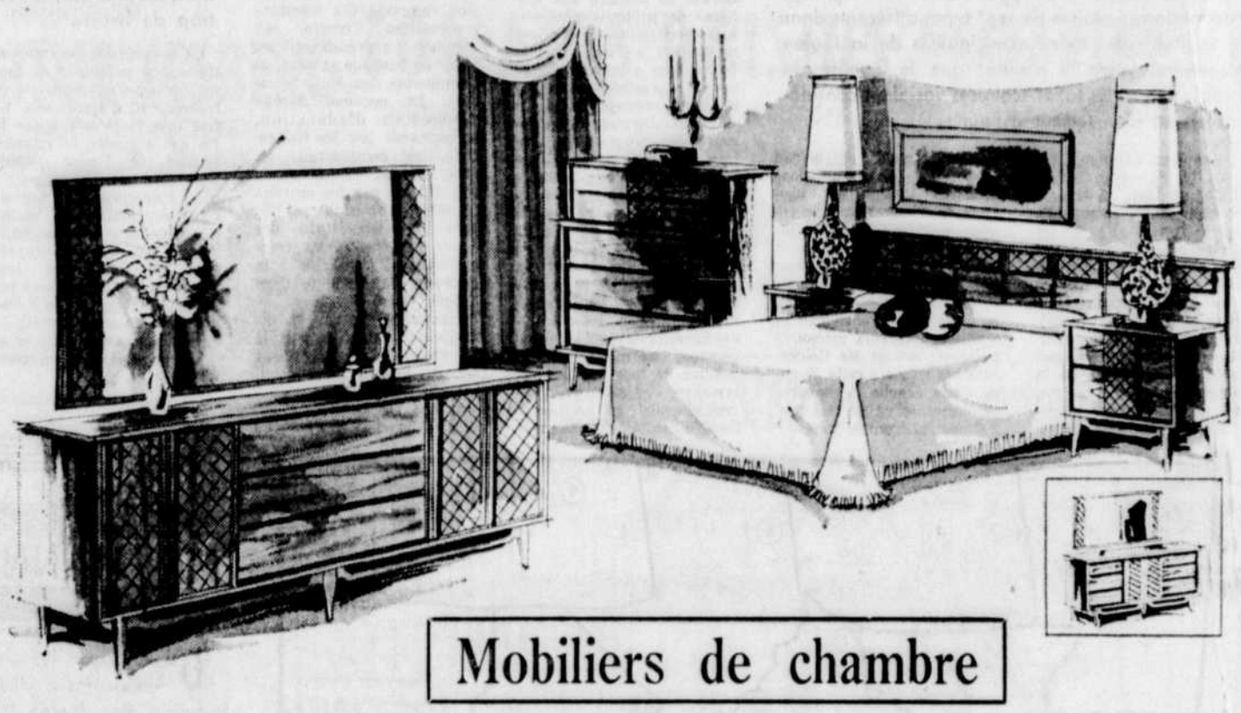

Mobiliers de chambre

LAURIER — 3 mcx, bureau double 54", grand miroir, commode, lit rég. 4/6. Rég. 189.95 — SPECIAL 149.95

MORRISSETTE — 3 mcx, bureau triple 68", grand miroir, commode, lit rég. 4/6. Rég. 229.95 — SPECIAL 169.95

H.P.L. — 3 mcx, bureau triple 72", grand miroir, commode, lit rég. 4/6. Rég. 279.95 — SPECIAL 189.95

VIC-ART — 3 mcx, bureau triple 72", grand miroir, commode, lit rég. 4/6. Rég. 279.95 — SPECIAL 199.95

VALLIERE — 3 mcx, bureau triple 72", grand miroir, commode, tête de lit 4/6. Rég. 399.95 — SPECIAL 299.95

VALLIERE — 5 mcx, bureau triple 84", grand miroir, commode, grande tête de lit 108", 2 tables de nuit. Rég. 579.95 — SPECIAL 419.95

VIC-ART — 5 mcx, bureau triple 84", grand miroir, commode, grande tête de lit 108", 2 tables de nuit. Rég. 629.95 — SPECIAL 439.95

VIC-ART — 5 mcx, bureau triple 84", grand miroir, commode, grande tête de lit 108", 2 tables de nuit. Rég. 629.95 — SPECIAL 459.95

VIC-ART — 5 mcx, bureau triple 84", grand miroir, commode, grande tête de lit 104", 2 tables de nuit. Rég. 629.95 — SPECIAL 459.95

VIC-ART — 5 mcx, bureau maître 86", grand miroir, commode, grande tête de lit 106", 2 tables de nuit. Rég. 649.95 — SPECIAL 479.95

VALLIERE — 5 mcx, bureau triple 84", grand miroir, commode, grande tête de lit 106", 2 table de nuit. Rég. 699.95 — SPECIAL 499.95

VALLIERE — 5 mcx, fini noyer, bureau triple 84", commode, grand miroir, grande tête de lit 108", 2 tables de nuit. Rég. 699.95 — SPECIAL 519.95

BASSET — 5 mcx, fini noyer, bureau triple 74", miroir, commode, tête de lit 60", 2 tables de nuit. Rég. 699.95 — SPECIAL 519.95

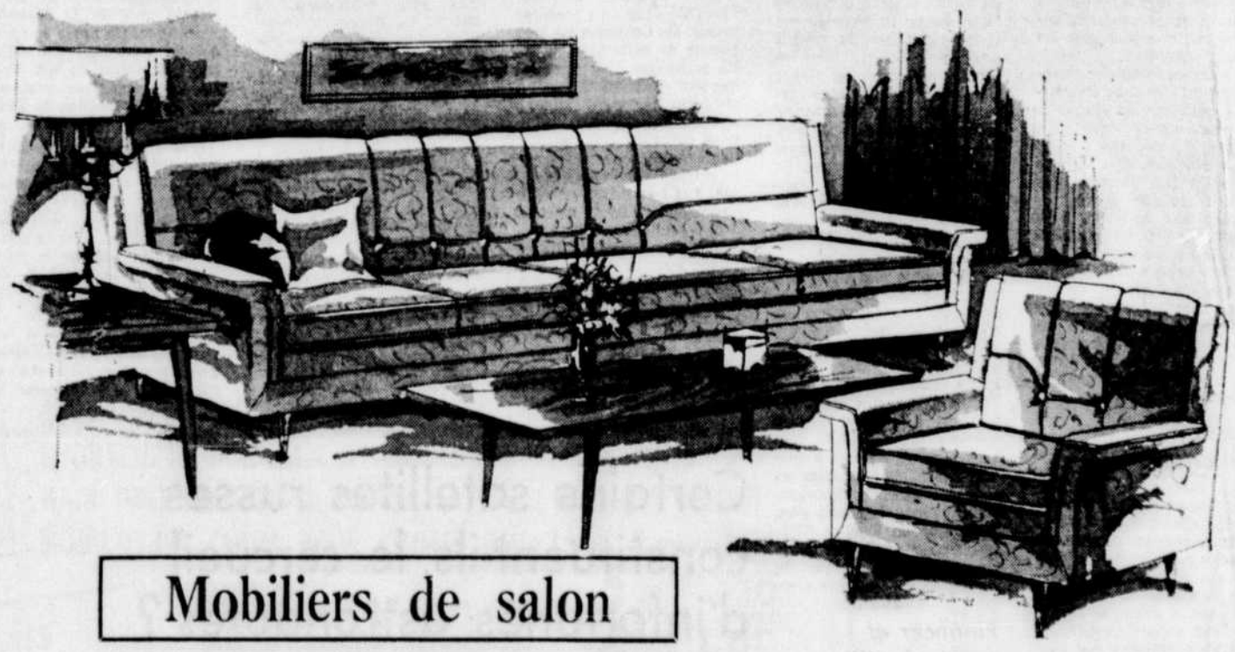

Mobiliers de salon

TROISTER — 2 mcx, causeuses. — Modèle exclusif, brun pâle. Rég. 139.95 — SPECIAL 99.95

SINGER — 2 mcx, sofa et fauteuil. Couleur or. Rég. 159.95 — SPECIAL 129.95

CLOVER-LEAF — 2 mcx, sofa et fauteuil, haut dossier. Couleur bleu-vert. Rég. 199.95 — SPECIAL 149.95

EVERLAST — 2 mcx, divan Davenport et fauteuil berçant, cuirette, choix de couleurs. Rég. 169.95 — SPECIAL 149.95

SKLAR — 2 mcx, sofa et fauteuil, couleur rouille. Rég. 249.95 — SPECIAL 199.95

KROEHLER — 2 mcx, sofa et fauteuil (2 seulement). Couleur turquoise. Rég. 269.95 — SPECIAL 229.95

KROEHLER — 2 mcx. Sofa et fauteuil, choix de couleurs. Rég. : 269.95. SPECIAL 229.95

SKLAR — 2 mcx, sofa et fauteuil, haute qualité, couleur rouge. Rég. 299.95 — SPECIAL 249.95

DU BARRY — 2 mcx, sofa et fauteuil, style contemporain. Choix de couleurs. Rég. 329.95 — SPECIAL 289.95

CIMON — 2 mcx, sofa et fauteuil, style scandinave, couleur brune. Rég. 359.95 — SPECIAL 289.95

CIMON — 2 mcx, sofa et fauteuil. Aubaine exceptionnelle. Couverture attrayante, couleur bleu et vert. Rég. 389.95 — SPECIAL 299.95

TROISTER — 3 mcx, section couleur bleu et vert. Rég. 349.95 — SPECIAL 299.95

LIVRAISON IMMEDIATE GARANTIE

Clermont MEUBLES SUR LA PLAZA

UN SEUL MAGASIN

CLERMONT MEUBLES SUR LA PLAZA

6255, Saint-Hubert, Mtl.

Tél. 273-7711

ENTRE BELLECHASSE ET BEAUBIEN

"Très bien fait et très satisfaisant"

"Je crois que c'est très bien fait et très satisfaisant", a déclaré, hier, le directeur général de la Régie autonome des transports parisiens, M. Pierre Weil, après avoir visité, la veille, plusieurs stations et tunnels du métro de Montréal ainsi que l'usine où l'on fabrique les voitures, dont les trois premières seront livrées à la CTM le 24 août. On voit ici M. Weil en compagnie de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la ville de Montréal. (Voir texte en page 6).

Ce que pense de notre métro le directeur général de la RATP

par Raymond Masse

Qu'est-ce que le directeur général de la Régie autonome des transports parisiens pense du métro que Montréal est en train de construire ?

Interrogé, hier, à l'hôtel de ville ,après avoir visité, la veille, plusieurs stations et tunnels ainsi que l'usine où l'on fabrique les voitures, M. Pierre Weil a répondu : "Je crois que c'est très bien fait et très satisfaisant".

M. Weil a-t-il constaté "des points faibles" au cours de sa visite ?

"Je n'en ai pas vu", déclare-t-il.

M. Weil s'est dit confiant, d'autre part, que les autorités montréalaises ne regretteront pas d'avoir décidé de recourir aux wagons sur pneumatiques.

Il a noté que lorsque la RATP a substitué du matériel sur pneumatiques au matériel ancien, sur la ligne no 1, travaux exécutés la nuit, en période de non-circulation, on a dû apporter de "légères modifications de détail".

"Le matériel donne satisfaction au public, ajouta-t-il. La ligne no 1 marche de façon satisfaisante et on équipe actuellement une deuxième ligne".

Après avoir salué les journalistes, M. Weil, qui était accompagné de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a dit regretter l'absence du maire Jean Drapeau q ui a été hospitlisé mercredi dernier.

La RATP face au déficit d'exploitation

Comment la RATP fait-elle face au déficit d'exploitation, lorsqu'il y a un tel déficit ?

M. Weil a d'abord expliqué que c'est le gouvernement qui approuve les tarifs et les budgets d'exploitation.

"S'il y a insuffisance budgétaire, le gouvernement verse une indemnité (représentant les deux tiers) et les collectivités desservies payent l'autre tiers, au prorata de leur population."

— Est-ce que les trois lignes en construction à Montréal (et vers la rive sud) seront suffisantes ?

Se rappelant qu'il est d'abord un "technicien", M. Weil s'est révélé prudent. "Je ne connais pas suffisamment, dit-il, les problèmes du transport en commun à Montréal pour répondre à cette question".

Et faisant allusion à la fabrication du matériel roulant du métro de Montréal, M. Weil a révélé que "la première voiture sera livrée dans les prochaines semaines".

Plus tard, M. Saulnier précisait que les trois premières voitures — le premier "élément" — seront livrées à la Commission de transport de Montréal, le 24 août.

Examens: les professeurs prient le gouvernement d'agir rapidement

Les professeurs de Montréal tiennent à ce que le ministère de l'Education mette un terme immédiatement à l'inquiétude et à l'insécurité dont son victimes les élèves de 11e et 12e années à la suite des irrégularités commises à leur endroit. C'est ce que déclarait hier M. André Strouvens, responsable de l'Action pédagogique à l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, dans un communiqué remis à la presse.

On sait que l'Alliance a exprimé récemment son étonnement et son inquiétude à la suite des nombreuses erreurs glissées dans les examens officiels de fin d'année.

Aujourd'hui, les professeurs protestent à nouveau devant le fait que le ministère de l'Education mette tant de temps à fournir aux étudiants de 11e et 12e années les résultats de leurs examens de juin.

"Il est inconcevable, affirme M. Strouvens, de laisser pendant aussi longtemps les étudiants et leurs parents dans une telle incertitude. Il est inconcevable que les élèves de 11e et 12e années n'aient pu s'inscrire lundi dernier aux cours de préparation aux examens de reprises organisés par la CECM parce qu'ils ne connaissaient pas encore leurs résultats d'examens. Il est inconcevable que la CECM, au moins quelques heures avant l'ouverture de ces cours, n'ait été avertie d'une remise éventuelle de la date des examens de reprise.

"D'autre part, poursuit M. Strouvens, nous apprenons aujourd'hui que la date des examens de reprise a été reportée du 30 juillet au 6 août. A la suite de cette décision prise par le ministère, nous nous demandons sérieusement si le délai accordé est suffisant si l'on tient compte de la dispersion des élèves durant les vacances et de l'état psychologique dans lequel ils se trouvent à la suite d'une longue attente des résultats des examens de fin d'année, accompagnée d'une certaine appréhension due aux erreurs dont ils ont été les victimes en juin dernier."

Devant cette situation qui devient tragique pour l'avenir des finissants du cours secondaire, le ministère se doit de prendre des mesures exceptionnelles pour apporter une solution permettant de minimiser les dégâts, conclut l'Alliance, qui souligne que le ministère peut compter sur la collaboration du corps enseignant.

Réélu maire de l'île Bizard

Le maire Edward Gaucher a été réélu maire de l'île Bizard, lundi, par une majorité de 182 voix. Il a obtenu 489 voix alors que son adversaire, M. Albert Lacombe, a recueilli 307 voix. Les conseillers Jacques St-Pierre, Léo-P. Cardinal et Jean Chabot ont été réélus par acclamation, lors des mises en nomination, pour un second mandat de deux ans.

Nouvel aumônier général à l'Université de Montréal

VALLEYFIELD, (J.-D.G.) — L'abbé Guy Bélanger, aumônier général des étudiants de l'Université de Montréal depuis le mois de janvier 1962, a été nommé recteur du Séminaire de Valleyfield. L'abbé Michel Buron, qui faisait partie jusqu'ici de l'équipe des aumôniers des étudiants de l'Université de Montréal, succède à l'abbé Bélanger comme aumônier général des étudiants.

Né à Valleyfield et ancien professeur de philosophie du Séminaire de Valleyfield dont il devient le recteur, l'abbé Bélanger remplacera Mgr Lucien Beauchamp, nommé président de la Commission d'éducation du diocèse de Valleyfield. L'abbé Bélanger avait succédé, comme aumônier des étudiants de l'Université de Montréal, à l'abbé Paul Grégoire, maintenant évêque auxiliaire de Montréal.

Les deux nominations entreront en vigueur à la mi-août.

L'UCE est déçue que Pearson ait évité la question des universités dans son discours

OTTAWA. — Dans un communiqué remis aux journaux, hier, l'union canadienne des étudiants se dit déçue du fait que le premier ministre Pearson n'a pas cru devoir mentionner la crise financière des universités, lors de son discours d'ouverture de la conférence fédérale-provinciale réunie présentement à Ottawa.

Le gouvernement du Canada, dit l'UCE, a constamment "remis à plus tard" l'examen détaillé de cette question, en prétextant que "le temps n'était pas encore venu." L'UCE prétend, au contraire, que le temps est venu et qu'aucune occasion n'est plus favorable pour aborder le problème que celle d'une conférence fédérale-provinciale. Le financement de l'éducation supérieure, ajoute-t-elle, est la responsabilité directe des provinces.

Or, celles-ci sont présentement réunies autour d'une même table.

Comme les provinces ne possèdent pas, à l'heure actuelle, les ressources financières qui leur permettraient d'exercer ce droit, elles devraient obtenir du pouvoir fédéral une part plus grande du produit des impôts. L'idéal serait d'en arriver, au moins graduellement, à la disparition des frais de scolarité, et le principe devrait en être adopté à cette conférence fédérale-provinciale. De toute façon, le problème ne devrait pas être évité.

Drapeau quitte l'hôpital

M. Jean Drapeau, maire de Montréal, a obtenu hier après-midi son congé de l'Hôtel-Dieu où il était hospitalisé depuis mercredi dernier, souffrant d'une forte fièvre d'origine microbienne que ses médecins ont réussi à maîtriser.

M. Drapeau n'est toutefois pas de retour à l'hôtel de ville. Il en sera en effet absent jusqu'au début du mois d'août, a-t-on appris de source officielle, ce matin. Il est actuellement en convalescence.

SOS des chantiers de Montréal

Les magasins des Chantiers de Montréal Inc. subissent de façon cruciale le temps mort de la saison estivale. Ils se demandent s'ils ne devront pas faire une mise à pied et refuser à certaines personnes les nécessités de la vie ?

La population peut aider de façon tangible à faire travailler des pères de famille et permettre à des familles de jouir de meubles, de linges ou tout autre objet qui vous sont actuellement inutiles. Il suffit de composer le numéro 937-8917.

PRODUITS FRAIS
DE LA FERME

PÊCHES A CHAIR JAUNE IMPORTEES NO 1 — PANIER 4 LB 59¢

FRAMBOISES FRAICHES ET JUTEUSES DU QUEBEC — BOITE CHOPINE 35¢ — 3 POUR $1.00

LAITUE ICEBERG FRAICHES DU QUEBEC 2 POUR 19¢

TOMATES FERMES ET MURES IMPORTEES NO 1 — PANIER 3 LIVRES 59¢

RAISINS SANS PEPINS CALIFORNIE NO 1 — PANIER 2 LIVRES 49¢

NECTARINES FRAICHES et JUTEUSES IMPORTEES NO 1 — LIVRE 29¢

FEVES JAUNES ou VERTES FRAICHES ET TENDRES DU QUEBEC 2 LB 25¢

DELICIEUX POULETS FRAIS

BACON A DEJEUNER BURN lb 83¢

ACHETEZ-EN DEUX OU PLUS A CE PRIX

CATEGORIE "A" 2½ à 3½ lb PRETS A CUIRE lb. 35¢

POULET FRAIS EN MORCEAUX DANS PANIER LB 39¢

TIMBRES UNITED EXTRA 30 avec 2-24 oz Détersif liquide MIR 2 pour 79¢

TIMBRES UNITED EXTRA 30 avec 24 oz huile végétale CRISCO 69¢

TIMBRES UNITED EXTRA 30 avec sac 10 oz Patate Chips RUFFLE 59¢

TIMBRES UNITED EXTRA 30 avec cello de 100 Sacs de thé KADANA 79¢

SMOKED MEAT SHOPSY 4 paquets 2 oz 99¢

JAMBON PRESSE TRANCHE HYGRADE 10 oz 63¢

PAIN AU POULET TRANCHE HYGRADE 10 oz 39¢

SAUCISSE FUMEE COORSH lb 53¢

SALADE DE CHOU COORSH 16 oz 49¢

LIMONADE CONGELEE SUNKIST BLANCHE ou ROSE 2 btes 6 oz 23¢

JUS D'ORANGE CONGELE YORK 5 btes 6 oz $1.00

Dionne LTÉE-LTD. POUR LES VIANDES

JAMBON CUIT DESOSSE Maple Leaf Bte 1½ lb $1.69
SHORTENING DOMESTIC 3¢ en moins ! Pqt 16 oz 35¢
KAM PREPARATION A LUNCH Boite 12 oz 49¢
NOURRITURE CHUM POUR CHIENS Boite 15 oz 4 pour 45¢

BREUVAGE DELMONTE ANANAS ET PAMPLEMOUSSE 3 btes 48 oz $1.00
JUS D'ORANGE DELMONTE 2 btes 48 oz $1.00
PECHES demies ou tranchées DELMONTE Bte 28 oz 39¢
POIS DE FANTAISIE DELMONTE 5 btes 15 oz $1.00
MELANGE GATEAU DUNCAN HINES 2 pqts 19 oz 89¢
VINAIGRE BLANC SCHWARTZ 128 oz 69¢
BISCUITS FEUILLE D'ERABLE CHRISTIE 30 par cello 2/69¢
JUS de TOMATE HEINZ Boite 48 oz 3 pour $1.00
JUS de TOMATE HEINZ Boite 20 oz 6 pour $1.00

FEVES JAUNES COUPEES "RAYMOND" 2 btes 20 oz 29¢

PATE DENTIFRICE CREST FORMAT FAMILIAL $1.09

SHAMPOOING HEAD & SHOULDERS JARRE MEDIUM $1.09

PREMIERE QUALITE BEURRE DIONNE LB. 57¢

TISSUS FACIAUX "ROYALE" 3 grosses boites pour 89¢

TISSUS A TOILETTE "ROYALE" 6 rouleaux 89¢

GRATIS UNE BOITE DE 100 PAILLES AVEC L'ACHAT D'UN CARTON DE SIX BOUTEILLES DE 10 ONCES P'TITE BIERE DU FAUBOURG format géant 6 POUR 46¢

SPECIAL TIMBRES EN DOUBLE
Vous obtenez double quantité de timbres pour le total de vos achats avec ce spécial.
FLORIENT ASSORTIS FORMAT REGULIER 89¢

Dionne LTÉE-LTD. Depuis 1870

SPECIAUX DU 21 AU 24 JUILLET 1965

INFORMATIONS RELIGIEUSES

Le principe de l'élection à vie du général des Jésuites est adopté

CITE DU VATICAN, (AFP) — Le principe de l'élection à vie du préposé général de la Compagnie de Jésus a été confirmé par la congrégation générale qui a maintenant terminé les travaux de sa première session. Un communiqué publié au sujet de ces travaux, indique que des dispositions ont été adoptées en vue de permettre l'abdication du général pour raison d'âge ou de santé.

Des décrets ont été adoptés par la congrégation générale, qui reprendra ses travaux en septembre 1966, après le concile, sur les "moyens de communication sociale" (radio, télévision, presse, cinéma), sur l'apostolat social, l'athéisme et l'esprit de pauvreté au sein de la Société de Jésus.

Le communiqué signale que les 49 assemblées générales de la congrégation ont duré 130 heures, que les interventions des pères se sont élevées à 660. Il y a eu 140 votes et 600 observations écrites.

En ce qui concerne le décret sur l'apostolat social, il est dit dans le communiqué que ce document recommande de développer l'activité de la Compagnie dans ce domaine et tout particulièrement en égard aux inégalités existant entre les pays développés et ceux en voie de développement, ainsi qu'aux injustices découlant des questions raciales.

Décret sur l'athéisme

L'athéisme, qui a fait l'objet d'un décret, a occupé tout particulièrement les travaux de la congrégation générale, en tenant compte de la consigne que le pape a donnée aux Jésuites à cet égard dans le discours qu'il prononça en recevant les pères de la Compagnie à la veille de l'ouverture de la congrégation. Il est recommandé aux Jésuites dans ce décret, d'approfondir la connaissance de l'athéisme sous toutes ses formes et celle de ses causes. Les Jésuites devront appliquer les remèdes aptes à faire face à l'athéisme notamment par une vie s'inspirant d'une charité sincère. Les jeunes Jésuites devront être formés en tenant compte de l'athéisme "qui devra être un de leurs principaux soucis".

"Cette sollicitude, souligne le communiqué, devra pénétrer toutes les activités traditionnelles de la Compagnie, mais en même temps, elle devra susciter aussi de nouvelles initiatives pour entrer en contact apostolique avec les athées. Cet engagement devra être entièrement apostolique et en aucune façon politique".

La pratique de la pauvreté a fait l'objet d'un décret qui prescrit aux Jésuites de réagir aux signes des temps tout en s'adaptant aux changements survenus au cours des décennies et qui ne permettaient plus d'observer à la lettre certaines règles.

Le décret réaffirme la valeur de la pauvreté, préconise la mise en commun des biens et l'usage de ceux-ci pour les nécessités de l'apostolat et l'aide aux déshérités. Une vie laborieuse est recommandée à tous en même temps que le désintéressement en ce qui concerne le choix de l'activité à déployer.

Un décret a été consacré à la formation des jeunes en vue de leur donner une préparation générale et la spécialisation nécessaire pour remplir différents offices et pour s'adapter aux différents pays.

Le communiqué souligne que le secret sur les travaux de la congrégation a été assoupli et que des bulletins périodiques ont été adressés aux 36 mille membres de l'ordre.

Il est enfin rappelé que la structure du gouvernement central a été modifiée par l'élection de quatre assistants généraux et la nomination par le préposé général de onze assistants généraux et la nomination par le préposé général de onze assistants régionaux, et que pour la première fois dans l'histoire il a été décidé de tenir une deuxième session de la congrégation après le concile, en vue de tenir compte des décrets conciliaires.

Mgr Tomasek réclame la liberté pour ses prêtres

VIENNE, (AFP) — L'évêque Tomasek, nommé administrateur apostolique de l'archidiocèse de Prague par le pape Paul VI, s'efforce d'obtenir des autorités tchécoslovaques l'autorisation, pour un millier de prêtres, d'exercer à nouveau leur sacerdoce, annonce l'agence catholique "Kathpresse".

Jusqu'à présent, Mgr Tomasek n'aurait obtenu gain de cause que dans une dizaine de cas.

Les mille ecclésiastiques frappés d'interdiction appartiennent pour la plupart à des congrégations religieuses dissoutes après l'arrivée au pouvoir du parti communiste. Ils Gagnent actuellement leur vie comme ouvriers ou employés.

EATON — VOTRE CONFORT EST UNE NÉCESSITÉ, MINIMISEZ VOS CORVÉES EN PROFITANT DE CES SPÉCIAUX DE 3 JOURS EN APPAREILS MÉNAGERS. JEUDI, VENDREDI, SAMEDI

Supplément d'économie avec le duo lessive VIKING d'EATON

Spécial 3 jours

Machine à laver
Modèle "IMPERIAL" W 65 C 2 NS
REG. 329.95
294.95
14.40 par mois (24 mensualités)
Installation incluse sur une tuyauterie déjà existante pour Montréal et sa banlieue. Prise à 3 conducteurs de rigueur.

Machine à laver automatique
Un modèle à 2 vitesses de tout premier choix, d'une grande capacité. Vitesse de rotation, d'agitation ; température de lavage et de rinçage contrôlables par boutons-poussoir sélecteurs s'adaptant à chaque genre de tissu. Choix du niveau de remplissage. Nouveau filtre à charpie. 5 ans de garantie sur la transmission, 1 an de garantie globale.

Sécheuse électrique
Modèle "IMPERIAL" D 65 B
REG. 219.95
194.95
12.35 par mois (18 mensualités)
Installation électrique non-incluse

Sécheuse à choix de chaleur
L'indispensable complément à votre lessiveuse VIKING. L'air réchauffé sèche efficacement et économiquement votre linge à la température voulue : chaud, tiède et "vaporeux" (séchage sans chaleur pour ce dernier pour rideacx, couvre-lits et tissus délicats). Minuterie réglable jusqu'à 90 minutes. Cycles de refroidissement automatique. Arrêt de sécurité sur porte (la chaleur s'arrête aussi). 1 an de garantie sur pièces et main-d'oeuvre.

Duo - lessive Viking "Imperial" — *Spécial 3 jours* — REG. 549.90 — **479.90**
16.35 par mois (36 mensualités)

COMPOSEZ 842-9331, poste 777
EATON — Machines à laver et sécheuses (rayon 257), au cinquième étage

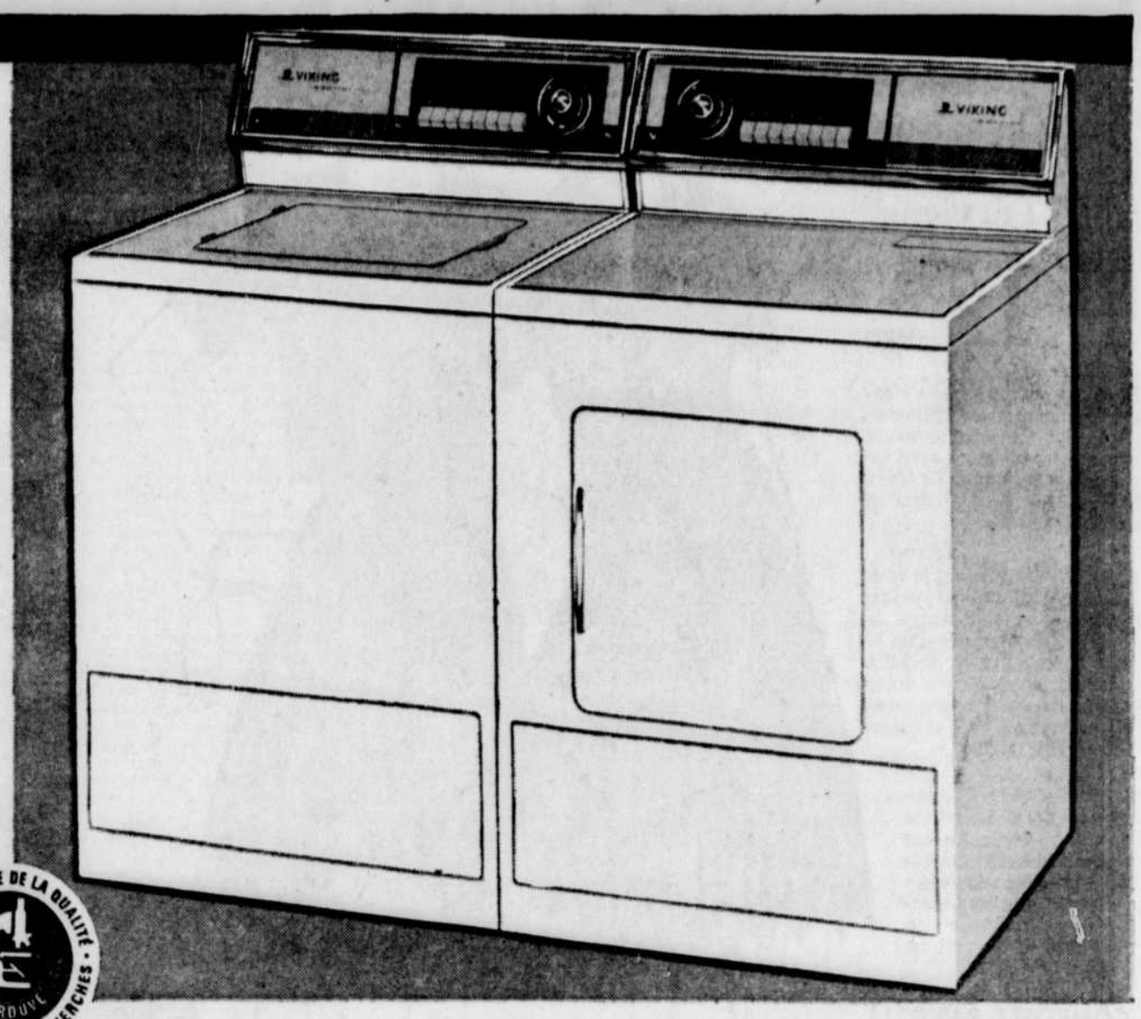

Ce sceau est votre gage de qualité, rendement maximum et excellence des matériaux

Réfrigérateur VIKING 9.3 pi. cu. compact pour budgets et cuisines restreints

Un réfrigérateur compact, commode pour les petites cuisines, le chalet et les petits budgets.

Congélateur : 1 pi. cu. d'une capacité de 36 lb pour de courtes périodes de remisage, 2 plateaux à cubes de glace.

Réfrigérateur : Réglage complet de température et dégivrage contrôlé, 3 étagères en acier à garniture de ton or. Un plateau à viandes. Bac à légumes d'une capacité de 12 pintes. Couvercle formant étagère.

Etagères sur porte : Peut contenir grandes bouteilles et petites denrées. 2 moules à oeufs. 55¼" x 24" x 26". Revêtu d'émail acrylic blanc.

Spécial 3 jours
Modèle 965 XM
169.95
10.75 par mois (18 mensualités)

Chacun des réfrigérateurs VIKING porte une garantie de remplacement de 5 ans sur le compresseur, 1 an de garantie globale.

COMPOSEZ 842-9331, poste 736
EATON — Réfrigérateurs, congélateurs (rayon 259), au cinquième étage

HORS PHOTO

Réfrigérateur VIKING d'Eaton 12 pi. cu. Choix de température et bas prix spécial

Un appareil de qualité, bien logeable et maintenant à la portée de tous les budgets grâce à une réduction de stock.

Congélateur : Peut contenir jusqu'à 50 lb d'aliments congelés pour de courtes périodes de remisage, 2 plateaux à cubes de glace.

Réfrigérateur : Cadran à choix de température et dégivrage contrôlé. 2 étagères en acier réglables, un plateau réfrigéré. 2 bas humidifiant à légumes d'une capacité de 10.9 pintes chacun. Couvercle en verre formant étagère.

Etagères sur portes : Bien compartimentées pour recevoir grandes bouteilles, conserves et bocaux, 2 moules à oeufs. 58" x 30¾" x 26⅝". Revêtu d'émail cuit.

Spécial 3 jours
Modèle 1265 M
REG. 230.00
199.95
12.65 par mois (18 mensualités)

Renseignez-vous sur place pour une allocation d'échange de votre réfrigérateur actuel

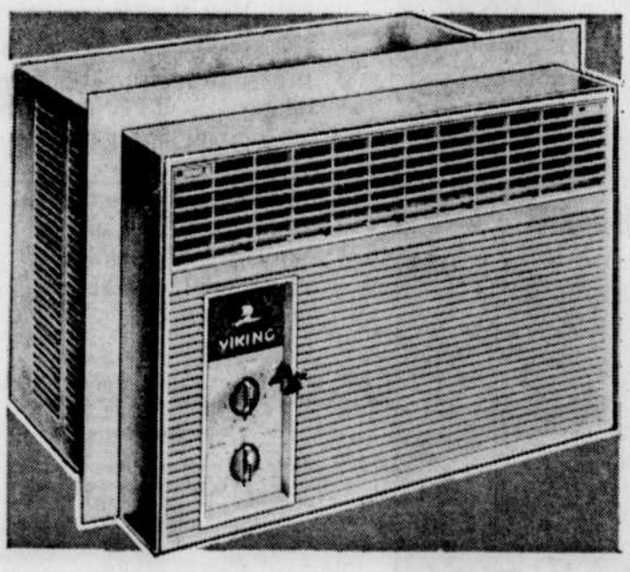

Spécial ! Climatiseur VIKING

Modèle de marque EATON de 5,000 B.T.U. pour pièces individuelles. Compact, d'un rendement maximum. Se monte sur fenêtre et offre 2 vitesses de ventilation, 7 choix de "fraîcheur". Thermostat automatique. Volets de direction réglables. Boîtier d'aluminium 12" x 19¼" x 13". 5 ans de garantie sur le compresseur, 1 an de garantie globale.

Spécial 3 jours
Modèle 65-50, 5,000 B.T.U.
Rég. 170.00
139.95
8.85 par mois (18 mensualités)

COMPOSEZ 842-9331, poste 736
EATON — Climatiseurs (rayon 259), au cinquième étage

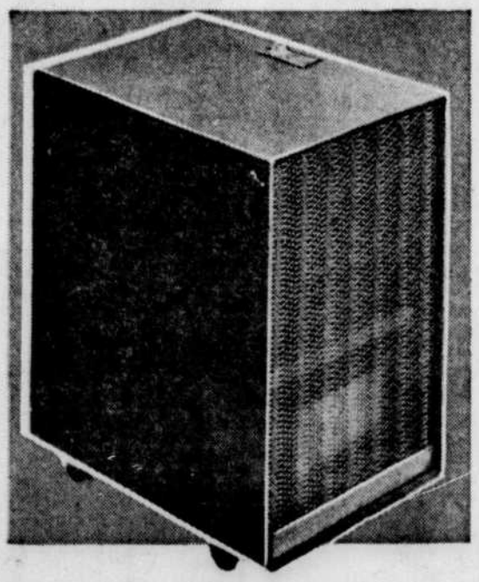

Déshumidificateur

Modèle "Dri Aire" réputé et offert à un bas prix de réduction de stock. Déshumidifie jusqu'à 13,000 pi. cu. en retirant 3½ gal. (environ) d'eau de l'air humide à toutes les 24 heures. Humidistat. Cuvette amovible pour le retrait de l'eau. Peut être rattaché au tuyau de renvoi de l'évier pour une évacuation automatique. Boîtier métallique 12" x 18" x 20". Garantie globale d'un an.

Spécial 3 jours
Modèle V A-2
REG. 100.00
85.00
5.40 par mois (18 mensualités)

COMPOSEZ 842-9331, poste 817
EATON — Plomberie et chauffage (rayon 456), au cinquième étage

Chauffe-eau "Cascade 40" 10 ans de garantie sur le réservoir

REG. 95.00

Spécial 3 jours
Modèle "Cascade 40"
80.00
5.05 par mois (18 mensualités)
Installation non-incluse

Un prix de réduction de stock pour ce modèle électrique de marque EATON. Capacité de 40 gallons impériaux d'eau chaude. Doublure en verre fusionnée au réservoir. Calorifugeage en "Fiberglas". Eléments de 3000 watts (supérieur) et 1000 watts (inférieur) tous deux du genre à immersion. Thermostat sensible. Eléments anodisés (anti-rouille) garantis 1 an.

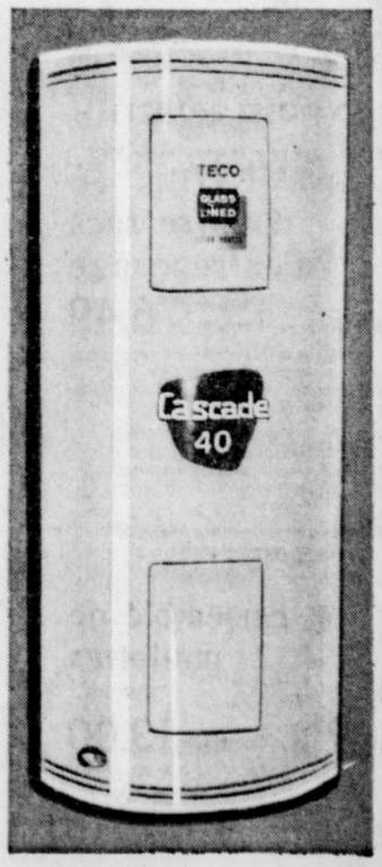

EATON EST OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. TOUS LES MATINS : 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

MONTREAL, MERCREDI 21 JUILLET 1965 — 81e ANNEE — No 166

Le Canada en conférence

Deux grands argentiers

Le ministre québecois du Revenu, M. Eric Kierans, à gauche, tenant fermement un document et son collègue fédéral, le ministre des Finances Walter Gordon, à droite, pourront confronter leurs conceptions en matière de fiscalité. Aujourd'hui est leur jour...

Le rapport provisoire sur le régime fiscal servira de base aux discussions sur le partage des impôts

par Vincent Prince

OTTAWA. — Si l'on continue de suivre pas à pas l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale, comme on l'a fait généralement jusqu'ici, on devrait aborder aujourd'hui ou, au plus tard, demain, l'épineuse question du partage des ressources fiscales entre les divers paliers de gouvernement.

Il ne s'agit pas, il faut le souligner, d'une question qui doive conduire à des décisions finales dès la présente rencontre, mais d'un sujet qui permettra aux délégués de prendre connaissance d'un rapport provisoire préparé par un comité qu'on appelle le Comité du régime fiscal et dont les attributions ont été définies par les premiers ministres, à leur rencontre d'octobre dernier.

Mais, même s'il ne s'agit que d'un rapport provisoire, le fait qu'il soit une étape vers un rapport final qui orientera les futurs arrangements fiscaux de la période 1967 - 1972, lui confère un intérêt vraiment brûlant. Il est certain, en particulier, que les provinces voudront obtenir des explications ou des interprétations, et même peut-être des corrections, afin de bien s'assurer que la prochaine répartition des ressources fiscales leur sera le plus favorable possible.

Un document de caractère technique

Evidemment, ce rapport préliminaire constituera un document hautement technique, bourré de tableaux statistiques et de considérations difficiles à vulgariser, mais, pour les délégués, habitués à cette gymnastique des projections, il fournira sûrement la base de prises de position dont on entendra parler à l'issue de la séance.

On peut être sûr, en tout cas, que les vues des provinces et du fédéral, à ce sujet, continueront d'être difficiles à réconcilier. On aura beau se torturer les méninges, le gâteau fiscal qu'il s'agit de partager reste à peu près toujours égal à ce qu'il est. La seule chose qu'on peut modifier, ce sont les tranches qu'on en attribue à chacun. Il faudrait vraiment le meilleur chef cuisinier pour tailler des portions qui satisferaient tout le monde.

Les critères de répartition

Nous disions plus haut que le rapport provisoire du comité du régime fiscal sera un document hautement technique. Mais, même le plus profane des profanes peut comprendre qu'il n'est pas indifférent que ce rapport incline dans un sens plutôt que dans un autre. Il comportera les critères qui serviront à couper le gâteau.

Un des premiers sujets d'étude, en effet, du comité en question est le suivant : "Tendances à prévoir pour la période de 1967 - 1972 dans les dépenses des divers gouvernements, compte tenu des priorités de chacun". Le Bureau Fédéral de la Statistique sera là pour démontrer les tendances d'après-guerre des déboursés gouvernementaux à tous les paliers. On pourra voir, d'après ces statistiques, les changements qui se sont produits dans la hiérarchie des dépenses. Les plus importantes s'effectuent-elles encore pour des programmes de nature fédérale, ou, plutôt, pour des programmes de caractère provincial ou municipal ? Les statistiques nous donneront une vue précise de la réalité concrète.

De plus, grâce aux renseignements fournis par les provinces et le fédéral, on pourra procéder à une extrapolation de l'évolution future de ces mêmes dépenses, en tenant compte des programmes actuels des divers gouvernements ou de ceux qu'ils devront mettre en route dans un avenir rapproché.

Le financement de ces dépenses

La tâche du Comité du régime fiscal, telle que les premiers ministres l'ont définie, doit l'amener évidemment, à examiner les problèmes posés par le financement de ces dépenses. Il est appelé, en d'autres termes à : — "Interroger sur les recettes qui entreront dans les coffres des différents gouvernements pour contrebalancer les dépenses prévues ou prévisibles.

La question des recettes, à son tour, pose celle des possibilités économiques du Canada d'ici 1971. Ce potentiel économique, que sera-t-il ? Le Comité du régime fiscal attendrait pour se prononcer là-dessus une étude du Conseil économique, qui serait vraisemblablement publiée en fin d'année.

De toute façon, il faudra procéder, ici encore, par extrapolation. Il s'agira, notamment, de savoir, ce que pourront rapporter les divers impôts, à leur taux actuel, et dans le climat économique prévisible des prochaines années. Il faudra aussi tenir compte, la chose va de soi, des diverses formules de partage de ces mêmes impôts entre les trois paliers de gouvernement, formules qu'on pourrait suggérer de part et d'autre. Des experts en matière de fiscalité seront consultés sur le sujet.

Programmes conjoints

Dans cette étude confiée au Comité du régime fiscal, une autre question sur laquelle on doit s'interroger, concerne les programmes conjoints. Entre autres choses, on doit se demander, compte tenu des charges financières de chaque palier de gouvernement et du financement de ces programmes, s'il n'y aurait pas lieu d'établir des critères à suivre pour décider de leur mise sur pied et de la façon de les réaliser. Ceci, pour la période de 1967 - 1972.

Par ailleurs, le comité est appelé à étudier également les domaines fiscaux qui devraient être utilisés exclusivement par Ottawa et par les provinces et les municipalités, et les domaines où l'occupation conjointe est souhaitable. Pour se prononcer là-dessus, il est censé analyser la situation, telle qu'elle existe présentement, et les diverses incidences que de nouvelles structures fiscales pourraient avoir sur l'économie canadienne. Les modèles de rechange sur lesquels il est appelé à exprimer une opinion sont normalement ceux qui pourraient être suggérés par des provinces ou qui seraient déjà contenus dans des rapports de commissions royales d'enquête ou de comités spécialisés.

Subventions de péréquation

Dans un domaine connexe, le comité devait examiner les rapports à établir entre les fameuses subventions de péréquation et les exigences et capacités fiscales des provinces. Ceci, afin de trouver les meilleurs arrangements possibles de péréquation pour la période 1967 - 1972.

Il devait se baser, pour le faire, sur les diverses façons d'envisager la péréquation et les ajustements fiscaux, et sur les solutions adoptées dans d'autres pays. La politique des paiements de péréquation a toujours fait l'objet de critiques acerbes de la part des provinces.

L'avenir en jeu

Enfin, le même comité était chargé d'élaborer un mode de liaison entre les divers gouvernements pour ce qui est des questions fiscales et économiques. Ce sujet ne manque pas d'un vif intérêt, car il englobe tous les rouages actuels de consultation entre gouvernements, et surtout les rouages qu'il conviendrait peut-être d'établir à l'avenir pour faciliter ces consultations.

Comme on le voit, même si l'ensemble du sujet peut donner lieu à des chicanes de chiffres et à des attaques à coups de tableaux difficiles à interpréter, il n'en reste pas moins que, au fond, le rapport provisoire que s'apprête à soumettre le comité du régime fiscal à la présente conférence, peut conditionner et conditionnera, au fait, toutes les autres discussions de la présente, comme de la prochaine rencontre.

Car, répétons-le, le grand sujet de discorde entre Ottawa et les provinces demeure toujours le partage, entre eux, du gâteau fiscal. Tous les projets qu'on rêve de réaliser, toutes les initiatives qu'on veut prendre sont fonction de ce partage. Et tous les malaises qu'on éprouve ont leur source exactement à ce point névralgique.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Une invitation de M. Bennett

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W. A. C. Bennett, a invité la conférence fédérale-provinciale à siéger dans sa province lors de sa prochaine réunion, l'an prochain, alors que l'on fêtera le centenaire de l'union de l'île de Vancouver ou se trouve la capitale provinciale, Victoria, au reste de la Colombie. M. Bennett, que l'on voit ici souriant quitter la conférence à Ottawa, a dit qu'il avait espoir que son invitation serait acceptée.

Accord quasi complet sur le développement régional

OTTAWA. (par V.P.) — Ottawa et les provinces semblent devoir s'entendre au chapitre des responsabilités qui incombent à chaque palier de gouvernement en matière de développement régional.

En tout cas, le premier ministre Lesage a laissé entendre clairement, hier soir, au terme de la deuxième journée de la conférence fédérale-provinciale, que son point de vue et celui d'Ottawa pouvaient se concilier très bien, au fait, se conciliaient à peu près parfaitement.

Pour le moment, et d'ici un an, Québec, comme les autres provinces, a exigé et obtenu que la désignation par Ottawa de nouvelles régions où s'appliquera sa politique de subventions fiscales aux nouvelles industries ou industries qui prennent un nouvel essor, ne se fera qu'après consultation avec les autorités provinciales.

D'ailleurs, la nouvelle liste de "régions désignées" préparée par Ottawa, a déjà été soumise aux observations des fonctionnaires des diverses provinces. Et, hier après-midi, les porte-parole de ces mêmes provinces ont encore "épluché" la liste d'Ottawa. Cette liste est contenue dans un document confidentiel et qui demeure encore confidentiel.

Critères fixés par le Québec

Dans un an, lorsque le Québec aura mis ses projets au point, c'est lui-même qui fixera les critères qu'Ottawa devra respecter avant de "désigner" des régions dans notre province. Le gouvernement central continuera de procéder à cette "désignation" puisque c'est lui qui verse les subventions fiscales, mais il ne pourra plus le faire alors sans tenir compte des programmes et des priorités établis par la province de Québec.

Ces subventions, a dit M. Lesage, ne sont qu'un des facteurs qui peuvent aider le développement régional. Il y en a d'autres, non moins importants, comme la main-d'oeuvre appropriée et les ressources naturelles.

La politique fédérale des régions "désignées" a subi plusieurs critiques à la réunion d'hier après-midi. Plusieurs premiers ministres, par exemple, ont dit qu'il ne fallait pas tenir compte uniquement des secteurs où il y a sous-emploi, mais aussi de ceux où s'effectue un début d'industrialisation et qui pourraient devenir des pôles d'attraction.

De plus, on a insisté sur la nécessité d'une plus grande souplesse dans les critères qui président à cette désignation des régions. Il ne servirait à rien, par exemple, a-t-on dit, de prévoir des subventions fiscales pour des régions ou aucune industrie ne saurait s'installer, ou encore, où des industries ne peuvent manquer de s'installer de toute façon, même sans stimulant fiscal.

Politique régionale par et pour Québec

Mais, encore une fois, selon M. Lesage, ces subventions fiscales d'Ottawa ne sont qu'un des éléments d'une véritable politique régionale. Celle-ci doit englober des programmes de formation de la main-d'oeuvre, de mobilité de cette même main-d'oeuvre, de mise en valeur des richesses naturelles, de voirie, d'habitation, de travaux municipaux, etc.

La politique d'ensemble, dans ce secteur, doit relever des provinces et être fixée par elles. Et cela, pour la bonne raison que tous ces mécanismes qu'il faut mettre en oeuvre relèvent des provinces et qu'il est plus facile aux provinces, plus au courant des problèmes locaux, d'apporter des solutions d'ensemble qui collent à la réalité. Ce qu'Ottawa peut faire dans sa propre sphère, doit s'emboiter dans le plan provincial.

Pour le Québec, en plus de ces motifs qui ont valeur à l'échelle du pays, il y a le fait que la population qu'il dessert comporte des caractéristiques particulières en raison de ses traditions et de sa philosophie sociale. Et il y a le fait, comme l'a dit M. Lesage dans son mémoire, que le Québec est à structurer sa politique dans ce secteur et qu'il sera prêt bientôt à servir adéquatement ses propres contribuables sous ce rapport.

Thèse similaire de l'Ontario

D'ailleurs le Québec n'est pas seul à penser qu'une véritable politique régionale doit être la responsabilité des provinces et que le fédéral doit se contenter de leur laisser les ressources financières nécessaires à cet effet. C'est que l'Ontario a élaboré elle aussi des programmes d'action plus appropriés à son territoire et dans lesquels elle a plus foi que dant l'initiative fédérale.

M. Lesage a déclaré, hier après-midi, qu'il n'était pas surpris de l'appui qu'il reçoit de la province voisine. Il y avait eu, a-t-il expliqué, des consultations préalables entre les deux provinces au niveau des fonctionnaires. De plus, lui-même en a causé à quelques reprises avec le premier ministre Robarts.

Service de placement: Québec et Ottawa vont collaborer

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Une autre question sur laquelle on s'attendait à des difficultés sera vraisemblablement réglée en douce ce matin grâce aux principes mis de l'avant par le Québec au cours de conférences fédérales-provinciales antérieures ; il s'agit des relations des gouvernements au sujet des programmes fédéraux touchant la mobilité et la formation de la main-d'oeuvre.

M. Lesage a en effet laissé entendre hier soir que ses positions fermes dans ce domaine ne mettent pas du tout en danger les propositions du gouvernement fédéral qui, il faut bien l'admettre, ont été révélées ces derniers temps dans des termes différents de ceux que l'on avait connus au début du règne des libéraux.

La proposition du gouvernement fédéral dans le domaine de la main-d'oeuvre est double ; elle touche à la mobilité de la main-d'oeuvre et à sa formation.

Le programme sur la mobilité de la main-d'oeuvre est connu depuis le 19 mai lorsque M. Pearson l'a présenté en Chambre des communes.

Il tient essentiellement à ceci :

— Dans le cas de travailleurs ayant été sans emploi durant quatre des six mois antérieurs, le gouvernement paierait en subvention :

a) à un célibataire; les frais de déplacement;

b) à un père de famille :

— les frais de déplacement, les frais de transport des biens meubles, et une allocation variant de $400 à $1,000 selon le nombre d'enfants.

— Dans le cas de travailleurs qui sont sans emploi le gouvernement ferait des prêts.

Un célibataire recevrait une allocation de $100 plus des frais de déplacement.

Un père de famille recevrait une somme équivalente aux frais de déplacement et à ceux du transport des biens meubles, plus une allocation ne dépassant pas $1,000.

Pour assurer le financement du programme le gouvernement crée une caisse renouvelable de $5 millions et disposerait chaque année d'une somme additionnelle de $5 millions.

Responsabilité provisoire

Dans son mémoire le gouvernement du Québec estime que le gouvernement ne devrait se charger de ce programme que sur une base provisoire, "c'est-à-dire juste le temps qu'il faudra pour que soit mis sur pied le service de reclassement de la main-d'oeuvre qui est prévu au ministère québécois du Travail. Après quoi, ajoute le mémoire, cette responsabilité devrait revenir sans délai au gouvernement auquel elle appartient, accompagnée de la compensation fiscale requise pour l'exercer convenablement."

M. Lesage reconnait cependant qu'il n'est pas prêt à prendre dès maintenant tout le programme à sa charge. Il accepte donc de participer au projet fédéral mais il n'en fait pas moins des réserves.

Il estime que le postulat sur lequel le gouvernement fonde son programme, celui qui veut que le Canada ne forme qu'un seul marché du travail, est faux.

Non seulement il invoque les différences régionales mais il affirme que les travailleurs qui viendraient au Québec en vertu du programme seraient vraisemblement de langue anglaise.

Dangers pour le Québec

Le Québec risquerait également, selon M. Lesage, "de perdre constamment de la main-d'oeuvre spécialisée et de voir croitre l'importance relative de sa main-d'oeuvre non-qualifiée".

Il décoche une flèche terrible aux provinces en laissant entendre que d'ailleurs les Québécois ne se prévaudraient pas du programme puisque dans d'autres provinces ils ne pourraient à peu près pas faire instruire leurs enfants dans la langue française.

Enfin il estime que le programme fédéral peut contribuer à "accroitre les charges sociales du gouvernement de Québec tout en risquant de le priver, du moins dans plusieurs régions, d'une main-d'oeuvre spécialisée". Cela se produira par exemple si les travailleurs spécialisés des régions sous-développées émigrent dans d'autres provinces et que le Québec ne conserve qu'une main-d'oeuvre sujette au chômage et donc aux paiements d'assistance sociale.

Mais malgré tout on ne prévoit pas de heurt avec Ottawa sur le sujet, pas pour le moment du moins. M. Lesage a bien spécifié dans son mémoire qu'il s'agissait surtout "d'attirer l'attention sur certains dangers et sur le cas particulier du Québec en cette matière".

Des provinces, qui ont exprimé une opinion sur le sujet, c'est encore le Québec qui l'a fait le plus explicitement. Les provinces maritimes craignent le programme de mobilité pour des raisons qui se rapprochent de celles du Québec.

Quant à l'Ontario elle semble favorable au programme pour-vu qu'à toutes les étapes de son fonctionnement les provinces soient consultées.

L'autre aspect de la proposition fédérale en matière de main-d'oeuvre touche à l'éducation et à la formation technique des travailleurs.

Il existe déjà un plan conjoint à cet égard et Québec y participe.

M. Pearson propose de compléter le programme actuel de façon à offrir :

— une formation plus poussée des personnes en chômage ou sous-employées;

— une expansion de la formation dans l'industrie en multipliant la gamme des initiatives admises à bénéficier de l'aide financière du gouvernement fédéral;

— des enquêtes sur les besoins de formation et sur les problèmes de motivation;

— la mise au point de meilleures méthodes et de meilleurs moyens de formation pour les adultes.

Ce programme s'appliquerait dans toutes les régions désignées.

Le gouvernement propose en outre que parmi les régions désignées des zones pilotes soient choisies pour expérimenter des programmes plus intensifs de formation.

Aucune province ne va soulever de difficultés majeures sur cet aspect des propositions Pearson. Toutes dans des mémoires ou par la voix de leur premier ministre ont fait savoir qu'elles favoriseraient par tous les moyens à leur disposition la formation des travailleurs spécialement dans les régions qui en ont le plus besoin.

Il ne restera donc sur ce point qu'une question à régler entre Québec et Ottawa; celle du rapatriement par la belle province du service de placement.

C'est ce que M. Lesage a voulu dire dans son mémoire en affirmant qu'il faudra avec le temps "réévaluer" en fonction de la politique provinciale de main-d'oeuvre du Québec le fonctionnement du service national de placement.

Mais en attendant que Québec prenne à sa charge une véritable politique provinciale de l'emploi, M. Lesage exige du service national de placement plus de collaboration avec le ministère québécois du Travail surtout sur le plan de l'information statistique.

Les détails du projet d'assurance-santé

OTTAWA. (P.O'N.) — Voici les détails du programme de services de santé qu'a dévoilé hier le premier ministre du Canada.

Portée des prestations

Les services de tous les praticiens et spécialistes seraient inclus sauf deux exceptions :

A) Les services qui sont assurés par d'autres législations

B) Un certain nombre d'autres services comme la chirurgie plastique. Les services des praticiens constituent un minimum mais rien n'empêcherait chaque province d'aller au-delà de ceci.

Application :

Le plan s'appliquerait à tous les Canadiens. En ce sens qu'il serait universel.

L'universalité veut dire ici que :

A) Dans le cas où le coût est défrayé par une prime que toutes les personnes "couvertes" par l'assurance hospitalisation le seraient également par les services d'assurance santé. On pourrait excuser de la prime certains citoyens à cause de leur indigence mais ils devraient quand même pouvoir bénéficier du régime.

B) Dans le cas ou le projet est défrayé par une taxe que tous les citoyens sans condition d'âge, de richesse ou de condition économique sont assurés.

Les provinces sont évidemment libres de choisir la méthode de financement qu'elles désirent.

Le gouvernement fédéral rejette le concept de l'assurance selon les besoins parce qu'il implique :

"Une indésirable distinction entre des niveaux de richesse"

— Que les frais médicaux sont moins lourds pour les riches que pour les pauvres, alors que ce peut bien n'être pas le cas.

Administration publique

— Il s'agit d'un régime entièrement pris en charge par les gouvernements provinciaux.

— Les programmes actuels qui ne se conforment pas à cette donné devraient être abandonnés.

— Ceci n'empêcherait pas qu'existent comme des suppléments, des programmes privés de services de santé.

Portabilité

— L'expérience en matière d'assurance hospitalisation servirait de modèle.

— Par exemple, une personne qui quitte le Québec pour l'Ontario continuerait d'être assurée par Québec durant trois mois, ce qui lui donnerait le temps de s'inscrire au régime ontarien.

Contribution financière du gouvernement fédéral :

— Le coût total du projet d'assurance si on s'en tient au minimum des frais des médecins est établi à plus de $600 millions.

— Per capita: ce coût est de $28.

— Le gouvernement fédéral en paierait la moitié soit $14.

— Cette somme pourrait s'accroitre selon la hausse progressive et normale des coûts.

— La forme du paiement serait déterminée par le comité d'étude sur le régime fiscal.

Peter NEWMAN à OTTAWA

Partis de points différents, Lesage et Robarts se rencontrent

Un des événements les plus inattendus de la conférence fédérale-provinciale de la semaine, c'est l'étonnante similitude des positions de MM. Lesage et John Robarts à l'égard du projet fédéral d'assurance médicale.

Bien que les deux personnages soient arrivés à leurs positions respectives de points de départ profondément divergents, tous deux ont en substance déclaré à M. Pearson qu'ils accepteraient ses subventions, mais en fixeraient eux-mêmes le programme d'emploi, à l'assurance santé.

Le premier ministre du Québec, M. Lesage, qui en paroles semble beaucoup moins intransigeant qu'aux deux précédentes conférences fédérales-provinciales, propose que le gouvernement fédéral verse aux provinces des "équivalents fiscaux", tandis que le premier ministre d'Ontario, M. John Robarts, adoptant une position beaucoup plus tranchée que de coutume, veut que les subventions fédérales prennent la forme de "subventions fixes". Les deux systèmes laisseraient aux provinces la faculté de fixer elles-mêmes l'ordre de priorité des diverses mesures d'assurance médicale.

Différences de mobiles

Si M. Lesage reste animé du mobile idéologique que constitue la défense de l'autonomie provinciale contre les initiatives fédérales, M. Robarts fonde sa position sur le motif beaucoup plus pratique d'instituer un régime d'assurance médicale souple, le régime le mieux adapté aux besoins des Ontariens. Par exemple, certaines provinces se verront forcées d'employer toute la subvention fédérale aux facilités de traitement élémentaires, alors qu'Ontario pourra en affecter une part à la recherche.

Bien que M. Lesage définisse sa position comme la revendication d'"équivalents fiscaux", elle équivaut en réalité à ne pas participer à l'assistance médicale fédérale. D'autre part le projet ontarien de "subventions fixes" laisserait la province d'Ontario dans le cadre fédéral, même si c'était la province, non le gouvernement fédéral, qui assurait la répartition des subventions entre les divers services de santé.

M. Robarts change d'attitude

Il va de soi que la province de Québec mettra plus d'acharnement à défendre sa position que l'Ontario. M. Robarts peut finir par consentir à modifier son système de "subventions fixes." Mais le fait que pour la première fois il propose un autre régime que celui qu'offre le gouvernement fédéral donne à entendre qu'il renonce graduellement au rôle de médiateur passif qu'il avait joué aux conférences fédérales-provinciales antérieures. Premier ministre d'une province qui compte le tiers de la population canadienne, qui compte pour plus de la moitié du pouvoir d'achat du pays, M. Robarts se contentait auparavant d'une position de tout repos : ce qui est bien pour Ottawa est bien pour l'Ontario. Il se peut qu'à compter de maintenant M. Robarts soit moins accommodant et décide d'insister auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier précise mieux ses intentions à longue échéance quant aux relations fédérales-provinciales.

La modération relative de la position de M. Lesage peut en partie s'attribuer à ce que, bientôt après la conférence, le premier ministre de Québec fera dans l'Ouest une tournée de conférences qui est déjà entourée d'une grande publicité. Il peut difficilement vouloir se présenter aux auditeurs de l'Ouest dans le rôle du "traître" du dernier affrontement fédéral provincial.

Le statut particulier de Québec

Le ton plus conciliant tient aussi à l'évolution naturelle de la stratégie qu'a appliquée M. Lesage dans ses relations avec Ottawa. En instituant une série de conférences annuelles de chefs de gouvernements provinciaux, bientôt après son entrée en fonction, en 1960. M. Lesage espérait former le front commun contre le gouvernement fédéral. Mais, incapable de recruter des alliés, il a cherché plutôt à légaliser le "statut spécial" de Québec au sein de la Confédération.

En forçant Ottawa à négocier d'égal à égal avec son gouvernement, M. Lesage a obtenu une série de concessions, par exemple la création d'un système de retraites autonome pour la province ; la faculté de ne pas participer à 29 programmes fédéraux-provinciaux comportant des subventions conditionnels ; enfin des avantages fiscaux au lieu de toutes les subventions fédérales à l'enseignement.

Le partage des recettes fiscales auquel le ministère Pearson a consenti confère à M. Lesage de telles ressources qu'il ne réclame plus de faveurs d'Ottawa. A la troisième étape de sa stratégie, celle qui est en cours, M. Lesage se préoccupe plutôt d'exclure le gouvernement fédéral de tous les domaines administratifs où le partage des compétences peut le moindrement se défendre. Il est fermement convaincu que ce sont ses experts qui savent le mieux résoudre les problèmes économiques et sociaux de la province de Québec.

Unité ou diversité ?

C'est par cette voie détournée que M. Lesage se rapproche beaucoup, sur l'assurance médicale, de la position qu'adopte M. John Robarts.

Ce rapport peut avoir de troublantes conséquences.

Parmi les grands facteurs de conservation du caractère d'une société se trouve un système commun d'assistance sociale qui exprime les valeurs nationales en dotant tous les citoyens de l'égalité et de la sécurité. En exigeant que ce soit les provinces, donc des autorités très diverses, qui appliquent les mesures d'assistance financées par le gouvernement fédéral, MM. Lesage et Robarts affaiblissent inéluctablement la trame de la nationalité canadienne.

Deux médecins s'inquiètent...

VANCOUVER. (PC) — Deux éminents médecins canadiens ont exprimé la crainte hier que le programme national d'assurance-santé échoue... faute de médecins.

Le Dr Frank Turnbull, ancien président de l'Association médicale canadienne, et le Dr John McCreary, président de l'Association canadienne des collèges de médecine, ont expédié un télégramme au premier ministre Pearson, le priant d'accorder l'aide financière d'Ottawa aux institutions d'enseignement de la médecine.

Le télégramme précise que les membres de ces deux organismes s'alarment devant le silence que gardent les politiciens présentement réunis en conférence à Ottawa au sujet des octrois fédéraux à l'enseignement de la médecine.

Les premiers ministres provinciaux ont accepté mardi une proposition du gouvernement fédéral offrant aux provinces $14 per capita pour leur permettre d'instituer le régime d'assurance-santé.

"Si, comme vous l'avez suggéré, un programme d'assurance-santé entre en vigueur à la grandeur du pays... sans que les institutions d'enseignement de la médecine aient la possibilité de prendre de l'expansion, ce programme risque sérieusement d'échouer faute de personnel qualifié", dit le télégramme.

Selon un sociologue; la famille, chez les Canadiens français, se désintègre

La famille canadienne-française, nombreuse et exubérante, telle que symbolisée par les personnages de la famille Plouffe, est une vénérable institution qui s'écroule, au dire de M. Philippe Garigue, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal. "L'image de la famille canadienne-française d'antan, solide comme un roc et imperméable aux changements de l'extérieur sur le plan social, a disparu ou presque", a déclaré le professeur.

La situation se présente à l'inverse, alors que les études et statistiques ont démontré qu'au Québec, les couples se marient jeunes. Autrefois, les gens entraient dans la vie conjugale à un âge plus avancé et les enfants qui devaient naître, motivaient ces unions matrimoniales.

Désintégration familiale

M. Garigue note que le taux des mariages s'est accru au cours des récentes années, mais par ailleurs, on enregistre moins de naissances. Ces constatations et d'autres signes avant-coureurs de la désintégration de la famille suscitèrent des inquiétudes dans une grande partie de province, précise M. Garigue.

C'est ce qui donna lieu à la création de l'Institut Vanier de la famille, à l'instigation du gouverneur-général et de Mme Vanier, dont le but est d'étudier les problèmes inhérents à la famille dans la société moderne. L'institut obtenait sa charte en avril de cette année. Il y eut aussi le Conseil supérieur de la famille composé de neuf membres.

Cet organisme, créé en juin 1964, dans le but de conseiller le ministère de la Famille et du Bien-Etre social du Québec, a pour rôle de suggérer des lois susceptibles de maintenir la vie familiale.

Délinquance juvénile

Parmi les autres problèmes qui sont une menace à la stabilité de la famille, on mentionne encore le nombre croissant de séparations legales des conjoints et les cas, de plus en plus nombreux, de délinquance juvénile.

Le professeur Garigue explique que les Canadiens français ont maintenant de plus hautes ambitions, tant sur le plan du niveau de vie que sur celui de l'instruction à donner à leurs enfants. Les familles qui n'ont pas de ressources financières en rapport avec leurs aspirations préfèrent élever moins d'enfants.

Solutions suggérées

Comme solution à ces problèmes complexes concernant la base de la société, M. Garigue croit qu'un nouveau modèle familial pourrait être formé par une loi sociale.

Le Conseil de la famille souhaite que des allocations du gouvernement provincial permettent à de jeunes couples d'élever des enfants comme aussi à aider les pères de famille à payer les frais de scolarité.

Des mères qui travaillent pour augmenter le budget familial pourraient rester à la maison si elles recevaient une somme d'argent du gouvernement provincial. Le Conseil supérieur de la Famille qui a recemment soumis un rapport de ces études et suggestions, a également demandé aux organisations affiliées au ministère de la Famille et du Bien-être social de présenter des mémoires sur les problèmes considérés comme plus urgents sur le plan familial.

Evolution de la famille

M. Philippe Garigue, doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, affirme que l'image de la vieille famille canadienne-française s'applique de moins en moins dans notre milieu. Des statistiques démontrent qu'au Québec, les jeunes gens se marient plus jeunes et font des mariages d'amour. Autrefois, la principale raison d'une union était d'avoir des enfants.

Perth exclut les enfants indiens de ses écoles

PERTH, N.-B. (PC) — Les 500 habitants Maliseet de la réserve indienne de Tobique Narrows, située près d'ici, ont decidé lundi de remettre à plus tard leur décision quant à savoir s'ils permettraient à leurs enfants de retourner à l'école supérieure régionale de Perth en attendant une assemblée des contribuables qui sera tenue lundi prochain.

La décision fait suite à la proclamation émise par le surintendant des écoles du comté de Victoria, M. G. W. Mosher, qui invitaient les contribuables à assister à la réunion d'urgence. Il a déclaré qu'un vote serait pris afin de décider si les étudiants indiens auraient la permission d'assister aux cours lors de l'ouverture des classes l'automne prochain.

La semaine dernière, les contribuables ont voté par une marge de 25 contre 1 en faveur d'exclure les enfants indiens de l'école. Cette décision a donné lieu à des accusations de discriminations raciale et religieuse.

M. Mosher a loué la population Maliseet pour le "calme qu'ils ont conservé durant toute l'affaire." Il s'est déclaré heureux que les Indiens n'aient pas pris de décision.

Un comité de cinq membres a été nommé afin de représenter la population indienne lors de l'assemblée des contribuables.

Il a aussi été décidé que le vote sur la question indienne serait un vote secret.

M. Wallace Laboillois, de Dalhousie, N.-B., représentant de l'Administration des affaires indiennes pour les Maritimes, a déclaré lors de l'assemblée que "la majorité des citoyens de Perth regrettent la décision prise par quelques-uns. Votre décision de permettre à vos enfants de retourner à l'école sera interprétée comme un symbole de la responsabilité du groupe indien."

M. Charles Gorman, d'Amherst, N.-E., surintendant des écoles indiennes dans les Provinces Maritimes, a déclaré qu'il avait fouillé les registres et qu'il n'avait trouvé aucun indice permettant de croire que les enfants indiens apportaient des problèmes de discipline à l'école.

CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI
ou FILTRE
RÉGULIÈRES ET "KING"

AVIS aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 558" concernant

L'ELARGISSEMENT DU CHENAL — STATIONS 1055+00 A 1105+00 — PROJET D'AMELIORATION ET DE JUMELAGE DES ECLUSES DU CHENAL DE WELLAND.

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, le mercredi 11 août 1965.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, Jumelage des écluses du canal de Welland, 308, avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire devra fournir, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit un dépôt afférent à la soumission, d'un montant représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, soit une garantie de soumission, d'un montant représentant 10 p. 100 de la soumission, comme condition suspensive de la passation d'un contrat en bonne et due forme, selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées suivant les indications qui précèdent.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

LE SECRETAIRE, L. E. BELAND
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, OTTAWA, le 19 juillet 1965.

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'À 10 H. P.M.

Elle coupe mieux, pour un vrai velours de pelouse !

Solde à prix exceptionnel! Tondeuse "Sunbeam" 18 po.

Spécial **$59**

modèle RE184 '65

Il s'agit en effet du tout nouveau modèle RE184 1965, à lame jumelée, amélioré, plus puissant grâce à son moteur atteignant jusqu'à 1½ c.v. — Nul besoin d'huile ou d'essence ! C'est un modèle de haute qualité, "poids plume", qui vous fait épargner temps, argent et efforts !

- Fameuse lame jumelée. Evite le scalpage du gazon.
- Poignée basculante.
- Largeur de coupe 18".
- Démarrage facile — Il suffit de tourner un bouton pour la mettre en marche ou l'arrêter.

En vente jusqu'à épuisement du stock !
Rayon de la quincaillerie

MAGASIN MIRACLE MART

Economisez plus de $10 sur ce joli modèle de construction robuste !

Balançoire de jardin 5 pi.

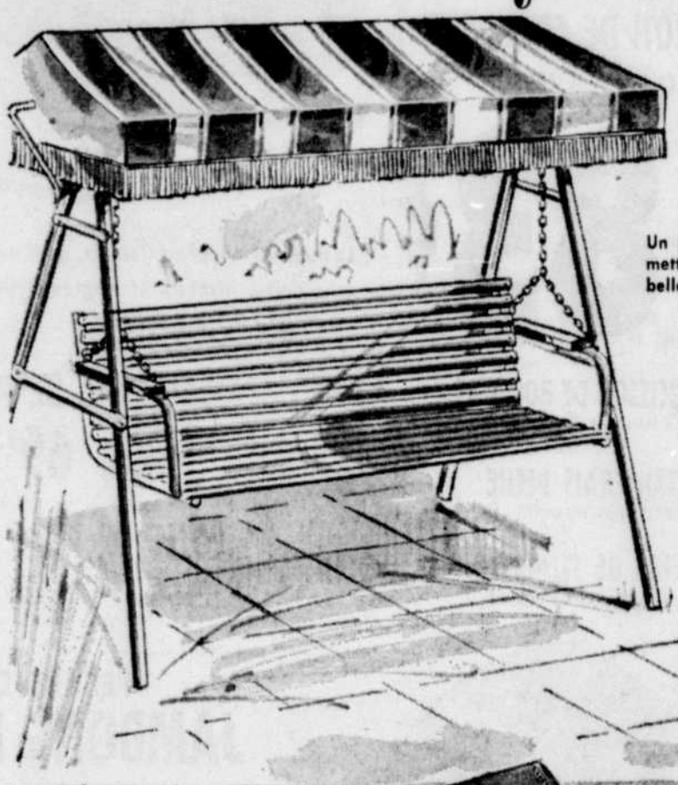

Rég. 49.97
39.77 ch.

Un achat judicieux, qui vous permettra de savourer pleinement les belles soirées d'été !

Attrayante balançoire surmontée d'un joli dais réglable à 8 positions différentes. Le siège et le dossier sont en forme, pour plus de confort. Sa solidité est assurée par de robustes chaines plaquées, à roulement à billes, éprouvées jusqu'à 1000 lb. Cadre en émail cuit au four, vert et blanc. Pieds : 7', Dais: 6'9" x 4'6".

Rayon des articles de sport

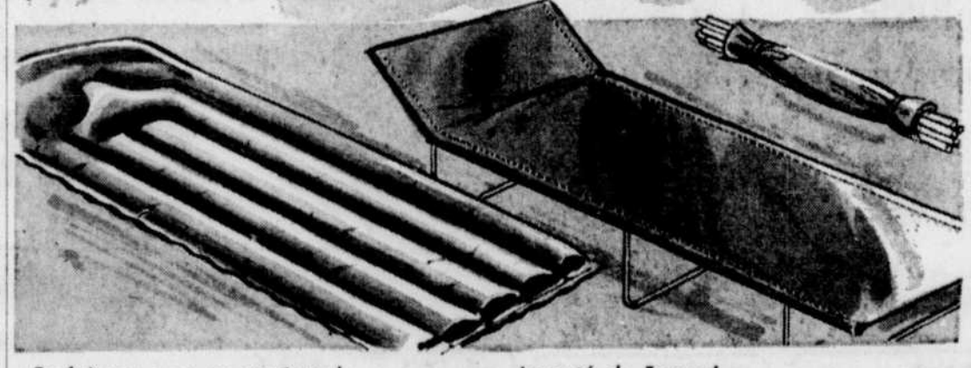

Parfait sur mer ou sur terre !

Matelas pneumatique "Capri"

Fabrication européenne en coton à laminage de caoutchouc, ultra robuste. Construction 5 boudins se gonflant uniformément. L'oreiller tenant se gonfle séparément. Peut se joindre à un autre matelas. Dimensions : 75 x 30". Rouge ou bleu.

Rég. 8.88 **5.77 ch.**

Rayon des articles de sport

Importé de France !

Lit de camp pliant et robuste

Modèle monté sur un solide cadre à ressorts en acier tubulaire de ⅞", léger et résistant. Recouvrement en canevas marine "Sanforized". Dimensions totales : 24" de largeur, 73" de longueur. Pèse environ 7 lb.

Rég. 7.77 **5.77 ch.**

Rayon des articles de sport

(modèle 19PT918)

Spécial !
159.97
mensualités : $10.09

Pour votre maison de ville ou de campagne !

Téléviseur portatif 19 po. Marque réputée RCA Victor

Si vous êtes à la recherche d'un appareil de qualité, qui vous procurerait le maximum de rendement, fiez-vous à cette marque de grande réputation et profitez par la même occasion d'un bas prix exceptionnel !

- Haut-parleur monté à l'avant de l'appareil, pour une meilleure tonalité.
- Antenne dipole, permettant de capter avec précision les postes à distance.
- Châssis orné d'une poignée robuste, pour transport facile d'une pièce à l'autre.
- Complet avec support pratique monté sur roulettes.

Rayon des radios et téléviseurs

Jeu de badminton

Pour 4 joueurs ! 4 raquettes 5 plis, 2 volants, 1 filet, mâts en acier et piquets. Etui en polyéthylène. Instruction incluses. **2.99**
Rég. 3.77 — Ensemble
Pour deux joueurs : 2 raquettes 5 plis, 1 volant, 1 filet et instructions. Etui en Poly. **.99**
Rég. 1.47 — Ensemble

Rayon des articles de sport

Serviettes papier

Emballage économique de 500, 1 épaisseur, blanc pur. Emballage de polyéthylène. **Spécial, le paquet .99**
Assiettes en carton de 9", dans sac fourre-tout. 100 pratiques assiettes en carton de 9". Présentées dans un attrayant sac. **Spécial, le sac .99**

Rayon de la papeterie

Séchoir à cheveux

Séchoir portatif. (Ne pèse que 3½ lb.). Bonnet réglable et choix de 2 températures. Sert également pour sécher les ongles et la fine lingerie d'été. Approuvé C.S.A. — Rég. 9.97 **7.97 ch.**

Fer sec et vapeur

Utilise l'eau du robinet — Passage instantané de la vapeur au sec. 19 trous répartissent uniformément la vapeur. Rég. 9.97 **7.97 ch.**

Rayon des appareils ménagers

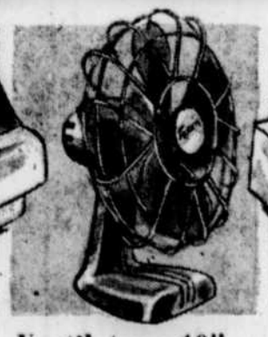

Ventilateur 10"

Pratique ventilateur oscillant ou fixe, de fabrication canadienne. Silencieux et peu encombrant. Approuvé C.S.A.
Rég. 16.95 **12.77 ch.**
(Non représenté) : modèle fixe. Rég. 11.97 **9.77 ch.**

PINKY
200 TIMBRES ADDITIONNELS
avec ce coupon et l'achat d'un réchaud électrique "Danby" 2-éléments, valant **6.87** — Offre valable du 22 au 24 juillet 65 incl. RAYON 80

- *CHOMEDEY* — 1101, boul. Curé-Labelle
- *GREENFIELD PARK* — 399, boul. Taschereau
- *PONT-VIAU* — 1105, boul. des Laurentides
- *4325 est, JEAN-TALON* coin boul. Pie-IX
- *LaSALLE* — 7850, boul. Champlain
- *7455 est, rue SHERBROOKE* coin Montée St-Léonard

OUVREZ VOTRE PROPRE COMPTE ! PINKY TIMBRES PINKY AVEC TOUS VOS ACHATS

VOTRE MÉDECIN VOUS PARLE

RÉDIGÉ SOUS LES AUSPICES DU COLLÈGE DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Eczéma et vaccination

EMILE GAUTHIER, M.D.

Les personnes qui font des maladies de la peau, et plus particulièrement celles qui souffrent d'eczéma, sont sujettes à des réactions paradoxales, imprévues, souvent déconcertantes, vis à vis de multiples médicaments, et également à la suite de certains procédés immunologiques qui, pour le commun des mortels, sont tout à fait sans inconvénient.

D'un autre côté, très souvent l'enfant qui souffre d'eczéma est plus susceptible que d'autres d'être atteint par diverses maladies infectieuses contre lesquelles il existe un traitement préventif efficace, sous forme de vaccin ou de sérum. Egalement, dans la province de Québec, pour fréquenter l'école, la vaccination anti-variolique est exigée.

C'est donc assez souvent que la question se pose: doit-on faire vacciner un enfant qui souffre d'eczéma ? Et quelles sont les complications possibles? Quelles précautions faut-il prendre ?

Dans cet article, nous envisagerons plus particulièrement le problème qui se présente le plus fréquemment: celui de la vaccination anti-variolique, les autres vaccinations pouvant être considérées de façon analogue mais non identique.

Tout le monde sait qu'on donne le nom de vaccin à des toxines microbiennes ou à des suspensions de microbes tués ou de virulence fortement atténués, dont l'inoculation dans un organisme y provoque, après un certain temps, un état d'immunité spécifique, plus ou moins durable.

Le vaccin anti-variolique, celui qui est obligatoire pour la fréquentation scolaire, est le plus ancien de tous les vaccins. Il est constitué, pour s'exprimer de façon simple, par des germes d'une maladie qui s'attaque plus particulièrement à la vache. D'où le nom de vaccin qui, par extension, s'applique maintenant à de nombreuses autres préparations biologiques pouvant être inoculées en vue de prémunir un organisme contre une maladie déterminée.

La vaccination anti-variolique consiste donc, ni plus ni moins, à communiquer à un être humain, sous une forme bénigne, une maladie empruntée à l'espèce animale, maladie qu'on appelle la **vaccine**. C'est l'oeuvre d'un savant médecin du dix-huitième siècle, le docteur Edward Jenner, d'avoir fait passer une infection de la pathologie animale à celle de l'homme dans un but de préservation anti-variolique.

Le procédé de vaccination est bien différent aujourd'hui de ce qu'il était au début, alors qu'on employait la méthode dite **bras-à-bras,** c'est-à-dire qu'on mettait en contact le bras préalablement scarifié du récepteur avec la lésion ouverte du donneur. Mais quelle que soit la méthode, il reste que par la vaccination, on introduit dans l'organisme du récepteur, une substance étrangère et que cette substance renferme un germe infectieux.

Normalement la maladie ainsi communiquée se limite à une seule petite lésion qui évolue en environ deux semaines, en passant par les phases suivantes: incubation, éruption, pustulation et dessiccation.

Chez un sujet prédisposé, comme peut l'être un enfant souffrant d'eczéma, deux sortes de complications peuvent survenir: des manifestations cutanées de type allergique, en général plutôt bénignes et éphémères, et d'autre part, des complications infectieuses, soit par généralisation de la vaccine, soit par infection secondaire au site d'inoculation par d'autres microbes.

Ce sont surtout ces dernières complications possibles qui commandent la prudence quand il est question de vacciner un enfant qui fait de l'eczéma. Il ne faut pas le priver de la protection que peut lui procurer la vaccination, mais ne pas le faire vacciner sans certaines précautions, sans l'avis du médecin qui le traite pour son eczéma. Celui-ci saura choisir le moment opportun et prescrira certaines mesures qui préviendront les complications possibles.

L'enfant qui fait de l'eczéma peut donc être vacciné. Il est recommandable qu'il le soit. Mais certaines précautions s'imposent, et seul le médecin traitant est en mesure de juger du temps le plus favorable à la vaccination.

Inventeur suisse demeuré inconnu

LAUSANNE. — Si l'on en croit la biographie qui vient de lui être consacrée par le chanoine Michelet, le valaisan Isaac de Rivaz, né en 1752, mort en 1828, doit être rangé parmi les premiers inventeurs d'une voiture automobile. C'est lui, en effet, qui a inventé, fait breveter et expérimenté un premier véhicule à moteur à explosion, qui aurait dû marcher, mais que des imperfections dans l'outillage empêchèrent d'avancer de plus de 20 pieds. Il n'empêche que le brevet fut pris et qu'Isaac de Rivaz peut être rangé, au même titre que divers inventeurs plus connus, parmi les précurseurs de la locomotion automobile.

MORGAN

MAGASINS ENTIÈREMENT CLIMATISÉS

Merveilleuse vente d'été ! Nouveaux

MANTEAUX GARNIS DE FOURRURE

automne/hiver 65!

Réduction de $20 ou $40 sur de magnifiques manteaux abondamment garnis de vison, castor ou renard norvégien!

Voici l'occasion de vous procurer de magnifiques manteaux exclusifs Morgan à prix modiques ! Tous les modèles représentés ici sont des nouveautés 65 ... venez vous-même et vous aurez la chance d'en voir beaucoup d'autres !

- **Les plus nouveaux modèles couturier et classiques.**
- **Tissus canadiens et importés.**
- **Chaque manteau est entièrement doublé de chamois.**
- **Les plus nouvelles teintes en vogue pour l'automne 65.**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

MANTEAUX POUR DAMES — RAYON 65
ETAGE-MODE — DEUXIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON

Voici cinq modèles de notre vaste collection:

A. Copie d'un modèle de Paris ... manteau en tweed ou faille importé à bordure de castor teint noir; noir ou noir et blanc avec noir. Tailles petites 8 à 16. Ord. $219 PRIX SPECIAL **$179**

B. Manteau en mohair Blin Blin garni de renard saga; bleu, vert ou taupe avec renard naturel. Tailles: 10 à 16. Prix ord. $199 PRIX SPECIAL **$159**

C. Manteau en mohair Blin Blin à col large en castor naturel; taupe ou beige. Tailles 10 à 16. Prix ord. $199 PRIX SPECIAL **$159**

D. Manteau d'inspiration parisienne pour petites tailles; avec col en vison; noir avec vison noir teint ou brun avec vison bleu argent ou gris avec vison saphir. Tailles 8 à 16. Prix ord. $159 PRIX SPECIAL **$139**

E. Manteau en faille importé à col halo en vison, devant arrondi; gris avec vison saphir; brun avec vison bleu argent ou noir avec vison noir. Tailles 12 à 20. Prix ord. $159 PRIX SPECIAL **$139**

Heures d'affaires: Magasin centre-ville: 9h à 5h 30; jeudi et vendredi 9h à 9h — Succursales: 9h 30 à 6h; jeudi et vendredi 9h 30 à 9h 30 — Téléphoner à 842-6261

"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN *c'est pas plus cher qu'ailleurs"*

Ouvrez un MTP Morgan (compte à paiements échelonnés)

CAHIER No 3 / PAGES 31-46 — LA PRESSE — RADIO TV / BANDES DESSINEES / LOISIRS / ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, MERCREDI 21 JUILLET 1965 — 81e ANNEE — No 166

VU DE WASHINGTON

Des sénateurs en ont assez du donquichottisme de leur pays

par M. P. Dean
exclusif à LA PRESSE

Un "régiment de témoins" n'est pas encore parvenu à convaincre le comité sénatorial des Affaires étrangères que l'intervention en République dominicaine était justifiée.

La fameuse liste des "communistes qui dirigeaient la révolution" a été examinée par les journalistes américains qui ont alors découvert que plusieurs de ces communistes étaient des gosses de 12 ans, que d'autres étaient morts, que quelques-uns étaient des partisans du gouvernement de droite et que la demi-douzaine de "gauchistes" inclus dans la liste étaient des jeunes gens sans grande influence.

Y avait-il danger réel d'un coup de main castriste ? Etait-il nécessaire de débarquer des milliers de soldats quand un seul régiment aurait suffi pour protéger la vie des citoyens américains ?

Plusieurs sénateurs déclarent en privé que la seule présence de quelques navires de guerre américains au large de Saint-Domingue aurait suffi pour décourager tout coup de main gauchiste et qu'une victoire des insurgés contre la junte de droite qui dirigeait le gouvernement aurait peut-être été une bonne chose.

Ces sénateurs sont choqués (et Dieu sait que des politiciens de carrière ne se choquent pas facilement) de l'explication d'un haut fonctionnaire de l'administration Johnson qui a froidement déclaré qu'il était plus facile de s'entendre avec les dictateurs militaires qu'avec les autres chefs de gouvernements.

C'est à huis clos qu'une telle remarque a été faite. Aux journalistes, ce haut fonctionnaire avait dit que les forces armées de l'Amérique latine ont souvent un rôle politique utile à jouer et constituent un instrument de progrès et d'émancipation jusqu'à ce que les conditions nécessaires à la démocratie soient établies.

Mais ce même haut fonctionnaire, en s'adressant aux sénateurs, s'était exprimé tout autrement. Il avait notamment déclaré que les peuples d'Amérique latine sont incapables de comprendre et d'appliquer les systèmes démocratiques anglo-saxons.

Malheureusement, il ne se contente pas de tenir de tels propos à huis clos. Il les répète fréquemment en public, entre autre à l'occasion de coquetels.

La paix des USA

Toujours selon ce haut fonctionnaire, les Etats-Unis ne doivent considérer les peuples de l'Amérique latine que d'un seul point de vue : arranger les choses de telle façon qu'ils ne troublent pas la paix des Etats-Unis.

Certains sénateurs ne cessent de s'interroger et posent d'embarrassantes questions au gouvernement. Ils ont constaté que toutes les troupes de l'Organisation des Etats américains, à part celles des Etats-Unis, proviennent de pays dirigés par des dictatures militaires. Ils se demandent alors où va la démocratie au sein de l'OEA et quelles sont, dans ces conditions, les chances de survie de cet organisme.

Le haut fonctionnaire déjà cité expliquait que pour certaines républiques latines, l'Organisation des Etats américains n'était qu'un moyen de pression pour empêcher l'intervention des Etats-Unis et que par conséquent, le devoir de Washington était d'empêcher cette cabale sud-américaine et de réaffirmer le rôle de l'OEA en tant qu'obstacle à la "communisation" de l'hémisphère.

Pressé de questions sur le caractère de cette "communisation", il émit alors quelques nouvelles théories. Ainsi, les assurances sociales, l'assurance-chômage, les syndicats, le droit de se grouper, sont tous des symptômes de "communisation". Les vrais éléments démocratiques, d'après lui, sont les "bons" hommes d'affaires et les "bons" officiers. Et encore, parmi ces derniers, seuls peuvent être considérés les défenseurs de Washington. Car qui est contre Washington est pour le communisme parce que seul Washington peut vaincre le communisme.

Donquichottisme ?

Quelques sénateurs se demandent si leur pays va maintenant devenir l'adversaire de toute révolution.

D'après les théories des militaires américains et de quelques diplomates, les révolutions sociales en Amérique latine, en Asie et en Afrique sont forcément exploitées par les communistes et de ce fait, ne doivent pas être tolérées.

Il vaut mieux encourager les dictateurs et les sheiks à entreprendre des réformes, à améliorer le niveau de vie de leurs sujets et à maintenir l'ordre, cette dernière chose étant ce qui importe le plus aux Etats-Unis.

Ce qui inquiète nombre de sénateurs américains, c'est de constater que ces hauts fonctionnaires aux idées moyenâgeuses sont souvent ceux qui obtiennent des postes importants.

McNamara juge le rapport des forces inacceptable au Vietnam et demanderait des renforts américains

WASHINGTON (AFP, PA, UPI) — Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, est rentré ce matin à Washington d'une tournée d'inspection de cinq jours au Sud-Vietnam, tournée au cours de laquelle il a pu constater que la situation s'était détériorée depuis sa dernière visite voici 15 mois.

A sa descente d'avion, le secrétaire à la Défense a déclaré que le rapport entre les forces américano-sud-vietnamiennes et celles du Vietcong était "tout à fait inacceptable". Il a souligné notamment que le Vietcong disposait actuellement de 165,000 hommes alors que les forces gouvernementales du Sud-Vietnam s'élevaient à 500,000 hommes. Des fonctionnaires américains ont plusieurs fois indiqué dans le passé qu'un rapport de 10 contre un en faveur des forces régulières était nécessaire pour tenir en échec des guérillas aussi mobiles que le Vietcong.

M. McNamara a également déclaré que le nouvel ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, M. Henry Cabot Lodge, et le général Earle Wheeler, chef d'état-major interarmes — qui l'accompagnaient tous deux dans sa tournée — et lui-même rendraient compte de leur mission dès ce matin aux "membres du gouvernement".

Il faudra plus d'hommes

Les observateurs font aujourd'hui le rapport entre les propos que tenait le président Johnson avant le départ de M. McNamara pour Saigon et ceux que vient de tenir McNamara au sujet de la disproportion "inacceptable" qu'il a pu constater entre les forces en présence, et personne ne doute que les effectifs militaires américains au Vietnam ne soient considérablement accrus dans un avenir très prochain.

Déjà, dans les milieux militaires, on croit que le total des Américains là-bas pourrait s'élever à 180,000 hommes d'ici la fin de l'année. Rien d'officiel n'a cependant encore été annoncé.

La plupart des hauts fonctionnaires de l'administration croient que le président Johnson pourrait solliciter auprès du Congrès l'autorisation de faire appel à un nombre substantiel de réservistes de la garde civile nationale dans le but de remplacer les unités continentales des Etats-Unis actuellement retenues au front vietnamien. Cet appel aux réservistes mettrait immédiatement 200,000 hommes à la disposition du président.

D'autres sources croient même que le président pourrait appeler les réservistes sans solliciter l'autorisation du Congrès. Il lui suffirait de décréter l'état d'urgence nationale. Cette hypothèse demeure cependant improbable, attendu que, jusqu'ici, le président a tenu à ce que ses décisions conservent le cachet d'un appui parlementaire.

Les opérations militaires

- Vingt appareils de l'aéronavale américaine ont bombardé ce matin le port de Benthy, au Nord-Vietnam. Ils ont rencontré une très forte résistance de la part de la DCA et sont parvenus à mettre hors de combat, à l'aide de roquettes, quatre batteries anti-aériennes.
- Pour la troisième nuit consécutive, le Vietcong a harcelé la première division d'infanterie des Etats-Unis à la base de Bien Hoa, et à deux reprises ont tenté de pénétrer à l'intérieur du camp. Un porte-parole américain dit que les pertes sont "très légères" et il n'a pas été nécessaire d'évacuer aucun des blessés.
- Le Vietcong a continué à harasser la nuit dernière la garnison sud-vietnamienne à Bu Dop, à 80 milles au nord de Saigon. Il s'en est également pris à la ville de Dong Xoai, à 50 milles de la capitale. La censure continue à rester muette au chapitre des pertes.
- Une mine a coulé ou endommagé une barge de débarquement remplie de soldats sud-vietnamiens un peu au sud de Saigon aujourd'hui. Il y avait trois Américains à bord. Un porte-parole a dit que les pertes de vie étaient "modérées et lourdes" et qu'il y avait des Américains parmi les victimes.
- La police de Saigon a interrogé aujourd'hui les quatre jeunes gens soupçonnés d'avoir déposé une bombe sous la tribune où devaient prendre place l'ambassadeur Maxwell Taylor et le général Cao Ky, chef de l'Etat.
- Un journaliste de Pékin soutient aujourd'hui qu'il a pu voir sans difficulté la base américaine à Danang. "Elle est toute entourée de Vietcong", a-t-il écrit. "Les Américains sont assis sur un véritable baril de poudre."

Harriman a vu Kossyguine une deuxième fois

MOSCOU, (UPI, AFP) — M. Averell Harriman, ambassadeur itinérant des Etats-Unis, a passé une heure et 45 minutes avec le premier ministre Alexis Kossyguine au cours de leur second entretien sur le Vietnam et d'autres questions internationales.

"J'aurai une bonne déclaration à faire plus tard," a dit M. Harriman en revenant à l'ambassade américaine avec M. Foy D. Kohler. Il quittera Moscou demain pour continuer ses vacances en Europe occidentale.

Cependant, à Londres, où il effectue une visite de deux jours, le chef du gouvernement laotien, le prince Souvanna Phouma, a été reçu aujourd'hui par le premier ministre Wilson. Il a évoqué les perspectives d'une nouvelle réunion de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, portant aussi bien sur la situation au Laos que sur le conflit vietnamien.

A Paris, par ailleurs, on précise que les entretiens que M. André Malraux, ministre d'Etat, aura à Pékin avec les dirigeants chinois ne sauraient amener un règlement pacifique prochain du conflit vietnamien. M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Information, a en effet précisé que les conversations de M. Malraux ne porteraient pas sur la conjoncture actuelle en Asie du Sud-Est.

Télephoto PA

Mort aux communistes du Nord-Vietnam !

Une effigie du leader nord-vietnamien Ho Chi Minh qu'on transportait au stade de Cong Hoa, à Saigon, où se déroulait une manifestation d'Etat, pour être brûlée sous les yeux d'une foule immense a été déchiquetée par des étudiants avant d'arriver au "bûcher". Sur la photo, on voit que la "victime" est déjà à la merci de ses "bourreaux", qui sont en train de la décapiter.

Grèce: Novas complète son cabinet mais d'autres difficultés l'attendent

ATHENES (Reuter, PA, AFP) — Le premier ministre de Grèce, M. Georges Athanasiades Novas, a gagné du terrain en complétant la formation de son cabinet, mais il n'est pas au bout de ses difficultés. Une grande manifestation d'étudiants en faveur de M. Georges Papandreou, premier ministre déchu, est prévue pour ce soir à Athènes et une autre manifestation semblable doit avoir lieu à Salonique.

De leur côté, l'opposition, les syndicats ouvriers et les chefs de certaines autres organisations nationales se préparent à décréter un ordre de grève générale en vue de faire échec au nouveau gouvernement.

Les 20 parlementaires qui ont accepté des postes au sein du gouvernement de M. Georges Athanasiadis Novas ont évidemment quitté l'Union du centre et on doit leur ajouter l'ancien ministre de la Défense, M. Petros Gargoufalias, radié du parti. L'effectif du groupe parlementaire du centre était avant la crise de 171 sur 300 députés au total, c'est maintenant à 150 voix qu'il se trouve réduit.

Le premier objectif de M. Novas depuis le début de la crise est ainsi atteint. Même s'il n'obtient pas la confiance devant le Parlement, l'Union du centre ne peut plus prétendre seule à la direction du gouvernement. L'unité de ce parti est maintenant rompue.

Conséquence plus grave : au Parlement, M. Papandréou devra s'appuyer sur l'extrême gauche pro-communiste, ce que ses partisans les plus modérés ne permettront pas. Toute collaboration avec la droite est désormais exclue.

Selon certains observateurs grecs, cette défaite du leader du centre pourrait peut-être, paradoxalement, faciliter la recherche d'une solution de la crise. M. Novas, ayant marqué sur le terrain parlementaire un point important, serait maintenant en position de discuter avec certaines personnalités du centre fidèles jusqu'à présent à M. Papandréou. Celui-ci, de son côté, pourrait peut-être comprendre maintenant que le rétablissement de l'unité du parti doit passer avant toute considération personnelle.

Après la cérémonie de prestation de serment, M. Novas a fait ce que plusieurs ont interprété comme une avance à M. Panpandreou en déclarant : "Notre gouvernement est prêt à négocier avec tout le monde". Il s'est dit confiant de remporter la victoire lors du vote de confiance qui devra se prendre d'ici le 1er août.

Comme pour aviver la querelle, M. Papandréou a déclaré hier qu'il était faux de dire qu'il avait démissionné volontairement.

Il a précisé qu'il avait été contraint de démissionner lorsque le roi a refusé de signer sa demande visant à changer de ministre de la Défense. M. Papandréou demandait de prendre lui-même en main ce ministère.

Nouveau pas vers l'abolition de la peine de mort en Grande-Bretagne

LONDRES. (AFP) — Par 204 voix contre 104, la Chambre des lords a adopté, hier soir, en deuxième lecture le projet de loi abolissant la peine de mort en Grande-Bretagne.

C'est la première fois que les pairs du royaume, qui avaient été amenés à se prononcer à deux reprises sur ce sujet depuis la fin de la guerre, donnent gain de cause aux abolitionnistes britanniques.

Le Chambre des lords avait rejeté en outre à six reprises, entre 1800 et 1818, un projet de loi abolissant la peine de mort pour le délit de vol à la tire.

Le scrutin de la Chambre haute fait suite à une décision similaire prise la semaine dernière à la Chambre des Communes, où l'abolition de la peine capitale avait été adoptée avec 102 voix de majorité. Les pairs du royaume, comme les députés, se sont prononcés au cours d'un scrutin libre, donnant la possibilité à chacun d'eux de "voter selon sa conscience" et non pas selon la discipline d'un parti.

C'est au député travailliste Sydney Silverman qu'est dû le texte ratifié.

La "détention à vie"

Le scrutin en deuxième lecture relatif au fond même de la nouvelle loi, est toujours l'étape parlementaire la plus importante en Grande-Bretagne. Le texte sera désormais débattu en commission par la Chambre des lords, vraisemblablement aujourd'hui et demain. Les débats en commission, pendant lesquels seront examinés les divers paragraphes de la loi, pourraient susciter à la Chambre haute des amendements tendant notamment à fixer l'emprisonnement des meurtriers à une durée minima obligatoire de 15 ou 20 ans. La "détention à vie" se traduit actuellement dans la pratique par un emprisonnement d'une durée moyenne de dix ans.

Après le stade des commissions, la Chambre des lords sera appelée à voter en troisième et dernière lecture, mais l'issue de cet ultime scrutin ne fait pas de doute. Si toutefois un amendement important devait être adoptée par la Chambre haute, les Communes seraient consultées et pourraient le rejeter, auquel cas le texte serait renvoyé à la Chambre des lords.

L'impression cependant est que le texte abolissant la potence en Grande-Bretagne sera définitivement ratifié et approuvé par la reine, soit avant les prochaines vacances parlementaires du mois d'août, soit à la rentrée d'octobre.

L'ONU et Washington font bon accueil au choix de Goldberg

WASHINGTON (AFP) — C'est un juriste et un libéral que le président Johnson a choisi pour succéder à M. Adlai Stevenson comme ambassadeur à l'ONU.

M. Arthur Goldberg, qui est âgé de 57 ans, n'a pratiquement aucune expérience diplomatique, mais ceux qui le connaissent affirment que ses qualités de juriste, associées à son sens politique, seront au moins aussi précieuses dans l'exercice de sa nouvelle carrière internationale.

Né à Chicago dans une famille israélite, il fit toutes ses études, couronnées par un doctorat en droit, dans la grande ville industrielle du Middle-West. Avocat depuis l'âge de 20 ans, à Chicago puis à Washington, il se trouvait en 1961 à la tête d'un des plus importants cabinets juridiques de la capitale fédérale.

En août 1962, le président Kennedy le nomma juge à la Cour suprême où il supporta constamment toutes les mesures progressistes, tant dans le domaine racial que dans les questions sociales.

En marge de ses fonctions à la Cour suprême, M. Goldberg a souvent servi d'arbitre dans d'importants conflits du travail et ses qualités de conciliateur furent appréciés non seulement par ses amis des syndicats, mais aussi par les milieux industriels.

La nomination de M. Goldberg au poste d'ambassadeur à l'ONU a été accueillie avec satisfaction, mais plusieurs personnalités se sont déclarées surprises qu'il renonce à siéger à la Cour suprême où les juges sont nommés à vie.

Le sénateur William Fulbright, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, estime que cette nomination est "excellente" et plusieurs membres de cette commission ont exprimé le même avis. Le représentant Gerald Ford du Michigan, leader de la minorité républicaine à la Chambre, a affirmé que M. Goldberg était une "personne d'une grande compétence et entièrement dévouée à notre pays".

Le sénateur Stuart Symington, démocrate du Missouri, a rendu hommage au "brillant esprit" du juge Arthur Goldberg et il a ajouté : "Connaissant sa profonde affection pour la loi, je suis surpris qu'il consente à abandonner la Cour suprême".

Le secrétaire d'Etat Dean Rusk est "personnellement enchanté" de la désignation par le président Johnson de M. Goldberg comme successeur à feu l'ambassadeur Adlai Stevenson, a déclaré hier le porte-parole du secrétariat d'Etat.

Surprise à l'ONU

La nomination de M. Goldberg a été accueillie avec autant de surprise à l'ONU qu'à Washington, car le nom du juge ne figurait pas parmi les "probables" dont les noms circulaient depuis plusieurs jours.

Néanmoins, la plupart des délégations ont accueilli avec satisfaction la nomination comme successeur de M. Stevenson d'un homme connu pour son talent de "debater" et son attitude libérale.

Un juge noir à la Cour suprême !

WASHINGTON. (PA) — Le président Johnson, qui aime causer des surprises, a maintenant l'occasion d'établir un précédent en nommant un Noir à la Cour suprême des Etats-Unis. Personne ne sait encore qui le chef de la Maison blanche choisira pour remplacer M. Arthur Goldberg au plus haut tribunal des Etats-Unis.

Mais on a l'impression au Congrès que le président posera un geste spectaculaire. Il pourrait bien, dit-on, choisir M. Thurgood Marshall, en lui retirant le poste de solliciteur général qu'il lui confiait récemment. Il est aussi question de M. Clarence C. Ferguson, doyen de la faculté de droit de l'université Howard, un Noir également.

Le président pourrait déjouer toutes ces spéculations en désignant un ami de longue date, M. Abe Fortas, avocat de Washington.

A l'ONU, les deux factions dominicaines réclament le départ des troupes de l'OEA

NATIONS UNIES. (AFP-PA) — La junte militaire dominicaine, tout comme les rebelles du colonel Caamano, ont demandé hier durant la séance du Conseil de sécurité des Nations unies, le retrait des troupes de l'OEA toujours en poste à St-Domingue.

Le délégué de l'Union soviétique a accordé tout son appui aux factions tandis que le représentant des Etats-Unis déclarait que la demande de retrait des troupes prouvait que chacune des deux factions espérait pouvoir prendre le pouvoir par la force une fois les troupes parties.

Le premier orateur, M. Rubin Brache, représentant du gouvernement du colonel Caamano, a accusé les Etats-Unis et l'Organisation des Etats Américains de complicité dans la politique de pénocide du gouvernement du général Imberto. Il a demandé le retrait immédiat de la force de l'OEA comme étant, dit-il, "le seul moyen de ramener la paix dans notre malheureux pays".

M. Guaroa Velasquez, au nom du gouvernement du général Imbert, a demandé à son tour le retrait de la force de l'OEA car, dit-il, le gouvernement Imbert est en mesure de garantir la paix et la sécurité dans l'ensemble du territoire dominicain. Le maintien d'un foyer rebelle sous la protection de l'OEA crée une situation qui pourrait devenir explosive, a dit M. Velasquez. Le représentant du général Imbert rejette le rapport des criminalistes envoyés par l'OEA car, dit-il, les actes de répression mentionnés dans ce document se sont produits avant le 21 mai quand la zone où ont été découverts des cadavres étaient alors sous le contrôle des rebelles.

Le représentant par interim de l'URSS, M. Platon Morozov, a proposé de nouveau que le Conseil de sécurité se réunisse en République Dominicaine afin, dit-il, que les membres du Conseil puissent voir sur place ce qui s'y passe et soient ainsi mieux à même de faire face à leurs responsabilités. M. Morozov a accusé les Etats-Unis et la force de l'OEA de "faire régner la terreur en République Dominicaine". Puis il a demandé que les forces des Etats-Unis et de l'OEA quittent immédiatement le territoire dominicain "avec armes et drapeaux", que les mesures de répression contre le gouvernement et les partisans du général Caamano cessent et que le représentant du secrétaire général, M. Jose Antonio Mayobre, fournisse régulièrement des rapports sur la situation en République Dominicaine au Conseil de sécurité.

Rien ne justifiait cette séance du Conseil, séance demandée par le délégué de l'URSS, car aucun fait nouveau ne s'est produit comme le prouvent les rapports du représentant personnel du Secrétaire général U Thant, affirme ensuite le représentant par intérim des Etats-Unis, M. Francis Plimpton.

Cependant, observe M. Plimpton, le fait même que les représentants des deux factions en présence à Saint-Domingue demandent le retrait de la force de paix de l'OEA pour étendre, par la violence, car personne n'est prêt à céder, leur domination à l'ensemble du territoire, est la meilleure justification du maintien de cette force si l'on veut éviter de nouvelles effusions de sang et arriver à la solution pacifique qui commence à s'esquisser.

La suite du débat a été renvoyée à demain.

Cooper, un "vétéran" et Conrad, une "recrue" vont piloter le "Gemini-5"

HOUSTON (AFP-PA) — Un habitué de l'espace, Gordon Cooper, et une "recrue", Charles Conrad, viennent d'être officiellement choisis pour piloter le navire spatial "Gemini-5" dont le vol débutera le 19 août, durera huit jours et comprendra 122 révolutions autour de la terre.

La durée de vol correspondra à celle d'un voyage aller et retour dans la lune. L'objectif du vol "Gemini-5" sera de démontrer que la non-pesanteur prolongée ne menace pas la santé de l'équipage et que des astronautes bien entraînés peuvent exécuter leurs missions avec efficacité.

L'équipement des deux cosmonautes comprendra pour la première fois un "radar de rendez-vous" destiné à faciliter le rapprochement de la cabine avec un satellite lancé à partir de celle-ci tout au début du vol. Une expérience de communications sera également tentée lorsque les deux cosmonautes essaieront de converser avec un autre cosmonaute, Scott Carpenter, qui sera placé à l'intérieur d'une "cloche" plongée dans les eaux du Pacifique au large de la Californie. Le programme de vol ne comprend toutefois aucune "marche" dans le cosmos.

La NASA a déclaré que les plaques de très minces couches superposées d'aluminium pourront être rapidement détachées par le cosmonaute qui évoluera au voisinage du "Pégase". Jusqu'ici, aucun appareil jamais perforé ou marqué dans l'espace par le choc des météorites n'a encore été ramené à terre.

L'atmosphère aigre-douce subsiste au congrès communiste de Roumanie

BUCAREST. (AFP, UPI) — Le congrès du parti communiste roumain, qui groupe 3,000 délégués et des observateurs de 56 pays étrangers, entreprend aujourd'hui sa deuxième journée d'activités et, comme hier, la polémique sino-soviétique est écartée mais demeure latente.

Depuis ce matin, les délégations étrangères se succèdent par ordre de préséance à la tribune de la 9ème congrès. C'est le délégué albanais, M. Ramiz Alia, qui a fait l'intervention la plus gênante en reprenant avec forces les thèses que le délégué chinois, M. Teng Hsiao Ping, avait exposées hier.

En plus d'attaquer violemment les Etats-Unis, M. Alia a dénoncé le "révisionisme contemporain", et aussitôt une rumeur s'est élevée dans la salle. Un moment, on a cru que l'orage était proche. M. Alia n'a pas cru devoir insister.

Les sièges de MM. Brejnev, délégué d'URSS, et de M. Teng Hsiao Ping (de Chine) sont demeurés vides durant le discours du délégué albanais, mais les autres délégués d'Europe centrale, de même que Mme Jeanette Veermersch - Thorez (de France) ont marqué leur désapprobation à ce discours en ne se levant pas et en n'applaudissant pas comme c'est l'usage.

L'intervention du délégué indonésien, M. Aidit, était fort attendue. On croyait que, lui aussi, reprendrait avec vigueur les thèses du délégué chinois, mais il s'est contenté d'exprimer des généralités marxistes-léninistes en marge du révisionisme et du dogmatisme modernes. Il a, de plus, utilisé la tribune du congrès pour rappeler que "le peuple indonésien lutte pour assurer la réunion de la conférence afro-asiatique en novembre 1965 et s'efforce parallèlement d'obtenir la convocation de la conférence des Nouvelles forces montantes (CONEFO).

Le délégué polonais, M. Zenon Kliszo, a notamment dit qu'en Europe, le très grave danger est "que l'Allemagne de l'Ouest, tirant partie de la tention internationale, ne tente d'obtenir des armes nucléaires pour appuyer ses revendications sur la République démocratique allemande et d'autres ›gions.

L'intervention du délégué du FLN (porteur d'un message personnel du président Ho Chi Minh) a été saluée par une formidable ovation.

M. Leonide Brejnev
appel à l'unité communiste

DU PLAISIR POUR TOUS

DEMAIN – JOUR D'AUBAINES
Tous les manèges sont à 10¢ • Le royaume des petits 5¢
— • —
Mer., ven. toute la journée et samedi après-midi jusqu'à 6 p.m.
réduction de 50% avec coupons émis avec produits
Pepsi-Cola Humpty-Dumpty — General Bakeries et Hygrade
PARC BELMONT

économie & finance — LA PRESSE

La position française ne semble pas inquiéter Washington ni Londres

Les dirigeants américains et britanniques considèrent que la déclaration de M. Giscard d'Estaing ne constitue pas un rejet de la proposition des Etats-Unis

WASHINGTON, LONDRES, (AFP) — Le jour même où l'important organe financier américain "Wall Street Journal" émet des doutes sur la nécessité d'une conférence monétaire internationale, la France fait savoir par la voix de son ministre des Finances qu'elle ne considère pas "opportune" la réunion d'une telle conférence dont l'idée a été lancée récemment par le secrétaire américain au Trésor M. Henry Fowler.

Malgré cette apparente opposition de Paris à ce que certains secteurs financiers ont qualifié de "bombe Fowler", les milieux financiers de l'administration ne considèrent pas que la déclaration de M. Giscard d'Estaing en constitue un rejet pur et simple.

On souligne à cet égard que, dans son discours de Hot Springs, le secrétaire au Trésor avait assorti sa proposition d'un certain nombre de conditions préalables qui semblent pouvoir parfaitement mises en parallèle avec les réserves faites par la France.

M. Fowler avait naturellement lancé son idée en partant du fait que depuis un trimestre la balance des paiements américaine était équilibrée et que l'effort demandé par le gouvernement pour assainir les liquidités en dollars avait été largement effectué par les organismes privés et publics. Le secrétaire au Trésor avait également affirmé qu'une telle conférence serait désastreuse si elle n'était pas soigneusement préparée à l'avance et si elle ne comportait pas, avant même de s'ouvrir, des chances solides de réussite. La formule du ministre américain avait été en substance : l'absence d'une conférence serait préférable à un échec.

Le "minimum d'accords sur la nature et l'objectif de la réforme à opérer" préconisée par le ministre des Finances français semble a priori refléter à Paris les mêmes préoccupations qu'à Washington. On ne cache pas dans les milieux autorisés que s'il est exact que des "divergences" et même des "contradictions profondes" aient été enregistrées au sujet de la direction éventuelle d'une réforme monétaire, ce sont justement ces conversations préalables poussées, proposées par M. Fowler, qui permettraient peut-être de les aplanir.

Les deux ministres sont ainsi d'accord pour reconnaître qu'il est préférable de ne pas se réunir en conférence que de livrer à la publicité des oppositions fondamentales. Le secrétaire au Trésor et son département n'ont encore fait aucun commentaire officiel à la déclaration de Paris. Il est d'ailleurs probable qu'avant de se prononcer, le Trésor américain étudiera de très près la déclaration française.

M. Fowler a indiqué son intention de s'entretenir avec les autres ministres des Finances des pays intéressés. La France est au premier rang de ceux-ci et ses conversations à Paris compléteront celles qu'il vient d'avoir à Washington avec ses collègues britannique et japonais.

On peut penser, enfin, que si la déclaration de M. Giscard d'Estaing cause une certaine déception, elle ne constitue pas une surprise totale. En tout cas, elle ne ferme pas hermétiquement la porte, pense-t-on à Washington, à la préparation suggérée par M. Fowler tout en reflétant de la part de la France une attitude de prudence justifiée par l'étonnement, le mécontentement et la suspicion que la proposition Fowler avait fait naître de toute évidence à Paris.

Réaction identique à Londres

La déclaration de M. Giscard d'Estaing concernant la suggestion américaine de réunir une conférence monétaire mondiale n'est pas considérée à Londres comme un rejet de cette proposition. On déclare dans les milieux compétents que la position française, ainsi définie, n'est nullement négative et n'est pas fondamentalement contraire à celles des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.

On fait remarquer également qu'en formulant sa suggestion, le secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. Fowler, a pris soin d'insister sur la nécessité de préparer soigneusement cette conférence car, a-t-il dit, un échec serait pire que l'absence de conférence. Le même son de cloche a été donné à Londres en dépit du fait que les dirigeants britanniques souhaitent, ainsi qu'ils l'ont proclamé à maintes reprises ces derniers temps, une "action rapide". D'ailleurs, fait-on remarquer, M. Callaghan a lui-même entrepris des démarches préliminaires pour essayer de concilier les propositions américaine et française et c'est pour cette raison qu'après avoir conféré à la fin du mois dernier avec M. Fowler, il ira s'entretenir jeudi à Paris avec M. Giscard d'Estaing qui était lui-même venu à Londres au début de juin pour discuter de ce problème. M. Fowler a fait part de son côté de son intention d'effectuer des démarches du même genre dans les mois qui viennent.

On se demande aussi à Londres ce que M. Giscard d'Estaing entend par assainissement du système monétaire existant.

A la Trésorerie on s'abstient de tout commentaire avant d'avoir pu étudier le texte officiel intégral. Par ailleurs, la revue "The Economist" écrivait dans son dernier numéro : "Alors que la France préconise elle-même une conférence monétaire internationale, la proposition Fowler a été accueillie à Paris avec réserve, mais non avec hostilité. Il y a probablement deux facteurs qui jouent : 1) Il y a l'aspect "relations publiques" de l'affaire. La France ne veut pas voir les Anglo-Saxons prendre l'initiative dans "sa" réforme monétaire; 2) C'est de l'école "dure" de M. Jacques Rueff, employé par le général de Gaulle, qu'est venu l'appel en faveur d'une grande négociation. M. Giscard d'Estaing est parvenu ces derniers temps à baisser la température. Mais à l'occasion d'une négociation proprement dite, il éprouverait peut-être des difficultés à éviter les positions les plus extrémistes du général (remboursement des balances dollars, gestion du système des unités de réserves collectives par le groupe des Six). D'où peut-être selon l'"Economist", le sentiment émanant du ministère français des Finances que la conférence monétaire est encore prématurée.

RAPPORTS FINANCIERS

Texas Gulf Sulphar Co.

M. Claude O. Stephens, président de Texas Gulf Sulphur Co., communique que la compagnie a enregistré des revenus nets de $8,207,721 au cours des six premiers mois de 1965. Ce chiffre représente une augmentation de 43 pour cent sur les revenus nets de $5,730,573 réalisés au cours de la période correspondante en 1964.

Les revenus nets par action sont passés de $0.57, au premier semestre de 1964, à $0.82 cette année.

Les ventes, au premier semestre de 1965, ont totalisé $45,070,468, une augmentation de 37 pour cent sur les $32,803,175 enregistrés au cours des six premiers mois de l'année précédente.

Les revenus nets pour le second trimestre de l'année en cours se chiffrent à $4,907,802, ou $0.49 par action, comparativement à $2,966,204, ou $0.30 par action, au cours de la même période en 1964. Les ventes ont totalisé, respectivement en 1965 et en 1964, $26,117,096 et $17,566,053.

Republic Steel Corporation

Republic Steel Corporation rapporte qu'elle a enregistré, au premier semestre de 1965, des augmentations de revenus et de ventes.

Le troisième plus important producteur d'acier aux Etats-Unis a réalisé des revenus nets de $47,629,466 pour la première moitié de l'année en cours, soit $3.02 par action, contre $33,537,340, ou $2.13 par action, lors de la période correspondante en 1964.

Les ventes ont augmenté de 25.8 pour cent au cours du premier semestre de 1965 comparativement à la même période l'an dernier : elles sont passées de $610,121,059 à $767,221,388.

Les revenus nets pour le second trimestre de 1965 se chiffrent à $1.54 par action au regard de $1.13 par action un an plus tôt.

M. T. Patton, président du conseil d'administration de Republic Steel, a dit que "les administrateurs étaient très encouragés par l'accroissement des revenus nets, mais il reste que ceux-ci sont bien en deçà des niveaux atteint au cours des années précédentes en comparaison du volume d'affaires". Il a expliqué que les coûts horaires moyens de rémunération ont augmenté de $0.77 l'heure, soit 19.6 pour cent, depuis le premier semestre de 1959.

Horne & Pittfield Foods Ltd.

Dans son rapport aux actionnaires, M. Bertram Loeb, président de Horne & Pitfield Foods Limited, rapporte que les ventes de la compagnie pour l'année financière terminée le 30 avril dernier ont augmenté de 9 pour cent ou de $3,466,206 sur les résultats enregistrés l'année précédente pour atteindre le chiffre record de $42,064,613.

Des progrès significatifs ont également été enregistrés en ce qui concerne les revenus nets, qui sont passés de $290,265, en 1964, à $391,909, en 1965, soit un accroissement de 35%. Les revenus nets par action se chiffrent respectivement, en 1964 et en 1965, à $0.16 et à $0.22.

Horne & Pittfield poursuit son programme d'expansion pour les chaines I.G.A. et Much More Stores.

St. Lawrence Columbium and Metals Corporation

Dans une lettre adressée aux actionnaires, M. Jean-Joffre Gourd, président de St. Lawrence Columbium and Metals Corporation, communique que les bénéfices nets de la compagnie pour la période de six mois terminée le 31 mars 1965 ont augmenté comparativement à la période correspondante l'année précédente, avant déduction d'un montant de $44,000 alloué pour dépréciation.

Les profits nets, avant dépréciation, pour la période sous étude se chiffrent à $269,045.81 contre $225,090.36 un an auparavant. La valeur de la production est établie à $1,101,497.88 au regard de $1,030,898.69 un an plus tôt. Le tonnage de minerai traité à l'usine s'est accru de 20,000 tonnes, passant de 162,372, en 1964, à 182,433 cette année.

Hausse de 11.8% des exportations canadiennes en mai

Le Bureau fédéral de la statistique rapporte que le total des exportations canadiennes au cours du mois de mai s'élève à $766,300,000, soit une augmentation de 11.8% comparé au même mois de l'année 1964.

Le rapport du BFS ajoute que le total des cinq premiers mois de l'année atteint $3,282,000,000, soit 4.6% de plus que les $3,139,200,000 enregistrés au cours des cinq premiers mois de 1964.

Les exportations de mai, qui comprennent les produits de fabrication canadienne et les produits achetés à l'étranger pour être exportés de nouveau, ont augmenté dans trois des principaux pays ou le Canada exporte.

Les ventes aux Etats-Unis ont passé de $358,500,000 en mai 1964 à $425,400,000 en mai 1965 ; celles faites à la Grande-Bretagne ont passé de $105,900,000 à $120,500,000, et celles faites aux autres pays du Commonwealth et aux pays jouissant des taux préférentiels sont passées de $42,100,000 à $47,700,000. Les exportations aux autres pays ont baissé comparé au mois de mai 1964 ; de $178,900,000 en mai 1964, elles sont passées à $172,700,000 en mai 1965.

La tendance est identique pour la période de cinq mois. Le rapport donne les chiffres suivants pour cette période en 1965 et en 1964 : (les statistiques de 1964 sont placées entre parenthèses).

Etats-Unis : $1,911,500,000 ($1,696,900,000) ;

Grande-Bretagne : $471,900,000 ($470,600,000) ;

Autres pays du Commonwealth et pays bénéficiaires de taux préférentiels : $209,200,000 ($184,800,000) ;

Autres pays : $689,400,000 ($786,900,000).

Jean Mehling câble de Paris

La Suisse se montre inquiète devant les perspectives économiques

J'avais parlé ici même, voici quelque temps déjà, de la lutte anti-inflationniste menée par le gouvernement suisse. Il n'est pas sans intérêt d'y revenir. En effet, le gouvernement helvétique vient de publier un rapport sur les résultats des mesures qu'il avait prises. Ses conclusions sont intéressantes, car elles s'étendent à la situation économique et financière dans la Confédération et aussi dans l'ensemble de l'Europe. La prudence traditionnelle des jugements suisses en de tels sujets n'en donne que plus de poids aux conclusions présentées. Sur le plan purement helvétique, les décisions prises ressemblent de près à celles de la France : la lutte anti-inflationniste, rendue nécessaire par l'afflux trop marqué des capitaux étrangers, doit être poursuivie. Il s'agit, avant tout, de sauvegarder deux choses : le pouvoir d'achat des particuliers, le taux de change de la monnaie sur le plan international. En outre, il importe de se protéger, dans les limites du raisonnable, de la domination de l'économie nationale par les capitalistes étrangers.

•

La protection du niveau de vie des particuliers est loin d'être assurée. Les indices de la consommation ne cessent pas de s'élever. Qu'il le veuille ou non, le Conseil Fédéral est donc obligé de tenir compte d'une opinion publique que rendent nerveuse les incertitudes de l'avenir. Sur ce sujet, la Suisse se trouve placée devant la même situation que la France. Il faut relever cependant la naissance en Suisse d'un sentiment très nouveau : celui de l'indépendance économique.

Jusqu'à présent il ne s'était appliqué — avec beaucoup d'énergie du reste — qu'à l'indépendance politique. Mais de façon structurelle la Suisse se trouvait placée sous contrôle — au moins de façon partielle — des capitalistes étrangers. Cette situation, non dépourvue de dangers, résultait de la neutralité politique qui tenait le pays hors des grands événements mondiaux. Est-ce un signe des temps ? La preuve que les problèmes, quels qu'ils soient, ne se présentent désormais plus comme au siècle dernier ? La Suisse, en tout cas, sans virer à la xénophobie renâcle devant les dépendances auxquelles l'assujettit son propre confort !

Fermeture de l'usine de Domtar de Portneuf

QUEBEC, (PC) — La société Domtar annonce la fermeture, au début de l'année 1966, de son usine de cartonnage située à Portneuf, dans le Québec. Un porte-parole de la compagnie a déclaré que l'usine fermait ses portes parce que la machinerie était démodée, et qu'elle ne pouvait, pour cette raison, concurrencer les autres usines de la compagnie, qui possèdent un équipement très moderne.

La compagnie a ajouté qu'elle trouvera d'autres emplois aux quarante travailleurs de cette usine.

Car tel est bien, en fin de compte, le dilemme. Lorsque le Conseil Fédéral, pour lutter contre l'inflation, met un frein aux entrées de capitaux étrangers, il protège le pouvoir d'achat de ses concitoyens, mais il met en péril leur niveau de vie. Dilemme que celui de l'indépendance économique ? Très certainement. Il faut, dans un tel choix, savoir où l'on risque d'aller. L'indépendance, par reflux des capitaux étrangers, revente à des nationaux de certaines entreprises, a un effet déflationniste évident. Cette déflation se traduit automatiquement dans le niveau de vie. Il risque d'y avoir perte de débouchés extérieurs pour une production industrielle redevenue purement nationale. En tout cas, il faut s'attendre à ce que, pendant quelque temps, les "affaires" se ralentissent. Et dans un pays qui, comme la Suisse, est entièrement construit sur un schéma d'échanges avec l'étranger (hommes, marchandises, capitaux), "l'indépendance" risque de coûter cher.

•

Cela n'échappe certainement pas aux autorités fédérales. Pas plus d'ailleurs qu'aux critiques eux-mêmes. Et, à mon avis, c'est là un phénomène très nouveau. En partie, aussi, explicable par la prudence gouvernementale. Mais mieux vaut freiner la croissance économique que de se trouver très vite en état de suremploi sans "commandes" correspondantes. Or, à ce propos, les conclusions énoncées par le Rapport suisse sont à relever : le gouvernement de Berne estime que l'Europe tout entière est en état de "stagnation". Sans aller jusqu'à dire que les choses sont inquiétantes, on dit, dans la capitale fédérale, qu'elles ne sont plus très satisfaisantes. En d'autres termes, on se montre un peu inquiet devant les perspectives immédiates de l'économie. La leçon de prudence est donc à retenir, venant d'un pays aussi attentif que la Suisse aux aléas de la conjoncture. Les craintes helvétiques rejoignent, à quelques nuances près, celles qui, depuis plusieurs semaines, s'énoncent à Paris et à Bonn. Rien de tout cela n'est encore dramatique. Tant s'en faut. Pourtant on aurait tort de prendre à la legère des avertissements aussi sérieux et pondérés.

Informations boursières

MAGASINS GREENBERG LIMITEE — 650,000 actions ordinaires, sans valeur au pair, dont 600,000 sont émises et en circulation et 50,000 inscrites sous réserve d'avis de leur émission à la suite de l'exercice d'options, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture jeudi le 22 juillet 1965. Leur symbole au téléscripteur sera "G B S".

B.J. COGHLIN CO. LTD. — Les droits de la compagnie se vendront au comptant à la Bourse de Montréal, à son ouverture le 21 juillet et ils seront rayés de la liste à midi le 26 du même mois.

HOLT RENFREW & CO. LIMITED — A partir du 21 juillet 1965, tous défauts de livraison des actions ordinaires de la compagnie doivent être consentis et signés du courtier receveur avant leur livraison à la chambre de compensation. Les parties désireuses de prendre avantage de l'offre de Canadian Acceptance Corporation Limited devront effectuer leurs achats les 26, 29 et 30 juillet, sur une base de livraison au comptant. L'offre expirera le 30 juillet 1965.

STAIRS EXPLORATION & MINING CO., LTD — Jusqu'à avis contraire, toutes commandes aux fins d'éviter des paires (stop loss) concernant la compagnie seront annulées.

McADAM MINING CORPORATION LIMITED — La Bourse Canadienne a consenti la mise en liberté, sur une base au prorata, de 47,238 actions de la compagnie, actuellement entre les mains de la compagnie Crown Trust Company, Toronto, Ontario.

KELTIC MINING CORPORATION LIMITED — Sous réserve d'enregistrement d'un accord en date du 12 juillet 1965 avec la Commission des valeurs mobilières du Québec, L.J. Forget & Cie Ltée, au nom d'un client, a souscrit ferme jusqu'à 90% et en son propre nom jusqu'à concurrence de 10%, 200,000 actions de Keltic au prix de 30c chacune, payables sur-le-champ et elle s'est vu consentir des options sur un total de 800,000 actions à des prix variant entre 40c et $1.25 chacune, susceptible d'être exercée dans les 12 mois. Le produit servira à l'exécution de travaux aux fins de poursuivre le programme de travail de la compagnie sur la propriété Stirling, dans le comté de Richmond, en Nouvelle-Ecosse.

MARITIME TELEGRAPH & TELEPHONE COMPANY, LIMITED — 70,000 actions ordinaires additionnelles d'une valeur au pair de $10 chacune, ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 19 juillet 1965. Elles sont réservées pour fins d'émission, conformement au plan d'épargne de la compagnie, en faveur de ses employés.

NOMINATION MONTREAL ARMATURE

P. H. CAMERON

On annonce la nomination de M. P. H. Cameron au poste de vice-président et gérant général de Montreal Armature Works Ltd. Diplômé en génie électrique de l'Université McGill, M. Cameron a acquis une vaste expérience chez Canadian General Electric Co. Ltd. dans la vente et le service d'appareils électriques. Montreal Armature Works, fondée en 1917, est l'un des ateliers, entretenant les appareils électriques, les plus importants et les plus modernes au Canada, pourvoyant au service de tel équipement depuis l'est de l'Ontario jusqu'aux Maritimes. La compagnie maintient en opération une subsidiaire à Sept-Iles, P.Q., et vient tout juste d'en achever une autre à Bathurst, N.-B. •

Walter M. Lowney Co. Ltd.

B. PROVENCHER

M. K. I. Ellson, vice-président et gérant général de Walter M. Lowney Co. Ltd., est heureux d'annoncer la nomination de M. Ben Provencher au poste de gérant de la succursale de l'Est. •

BANQUE DE MONTRÉAL

FONDÉE EN 1817

DIVIDENDE No 420

AVIS est par les présentes donné qu'un DIVIDENDE de CINQUANTE-DEUX CENTS ET DEMI par action sur le capital-actions payé de cette Institution a été déclaré pour le trimestre courant, lequel est payable le et après le MERCREDI, PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires, le TRENTE-ET-UN JUILLET 1965.

Par Ordre du Conseil.
R. D. MULHOLLAND,
Premier Gérant général.

Montréal, 20 juillet 1965.

REPRESENTANT DES VENTES INDUSTRIELLES

Homme bilingue demandé pour visiter ateliers industriels de la région de Montréal à titre de représentant d'une importante entreprise canadienne. L'expérience de la vente et des aptitudes en mécanique seraient préférables.

Salaire selon l'expérience, bénéfices marginaux inclus. Auto fournie. Entrevue accordée aux candidats convenables.

Pour renseignements, écrire dès aujourd'hui

CASE 7061, LA PRESSE

Hausse de la rémunération horaire moyenne en avril

La rémunération horaire moyenne dans la fabrication a monté à $2.12 en avril ($2.11 en mars). En contrepartie, la rémunération hebdomadaire moyenne a diminué de 9c. pour tomber à $86.98, à cause d'une réduction de 0.2 heures de la semaine moyenne de travail. Comparativement à avril 1964, la rémunération horaire moyenne et la rémunération hebdomadaire moyenne étaient de 11c et $4.23 plus élevées respectivement, tandis que la semaine moyenne de travail n'a pas varié.

Dans la fabrication des biens durables, la rémunération horaire moyenne a monté à $2.30 en avril ($2.29 en mars). La semaine moyenne de travail et la rémunération hebdomadaire moyenne ont diminué de 0.2 heures et de 30c respectivement. L'activité réduite dans le matériel de transport, attribuable en partie à un différend industriel a eu tendance à réduire la rémunération horaire moyenne. Ce facteur a été plus que contrebalancé par une diminution de l'activité dans la fabrication des articles en bois, où la rémunération est inférieure à la moyenne de celle des biens durables, et par une augmentation d'emploi à des taux au-dessus de la moyenne dans la fabrication des produits du fer et de l'acier.

Dans la fabrication des biens non durables, la rémunération horaire moyenne a monté à $1.92 en avril ($1.90 en mars) et la rémunération hebdomadaire moyenne, à $77.04 ($76.89). Le surtemps et les augmentations de salaires dans les dérivés du pétrole et du charbon, ainsi qu'une diminution saisonnière d'employés moins rémunérés dans les tabacs, on contribué à la hausse de la rémunération horaire. L'activité réduite dans la fabrication des articles en cuir et des vêtements, où la rémunération est inférieure à la moyenne de celle des biens non durables, a également influencé le mouvement vers la hausse. Les augmentations saisonnières de l'emploi moins rémunéré dans les aliments et boissons ont limité le gain dans une certaine mesure.

Dans la construction, la rémunération horaire moyenne a été de $2.45 en avril, soit 4c de plus qu'en mars. La hausse est surtout attribuable à l'augmentation de l'emploi dans le secteur de la construction de bâtiments et des travaux de génie en général.

Augmentation en juin des retraits de dépôts confiés aux banques

MONTREAL (PC) — Les débits des comptes bancaires dans les banques canadiennes se chiffrent en juin à $42,509,700,000 ; cette somme représente une légère augmentation comparée au mois précédent et un accroissement substantiel comparé à juin 1964, rapporte l'Association des banquiers canadiens.

En mai dernier, les débits atteignaient $40,015,600,000, et en juin 1964 $37,286,900,000.

Le total enregistré en juin dépasse pour la cinquième fois dans l'histoire des banques canadiennes la somme de $40,000,000,000.

Les débits représentent l'argent retiré des comptes de dépôts autres que les comptes du gouvernement canadien dans les banques à charte ; les sommes rapportées par les offices de clearing sont celles retirées le mois précédent.

Le tableau ci-dessous donne, en millions de dollars, pour les principales villes canadiennes la somme enregistrée par l'office de clearing en juin 1965, et établit une comparaison avec les mois de mai 1965 et de juin 1964.

	Juin 1965	Mai 1965	Juin 1964
St-John's (T.-N.)	193.7	159.8	157.4
St-John (N.-B.)	152.1	160.1	147.1
Halifax	420.6	458.9	308.8
Charlottetown	41.7	45.6	44.9
Montréal	11,103.4	10,980.3	10,233.7
Québec	845.2	929.3	881.1
Sherbrooke	105.6	102.3	88.2
Hamilton	867.6	844.4	721.1
Toronto	15,845.0	14,587.2	12,868.6
Régina	569.0	483.7	554.5
Calgary	1,282.1	1,116.8	1,336.3
Vancouver	2,558.6	2,325.1	2,194.5

Requêtes en faillite soumises par des filiales d'Atlantic

TORONTO (PC) — Commodore Sales Acceptance Ltd., une filiale d'Atlantic Acceptance Corporation qui elle-même est placée sous séquestre depuis le 17 juin dernier, a logé des requêtes en faillite contre deux autres compagnies. En fin de semaine dernière, elle avait déjà réclamé la mise en faillite de Racan Photo-Copy Corp. Ltd. de qui elle exige le paiement d'une somme de près de $700,000.

Les deux dernières requêtes ont été enregistrées contre D.H.I. Ltd., de Brampton en Ontario, et contre Dalite Corporation (Canada) Ltd. de Toronto.

La requête contre la compagnie manufacturière Brampton porte une réclamation de $4,516,861. Commodore affirme qu'elle détient des garanties sur les propriétés de D.H.I. Ltd. s'élevant à $2,400,000.

D'autre part, Commodore, qui réclame $4,728,463 de Dalite Corp., estime que la valeur des garanties qu'elle détient dans cette société atteint $4,478,463.

Frederick's Department Store Ltd., de London en Ontario, a été déclaré en faillite la semaine dernière à la suite d'une requête soumise par une autre filiale d'Atlantic Acceptance Corp., Adelaide Acceptance Corp.

Appareils électroménagers

Voici les chiffres des expéditions de petits appareils électroménagers en mai : fers à repasser à vapeur, 30,700 (192,285 en janvier-mai) ; sèche-cheveux, 26,839 (120,155) ; bouilloires, 24,842 (160,739) ; grille-pain automatiques, 24,575 (128,234) ; batteurs-malaxeurs, presse-jus et broyeurs - mélangeurs, 20,771 (89,793) ; et aspirateurs cylindriques et autres à succion, 17,299 (90,277).

AVIS DE DEMENAGEMENT

A compter du 24 juillet 1965 nos bureau et entrepôt seront situés à

5455, RUE RAMSAY

LEE ELECTRICAL CONSTRUCTION INC.

676-7966 — ST-HUBERT, QUEBEC

NOUVEAUX PRESIDENT DU CONSEIL ET PRESIDENT DE LA COMPAGNIE CHEZ MEAD JOHNSON OF CANADA LTD.

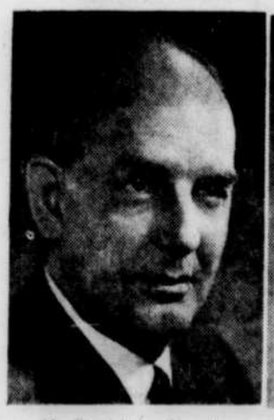

M. David L. Menzies

M. Howard R. Alexander

Le conseil d'administration de Mead Johnson of Canada Ltd. vient d'élire M. David L. Menzies au poste de président du conseil d'administration, et M. Howard R. Alexander au poste de président de la compagnie, en remplacement de M. Menzies.

Cette promotion de M. Menzies lui fait atteindre un nouveau sommet dans la carrière déjà remarquable qu'il s'était taillée dans le domaine pharmaceutique au Canada. Arrivé chez Mead Johnson of Canada en 1953, à titre de vice-président et gérant général, il en était président depuis 1953. Durant les 12 années avant son entrée chez Mead Johnson, il avait été gérant de la Division pharmaceutique de la CIBA Company of Canada Ltd.

M. Alexander entra à l'emploi de Mead Johnson & Company, Evansville, Ind., en 1955, en qualité d'économiste analyste, service "Etudes des produits" ; il en devint directeur en 1959. Promu vice-président, service "Création de produits", au Centre de recherches Mead Johnson, en octobre 1961, il devint, en décembre 1963, vice-président du service Administration de la Division. Il était chez Mead Johnson of Canada Ltd. depuis janvier de cette année à titre de vice-président et gérant général de la Division des laboratoires Mead Johnson. •

Bruck FABRICS

BRUCK MILLS Limited

DIVIDENDE ACTIONS CLASSE "A"

AVIS EST PAR LA PRESENTE DONNE qu'un dividende de trente cents l'action a été déclaré sur les actions classe "A" en cours de la compagnie. Le dividende est payable le 15 septembre 1965 aux actionnaires immatriculés à la fermeture des bureaux le 13 août 1965.

D'ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J.-E. DAVID,
secrétaire-trésorier.

Montréal, Québec,
13 juillet 1965

AVIS DE DIVIDENDE

COUVRETTE & PROVOST LTEE

DIVIDENDE REGULIER No 15 ACTIONS CLASSE "A"

Un dividende trimestriel régulier de .03 par action classe "A" de la Compagnie a été déclaré et sera payé le 15 août 1965 aux actionnaires inscrits au 31 juillet 1965.

GERARD CARRIERE,
Secrétaire

AVIS DE DIVIDENDE ADDITIONNEL

COUVRETTE & PROVOST LTEE ACTIONS CLASSE "A"

Un dividende additionnel de 3/4 de cent par action classe "A" de la Compagnie a été déclaré et sera payé le 15 août 1965 aux actionnaires inscrits au 31 juillet 1965.

GERARD CARRIERE,
Secrétaire

NOMINATIONS A CYANAMID

Thomas F. Kyle

R. M. Drennan

Le président de Cyanamid of Canada Limited, M. S. R. Stovel, annonce la nomination de M. Thomas F. Kyle, III, C.P.A. au poste de trésorier et de contrôleur de la compagnie et la nomination de M. R. M. Drennan à celui de secrétaire. M. Kyle occupait auparavant les fonctions de contrôleur adjoint de la compagnie. M. Drennan, qui occupait le poste de directeur des relations avec les employés et les syndicats, continuera ces fonctions en plus de celles de secrétaire. MM. Kyle et Drennan auront leurs bureaux au siège social de la compagnie à Montréal. •

BURNS FOODS LIMITED

M. F. C. Klasing

M. H. I. Price

M. P. B. Hill

M. F. C. Klasing vient d'être élu président de Burns Foods Limited par le Conseil d'administration de cette compagnie. M. Klasing, autrefois premier vice-président, directeur et membre du Comité de la direction, succède à M. Alex B. Hill, décédé le 27 juin dernier. M. Klasing avait été nommé premier vice-président de Burns en août 1964. M. Klasing a plus de 36 ans d'expérience dans l'industrie des viandes préparées.

M. R. Howard Webster de Montréal a été élu au Conseil d'administration et nommé membre du Comité de la direction. M. H. I. Price, directeur, a également été nommé membre du Comité de la direction.

Le fils du défunt, M. P. B. Hill a été élu membre du Conseil d'administration.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 H.
255	Abitibi	11¾	11¾	11¾
45	Algoma	62½	62½	62½
50	Alliance	9⅝	9⅝	9⅝
607	Alumin	27⅛	27⅛	27⅛
—	Alum 4¼	40¼	40	—
—	Alcan 1	21¾	21¾	—
—	Alcan 2	48½	48	—
—	Ang T 265	53	53	—
—	Ang T 290	54	54	—
—	Argus	20⅛	20⅛	—
—	Arg 2.60	53½	53⅛	—
—	Arg 2.70	32⅞	32½	—
—	ArgC Pr	13¾	13¼	—
130	Asbestos	26¼	26	26¼
—	Atl Sug	21	20¾	—
—	Atl Sug	100½	100½	—
—	Bq CN	70	70	—
275	Bq In.p	64	64	64
5	Bq Mont	61	61	61
—	Bq N-E	71⅝	71½	—
—	Bq PC	50	50	—
—	Bq Roy	74	73	—
—	Bq Tor-D	61	60½	—
—	Bath P	21¼	21¼	—
—	Bath Wts	11½	11½	—
247	Bell Phone	57⅛	57	57⅛
—	Bow Paper	6½	6¼	—
—	Brazil	6⅝	6¼	—
—	BA Oil	30⅝	30	—
—	BC Forest	26¾	26¼	—
—	BC Phone	67½	67½	—
150	Brimco	6½	6½	6½
—	Bruck (A)	29½	29½	—
—	Burns Foods	22⅝	22⅝	—
—	Cal Pow	20⅛	20⅝	—
—	Can Cem	51	50½	—
—	Can Cem p	28¾	28¾	—
—	CD Sugar	24	24	—
—	Can Iron	49⅛	48¾	—
—	Can Malt	22¼	22¼	—
—	C Pack "A"	86	85⅝	—
—	C S L	31	31	—
100	CAE n	12¼	12	12¼
25	C Brew	9⅛	9⅛	9⅛
—	C Brew (A)	47¼	47¼	—
—	C Brew (B)	54	54	—
—	C Br Alm (A)	15	15	—
—	C Bronze Pr	100¼	100	—
—	C Chem w	950	945	—
100	C I L	20⅛	20⅛	20⅛
75	C I L Pr	50	50	50
—	CI Pow	23¼	23⅛	—
375	CI Pow Pr	50	50	50
1500	C Marconi	5⅛	5	5⅛
3210	CPR	58½	58½	58½
—	CPfina	12½	12½	—
—	CPP Sec	23¼	23¼	—
—	CPP Sec (A)	23½	23½	—
—	C Refract	18½	18½	—
—	C Vickers	20	20	—
—	Central Del	11½	11½	—
25	Chemcell	16¼	16¼	16¼
10	Coghlin	12¾	12¾	12¾
—	Col Cell	9	9	—
—	Col Ce pr	27	27	—
150	Coglin drts	08	05	08
—	Cons Bldg	425	425	—
—	Cons MS	40¾	40¼	—
205	Cons Paper	41	41	41
—	Cons Text	23¼	23	—
—	Consu Glass	10	9⅝	—
—	Corby A	20⅛	20⅛	—
—	Coronati	405	405	—
—	Crain RL	25	25	—
—	Cr Cork	124¼	124¼	—
50	Cr Zell A	30	30	30
—	Crush Int	14⅜	14¼	—
—	Denison	28⅜	28⅜	—
100	Dist Seag	35⅛	35⅛	35⅛
—	Dome Pete	17⅜	17⅛	—
100	D Bridge	25⅜	25⅜	25⅜
—	D Corset	12½	12½	—
—	Do Fasco	26	25¼	—
—	DoFasco4¾	100½	100¼	—
—	D Glass	15	14½	—
—	D Lime	5½	5¼	—
—	Dosco	14¼	14¼	—
100	D Stores	23⅜	23¼	23¾
—	Domtar	19½	19⅜	—
25	D Text	31	31	31
—	Donohue	8¾	8¾	—
—	Du Pont	48½	48	—
—	Du Pont pr	82	82	—
—	Dupuis A	11	11	—
—	E Koot	25½	25½	—
—	Eddy Match	38	38	—
—	Electrolux	47⅛	47⅛	—
—	Enamel A	8½	8½	—
—	Falcon	96¾	96⅝	—
—	Fam Play	24½	24½	—
—	Fleetwood	20½	20½	—
—	Fraser	31½	31½	—
—	Fr Pete pr	490	455	—
—	G Dynam	45⅜	45⅛	—
—	GMC	104	104	—
—	GR Brci p	50½	50½	—
—	GW Life	98½	98½	—
175	GL Paper	23	23	23
—	Hdy Andy	6¾	6¾	—
—	Hawk Sidd	6⅛	5⅞	—
—	Hawk S p	100	100	—
—	Home (A)	17⅜	17⅜	—
—	Home (B)	19¼	19⅛	—
—	Horne Pf	320	320	—
—	Hud B M	67	66½	—
—	HBC	13¾	13¾	—
—	Husky Oil	12	12	—
—	Husky B Pr	53½	53½	—
110	Imp Oil	50⅞	50⅝	50⅝
—	Imp Tob	14⅝	14½	—
—	I Tob pr	6¼	6¼	—
300	Ind Accep	22½	22⅛	22¼
—	Inland C Pr	17⅝	17¼	—
—	Inland NG	9⅜	9⅜	—
—	INL NG	20	20	—
200	Int Nickel	87½	87¼	87½
—	Int Pap	33⅝	33½	—
50	Int Util	30¼	30¼	30¼
135	Inter PL	87⅞	87⅞	87⅞
400	Jamaica PS	14¼	14¼	14¼
—	Laur Fin	15	15	—
—	Lau F 1.40	24½	24½	—
—	Laur F 2.00	35	35	—
—	Laur F w	500	500	—
100	Loblaw A	9	9	9
—	Loblaw B	9¼	9¼	—
—	Loeb M	14¾	14½	—
—	MacKinn	7¼	7¼	—
—	MacLaren A	21½	21½	—
—	MacLean H	29¼	29¼	—
225	MB PR	28	28	28
35	Marit Tel	22½	22½	22½
25	Massey F	28¼	28¼	28¼
—	McAllister	6½	6¼	—
—	MGP Inv	5⅜	5⅜	—
—	MPG Inv w	260	260	—
—	Miron 6%	12¼	12¼	—
—	MitchR A	12½	12½	—
—	Molson A	36	36	—
—	Molson B	37½	37½	—
—	Mtl Loco	13	13	—
—	Mtl Trust	21	21	—
25	Moore Corp	68½	68½	68½
100	MorseR A	14	14	14
—	MorseR B	12½	12½	—
—	Mussens	26¼	26¼	—
—	Nat Trust	20	19⅞	—
—	NFLD Light	10	9⅞	—
50	Noranda	45¼	45¼	45¼
—	NS LP	31	31	—
—	Ocean Fish	8⅝	8⅝	—
—	Ogilvie	13¾	13½	—
—	Ogilvie Pr	36	36	—
—	Ont Steel	33¾	33¾	—
—	Pac Pete	10	9⅞	—
—	Placer	23½	23½	—
100	Pow Cor	13⅛	13⅛	13⅛
—	Price Br	39⅝	39½	—
25	QN Gas	10	10	10
—	QNG P 5.4	98½	98½	—
—	Que Phon	23¼	22	—
—	Q P 4¾ 65	19¾	19¾	—
100	Rio Algom	16	16	—
—	Reitman's	10½	10½	—
—	Rockwell	33½	33	—
50	Rolland A	10⅛	10⅛	10⅛
600	Ronalds F	14	14	14
—	Rothmans	23¼	23¼	—
—	Russel A	21	21	—
—	St-L Cem	36	35	—
—	St-L Cem	19½	19½	—
—	St-L Corp	102	102	—
—	Salada F	11¼	11¼	—
—	Scott LaS	13⅛	13⅛	—
—	Shell Can	16⅛	16	—
—	Shell I Pr	25	25	—
—	SherW	38	37	—
—	Shop Save	14¼	14¼	—
—	Sicard	7	6¾	—
150	Simpsons	26	26	26
100	Soc GF	7¾	7¾	7¾
—	Southam	35½	35⅜	—
—	SS Steel	22	21½	—
770	Steel Can	27¾	27½	27¾
100	Steinbg A	42¼	42¼	42¼
—	Texaco Can	48¼	48¼	—
50	T Fin (A)	13¼	13¼	13¼
—	Tr-C Corp	10¼	10¼	—
25	Tr-C PL	34½	34½	34½
—	Tr Mt PL	20	20	—
—	Un Carbide	27¾	27⅝	—
—	Viau	13	13	—
210	Walk GW	36¼	36	36¼
—	Weldwood	11½	11½	—
—	W Coast Tr	16⅝	16	—
—	Weston (A)	20¼	20¼	—
100	Weston (B)	20	20	20
300	Zeller's	18⅛	18⅛	18⅛

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Advocate	545	545	—
—	Agnico	136	136	—
—	Ajax	10½	9½	—
—	Alpha	50	50	—
—	Alpha A	60	60	—
—	Alscope	91	91	—
—	Alsof	10	10	—
—	Amg B Bel	35	33	—
—	Anthonian	8	8	—
—	Arno	4½	4½	—
—	Augustus	33	32	—
—	Baker Talc	8	8	—
—	Band-Ore	14	14	—
—	Barvallee	5½	5½	—
—	Bateman	5	5	—
—	Beld Cort	12	12	—
500	Black Hk	281	280	280
—	Black Rvr	17	16	—
—	Blue Bon	340	340	—
—	Bluewater	43	38	—
—	Bornite	5½	5½	—
—	B. Carpets	42½	42	—
—	Bruce-Pres	10½	10½	—
—	Bruneau	20	20	—
—	Burnt Hill	35	35	—
—	Calumet	6	6	—
—	Camflo	350	345	—
—	C Interurb	325	345	—
—	C Magnesit	100	85	—
—	C Sec Und	210	205	—
—	Carbec	8	8	—
—	Cartier-Que	8½	8½	—
—	Casavant	430	430	—
—	Cassiar	12	11⅞	—
—	Castle Oil	16	16	—
—	Cessland	535	525	—
—	Chemalloy	154	150	—
—	Chib Copper	6	6	—
—	Chipman	17	16½	—
—	Com H M	95	95	—
—	Com O G	33	33	—
1000	Commodor	235	230	230
—	Comm w	140	130	—
—	Cominga	11	11	—
—	C Canoram	27	26	—
—	C Div S (A)	125	125	—
—	C Manitoba	60	56	—
—	C Mogador	25	24	—
—	C Monpas	7	7	—
—	C New Pac	18	18	—
—	C Persh	18	18	—
—	CQ Yell	5½	5½	—
—	C Virginia	35	35	—
—	Copstream	10	10	—
—	Couvrette (A)	6½	6½	—
—	Cr St-L (A)	10	10	—
—	Crownbridge	39	39	—
—	Dauphin	25	25	—
—	Delta Min	29	28	—
210	Denault (A)	13¾	13¾	13¾
5000	Dolsan	31	30	30
—	Dome	40¼	40¼	—
—	Dom Exp	13½	13½	—
—	Dome Lease	16	15	—
—	D Oilcloth	30¼	30¼	—
—	Dumagami	55	55	—
—	Dumont	28	28	—
36500	East Vent	52	52	48
—	Electrolier	9¼	9¼	—
—	Emp Oil	4	4	—
14000	Equity E	57	57	57
—	Fab Met	18	16	—
—	Fano	8½	8½	—
—	Fiscal	8	8	—
—	Fiscal P	18	18	—
—	Flint Rock	22	22	—
—	Fontana	3½	3½	—
—	FT Relian	43	42	—
500	Fox Lak	22½	22½	22½
—	Frigistors	70	42	—
—	Fundy	4	4	—
—	Futurity	47½	45	—
—	Garney	44	44	—
—	Ghislau	34	34	—
—	G Autotr	215	215	—
800	Glen Lak	185	185	185
—	Gt W M	82	80	—
—	Grissol	240	240	—
—	Gui-Por U	20	20	—
—	Hastings	325	325	—
—	Inlnd Ch	5½	5½	—
300	Int Atlas	100	100	100
—	Inspirtn	170	160	—
—	Int Ceram	9	7	—
2000	Intp Dredg	30	29	30
1000	James Bay	22	22	22
—	Jockey	5¼	5¼	—
—	Jockey w	53	49	—
3600	Jubilee	320	305	315
—	Keltic	40	38	—
—	K Desmond	48	44	—
—	Kenting Av	510	500	—
—	iKena	135	130	—
—	Kodiac Pet	260	250	—
—	Kutiki	8	8	—
—	Lab Accept	39	39	—
—	Labrador	31	31	—
—	Laduboro	38	38	—
—	Lamontg A	17½	17½	—
—	Lingside	4	4	—
—	Lithium	7	7	—
—	Lowney	30	29½	—
—	Louanna G	11	11	—
—	Malartic	14	14	—
—	Massval	5	5	—
—	McIntyre	77¾	77¾	—
—	McKinney	15	15	—
—	Melchers	22	21	—
—	Melchers Pr	5¼	5¼	—
—	Merc Chip	10½	10½	—
—	Metal Min	145	145	—
—	Mid Chib	20	20	—
—	Midepsa	350	340	—
—	Miro Mine	18	18	—
—	Mistango	16	15½	—
—	Monpre	9½	9	—
—	Mt-Costigan	21	21	—
900	Mt Pleast	109	107	108
100	Mt Plesa w	19	19	19
—	MR Dairies	365	365	—
—	MR Rice	16½	16½	—
—	Mt W Iron	42	42	—
300	NAut Vend	125	125	125
—	Native Min	10½	10½	—
—	N Formaq	5	5	—
100	N Imperial	180	180	180
—	Newrich	15	15	—
—	NW Amulet	5½	5½	—
—	Nocama	13	12	—
—	NA Rare M	25	25	—
—	NorthEx	160	160	—
—	NW Canals	10½	10½	—
—	Norvalie	6	5½	—
—	Opem Ex	11	11	—
—	Orchan	425	425	—
—	PA Inv	415	415	—
—	Paton 7 pr	20⅝	20⅝	—
1500	Pat Silver	17	17	17
—	Paudash	10½	10½	—
—	Peace Riv	400	375	—
—	Pennbec	20	20	—
—	Peso S	134	134	—
—	Phoenix O	71	71	—
—	Pitt Gold	4½	3½	—
3000	Porcupine	24	24	24
—	Que Ascot	5½	5½	—
—	Que Chib	14	14	—
—	Q Cobalt	160	160	—
—	Q Indust M	21	20	—
—	Que Smelt	17½	17	—
—	Que PH 55	20½	20¼	—
—	Red Crest	3	3	—
—	Renold	17	17	—
—	RA Pete B	83	82	—
—	Rusty L	30	26	—
—	Ruby Foo	400	400	—
—	Ruby F w	28	26	—
—	StL Colum	250	345	—
—	StLd Lds	75	75	—
—	StLucie Ex	15	15	—
—	Sangamo	900	900	—
—	Sapawe	32	31	—
—	Select F	425	425	—
—	Silver Reg	19	19	—
—	Silver Sum	13½	13	—
—	Silver T	17	16	—
—	Sobey's A	18	18	—
—	Sogena	10	10	—
—	S Dufault	6½	6	—
100	Spartan Air	45	45	45
—	Spartan w	5	5	—
48600	Stairs Ex	126	60	105
—	Std Gold	10	10	—
—	Sullivan	440	440	—
2500	Sunloch	17	17	17
—	Superpack	320	320	—
—	Surlaga	30	30	—
—	Tache	14	12½	—
22000	Talisman	50	50	50
—	Tazin	6	6	—
—	Tib Expl	5½	5	—
—	Titan	6	5½	—
—	Tr C Freeze	75	75	—
2500	Trsterre	36	36	36
—	Tru Wall	475	475	—
—	U Asbestos	330	330	—
—	Un Obalski	40	40	—
—	U Towns	16¼	16¼	—
—	Val-Mar	490	490	—
—	V D Hout	210	210	—
—	Vanguard	4½	4½	—
—	Westburne	135	135	—
—	West Tin	40	38	—
—	Westville	22	21	—
—	White Star	33½	32	—

Les cours continuent de fléchir

MONTREAL — Les cours débutent légèrement en baisse et peu activement à Montréal ce matin.

Les écarts sont étroits et il y a peu de changements comparativement à la fermeture d'hier soir.

Aux services publics et aux industrielles, CPR perd ¼ à 58½, Moore Corp. ½ à 68½ et Massey ¼ à 28¼.

Les banques et les papeteries sont inchangées.

Les spéculatives minières et pétrolières sont stables.

* * *

TORONTO — Les industrielles continuent de baisser en début de séance à Toronto. De même qu'à Montréal, leurs déclins sont fractionnaires.

Les principaux métaux usuels sont plus faibles; Pine Point perd 1¾ à 46½ et Inco ½ à 87½.

Aux aurifères, Campbell Red Lake gagne ½ à 24.

Le commerce est calme parmi les principaux pétroles de l'Ouest ainsi qu'aux spéculatives.

* * *

NEW YORK — Les cours continuent de fléchir et sont modérément actifs à l'ouverture à Wall Street.

Les autos sont mixtes, de même que les titres de défense. Les lignes aériennes sont fractionnairement en baisse et la majorité des électroniques sont plus faibles. Quelques métaux sont plus élevés et les aciers sont plus faibles.

Chrysler gagne ⅜ à 43⅞ sur un volume de 2,200 actions. Par contre, Ford perd ⅜ à 50¾ sur un volume de 2,500 actions. American Motors perd ⅛. Bethlehem Steel est inchangé à 35 sur des échanges de 5,100 actions. National Steel perd ⅜ et Youngstown Sheet perd ⅜.

du parquet de la bourse

* * *

LONDRES. (Reuter) — La Bourse de Londres présentait un ton terne aujourd'hui par suite du déclin enregistré hier à Wall Street.

Les pertes dépassaient rarement quelques pence alors que le nombre des transactions était restreint. Les valeurs de tout repos étaient calmes.

Parmi les titres canadiens en baisse, on relevait Abitibi, Algoma, Aluminium, Hollinger, Imperial Oil, International Nickel, Massey-Ferguson, Noranda et Trans-Canada Pipeline. Certains d'entre eux ont perdu jusqu'à 2½.

BA Oil et Brazil Traction ont toutefois réalisé de petits gains.

Au nombre des cours industriels en baisse, il y avait Turner and Newall Fisons, Hudson's Bay et ICI.

Les sidérurgiques ont été négligés.

Les aurifères étaient particulièrement favorisées.

* * *

PARIS — En tenant compte de l'homogénéité du glissement de la veille, le marché des valeurs montre aujourd'hui des dispositions un peu meilleures. En divers points de la côte, aux pétroles et à l'électricité notamment, plusieurs valeurs trouvent un assez bon soutien, ce qui permet d'ailleurs de redonner un peu de ton à la tendance générale après l'ouverture. A noter que celle-ci se fait au milieu, semble-t-il, d'affaires un peu plus animées qu'à l'accoutumée.

Mais prise dans son ensemble, la cote montre encore de médiocres dispositions dans son irrégularité. Les écarts en baisse sont très modestes mais encore bien nombreux et il ne saurait être question d'une véritable évolution de l'orientation à la baisse que notre place manifeste pratiquement sans discontinuer depuis le début du mois. L'établissement des cours de réponse des primes ne constitue qu'une simple formalité puisque les engagements conditionnels sont abandonnés dans presque tous les cas.

cours des obligations

Source: Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA			
3¾ 1 sept.	1965	99¾	100
3 Perpetuels	1969	77	78
4½ 15 déc.	1966	99¾	100¼
2¾ 15 juin	1968	95¼	96¼
3¾ 1 juin	1976	83½	84¼
4¼ 1 sept.	1972	94	94¾
5½ 1 avril	1969	101	102
4½ 1 sept.	1983	90¾	91½
5½ 1 oct.	1975	101¼	102
CNR 5½ 15 déc.	1971	101	102
CNR 4½ 1 avril	1967	100	100⅛
CNR 5¾ 1 jan.	1965	104⅛	105¼
CNR 4 1 fév.	1981	85½	86½
CNR 5 1 oct.	1987	96¼	97⅛
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alta Mun 5½	1986	99½	100½
B C Elect 5½	1989	98½	99½
B C Elect 3¼	1967	95½	96½
B C Elect 3¾	1969	94½	95½
B C Pow 5 sept	1982	92	93
B C Elect 5¾	1977	100	101
Manit 5¾ janv.	1984	100¼	101½
N B 5¼ déc.	1986	94¾	95¾
Nfld 6 fév.	1981	101	102
N S 5½ mars	1982	98½	99½
Ont 3 nov	1965	99	100
Ont Hy 5¼ nov.	1983	96½	97½
Ont Hy 4 mars	1966	99	100
Ont Hy 5¼ oct.	1984	97¼	98½
Québec 4¾ juil.	1977	91	92
Québec 5¼ août	1985	94	95
Québec 5½ juin	1980	96¾	97¾
Québec 5¾ fév.	1986	99¼	100¼
Québec 6 août	1982	101½	102½
Que Hy 3½ mars	1975	84½	85½
Que Hy 5½ nov.	1985	96¼	97¼
Sask. 5½ mars	1982	98½	99½
MUNICIPALITES			
Montréal 3	1973	84	85
Montréal 5½	1981	95½	96½
Ottawa 5½ 2 juil	1980	98	99
Tor Met 5½	1982	98	99
Vancouver 6	1980	101½	102½
EMPRUNTS CONVERTIBLES			
Abitibi 4½	1966	101	104
Brazil Tr. 4½	1971	85	90
Cdn Petrofina 4	1972	90	92
Cdn Utilities 5¾	1977	135	—
Inland Cemnt 4½	1976	89	—
Inl Nat Gas 5½	1977	99	—
Loblaw 4¾	1976	144	—
Lob Lease Pro 5½	1975	99½	101
Pac Pete 5	1977	102	105
Shaw W&P 5½	1972	100	101
Shaw W&P 4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P 3½	1970	92	93
Simpson's 5½	1979	125	—
Simpson's 5	1976	196	—
TC Pipeline 5	1989	110	113
TC Pipeline 5	1988	135	—
Uted Twn El 6¼	1981	119	—
W Coast 5½ x-c	1988	103	105
INDUSTRIES			
Abitibi P&P 6¼	1977	103	104
Algoma Stl 5¼	1977	96½	97½
Alum of Can 4½	1973	93	94
BA Oil 5¼	1977	96½	97½
CB Alum 5¾	1980	98½	99½
CIL 5	1977	100	101
C Breweries 5	1983	94½	95½
C Chemical 5¼	1971	99½	100¼
C P R 5	1983	93½	94½
Cr Foncier 5½	1974	98½	99½
D Stores 5½	1976	98½	99½
Dom Tar 5¼	1978	96¼	97¼
Dom Textile 4	1966	98	99
Imperial Oil 3	1969	93	94
Ind Accept 5¾	1982	97½	98½
Loblaw Gr 6	1977	100	103
Reynolds Al 5¾	1978	99½	101
Shell Oil 4½	1976	91½	92½
Shell Oil 5⅞	1977	99½	100½
St Law Corp 5	1978	92½	93½
Simpson's 4¾	1973	98	99
Steinbger's 5½	1972	99	100
Traders Fin 5¾	1974	97	98
Weston Geo 4¾	1971	95	96½
SERVICES PUBLICS			
Ang Can Tel 6	1983	99½	102½
Alta Gas Tk 5¾	1985	99¼	101¾
Bell Tel 3¾	1979	83½	83½
Bell 5½	1982	98½	100½
Bell Tel 5¾	1984	100	102
Bell Tel 6c	1978	103⅜	105¾
Bow Pow 3¾	1980	82	84
Braz Tract. 4¾	1970	89	—
BC Tel 5¾	1986	98	—
Calgary Pow 5¾	1982	99	—
Can Elect 4	1968	94½	—
C West NG 5¾	1982	99½	100½
Cons Gas 5¾	1984	99½	101
Cons Gas 5	1978	93½	94¾
Gt Lakes P 5¾	1977	100	102
Lakeland NG 6	1982	98	100
Marit Elect 5¾	1983	98½	100½
NFLD L & P 5½	1978	96½	—
N Ont N Gs 5¾	1982	98½	100½
Northw Ut 5¾	1983	99½	101½
North Tel 5¾	1983	98½	—
Que Nat Gs 5¾	1985	94	96
Que Nat Gas 6	1988	98½	100½
Que Tel 5¾	1983	98½	—
TC Pipe 5.85	1987	99¼	101
Union Gas 5½	1977	97½	99½
IMMEUBLES			
Brant Coach 6	1978	94½	—
Eaton R 3½	1968	93½	—
Eatons 5	1978	94	96
Steinberg 6	1984	100¼	102½
Loblaw 5½	1983	96½	—

rendement des valeurs

	Dividende Rég.	Boni	Prix approx. $	Rendement %
BANQUES				
Can. Nationale	2 20	$ 20	70	3.4
d'Epargne	0 38		16	2.3
de Commerce	2 20	0 10	62	3.7
de Montréal	2 10	0 10	60	3.6
de N.-Ecosse	2 00		71	2.9
Provinciale	1 40	0 25	50	3.3
Royale	2 00		74	2.7
Toronto-Dom.	2 00	0 20	59	3.7
FINANCE				
Ind. Acceptance	1 10		23	4.6
Laurentide Fin.	0 80		15	5.3
Traders Fin. "A"	0 80		14	5.7
INDUSTRIELLES				
Atl. Sugar	1 00		22	4.5
Algoma Steel	1 80		63	2.8
B.A. Oil	1 00		31	3.2
B.C. Packers "B"	1 00		21	4.7
Can. Cement	1 50		51	2.9
C. & D Sugar	1 20		24	5.0
Canada Iron	2 00		48	4.0
Can. Malting	0 90		23	3.9
Cdn. Breweries	0 40		9	4.4
Cdn. Industries	0 60	0 05	21	3.0
Cdn Vickers	1 00		21	4.7
Dist Seag	1 00		36	2.7
Dom. Bridge	0 60		26	2.3
Dom. Glass	0 60		15	4.0
Dom. Oilcloth	1 60		32	5.0
Dom. Steel & C.	0 40		14	2.9
Dom. Stores	0 72		24	3.0
Dom. Textile	1 20		32	3.7
Du Pont	1 05		48	2.1
Dupuis "A"	0 55		11	5.0
Ford Can.	5 00		139	3.5
Imp. Tobacco	0 72½		14	5.1
Imp Oil	1 00	0 25	51	2.4
Massey F.	1 00		29	3.4
Molson "A"	1 00		36	3.0
Mtl. Loco.	0 60		13	4.6
Ogilvie Flour	0 60	0 15	14	5.3
Texaco	1 60		49	3.2
Steel Co.	0 85		27	3.1
Viau	0 80		13	6.1
Walker G & W	1 20		36	3.3
PAPETERIES				
Abitibi	0 56		12	4.6
Bathurst	0 50		25	2.0
Consolidated	2 10		41	5.1
Dom Tar	0 90		20	4.5
Fraser	1 40		31	4.5
Great Lakes	1 00		23	4.3
MacLaren "A"	1 00	0 10	21	5.2
MacM-Pwl	1 00		29	3.4
Price Bros	2 00		40	2.0
Rolland "A"	0 30		11	2.7
SERVICES PUBLICS				
Bell Telephone	2 20		59	3.7
BC Telephone	2 40		68	3.5
C P R	2 50		59	4.2
Can. Steamship	1 20		31	3.8
Calgary Power	0 60		21	2.8
Interprov. P.L.	3 40		88	3.8
Nova Scotia L P.	1 00		31	3.2
Que. Teleph.	0 70		22	3.1
Trans Can P. L.	1 00		35	2.8
MINES				
Asbestos	1 00		26	4.0
Cassiar	0 40	0 20	13	4.6
Cons. M&S	1 60		41	3.9
Dome	0 80	0 10	40	2.2
Falconbridge	3 00	0 10	97	3.2
Gunnar	0 40		5	8.0
Hollinger	0 60	0 40	26	3.8
Hudson Bay	3 00	0 50	67	5.2
Int Nickel	2 50	0 25	89	3.0
Kerr Addison	0 40		8	5.0
Labrador	1 00	0 50	30	5.0
Noranda	1 00		47	2.1
Opemiska Copper	0 55		9	6.1
Quemont	1 00		11	9.1
Rio Algom	0 40		16	2.5

cote des grains

Marché à terme: 20/7/65

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE:				
Juil.	84½	—	—	84½
Oct.	83¼	—	—	83¼
Déc.	—	—	—	—
Mai	—	—	—	82⅝
ORGE:				
Juil.	1.27½	1.27½	1.27⅜	1.27½
Oct.	1.25¼	—	—	1.25¼
Déc.	—	—	—	1.22⅝
Mai	—	—	—	1.25⅛
LIN:				
Juil.	3.10½	3.11	3.10½	3.10⅞
Oct.	3.12¼	3.12⅝	3.12¼	3.12⅝
Déc	3.10⅝	3.11⅛	3.10⅝	3.11
Mai	3.16⅝	3.17⅛	3.16⅝	3.17⅛
SEIGLE:				
Juil.	1.19¼	1.19¼	1.18⅝	1.18⅝
Oct.	1.22¼	1.22½	1.21⅝	1.22
Déc	1.22	1.22⅜	1.21⅜	1.21⅜
Mai	1.26	1.26¼	1.25⅜	1.25⅝
GRAINE DE COLZA:				
Juil.	2.63½	2.63½	2.56	2.56
Nov.	2.28½	2.28¾	2.28	2.28
Jan.	2.24¾	2.25	2.24½	2.24½
Mars	2.25½	2.25½	2.25⅜	2.25⅜

Marché au comptant:

AVOINE: 2 cw 84½, ex 3 cw 81½, 3 cw 81½, ex 1 fourragère 81½, 1 fourragère 80, 2 fourragère 77, 3 fourragère 74, fourragère mélangée 60.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang 1.27½, 1 cw 2-rang 1.27½, 2 cw 2-rang 1.25½, 3 cw 6-rang 1.26½, 3 cw 2-rang 1.23⅝, 1 fourragère 1.23⅝, 2 fourragère 1.21⅛, 3 fourragère 1.18½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.18⅝, 3 cw 1.15¼, 4 cw 1.06⅝, ergoté 99⅝, sur voie 1.18⅝.

LIN: 1 cw 3.10⅝, 2 cw 3.05⅛, 3 cw 2.78⅝, sur voie 3.10⅝.

GRAINE DE COLZA: no. 1 Canadian 2.56, no. 2 Canadian 2.44.

Marché du lin: Prix comptant 15 cents de moins que l'option d'octobre.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
BLE:				
Juil.	1.45⅛	1.45¼	1.43½	1.43¾
Sep.	1.45⅝	1.46¼	1.44¼	1.44⅝
Déc.	1.50¼	1.50½	1.49	1.49⅛
Mars	1.53	1.53	1.51⅜	1.51⅞
Mai	1.52¾	1.52⅝	1.50⅝	1.50⅝
NOUVEAU				
Juil.	1.45¾	1.46	1.44	1.44
Sep.	1.46⅛	1.46½	1.45	1.45⅛
Déc	1.50⅛	1.50⅛	1.50⅛	1.50⅛
MAIS:				
Juil.	1.29¼	1.30	1.29	1.29⅝
Sep.	1.25¼	1.25⅝	1.24½	1.24½
Déc.	1.18⅝	1.18⅝	1.18¼	1.18¼
Mars	1.22¼	1.22⅝	1.21⅝	1.21⅞
Mai	1.24½	1.24⅝	1.24⅛	1.24¼
AVOINE:				
Juil.	67⅛	68¼	67⅛	67¼
Sep.	67⅛	67⅞	66⅞	66⅞
Déc.	69½	69⅝	68⅞	68⅞
Mars	71⅝	71¾	71	71
Mai	71⅛	71⅛	70⅝	70⅝
SEIGLE:				
Juil.	1.14	1.14½	1.18½	1.13½
Sep.	1.16⅝	1.17¼	1.16¼	1.16½
Déc	1.20¾	1.21¼	1.20¼	1.20½
Mars	1.24¼	1.24¾	1.23½	1.23⅞
Mai	—	—	—	—
FEVES SOYA:				
Juil.	2.82	2.84½	2.79¼	2.80½
Août	2.72	2.74½	2.71	2.71½
Sep.	2.49¼	2.49½	2.48⅝	2.48⅝
Nov.	2.43½	2.44⅝	2.43½	2.43½
Jan	2.47⅝	2.47⅞	2.47	2.47¼
Mars	2.50⅞	2.51¾	2.50½	2.50⅞
Mai	2.53¾	2.53¾	2.53⅛	2.53¼

fruits et LEGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles du ministère de l'Agriculture.

Bleuets: $8.00 le cageot de 16 pintes.

Pommes: McIntosh de fantaisie, $4.50 à $5; "C" $2.25 à $2.50 le minot.

Fraises: $3.00 à $3.75 le cageot de 12 chopines.

Framboises: $2.75 à 3.25 les 12 chopines.

Céleri: $1 à $1.50 la douzaine de pieds.

Betteraves: .50 à .60 la douzaine de paquets.

Brocoli: $2.75 la douzaine.

Carottes: .75 la douzaine de paquets.

Chicorée et escarolle: $1 le cageot de 16.

Choux: $1.00 à 1.25 les 18.

Choux chinois: $2.25 le cageot.

Choux-fleurs: 2.00 la douzaine.

Concombres: .65 à $1.10 la douzaine, suivant la qualité.

Epinards: $1 le minot, $1.50 à $1.75 les 12 cellos de 10 onces.

Courges: marrow $2.50 à $3. la douzaine.

Feves: jaunes ou vertes $1.00 à $1.75 les 20 lbs.

Laitue: en feuilles, .75. Boston et Romaine $1.50 les 2 douzaines. Iceberg .75 à 1.00 le cageot de 18.

Navets: no 1: $2.00 à $2.25 le sac de 50 livres .75 à .80 la douzaine.

Oignons: du printemps, .35 à .50; la doz. de paquets.

Patates: nouvelles: $2.70 à $3.00 les 50 livres.

Persil: .35 la douzaine de paquets.

Poireaux: .50 à .70 la douzaine.

Pois verts: $3.00 à $3.50 les 20 livres.

Radis: .60 à .70 la douzaine de paquets en cellos $2 le 30 cellos de 8 onces.

Rhubarbe: .35 à .40 la douzaine grosse .75 la douzaine.

Tomates: rouges $4.00, roses $5.00 la boîte.

NEW YORK

20 JUILLET

	Haut	Bas	Clôt.
ACF Ind	76½	73½	74¾
Address	46⅞	45⅜	45⅜
Allegany	9⅛	8¾	8¾
Allis Ch	22¼	21⅛	21½
Alum Ltd	25⅛	25⅜	25⅜
Amerada	72⅝	71	71
Am Can	49½	48¼	48½
Am Cyan	75	74¼	74¼
Am Home	71	70¼	70¼
Am Mot	11¾	11½	11⅝
Am Smelt	51½	51⅛	51¼
Am Std	18⅛	18	18
Am Sugar	23	22¾	22¾
Am T Tel	67¼	66¾	66¾
Amsted	42¼	41¾	41¾
Ancnda	62¾	60¼	60¼
Armco Stl	64¾	63⅝	63⅝
Armstg Ck	63¾	63	63
Avco Corp	20⅝	20¼	20⅝
Babcock	36	35½	35½
Balt Ohio	32	32	32
Bell How	31¼	29⅛	29¼
Beth Steel	35⅛	35	35
Boeing	75⅜	72⅛	72⅝
Borden	43	42⅛	42⅛
Borg War	48⅛	48⅛	48¼
Bos Edison	45⅛	44⅛	45⅛
Brunswk	8	7⅛	7⅛
Bucy Erie	41	40⅛	40⅛
Burl Ind	69	67	67⅛
Burrghs	33⅛	31⅛	32⅛
Calumet	21¼	20½	20½
Campb RL	22½	21⅝	22½
Camp Soup	35	34¾	34⅞
Can Dry	32⅛	32¼	32¼
Cdn Brew	8⅝	8⅝	8⅝
CPR	54⅝	54⅛	54¼
Case JI	14	14	14
Cater Tr	41⅞	40⅝	40⅝
Ches Ohio	67⅝	66⅞	67¼
Chrysler	44⅛	43⅛	43½
Cities Sv	77⅛	76⅛	76⅝
Clevite	44½	43⅛	43½
Coca Cola	75⅝	74⅛	74⅝
CBS	35⅝	34⅝	34⅞
Col S Oh	44⅝	43⅝	43⅝
Coml Solv	31⅛	30⅛	30⅝
Com Sat	46⅛	45	45⅛
Con Edit	44	43¾	43⅝
Container	32⅛	31⅜	31⅜
Cont Can	54	52⅛	52⅛
Cont Oil	74¼	73⅛	73⅝
Contrl Dat	35½	33	33¼
Copw Stl	31⅛	31⅛	31⅝
Corn Prod	51⅛	51⅛	51¼
Crane Co	60½	60⅛	60½
Cr Zell	52⅛	52⅛	52⅛
Curtiss Wr	17½	17⅛	17⅛
Deere	38⅝	38¼	38½
Det Stl Cp	14⅝	14⅛	14⅛
Dome M	38⅝	37⅝	38⅝
Douglas	41⅛	39⅛	40⅛
Dow Chem	70	69½	69½
Du Pont	237¼	235⅛	235⅛
East Kod	86⅝	83⅝	84
Eaton Mfg	51½	50⅛	50⅛
El Stor Bat	48½	48⅛	48½
El Paso NG	20⅝	20⅛	20⅛
Eversharp	23⅛	23	23⅛
Firestn	44⅛	43⅛	43⅛
Ford Mot	52⅛	50⅛	51⅛
Frueh Tra	30	29⅛	30
Gen Dyn	42⅛	40⅛	40⅛
Gen Elec	99⅞	98⅛	98⅛
Gen Fds	81⅛	81⅛	81⅛
G Instru	17	16⅛	16⅛
Gen Mills	62½	61⅛	61⅛
GMC	96	94½	94⅛
G P Cem	17⅛	16½	16⅛
G Tel El	41	40	40
Gen Tire	22⅛	21⅛	21⅛
G Pac Cp	58½	56⅛	56⅛
Glidden	60⅛	59⅛	60
Goodrich	56⅛	56	56⅛
Goodyear	49⅛	48¾	49⅛
Grand Un	27⅝	27	27
Gt A P	36⅝	35⅞	35⅞
Gt Nor Ry	52⅛	52	52¼
Gulf Oil	56	55⅛	55⅛
Homstk	51	49⅛	51
Honeywell	63	62⅛	62¼
Ing Rand	45¾	45¼	45⅛
Interlake	35½	35	35
IBM	474	466	466⅛
Int Harv	36	35	35
Int Nick	81¾	80⅛	80⅛
Int Pap	30½	29⅛	30
Int Tel Tel	53¾	52¼	52¼
ITE Ckt Bk	44⅛	42⅛	42⅛
Johns M	57	55⅛	55⅛
Kays Roth	29⅛	29	29
Kellogg	51½	51¼	51¼
Kennecot	105⅝	104⅝	104⅝
Korvette	34¼	32⅛	33⅛
Kresge	62	59⅛	59½
Kroehler	28¼	28⅛	28⅛
Lib McN L	12⅝	12½	12½
Link Belt	40¼	39⅞	40⅛
Litton Ind	91¾	88⅛	88⅛
Lock Airc	50¾	48⅛	48⅛
Loew's	20	19⅛	19⅛
Mad S Gar	⅝	2⅝	2⅝
Mallory	32	31⅛	31⅛
Marath Oil	56⅛	55⅛	55⅛
Marine M	31⅝	31⅛	31⅛
Marq Cem	27⅛	27	27
Marsh Fld	52	50⅞	50⅞
Martin M	19¼	18⅞	18⅞
McIntyre	72½	72¼	72½
McKee xd	27½	26⅛	26⅛
Merck	56⅛	56	56
Minn MM	56½	55½	55½
Mohasco	20½	19⅛	19⅛
Monsant	86⅛	84⅛	84⅛
Mont Ward	32¼	32	32
Nat Cash	80⅝	79¼	79⅛
Nat Dairy	88½	87⅛	88
Nat Dist	31	30¼	30¼
Nat Gyps	38½	38⅛	38⅛
NY Cent	48⅛	47⅛	47⅛
Nor Pac	48	47	47
Outb Mar	15	14¾	14⅛
Pac Pete	9⅝	9	9
Pn Am xd	27⅝	26⅛	26⅛
Parke Da	31⅛	30⅛	30⅛
Penn RR	40¼	39	39
Pepsi Cola	80¼	79⅛	79⅛
Pfizer	57	55⅛	55⅛
Phelps D	71⅛	70¼	70¼
Philip Mor	82	81¼	82
Pitney Bow	44½	43⅛	43⅛
Pit Plate	72⅛	71	71
Polaroid	67	62⅛	63
P Gam xd	73¼	72⅛	72⅛
Pullman	45⅛	44⅛	44⅛
RCA	34⅛	33⅛	33⅛
Ralston	39	38⅛	39
Repub Stl	40⅛	40	40⅛
Rex Drug	36½	34½	34⅛
Rey Tob	40⅛	40⅛	40⅛
Rich Marell	61⅛	60½	60½
Royal Dut	39¼	38⅛	38⅛
Rubbermd	25	24⅛	24⅛
Schenley	29	28⅛	28⅛
Scott Pap	34¾	34	34
Sears R	68⅛	67	67
Shell Oil	63½	54⅛	54⅛
Sheraton	8¼	8	8
Sinclair	58⅛	56½	56⅛
Socony	90	89	89¼
South Pac	36¼	35⅛	35⅛
Sperry R	12	11⅛	11⅛
Std Brand	78½	78¼	78¼
Std O Cal	72¼	71¼	71½
Std O Ind	48⅛	47½	47½
Std O NJ	78¾	77⅛	77⅛
Studebakr	21⅛	20⅛	20⅛
Sun Oil	58⅛	57⅛	58⅛
Tex G Sul	55⅛	53⅛	53⅛
Textron	61⅛	59⅛	59⅛
Thiokol	15⅛	14⅛	14⅛
Tidewt O	34⅛	34⅛	34½
Timken	40⅛	40¼	40⅛
Twent C	27	26	26
Un Carb	60⅛	60¼	60⅛
Un Tk C	53	51½	51½
Utd Aire	77⅛	73½	76⅛
Utd Corp	8½	8½	8½
Un Fruit	20⅛	19¾	19¾
US Freight	47⅜	47	47
US Gyps	74	73	73
US Rubb	62½	61½	61½
US Steel	46½	46⅛	46⅛
Vanada Cp	20	18⅛	18⅛
Walkers	34	33⅛	33⅛
Warn Lamb	37⅛	35⅛	35⅛
W Un Tel	39⅛	37⅛	37⅛
Woolwth	28⅛	28⅛	28⅛
Xerox Cp	152⅛	147¼	148
Zenith R	78¾	75⅛	75⅛

Virement total: 4,710,000.

titres au comptoir

Cours fournis par G. S. LESLIE & CO.

	Achat	Vente
Abeta	5	6
Aconic	3	5
Advance RL	25	28
Amal Mng	10	20
Amer Chib	6	10
Americ	—	25
Arnora	½	1½
Atlas Chib	1	3
Bald Mt.	5	10
Beauchemin	—	40
Boma Chib	—	35
Beauport	17	20
Brace Mac	5	7
Burrex	10	15
Cdn Javelin	9	9¾
Caprive	5	10
Coastal Mining	16	18
Corsemines	65	—
Cuvier	5	10
Dasson Copper	19	22
Dubisson	5	7
Elmac	5	7
En Ola Explb	25	30
Ganda Silver	35	45
Gaspe Copper	28	30
Gaspesia	—	60
Gibson	3	5
Goldstar	20	30
Hucamp	28	33
Hull Iron	35	45
Imperial Minerals	3	5
Independent	2	4
Iroquois	—	55
Jack Waite	18	21
Juma	10	12
Kenmac	—	2
Kewagama	5	7
Kukatush	4½	5
Lake Beaver	24	26
Leeds Metals	30	35
Little Tex	—	40
Lun Echo	75	79
Main Oka	5	10
Mariner	1.00	1.10
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Naganta	20	—
Ntl Mal	40	45
Nemrod	5	10
New Asoc Devp	41½	46½
New Baska	16	20
New Insco	7	10
New Lorie	7	9
New Miller Copper	13	18
New Pascalis	40	50
Nipiron	35	38
Norque	6	8
Oklend	1	3
Olympus	75	85
Pine Point		
Que Expl	10	13
Quejo	3	6
Ran Lux	—	74
Rand Mal	6	8
Seaway	2	4
Scott Chib	1	3
Snowdon	32	35
Starlight	½	1½
Sullico	6	6½
Timrod	49	54
Watson Lake	9	11
William Leys	1	3
Young Dave	19	21

SECTION INDUSTRIELLE

Source Kippen Co. Inc.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que.	7½	8¼
Bq d'Epargne de Mtl	15½	16
C P R priv. 4%	1.95	2.05
Chartered Credit	5¼	5¾
Corpex	10	10¾
Crp Fonc. de Mtl "A"	5.00	5.50
Crp Fonc. de Mtl "B"	1.00	—
Credico	5	6
Cr. Alliance priv.	9	10
Cr. St. Lau "B"	18	19
Crown Life (n)	40	43
Const. Theatre A	7	8
Electronic Ass	1.90	2.10
Greenberg	4¼	4¾
Grenache	3.35	3.55
Grt Cdn Oil	12½	13
Industrial Life	175	200
La Prévoyance	16	17
La Solidarité	75	—
La Stabilité	180	200
Les Prév.	70	80
London Life	420	440
N. B. Tel.	18¼	19
Pacific Gas	15	16
Paco	1.40	1.80
Permeator	15	16
Philips Elect.	18½	20
Soc. d'Adm. et de Fid.	38½	40
Superseal	9½	10½
Supersol	4½	5½
Trizac	1.00	—
Trust Gen. pr.	33	35
Un. Amus.	27	30
id B	27	—
Zodiac	5¾	6¼

Marché des bestiaux

MONTREAL (PC) — Les prix des bestiaux ont été fermes ou ont baissé de 50 cents et celui des veaux, ferme, mardi, sur les marchés à bestiaux de Montréal. Le virement fut modéré.

Les prix des porcs et des truies ont été fermes.

Arrivages: 475 bêtes à cornes, 500 veaux, 55 porcs, 29 moutons et agneaux.

Bouvillons, communs, 16-17.50.

Génisses, communes, 14-15.

Vaches, bonnes, 15.50-17.75; qualité moyenne, 14-15.50; commune, 12.50-14.25; pour la conserve, 5-13.

Taureaux, bons, 17.50-17.75; qualité commune et moyenne, 12.75-17.25.

Veaux de lait, 25-28: quelques-uns, jusqu'à 29; qualité moyenne, 20-25; commune, 12-21.

Porcs, catégorie A, 35.50; truies 21.

Quelques moutons, 10.50.

COTE DE L'OR

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: $35.13 à l'achat et $35.15 à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: $35.13½, 251 shillings, 9½ pence.

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or français de 20 F cote aujourd'hui 44.70F au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $10 vaut 104.60F.

TORONTO

INDUSTRIELLES

	Ventes	Haut	Bas	11 hr
Abitibi	z35	$ 11¾	11¾	11¾
Alta Gas w	z5	985	985	985
Alg Cen	z20	$ 18¼	18¼	18¼
Algoma	54	$ 62½	62½	62½
Alliance A	800	$ 9⅝	9¼	9⅝
Alumini	1388	$ 27⅜	27⅛	27⅛
Ang CP	25	$ 26	26	26
Anthes A	500	$ 18½	18	18
Argus	600	$ 20⅛	20⅛	20⅛
Ash Templ	z50	$ 21	21	21
Auto El	z30	495	495	495
Bank Mont	25	$ 60¾	60¾	60¾
Bank NS	41	$ 71½	71½	71½
Bath P	675	$ 24¼	24⅛	24⅛
Bath P w	z15	$ 12	12	12
Bell Ph	1907	$ 57¼	57	57
Brazil	100	$ 6¼	6¼	6¼
BA Oil	145	$ 30	30	30
BC Forest	125	$ 26¼	26¼	26¼
BC Sugar	25	$ 41	41	41
Cal Dale	150	165	165	165
Can Bread	100	$ 14	14	14
Can Cem	z5	$ 51	51	51
Can Perm	125	$ 67¼	67¼	67¼
C A E	z3	$ 12	12	12
C Brew	975	$ 9	9	9
C B A A	150	365	365	365
C Dredge	800	300	300	300
CF P I p	100	$ 53½	53½	53½
Cdn G I	175	$ 57	57	57
C Hydro	100	$ 29	29	29
CImp BkC	215	$ 64	64	64
CI Gas Oil	200	$ 10¼	10¼	10¼
C Marc	z65	$ 5¼	5¼	5¼
CPR	1890	$ 58½	58⅛	58⅛
Central F	100	$ 11½	11½	11½
Chemcell	1000	$ 16	16	16
Clairtone	100	$ 6⅝	6⅝	6⅝
Col Cell	z20	$ 9	9	9
Col Cell p	225	$ 27	27	27
ConBldg p	100	$ 6⅛	6⅛	6⅛
Con MS	140	$ 40⅛	40⅛	40⅛
Con Paper	200	$ 41¼	41	41
Con Gas	1985	$ 12⅛	12⅛	12⅛
Crush Int	120	$ 14¼	14¼	14¼
Cygnus A	200	425	425	425
Cygnus B	210	$ 6½	6½	6½
Dale-Ross	400	$ 16	16	16
Dist Seag	345	$ 35¼	35	35
Dofasco	2351	$ 25⅛	25	25⅛
Dom Lime	100	$ 5¼	5¼	5¼
D Magnes	z50	$ 8½	8½	8½
Dom Store	z50	$ 23⅛	23⅛	23⅛
Dom Tar	133	$ 19⅛	19⅛	19⅛
Dom Text	5	$ 31	31	31
Du Pont	670	$ 47½	47½	47½
Falcon	320	$ 96¼	96¼	96¼
Ford US	z15	$ 55½	55½	55½
Ford Cda	30	$136	136	136
Fruehauf	z25	$ 9½	9½	9½
G Dynam	z56	$102	102	102
Goodyr pr	z10	$ 46¼	46¼	46¼
GL Paper	100	$ 23	23	23
Greyhnd	z100	$ 11½	11½	11½
Guar Tr	z35	$ 66	66	66
Hardee	800	95	95	95
Hard Carp	50	$ 27½	27½	27½
Hawker-S	1100	$ 5⅛	5⅛	5⅛
Horne Pf	200	305	305	305
H Smith pr	z5	$ 40	40	40
HBC	150	$ 13¾	13¾	13¾
HB Oil G	100	$ 16⅜	16⅜	16⅜
Hughes OB	100	$ 8⅜	8⅜	8⅜
Hur Erie	110	$ 60	60	60
Husky Apr	z15	$ 54¼	54¼	54¼
Imp Oil	748	$ 50½	50⅛	50⅛
Imp Tob	z50	$ 14⅝	14⅝	14⅝
Ind Accep	430	$ 22½	22⅛	22⅛
Ind Wire	200	210	210	210
Inland Gas	120	$ 9¼	9¼	9¼
Int Nickel	975	$ 87½	87¼	87⅜
Inter PL	43	$ 88⅛	88⅛	88⅛
Int Stl P	850	480	465	465
Inv GrpA	3000	$ 11¼	11	11
Jamaica PS	300	$ 14¼	14¼	14¼
Jefferson	100	$ 17¼	17¼	17¼
Jeff B w	350	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Jockey C	3930	$ 5¼	5	5
Kelly DA	115	$ 5¾	5¾	5¾
Kelly wts	450	125	125	125
Kelsey Co	z15	$ 15¼	15¼	15¼
Lafarge A	100	$ 12⅛	12⅛	12⅛
LOnt Cem	230	$ 6	6	6
LO Cem w	300	240	240	240
Lau Fin	310	$ 14⅝	14⅝	14⅝
Lau F 20	25	$ 35⅜	35⅜	35⅜
Levy Apr	10	$ 11¼	11¼	11¼
LobCo A	120	$ 9	9	9
Loeb M	300	$ 14½	14½	14½
Maclean H	35	$ 28	28	28
MB PR	785	$ 28⅛	28	28⅛
Mass F	1490	$ 28¼	28¼	28¼
MPG Inv	50	$ 25¼	25¼	25¼
Mon Fods	300	$ 8⅜	8⅜	8⅜
Montex	100	$ 16¼	16¼	16¼
Mont Loco	z25	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Moore	50	$ 68⅛	68⅛	68⅛
Morse A	300	$ 14	14	14
Nat Drug	100	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Noranda	308	$ 45¼	45¼	45¼
NO Gas	z5	$ 27	27	27
Nor Phone	480	$ 10¼	10¼	10¼
Ocean Cem	200	$ 21	21	21
Ont Store	200	210	210	210
Oshawa A	175	$ 40½	40¼	40¼
Pac Pete	145	$ 9⅞	9⅞	9⅞
Peel Elder	350	$ 11¼	11¼	11¼
Pow Corp	200	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Price Bros	145	$ 39⅝	39½	39½
QN Gas	200	$ 10	10	10
QN G 63w	200	480	480	480
Revelstk.	1000	$ 9⅛	9⅛	9⅛
R Yarn A	25	$ 25½	25½	25½
Ronald F	600	$ 14	14	14
Rothman	600	$ 23	22⅛	23
Royal Bnk	31	$ 73½	73⅜	73⅜
St Maurice	200	40	40	40
Sec Cap C	100	$ 5¼	5¼	5¼
Seven Arts	100	$ 11	11	11
Shell Can	138	$ 16	16	16
Slater Stl	270	$ 12⅛	12⅛	12⅛
Slat B 5½	100	$ 19½	19½	19½
St Pav	280	$ 13	13	13
Steel Can	315	$ 27¾	27⅝	27⅝
Tor-Dom Bk	75	$ 60¾	60¾	60¾
T Fin A	100	$ 13¼	13¼	13¼
T Fin B	z25	$ 12⅛	12⅛	12⅛
Tr Can Pl	610	$ 34⅛	34	34
Trans-Mt	820	$ 19½	19½	19½
Trans PPI	z50	$ 8⅜	8⅜	8⅜
Turnbull	z50	$ 10½	10½	10½
Un Acc 2 p	500	$ 7½	7½	7½
Un Carbide	270	$ 27¼	27⅛	27¼
U Corp A	z10	$ 30	30	30
U Corp B	200	$ 12¼	12¼	12¼
Versafood	z50	350	350	350
Versatile	100	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Walk GW	1535	$ 36	35⅞	36
WCoast Tr	725	$ 16	16	16
Weston A	z50	$ 20	20	20
Weston B	725	$ 20	20	20
Wstn 4½ p	z25	$ 96½	96½	96½
West A w	144	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Zenith	z25	350	350	350

PETROLES

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Alminex	1150	360	—	—
An U D	12600	55	51	—
Asamera	1200	177	176	177
Banff	23800	650	605	620
CS Pete	100	225	—	—
C High C	1500	29½	—	—
Cdn S O	200	$ 19¼	—	—
Cent De	490	$ 11⅛	11	—
Chart Oil	100	280	—	—
Dynamic	73250	107	95	99
Gr Plains	100	$ 10½	—	—
Gridoll	1000	87	—	—
Mill City	15000	60	—	—
Numac	200	125	—	—
Permo	1000	24	—	—
Place	3000	53	50	52
Provo Gas	300	225	—	—
Scurry R	z25	$ 18¼	—	—
Triad Oil	1700	243	—	—
W Decalta	3000	360	350	—

MINES

	Ventes	Haut	Bas	11 h.
Ang Royn	1200	200	199	200
Ansil	500	12	—	—
Arjon	2500	8	—	—
Atl C Cop	900	125	120	—
Bankfield	2000	14	—	—
Bellete	err500	27	—	—
Brunswk	315	$ 14⅝	14¼	14⅝
Bunk H	27500	54	50	54
Camflo	2260	325	310	—
Camp RL	100	$ 24	—	—
Cam Mines	500	15	—	—
C Dyno	100	135	—	—
Cdn Keel	2000	15	14	—
C Lencou	5000	15	—	—
Captain	1000	17	—	—
Cheskir	5500	7	6½	—
Chib M	500	38	—	—
Coch Will	2920	360	355	360
Coniagas	100	103	—	—
C Callinan	500	11	—	—
C Halli	5500	43	—	—
C Mogul	100	390	—	—
C Morthl	5000	15	—	—
Cop Fields	600	100	—	—
Cop Man	9000	8½	—	—
Crowpa	2000	7	6½	—
Daering	4000	11	—	—
Deer Hor	1700	43½	—	—
Denison	100	$ 28½	—	—
Discovery	815	305	300	—
Dome	390	$ 42¼	41¾	—
East Sull	400	665	660	—
F Mar	540	450	—	—
Frncoeur	2000	15	—	—
Goldray	2400	50	49	49½
Gortoru	4100	310	300	306
Grandue	450	500	495	500
Hud Bay	50	$ 66	—	—
Int Bibis	300	112	105	—
Int Heliu	2000	133	131	132
I Kenvill	1000	35	—	—
Iron Bay	900	152	150	—
Jonsmith	1000	16	—	—
Joutel	1000	100	—	—
K Anacon	100	285	—	—
L Dufault	z75	$ 13⅝	—	—
Latin Am	500	13	—	—
Leitch	200	490	—	—
Louvict	2000	18	17	—
Macdon	3000	38	—	—
Mattgmi	400	$ 15⅝	—	—
McAdam	1200	105	—	—
Mt Wright	500	40	—	—
New Cal	2500	65	—	—
NConex w	2800	110	—	—
Norlex	1000	11	—	—
Northcal	500	35	—	—
Northgte	1400	675	—	—
Opemisak	900	870	860	870
Orchan	900	425	420	425
Orenada	2500	8	—	—
Preston	200	850	—	—
Pine Point	225	$ 36½	—	—
Que Lith	400	335	330	—
Qunston	3000	14	—	—
Quemont	750	$ 10¾	—	—
Radiore	18500	65	56	61
Raglan	1200	165	162	163
Rayrock	2100	105	105	106
Rio Alom	22z24	$ 16	—	—
Sherritt	100	575	—	—
Sil Miller	500	17	—	—
Steep R	860	615	610	615
Sullivan	700	430	—	—
Texmt	1700	118	116	118
Tribag	1000	209	—	—
U Mining	100	23½	—	—
U Asbestos	400	300	—	—
Un Buff	10300	74	71	74
Ucl Mine	3000	17½	—	—
Un Fort	1500	25½	25	—
Upp Can	1765	172	170	—
Violam	2800	400	395	—
West Min	1100	450	—	—
Willroy	1000	165	—	—
Winch	1000	7	—	—
Yk Bear	2900	161	158	161

La Chine effectuerait de nouveaux achats d'or sur le marché londonien

LONDRES. (AFP) — La Chine procéderait actuellement à de nouveaux achats d'or sur le marché londonien, signale-t-on dans les milieux spécialisés. Ses achats auraient contribué à la hausse des cours de l'or qui a atteint hier 35.12 dollars l'once son plus haut niveau depuis deux mois. En mars, avril et mai dernier, la Chine avait déjà effectué de grosses acquisitions, évaluées à plus de 60 tonnes, soit en valeur entre 25 et 30 millions de livres.

Dans le passé, les Chinois gardaient à Londres un fonds de roulement en sterling de l'ordre d'une centaine de millions de livres et l'on estime, dans les milieux financiers, qu'ils ont décidé d'en convertir une partie en or par crainte d'une dévaluation du sterling.

Actuellement, c'est le solde créditeur de leurs échanges avec la zone sterling accumulés depuis mai qu'ils convertiraient. En revanche, on indique dans les milieux spécialisés que l'URSS qui, jadis, écoulait d'importantes quantités de métal jaune sur le marché londonien, n'y fait aucune vente depuis que la crise du sterling a éclaté il y a près d'un an.

Hausse des bénéfices de E.I. Du Pont de Nemours

(PA) — E.I. du Pont de Nemours and Co. rapporte des ventes record pour les six premiers mois de l'année et un bénéfice de $4.55 par action ordinaire pour la même période.

Au cours du premier semestre de l'année 1964, les actions ordinaires avaient rapporté un profit de $3.84. Le profit global de $5.01 l'action enregistré au cours des six premiers mois de 1965 comprend $1.17 provenant d'un investissement dans les valeurs ordinaires de General Motors.

Les ventes du second trimestre s'élèvent à $779,000,000, soit une augmentation de 11% comparé au deuxième trimestre de 1964, et 8% de plus qu'au cours du premier trimestre de 1965.

Les ventes du premier trimestre de l'année atteignent $1,490,000,000 et représentent 10% de plus que le total de $1,360,000,000 atteint au cours de la même période l'an dernier.

Le revenu net se chiffre à $214,000,000 pour les six premiers mois, comparé à $235,000,000 pour la même période en 1964. Les profits du second trimestre sont de $2.39 l'action, comparé à $2.08 pour la même période en 1964. Les profits globaux étaient de $2.61 pour le deuxième semestre de 1964, mais cette somme comprend un dividende de $0.53 provenant des actions General Motors.

La société Du Pont a reçu l'ordre de la cour de renoncer aux actions qu'elle détenait dans General Motors. Les actionnaires qui ont voulu conserver ces valeurs reçoivent maintenant leurs dividendes directement de General Motors.

fonds mutuels

	Achat	Vente
xAffiliated Fund	8.84	9.56
xAmerican Business	4.18	4.52
Andrea Equity	2.92	3.19
All Canadian	6.33	6.94
All Canadian	8.33	9.13
American Growth	11.31	12.36
Assoc Investors	5.64	5.70
Beaubran Corp	40.26	43.72
xBoston	10.39	11.36
xBullock	14.76	16.18
Canada Growth	5.80	6.34
Canada Security	4.90	5.48
Canadian Gas Energy	8.60	9.42
Canadian Invest xd	4.00	4.38
Canadian Trusted	4.91	5.37
Canafund	51.89	54.48
Champion	7.09	7.71
Collective Mut	5.84	6.35
Commonwealth Intl	10.44	11.44
C I Leverage	9.51	10.42
Corporate Investors	5.68	6.20
Divers "A"	27.60	—
Divers "B"	5.52	6.07
xDividend Shares	3.78	4.15
Dominion Com	4.27	4.61
Dominion (NR)	4.11	4.48
Dominion Dividend	3.35	3.62
xDreyfus Fund Inc	21.19	23.13
Dynamic Fund	12.38	12.50
Dominion Equity	—	—
European Growth	6.08	6.64
Federated Growth	6.02	6.58
First Oil Gas	5.28	5.77
Fonds Collectif "A"	7.15	7.77
Fonds Collectif "B"	5.53	5.88
Fonds Collectif "C"	7.87	8.56
Fonds Mut Adanac	2.94	3.21
Fraser Fund	9.02	9.07
Group Inc	4.02	4.39
Growth Oil Gas	11.53	—
Growth Equity	4.51	4.93
Guardian Growth	4.16	4.52
xIncorporated Invest	7.48	8.17
Investors Growth	8.43	9.17
Investors Intl	5.27	5.73
Investors of Canada	4.85	5.28
xKeystone Custod S-1	26.20	27.58
xKeystone Custod S-4	5.25	5.74
xKeystone Custod K-2	5.95	6.50
xMass Invest	17.10	18.69
xMass Invest	9.58	10.47
Molson M	6.70	6.92
Mutual Bond	8.31	8.71
Mutual Accumul	4.84	5.29
Mutual B I F	5.73	6.60
Mutual Income	6.13	6.70
One William Street	13.67	—
Pret Revenue Mut	7.08	7.74
Provident Mutual	5.86	6.37
xPutnam Growth	10.24	11.19
Radisson RI	4.85	5.33
Regent Fund	7.44	8.14
xResearch Invest	14.10	15.41
Savings Inv of Cda	7.08	7.74
1962 Exec of Can	6.77	7.42
xTV Electronics	—	—
Timed Investment	6.97	7.66
United Accum	8.58	9.38
xWellington Fund	15.11	16.47
Western Growth	5.55	6.07

xDevises américaines.

La statistique du crédit

Les créances aux livres des sociétés de financement des ventes (biens de consommation et biens commerciaux), des sociétés de petits prêts (prêts d'argent et crédit à tempérament), des grands magasins, étaient plus considérables à la fin d'avril qu'un an plus tôt.

Voici, en millions de dollars, les chiffres de la fin d'avril: sociétés de financement des ventes de biens de consommation, 979 (907 à la fin d'avril 1964); sociétés de financement des ventes de biens commerciaux, 595 (523); sociétés de petits prêts pour le crédit à tempérament, 59 (48); grands magasins, 466 (417); magasins de meubles et d'appareils, 190 (188); et banques à charte pour prêts personnels, 2,475 (2,011).

denrées AGRICOLES

MONTREAL (PC) — Cours de denrées transmis à Montréal par le ministère fédérale de l'Agriculture.

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cageots de bois: extra-gros, .39; A-gros, .37; A-moyen .31; A-petits, .24; B, .29; C, .23. La demande est assez bonne et les offres sont adéquates.

Beurre: arrivages courants 92 pts. admissible, 54⅝; 93 pts admissible, 55⅛.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros .40, coloré 40¼.

Pommes de terre: prix de gros, Québec nouvelles $2.60 à $2.75 les 50 livres; Ontario, nouvelles $4.25 à $4.50 les 75 livres, $2.75 à $3.00 les 50 livres, .72 à .74 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation no 1 en sacs 14¾ à 16½; procédé par rouleau, no 1 en sacs: 13½ à 14½; autre catégorie pour nourrissage 13 à 13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 11 à 12. Poudre de lait clair 4 à 4½ cents.

américaine

		Haut	Bas	11 h.
1100	At CP Wts	15/16	15/16	15/16
100	Barnes Eng	16	16	16
1700	Br Tr Lt&Pw	5⅛	5⅛	5⅛
57400	Brit Pet	6⅝	6⅝	6⅝
300	Brown Co	12¼	12¼	12¼
7000	Cdn Javelin	9⅝	9⅝	9⅝
200	Creole Pet	38⅝	38⅝	38⅝
100	Dynalectron	2⅛	2⅛	2⅛
400	Felmont Oil	8½	8½	8½
100	Hazel Bishop	7¼	7¼	7¼
300	Hunt Chem	17	16¾	17
2200	M Johnson	20	19⅝	19⅝
1000	Molybdenu	33	32⅝	33
300	Philips Elec	26½	26¼	26½
1300	Sc Rain Oil	16½	16¼	16½
300	Seeman Br	6⅝	6⅝	6⅝
1000	Shatt Denn	8	8	8
9200	Syntex	78¾	77½	78¾
300	Tech Oper	20⅝	20⅝	20⅝
500	U S Filter	1⅛	1	1

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.52
Allemagne	Mark	.2708
Argentine	Peso	.0064
Australie	Livre	2.43
Autriche	Schilling	.0421
Belgique	Franc	.0219
Brésil	Cruzeiro	.00062
Chili	Escudo	.2955
Danemark	Couronne	.1564
Espagne	Peseta	.0182
France	Franc	.2214
Hollande	Florin	.3011
Italie	Lire	.001737
Japon	Yen	.002999
Mexique	Peso	.0871
Norvège	Couronne	.1516
Nouv.-Zélande	Livre	3.0172
Pérou	Sol	.0407
Suède	Couronne	.2104
Suisse	Franc	.2512
Tchécoslovaquie	Couronne	.1509
Venezuela	Bolivar	.2419

COURS DU DOLLAR

New York — Le dollar canadien baisse de 1/64 à 0.92¼ en argent américain.

La livre sterling gagne 1/16 à $2.79 5/64.

Montréal — Le dollar américain est coté à $1.08⅝ en argent canadien.

La livre sterling gagne 1/16 à $3.02 7/16.

Ne vous mariez pas pour l'argent, vous pouvez emprunter à meilleur marché.

Kelley

dividendes

Reprise et correction de ce tableau publié en 2ème et 3ème éditions hier et en 1ère ce matin.

	Taux	Paiement	Enrg.
Canada & Dominion Suger	$0.30 tr.	1-9	10-8
Cdn Internl. Invest. Trust (ord.)	$0.30 tr.	1-9	13-8
id. (5% priv)	$1.25 tr.	1-9	13-8
Savings & Inv. Mutual Fund	$0.05½	16-8	30-7
id. (boni)	$0.01	16-8	30-7
United Corporations ("A")	$0.38 tr.	16-8	31-7
id. (5% pr. 1959 et 1963)	$0.38 tr.	16-8	31-7
id. ("B") (x)	$0.10 tr	16-8	31-7

(x) augmentation de ½ cent.

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Compo.	8 Pap.
Clôture — 20 juillet	153.0	144.4	121.5	148.4	123.5
Clôture — 19 juillet	154.3	145.5	122.1	149.6	124.7
Semaine dernière	154.5	146.3	120.7	149.7	125.2
Mois dernier	162.9	149.9	125.2	156.9	131.9
Haut — 1965	174.0	161.8	138.6	166.9	147.4
Bas — 1965	154.5	144.3	120.3	149.5	124.6
Haut — 1964	166.7	153.5	134.8	160.6	150.8
Bas — 1964	131.9	121.6	118.9	129.7	118.2

Les droits sous-marins

La position de M. Lesage

VOICI le texte de la déclaration de M. Lesage sur les droits sous-marins :

"La question de l'exploration minière en bordure des côtes a déjà été abordée lors de notre dernière conférence. Toutes les provinces intéressées furent alors d'opinion que cette question devait être réglée par voie de négociation. Toutes ces provinces s'opposèrent fermement à ce que la Cour suprême du Canada soit saisie du litige ainsi que le proposait le gouvernement fédéral. A notre dernière conférence, il y avait donc désaccord non seulement sur le fond du problème mais aussi sur la façon de le régler. Dans les circonstances, nous croyons que le premier pas à faire était de nous entendre sur la procédure et que dans l'intervalle, chaque partie devait respecter le statu quo.

Au lieu de cela, le gouvernement fédéral a voulu profiter de sa position privilégiée vis-à-vis de la Cour suprême pour imposer sa propre procédure. Il a même voulu, en ce qui concerne notre province, faire un coup de force en accordant pour la première fois un permis d'exploration dans cette partie du Golfe St-Laurent qui appartient au Québec.

Cette façon de procéder qui, à notre sens, est absolument injustifiable et inacceptable, risque de saper la confiance que l'on pouvait avoir dans les conférences des premiers ministres et de détruire l'édifice délicat de la consultation intergouvernementale. Elle risque, en plus, de mettre notre Cour de dernier ressort dans une situation difficile et de susciter une controverse sur son rôle et son fonctionnement. Selon nous, la questio dont on prétend faire un litige judiciaire est essentiellement de nature politique. En effet, il s'agit de savoir si l'on va soustraire à la règle générale du droit des provinces aux richesses naturelles celles que renferme le lit de la mer en bordure des côtes.

Aux yeux du peuple québecois, il importe peu que d'après d'anciennes conceptions la limi-

M. Lesage

te du territoire s'arrête ici ou là en bordure de la mer. Dans la solution de ce problème on doit, en fait, se fonder sur les possibilités de la technologie moderne. Le Québec n'est donc pas prêt à accepter que cette question soit tranchée par l'autorité judiciaire. Il s'agit d'une question qui doit se régler par négociation poltque.

Nous déplorons que, sur une question aussi importante, on fasse si peu de cas de la consultation entre gouvernements. Nous demandons donc instamment au gouvernement fédéral de retirer le renvoi qu'il a soumis à la Cour suprême dans le cas de la Colombie-britannique et de Révoquer le permis qu'il a accordé dans le Golfe St-Laurent. Nous demandons que les choses soient remises dans l'état où elles étaient à la fin de notre dernière conférence et qu'elles restent dans cet état jusqu'à ce qu'une entente intervienne sur la façon de régler le conflit."

La position de M. Pearson

VOICI le texte de la déclaration de M. Pearson sur les droits sous-marins :

"Je veux définir l'attitude du gouvernement fédéral au sujet des droits miniers en bordure des côtes, question dont plusieurs provinces ont demandé l'inclusion à l'ordre du jour.

Certains commentaires ont donné les droits constitutionnels des provinces à l'égard des ressources qui se trouvent dans leurs limites. Tel n'est pas du tout le cas. Le gouvernement fédéral reconnait que les provinces ont compétence sur les ressources qui se trouvent à l'intérieur de leurs frontières. La question est de savoir où s'arrêtent les frontières provinciales. Suivent-elles le rivage ? Ou se continuent-elles plus loin au large ? Et le cas échéant, jusqu'à quel point ?

Il y a grande divergence d'opinion sur les aspects juridiques de cette question. Nous savons qu'en vertu du droit international, notre pays est propriétaire du sol sous les eaux "intérieures", c'est-à-dire les eaux qui se trouvent à l'intérieur des lignes de base servant à délimiter nos eaux territoriales. Nous savons aussi que, de la même façon, notre pays est propriétaire du sous-sol sous les eaux territoriales qui s'étendent au delà des lignes de base. Il s'agit de savoir si ce droit de propriété est assigné au Canada en tant qu'état ou aux provinces qui bordent les étendues d'eau en question.

Nous savons aussi qu'en vertu de la convention de Genève de 1958, le Canada a le droit d'exploiter les ressources du plateau continental et au delà, bien que, en vertu du droit international, il ne soit pas propriétaire du lit de la mer. Le plateau continental lui-même s'étend sur des centaines de milles dans l'océan atlantique et sur une grande distance dans l'océan pacifique. Les droits extra-territoriaux d'exploitation sont-ils assignés au gouvernement fédéral ou sont-ils assignés aux provinces ?

A cause des vues fort divergentes sur ces questions, il semble évident au gouvernement fédéral qu'il faudra régler la question juridique de propriété et de droit avant de pouvoir aborder de façon intel-

M. Pearson

ligente la question d'une entente, pour ce qui est de l'exploitation, qui serait juste et équitable pour tous les intéressés.

Advenant que la Cour suprême décide que le gouvernement fédéral n'a aucune compétence, nous accepterons la décision sans réserve et nous y donnerons suite aussi rapidement et aussi efficacement que possible. En vérité tout l'argent perçu des détenteurs de permis du gouvernement fédéral à l'égard de toute région qui, selon la décision de la Cour suprême, ne relèverait pas de la compétence du gouvernement fédéral sera remboursé à ceux qui y ont droit. Nous reconnaitrons sans réserve aux provinces tous les droits qui, selon la décision de la Cour suprême, leur appartiendraient en vertu de notre constitution.

Le gouvernement fédéral admet que les gouvernements provinciaux se doivent de protéger les droits et les privilèges des provinces. J'ose espérer que les gouvernements provinciaux reconnaitront que le gouvernement fédéral se doit également de protéger les droits et la propriété du domaine fédéral. Après l'avis que des gouvernements fédéraux successifs ont reçu des conseillers juridiques de la Couronne, les mines en bordure des côtes ne tombent pas dans les limites des provinces mais appartiennent au Canada en entier. A la lumière de cet avis, peut-on raisonnablement demander que le gouvernement fédéral, sans même savoir ce qui lui appartient exactement, remette aux provinces qui se trouvent sur le littoral des droits et des avantages qu'il estime appartenir à l'ensemble du pays ?

Advenant que la Cour suprême décide que les droits miniers en bordure des côtes appartiennent au gouvernement fédéral, des arrangements équitables pourront alors être négociés avec les provinces côtières. D'autre pays ont affronté la même difficulté et ont trouvé des solutions qui semblent équitables pour les deux paliers de gouvernement.

Aux Etats-Unis, une fois que la situation juridique eut été définie par la Cour suprême, un arrangement a été conclu entre le gouvernement fédéral et les Etats intéressés.

Le gouvernement du Canada est disposé à étudier toutes propositions qui seraient raisonnable dans les circonstances. Mais il soutient qu'il est déraisonnable de s'attendre que le gouvernement du Canada ne devrait pas avoir recours aux moyens constitutionnels pour clarifier les aspects juridiques de la question. Les divergences d'intérêt seront difficilement conciliables tant qu'il subsistera d'honnêtes doutes sur le droit à la propriété des ressources en cause. Par conséquent toute incertitude juridique doit disparaître afin d'établir une base solide à des ententes satisfaisantes.

Je voudrais commenter un autre aspect de la situation. On a proposé qu'aucun permis ne devrait être délivré aussi longtemps qu'il y aura renvoi devant la Cour suprême. Je ne crois pas que cela puisse servir les intérêts ni des provinces, ni du pays dans son ensemble. L'exploration des gisements de pétrole est une industrie d'envergure mondiale très mobile. D'autres pays ont des richesses enfouies sous leurs eaux cotières. Les régions de la Mer du Nord et du Nigeria en sont des exemples. On peut s'attendre que des fonds considérables seront engagés dès l'annonce d'un premier succès dans ce nouveau domaine. Il y va de l'intérêt du Canada de faire l'impossible pour encourager l'exploration continue des ressources en bordure de ses côtes, quelles que soient les décisions de la Cour dans les cas qui lui ont été soumis.

Nous avons étudié ce problème et nous invitons les provinces intéressées à nous aider à trouver un modus operandi dans l'intervalle. Il me semble que les gouvernements devraient concerter leur action en vue de permettre aux sociétés d'obtenir des permis des deux gouvernements intéressés, sans préjuger des prétentions de l'un et de l'autre. Ainsi, nous pourrions éviter l'ennui qu'entrainerait la délivrance de permis à différentes sociétés pour une même région. Nous pourrions mettre de côté les différends actuels jusqu'à ce que la situation juridique ait été clarifiée. Les sociétés pourraient poursuivre leurs explorations sans craindre que leurs droits soient contestés. Le gouvernement fédéral serait prêt, si la chose convenait à une province, à faire avec celle-ci une étude des qualités et aptitudes des sociétés intéressées à faire des travaux d'exploration. En fait, chaque société aurait un permis double. Il me semble qu'une formule comme celle-là serait sensée et pratique.

Jusqu'ici l'on n'a soumis qu'un seul cas à la Cour suprême, celui qui a trait à la côte du Pacifique. Le gouvernement fédéral désire vivement collaborer avec les provinces en vue de soumettre à la Cour suprême, le plus tôt possible, les cas concernant les autres régions.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont certes un intérêt commun dans cette affaire : celui de voir à ce que les Canadiens bénéficient le plus possible de la richesse qui est peut-être enfouie le long de nos côtes, qu'elle nous appartienne ou que nous ayons le droit de la mettre en valeur. J'espère que nous saurons voir dans ces renvois à la Cour suprême non pas des litiges entre adversaires mais plutôt des efforts loyaux visant à définir les droits de chacun. Une fois la situation juridique éclaircie, nous pourrons sûrement en venir à des ententes".

DOMTAR

SERVICE DE MISE EN MARCHE

Une des divisions de DOMTAR à Montréal, est à la recherche de 2 récents (64 ou 65) diplômés universitaires soit en art soit en commerce. Les candidats doivent être bilingues et posséder un esprit d'initiative et d'ambition, pour accéder à des postes de commande. Un entraînement dynamique, avec des stages rapides dans les différents services, a été prévu pour faire une carrière dans la mise en marché des produits de consommation courante.

Faites nous parvenir votre demande à :

Section du Service de Recrutement,
DOMTAR LIMITED,
2100 Edifice Sun Life, Montréal, P.Q.

Si j'achetais une maison au Parc Laurier, quels seraient mes voisins?

Des médecins
Des avocats
Des architectes
Des ingénieurs

Parmi les propriétaires de Parc Laurier, on compte une proportion de 43% formée d'ingénieurs, de médecins, d'avocats et d'architectes. Une autre proportion de 39% est formée de chefs d'entreprise, de directeurs et d'industriels. Sauriez-vous trouver meilleurs voisins? Il s'ensuit que le Parc Laurier constitue un endroit choisi pour vous installer et élever votre famille. Candiac n'est situé qu'à 16 minutes du carré Dominion par la route No 3.

Vous seriez sages de venir constater de visu les nombreuses caractéristiques qui incitent les gens avisés à s'établir au Parc Laurier . . . venez admirer les magnifiques maisons qui peuvent être vôtres moyennant un premier versement de $1,250. Pour vous rendre à Candiac, vous n'avez qu'à emprunter, à la sortie de l'un ou l'autre des ponts de la rive sud, les routes 9 et 3 jusqu'à Candiac (à l'ouest de Laprairie) et à suivre les affiches conduisant au Parc Laurier.

Bureau de ventes et de renseignements: 659-5493

Laurier Park in Candiac

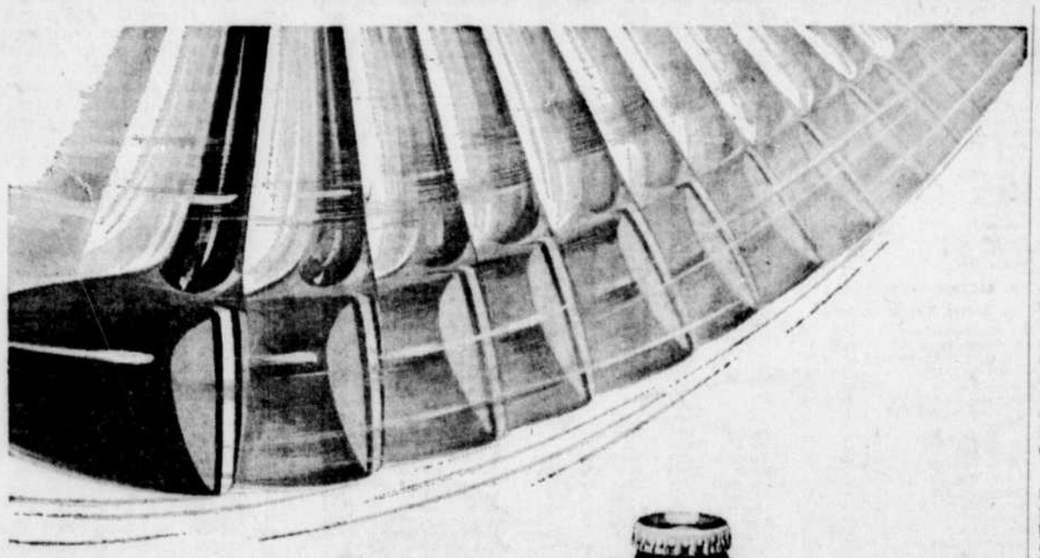

Soyez *dans le vent!* Adoptez vous aussi la bière lager

MOLSON
CANADIAN

UNE PETITE CANADIENNE, ÇA C'EST BON!

Ottawa propose une liste de 78 zones

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a remis hier aux représentants des provinces une liste, dressée pour les fins de la discussion, de 78 régions susceptibles de bénéficier de subventions fédérales à l'industrie.

Cette liste a été décrite comme "pouvant être ouverte à une revision considérable". Mais des participants à la conférence fédérale-provinciale ont soutenu qu'elle ne subirait que très peu de modifications résultant des discussions.

Le Québec compte 25 de ces zones ; la Nouvelle-Ecosse, 11 et le Nouveau-Brunswick, 10. L'Ile-du-Prince-Edouard en compte le plus petit nombre, deux, cependant que Terre-Neuve, l'Alberta et la Colombie-Britannique en ont chacune trois.

Il s'agit de Chatham, Cornwall, Timmins, Wallaceburg et Windsor, tous en Ontario ; Rouyn et Val d'Or, au Québec.

Les régions désignées dans la nouvelle liste sont : **pour le Québec :** Alma, Causapscal, Chandler, Chicoutimi, Dolbeau, Gaspé, Jonquière, La Malbaie, La Tuque, Louiseville, Maniwaki, Matane, Mégantic, Mont-Laurier, Montmagny, New Richmond, Port-Alfred, Roberval, Rimouski, Rivière-du-Loup, Shawinigan, Ville St-Georges, et les comtés de Beauce, Labelle et Pontiac.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LA REVUE TOURISTIQUE DE MONTREAL INC.
(Hôtes de l'Expo '67)
DEMANDE
REPRESENTANTS DE PUBLICITE
Bilingues, expérimentés, ayant déjà eu contacts avec exécutifs, professionnels, etc. Revenu très intéressant.
Pour appointement, appeler : 878-9471

INSPECTEURS DE BETON
et
INSPECTEURS D'ASPHALTE
Demandés par une firme spécialisée dans le contrôle des matériaux. Expérience requise, travail en dehors de Montréal.
ECRIRE A CASE 8892 LA PRESSE
en donnant expérience et salaire désiré.

TECHNICIEN en ARCHITECTURE
OU DESSINATEUR POUR BUREAU D'ARCHITECTE
Expérience 2 ans, bon salaire.
Donner qualifications
Case 8889 La Presse

GERANT DES VENTES
ASSURANCE GENERALE ET VIE
A cause de notre expansion dans la province de Québec, nous requérons les services d'un gérant régional des ventes, bilingue. Recherchons un homme ayant fait ses preuves comme superviseur d'une équipe de vendeurs assurance vie ou domaine agence générale. Initiation par la compagnie (6 à 9 mois) suivie d'une initiation complète à la gérance au siège social.
Cette compagnie est une organisation du domaine de l'assurance des plus importantes et progressant le plus rapidement au Canada. Situation des plus intéressantes, qui sera une nouvelle carrière pour la vie pour l'homme à la recherche d'une occasion offrant perspectives de promotion.
N'hésitez pas et songez que cette démarche importante dans votre carrière pourrait être l'occasion de votre vie.
Une stricte discrétion est assurée à toutes les demandes.
ECRIRE OU APPELER M. RHEAL BOUGIE
937-9367
4450 COTE-DES-NEIGES

Infirmière licenciée
Bureau d'admission
Salaires et conditions de travail selon la convention de l'Alliance des Infirmières
Semaine de 5 jours (Lundi à vendredi inclus.)
Faire parvenir curriculum vitae à :
Gilles Groulx,
Directeur du personnel,
1000, boul. Ste-Anne,
Joliette, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES
DEMANDE
Une secrétaire pour la direction générale des écoles.
La candidate devra :
a) être parfaite bilingue,
b) avoir un minimum de 13 ans de scolarité,
c) maîtriser la sténographie anglaise et française ainsi que la dactylographie,
d) posséder une expérience minimum de 3 ans.
Salaire et conditions de travail des plus avantageux.
Les candidates sont priées de faire application par écrit au Bureau de la direction générale des écoles,
17-A, rue Boisvert, Vaudreuil, P.Q.

CARRIÈRES et PROFESSIONS
Les annonces publiées dans cette section sont chargées au tarif uniforme de .70 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.
Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel.
La date limite pour réception de ces annonces est fixée à deux jours avant la date de parution.
Téléphonez à 849-4711, poste 323 ou écrivez à LA PRESSE,
7 ouest, rue St-Jacques, Montréal

EMPLOIS DISPONIBLES
Bureau d'ingénieurs conseil
Dépt. de mécanique :
INGENIEUR SENIOR pour prendre charge du département; plomberie, chauffage, climatisation, ventilation, industriel, etc. Travail à Montréal.
DESSINATEUR SENIOR Plusieurs dessinateurs avec expérience dans l'un ou l'autre des domaines mentionnés plus haut. Les candidats devront faire application par écrit incluant curriculum vitae ainsi que salaire désiré.
Case 8891 La Presse

INSTRUCTEURS
TELECOMMUNICATIONS ET ELECTRONIQUE
Jusqu'à $7,500
Le ministère des Transports a besoin de technologistes expérimentés en électronique pour organiser des cours en vue de former des techniciens en électronique, y compris l'élaboration des programmes, la planification des cours, le choix du matériel didactique et la préparation des questionnaires d'examens; donner des cours d'installation et d'entretien d'appareils de navigation marine et aérienne, de postes émetteurs et récepteurs, de radiotélétype, de systèmes de navigation Decca et de divers types d'équipement de radar, à l'Ecole des services de l'air du ministère des Transports à Ottawa.
Faites parvenir immédiatement votre demande à la COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA, OTTAWA 4, en mentionnant le numéro de dossier 65-1753

CHRYSLER CANADA LTD.
DEMANDE
UN
STAGIAIRE
EN ADMINISTRATION DE LA VENTE
Ce poste consiste en une période d'entraînement dans les domaines suivants : distribution, mise en marché, stimulation, direction commerciale, commercialisation des automobiles et des camions en conduisant à un poste de gérance, selon les capacités du stagiaire.
Le candidat devra être bilingue, âgé de 22 à 27 ans, ambitieux et devra posséder une éducation universitaire.
Salaire excellent plus bénéfices marginaux tels que Fonds de Pension et Plan d'Epargne, Assurance Médicale, Boni de Vie Chère, etc.
Si vous croyez posséder les qualités requises, écrivez, à titre confidentiel, à
C. H. MALETTE
CHRYSLER CANADA LTD.
3000 Route Trans-Canada
Pointe-Claire, Québec

UN SYMBOLE
D'EXCELLENCE EN PHARMACIE
– LA LICORNE –

"B. W. & Co."

Au cours de l'Histoire, la Licorne fut associée aux arts de Pharmacie et de Médecine. De nos jours, elle sert à identifier à travers le monde les produits de la Fondation Wellcome et des Compagnies Burroughs Wellcome affiliées. Comme marque de commerce de 'B. W. & Co.', la Licorne revendique plus de cinquante années de recherche médicale pure et de haute classe. Avec ce brillant passé, et un plan d'entraînement élaboré, les représentants de 'B. W. & Co.' sont confiants et sûrs dans leurs relations avec médecins et pharmaciens. Actuellement, nous recherchons un représentant pour la région de Montréal. Si une carrière chez 'B. W. & Co.' vous intéresse — que vous possédez de fortes aptitudes pour la vente et une formation universitaire, nous aimerions vous rencontrer.
Le salaire sera en fonction de l'expérience. Nous fournissons une automobile et payons les dépenses. De plus, vous profitez de nombreux bénéfices marginaux.
Ecrivez, en toute confiance, à :
DIRECTEUR DES VENTES
BURROUGHS WELLCOME & CO. (CANADA) LTD.
BOITE POSTALE 500, LACHINE, P.Q.

ACHIM (Roma) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Roma Achim, époux de Laura Garand, père de Jean. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson, Inc.
1415, rue Fleury est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Télesphore, où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARCHAMBAULT (Florida) — A Verdun, le 17 juillet 1965, est décédée Mme veuve Arthur Archambault, née Florida Bergevin, demeurant à 735 rue Beatty, Verdun, mère de Roland et soeur d'Adélard Bergevin de Ste-Martine. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551 rue Wellington
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Châteauguay Village, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUCLAIR (Jean-Pierre) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 22 ans, est décédé Jean-Pierre Auclair, fils de feu Jean-Marie Auclair et de Georgette Lemieux, demeurant à 1120 boul. Leblanc, Duvernay. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Maurice de Duvernay, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAYARD (Edgar) — A Montréal, le 20 juillet 1965 à l'âge de 51 ans est décédé M. Edgar Bayard, époux de Aldéa Larose. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 11 h. pour se rendre à l'église St-Esprit où le service sera célébré à 11 h. 15 et de là au cimetière de Sault aux Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAND (Ben) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Benjamin Béland (Ben), époux de Germaine Raymond, père de Jean, Robert, Claude, Bernard, Mme Charles Edouard Jolicoeur (Hélène) et de Mme Jacques Boisclair (Lucie). Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira
de sa résidence
777 chemin Rockland
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Magnus Poirier Inc.

BELLWARE (Marie Eugénie) — A Pierrefonds, le 21 juillet 1965 à l'âge de 67 ans est décédée Mme Gérald Bellware née Marie-Eugénie Bourk, demeurant à 8640 Bass Wood. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095 rue De Salaberry
pour se rendre à l'église Ste-Suzanne où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Mme veuve S. ST-DENIS

A Montréal, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme veuve Jean St-Denis. Elle laisse dans le deuil ses deux garçons Jean-Marie et André, qui sont employés au journal "La Presse", et leurs épouses; sa fille Violette et son époux Jacques Bertholet et sa fille Michèle, ainsi que six petits-enfants.

La défunte est exposée au salon funéraire Urgel Bourgie, 745, rue Crémazie est.

Le service aura lieu à 10 h. en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, vendredi le 23 juillet, et l'inhumation au cimetière St-Vincent-de-Paul

BENJAMIN BELAND

A ville Mont-Royal le 19 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, à la suite d'une longue maladie est décédé Benjamin Béland.

Né à St-Hyacinthe le 19 mai 1895 du mariage de B. O. Béland et de Joséphine Caron, M. Béland fit ses études au Mont-Saint-Louis et à l'école des Hautes Etudes Commerciales. Il débuta dans les affaires comme secrétaire-trésorier de la Brasserie Frontenac Ltée de 1919 à 1928, puis il fonda les maisons Philippe Beaubien & Cie et B. B. Electric Co. Ltd. En 1944 M. Béland vendit ses intérêts dans ces deux maisons et fonda la maison Ben Béland Inc. dont il était le président.

Il avait été le président de l'Union Régionale des Caisses Populaires de Montréal et de la Caisse Centrale Desjardins de Montréal. Il fut aussi vice-président de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Lévis, Directeur de l'assurance-vie Desjardins, président fondateur de la Caisse Populaire d'Outremont, président de la société des infirmières-visiteuses, il était un des premiers membres du Club Richelieu de Montréal.

Il laisse dans le deuil ses fils et ses brus, MM. et Mmes Jean-A. Béland (Evelyn Phelan) Robert Béland (Denise Rouleau) Claude Béland (Madeleine Gaboury), Bernard Béland (Andrée Hétu), ses filles et gendres: M. Mme Charles Edouard Jolicoeur (Hélène), M. Mme Jacques Boisclair (Lucie). Une soeur Cécile (Mme François Funk) et vingt-cinq petits-enfants, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu jeudi le 22 juillet 1965 à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal à 10 hrs A.M. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

avis de DÉCÈS

BIBEAU (Raoul) — A Lachine, le 20 juillet 1965, à l'âge de 75 ans, est décédé Raoul Bibeau, époux de Bernadette Grenier, demeurant à 559, 25e Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie, Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (Gérard) — A Sorel, le 19 juillet 1965, est décédé M. Gérard Blais, capitaine pour la Marine Industries et les branch lines, époux de Fernande Boulanger, demeurant à 28 Marché St-Laurent, à Sorel. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Antoine Brunette Enrg.
75, rue Elizabeth
pour se rendre à l'église St-Pierre de Sorel, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Rodolphe) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 83 ans, est décédé Rodolphe Blouin, époux de Alice Soulière, demeurant à 6975 Sagard. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 hres, pour se rendre à l'église St-Matthieu, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Gabrielle) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bouchard, née Gabrielle Pelletier, demeurant au 1532 Cuvillier. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472 rue Ste-Catherine est,
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOULET (Maurice) — A Outremont, le 20 juillet 1965, à l'âge de 52 ans, est décédé subitement le Docteur Maurice Boulet, dentiste, fils de M. et Mme J. S. Boulet, demeurant à 5647 Durocher. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier Ouest
Outremont
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRANDONE (Giuseppe) — A Boston, le 21 juillet 1965 à l'âge de 28 ans est décédé M. Giuseppe Brandone, époux de Maria D'Angelo, demeurant à 8204 Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils
8880 boul. St-Michel
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Pompéi où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN, William Andrew — A l'hôpital Général de Montréal, le 21 juillet 1965, est décédé William Andrew Brown, époux de Thérèse (Terry) Martin et père de Frances. La dépouille mortelle est exposée au
Salon funéraire Clarke
5580, rue Sherbrooke Ouest
Service funèbre à l'église St-Aloysius, samedi le 24 courant à 9 a.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

CAMPEAU (Robert) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Robert Campeau, fils d'Aldias Campeau et de feu Lucie Maisonneuve. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée.
2548 rue Beaubien est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAPOGRECCO (Antoinette) A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve James Capogrecco, née Antoinette Desève. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée.
3198 rue Ontario est.
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRETTE (Léonie) — A St-Sauveur-des-Monts, le 20 juillet 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Arthur Charrette, née Léonie Clément, demeurant au Lac Millette. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Trudel & Hébert
214, rue Principale, à
St-Sauveur-des-Monts
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Sauveur-des-Monts, où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Xavier) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé Xavier Cloutier, époux d'Yvette Mercier, demeurant à 6738 Chambord. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée.
1120 Est, rue Jean-Talon
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 8 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Joseph) — A L'Assomption, le 18 juillet 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Joseph Cormier, époux de Flora Lafortune, demeurant à 52, rang l'Achigan. Il laisse 4 fils: le Dr André Cormier, gynécologue à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, Charles, barbier à L'Assomption, Philippe, employé de la C.T.M., Jacques, co-propriétaire de C.R. Construction à Joliette et Albany, cultivateur de l'Assomption, 2 filles, Mme Gustave Jacques (Rita), co-propriétaire de Payette Radio à Montréal, Mme Maurice Beaumont (Cécile), comptable au Collège de L'Assomption. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la
Résidence funéraire
Edgar Guilbault,
371 boul. l'Ange-Gardien,
pour se rendre à l'église paroissiale de L'Assomption où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUSSON (Gérald) — A Delson, le 17 juillet 1965, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Gérald Cusson, époux de Elisabeth Lefrançois, demeurant à 35 du Collège, Delson. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin
425, Chemin St-Jean, Laprairie
pour se rendre à l'église paroissiale de Delson, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DALPE (Palma) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé Mme veuve Stanislas Dalpé, née Palma Bousquet demeurant à 3515, Delorimier. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESANDRE (Evariste) — A Montréal, le 20 juillet 1965 à l'âge de 81 ans, est décédé M. Evariste Desandré, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux en 1ères noces de Eveline Cerise et en 2es noces de feu Elisabeth Duval. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415 rue Fleury est,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Paul A.) — A Hawkesbury, le 18 juillet 1965 à l'âge de 45 ans, est décédé M. Paul A. Dubois, époux d'Anita Bouffard, demeurant à 3914 Bélair. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766 rue St-Hubert,
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPLESSIS (Ernest) — Subitement, à Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Ernest Duplessis, célibataire, fils de Henri Duplessis et de feu Adélia Michaud. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835 av. Laurier est
pour se rendre à l'église Ste-Etienne où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis soint priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNIER (Raoul) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Raoul Gagnier, pensionnaire des Shop Angus, époux de Adrienne Morin, demeurant à 2334, Pierre-Tétrault, autrefois de la rue Iberville, à Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi, le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 7 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Ovide) — A l'hôpital Notre-Dame, le 19 juillet 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé le Dr Ovide Girard, autrefois de St-Gabriel-de-Brandon, époux de Marthe Deschambault, demeurant au 6201 Sherbrooke ouest, appt 310. Les funérailles auron lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
Notre-Dame-de-Grâce,
à 9 hres 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUENETTE (Armand) — A Montréal, le 19 juillet 1965 à l'âge de 70 ans est décédé M. Armand Guénette, époux de Lucienne Derôme, demeurant à 5590 De Salaberry, père de Mme J. Picard (Liliane), Marcel et Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
400 rue Henri-Bourassa est,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Jean) — A Outremont, le 20 juillet 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé Jean Guérin, conseiller financier, époux de Marguerite Morissette, demeurant à 740 Wiseman. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111 avenue Laurier ouest,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le défunt sera exposé à partir de 1 heure p.m., mercredi.

JONES (Gladys) — Subitement, à Montréal, le 19 juillet 1965, est décédée Gladys Gwendolyn St-Denis, épouse de feu Heber H. Jones, mère de Stephens, Ernest et Adolphe. Exposée au salon
D. A. Collins
5610 Sherbrooke ouest
Funérailles jeudi le 22, à 11 a.m. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

LAFRANCE (Gilbert-Armand) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 66 ans, est décédé Gilbert-Armand Lafrance, époux de Dora Deslauriers. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
743 rue Crémazie est.
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Joachim-de-Châteauguay lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCHELLE (Joseph) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph Larochelle, époux de Victoria Caplette et père de Josaphat, époux de Louise Lachapelle, Jean-Paul, époux de Louise Benoit et deux petits-fils Benoit et François. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse, coin 11e ave.,
Rosemont
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Edmond) — A Montréal, le 19 juillet 1965 à l'âge de 44 ans, est décédé M. Edmond Larocque (originaire de Gaspé) époux de Thérèse Godin, demeurant à 2217 rue Wellington. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
H. C. Fetterly,
2035 rue Wellington,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Rose) — A Montréal, le 19 juillet 1965 à l'âge de 56 ans est décédée Rose Leblanc, autrefois de New-Richmond, fille de feu M. et Mme Mathias Leblanc. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735 rue De l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Camillia) — A Dorion, le 19 juillet 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme David Léger, née Camillia Martineau, demeurant à 97 Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
12, rue St-Charles
pour se rendre à l'église Très-Ste-Trinité de Dorion, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORD (Paul) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Paul Lord, époux de Béatrice Bélanger, demeurant à 4595 Franchère. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4737, rue Delorimier
à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATHIEU (Antoinette) — A Montréal, le 21 juillet 1965 à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Paul Mathieu, née Antoinette Pépin. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10526 rue St-Laurent
pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATHIEU (Marie) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 93 ans, est décédée Marie Thibodeau, épouse de feu Cyprien Mathieu, demeurant à 2042 St-Hubert, mère de Mme Emmanuel Ethier (Juliette) Yvon et Léo. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée.
1111, rue Laurier Ouest, Outremont
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McKEOGH (Gisella) — A St-Lambert, le 19 juillet 1965, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme veuve Ralph McKeogh, née Gisella Prévost, mère de Paul, ses soeurs Claire (Mme Oscar Sirois), Marielle (Mme André Giroux), Claude (Mme Eric Gamble) et son frère le lieutenant-colonel Paul-Marcel Prévost, demeurant à 48 ave. Lorne. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63 ave. Lorne
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (Célestine) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Edmond Mercier, née Célestine Audette, demeurant avenue St-Mathieu. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU (Joseph) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Joseph Nadeau, époux de feu Hélène Lamontagne, demeurant à St-Evariste. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la
Salle paroissiale
de St-Evariste
pour se rendre à l'église St-Evariste où le service sera célébré et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOISEUX (A. G.) — A St-Lin, le 18 juillet 1965, à l'âge de 81 ans, est décédé M. le notaire A. G. Noiseux, époux de feu Herméline Lacasse, père du Révérend Père F. Noiseux, Jésuite et de Roger Noiseux, restaurateur. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly & Fils Ltée
256, 12e Avenue
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lin où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière da Marieville, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Laurent) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 43 ans, est décédé Laurent Paquin, sergent d'état-major de la Police Provinciale, époux de Marie Renaud, fils d'Hébert Paquin et de feu Cécile St-Denis, demeurant au 6222 Place de la Pépinière, autrefois d'Ottawa. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
107 rue Ste-Anne
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Ste-Anne de Bellevue, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (J.-René) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 66 ans, est décédé J.-René Perrault, époux de feu Dolorès DeGuire, demeurant à 4115 Harvard. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle Boul. Décarie et
Ave Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIN (Georges-Edouard) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Georges-Edouard Perrin (Pitou Dion), époux de Jeannette Robitaille. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Ave, Rosemont,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Esprit où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PINSONNEAULT (Léontine) — A Pointe-St-Charles, le 20 juillet 1965, à l'âge de 93 ans, 11 mois, est décédée Mlle Léontine Pinsonneault, fille de feu Etienne Pinsonneault et de feu Philomène Boucher, de Belleville, demeurant à 2557 Châteauguay. La défunte était membre du Tiers-Ordre Ste-Elisabeth. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
1270 rue Laprairie
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

PINTO (Antonio) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Antonio Pinto, époux de Emilie Gagnon, demeurant à 1628 Dufresne. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVENCHER (Germaine) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Armand Provencher, née Germaine Alary, demeurant à 2636 Théodore. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée
4504 rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUEVILLON (Adolphe) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Adolphe Quevillon, fils de feu Adolphe Quevillon et de feu Odilda Dumas, demeurant au 1997 St-Antoine, appt 1. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame Ouest
pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYMOND (Berthe) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 67 ans, est décédée Mlle Berthe Raymond, fille de feu Treffiée Raymond et de feu Amanda Charest, soeur de Ernest et de Treffiée, demeurant à 10.985 Tanguay. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130, boul. Henri-Bourassa est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Evelina) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Gédéon Robert, née Evelina Laberge, demeurant à 2423 Jolicoeur. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk
à 8 hres 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Fortunat) — A Pincourt, Ile Perrot, le 18 juillet 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Fortunat Rousseau, époux de Carmelle Ouellette, demeurant à 287 boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau,
551 boul. Duhamel,
pour se rendre à l'église Notre-Dame de Laurette de Pincourt où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de l'Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-DENIS (Hélène) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme veuve Jean St-Denis, née Hélène Presseault, demeurant à 8016 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie Est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JEAN (Léo) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Léo St-Jean, époux de Jeannine Mercier, demeurant à 1347 Legendre est. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENEZ (Serge) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 17 ans, est décédé Serge Senez, fils de Roger Senez et de Henriette Béland. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Graciette) — A Melocheville, le 19 juillet 1965, à l'âge de 30 ans, est décédée Mme Roger Trudel, née Graciette Vigneault, demeurant 15e Avenue, à Melocheville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons.
Bourgie & Frère Enrg.
127, rue Ellice, à Beauharnois
pour se rendre à l'église paroissiale de Melocheville, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALLEE (Gilles) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 13 ans, est décédé Gilles Vallée, fils de Jules Vallée et de Marielle Thibault. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e Ave, Rosemont.
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Esprit où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VARDEN (Gladys) — A Chomedey, le 20 juillet 1965, est décédée Gladys Tennell, épouse de Gilbert Varden, demeurant à 1978 Lapiante, Chomedey est. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr Inc.,
3845 boul. St-Martin, Chomedey
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pie-X où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VIAU (Théodore) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 19 juillet 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé Théodore Viau, fils de feu David Viau et de feu Marie Beaudin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église de Ste-Martine, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Martine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

MALLETTE (capitaine Raoul) — Mme Raoul Mallette et sa famille remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort du capitaine Raoul Mallette, décédé le 7 juillet 1965, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathie, télégrammes, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles.

NADEAU (Angélina) — La famille Nadeau remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Mlle Angélina Nadeau, décédée le 15 juillet 65 soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathie, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles.

MESSE ANNIVERSAIRE

ROUILLARD (Yvonne) — Le 22 courant, à 7 h. 30 a.m., à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Yvonne Rouillard, décédée le 22 juillet 1962, et une autre sera chantée à Arthabaska, recommandée par son époux. Parents et amis sont priés d'y assister.

Nécrologie

M. JEAN GUERIN

M. Jean Guérin, conseiller financier, d'Outremont, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 20 juillet 1965, après une longue maladie, à l'âge de 68 ans.

Né à Montréal le 24 juin 1897, le défunt fit ses études classiques au Collège Sainte-Marie de Montréal. Après ses études universitaires à l'école des Hautes études commerciales de Montréal, il obtint sa licence en sciences commerciales (H. E. C. '22).

Il devint immédiatement chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1922, durant la période des premiers défilés historiques du 24 juin, de la construction de la Croix du Mont-Royal, et de la campagne provinciale pour obtenir la légalisation de la Fête nationale des Canadiens français.

Durant l'année sainte de 1925, il fut le porte-parole à Rome devant S. S. Pie XI, au cours du premier Congrès international des Jeunesses catholiques, de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française (A.C.J.C.), dont il devint ensuite le président général.

Lui survivent: sa femme (née Marguerite Morissette) et ses enfants: garde Madeleine Guérin et Jean Guérin, fils; son frère Wilfrid, ses beaux-frères, les abbés Eugène et Alexandre Morissette, du diocèse de Québec, et ses belles-soeurs, garde Adyne Morissette, et Mmes Joseph Blain (Rita Morissette) et Wilfrid Guérin (Alice Normand).

La dépouille est exposée aux salons J.-S. Vallée, au 1111 ouest de la rue Laurier, à Outremont.

Les funérailles auront lieu le vendredi 23 juillet, à 9 h., à l'église Sainte-Madeleine d'Outremont. L'inhumation aura lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges.

L'Ontario met au point son propre programme de développement régional

OTTAWA, (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, a annoncé hier que sa province est en train d'établir son propre programme de développement régional.

Il a souligné que l'Ontario espère pouvoir éventuellement relier ce programme à celui des zones désignées du gouvernement fédéral.

Le premier ontarien a refusé de fournir de plus amples détails, soulignant que le ministère des Affaires économiques a encore beaucoup de travail à faire avant que le programme soit au point.

C'est à la suite des discussions sur le programme fédéral de développement régional que M. Robarts a annoncé cette nouvelle. Il a précisé que sa province entend utiliser tous les leviers économiques dont elle a le contrôle exclusif. Selon lui, même s'il est très profitable pour certaines provinces, le programme fédéral n'aidera que très peu l'Ontario.

Il est difficile, a-t-il dit, de mettre au point une formule qui satisferait les dix provinces. Selon lui cela démontre clairement que seules les provinces sont en mesure d'établir leurs besoins.

M. Robarts a confirmé l'intention du gouvernement fédéral de rayer les noms de cinq municipalités ontariennes de la liste des zones désignées: ceux de Windsor, Wallaceburg, Chatham, Timmins et Cornwall.

La nouvelle liste fédérale ne comprend plus, pour l'Ontario, que Bracebridge, Elliot Lake, Parry Sound, Haliburton, l'île Manitoulin et Sturgeon Falls.

M. Robarts a dit n'avoir aucune objection à l'élimination des cinq municipalités de la liste fédérale, étant donné qu'elles ont déjà bénéficié d'une reprise de l'activité économique.

Windsor, par exemple, a-t-il dit, éprouvait certaines difficultés il y a quelques années alors qu'elle comptait 7,500 chômeurs. Maintenant les industries de cette ville cherchent des travailleurs, l'immeuble est à la hausse et les choses sont généralement prospères.

Le commentaire de M. Robarts voulant que le programme fédéral de développement ne soit qu'une mesure de bien-être a amené le premier ministre Pearson à répondre que les programmes fédéraux sont souples et peuvent toujours être modifiés.

M. Robarts n'a pas trop insisté sur ses critiques, étant donné, a-t-il dit, que les autres provinces estiment que l'aide fédérale sera sûrement utile."

Cliniques de sang en plein air

Deux cliniques de donneurs de sang auront lieu les mercredi et jeudi, 4 et 5 août, dans des parcs de la ville de Montréal. La première aura lieu au Lac des Castors, et l'autre au Parc Lafontaine.

La clinique au Lac des Castors sera installée au pavillon du lac entre 3 h. et 5 h. 30 de l'après-midi, et de 7 h. 30 à 10 h. le soir.

Un concert enregistré sera diffusé au Lac des Castors à l'intention des donneurs de sang. Ce concert est sous les auspices du "Montreal Star", en collaboration avec le département des parcs de la Cité de Montréal et la Compagnie RCA Victor.

Jeudi, la clinique sera installé au pavillon du restaurant du Parc Lafontaine de 2 h. de l'après-midi à 10 h. du soir. Cette clinique a été confiée à un comité d'organisateurs de la division de la récréation du service des parcs de Montréal. Il comprend M. André Champagne, directeur des services, M. Paul-R. Desrosiers, directeur-adjoint, B. Bernard Hurtubise, surintendant des restaurants, M. Auguste Olivier, contremaître du parc, et Mme Irène Parent, chargée du pavillon du Parc Lafontaine.

La Croix-Rouge fait appel à toutes les personnes en bonne santé et particulièrement aux jeunes pour donner de leur sang à l'une ou l'autre de ces cliniques en plein air. Elle rappelle que toute personne âgée de 18 ans peut donner de son sang quatre fois par année.

Télégramme des rouliers à M. Lesage

M. Camille Archambault, de l'Association du camionnage du Québec, a fait parvenir à M. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec et représentant de cette province à la conférence fédérale-provinciale, le télégramme suivant:

"Nos conseillers juridiques nous informent que les dispositions actuelles du code fédéral du travail peuvent s'étendre dans certains cas au transport routier reconnu jusqu'à maintenant de nature intra provinciale.

"Le transport sur route a été développé sous l'égide des provinces. Nos membres, réunis en assemblée générale spéciale, me chargent de vous prier respectueusement d'intervenir pour obtenir une planification et l'assurance du gouvernement fédéral que tout contrôle du transport motorisé, de quelques nature qu'il soit, y compris le domaine ouvrier, demeure sous les régies provinciales.

La Bible vous parle

Ceux que d'avance il a discernés, Dieu les a aussi prédestinés à reproduire l'image de son Fils, afin qu'il soit l'aîné d'une multitude de frères. (Rom 8, 29).

Un café qui coûte $410

OTTAWA, (PC) — Si l'on prend la moyenne de salaire des délégués qui participent à la Conférence fédérale-provinciale, et si l'on pousse l'impertinence mathématique jusqu'à ses conséquences illogiques, on découvre qu'un ajournement de 15 minutes pour une pause-café coûte aux contribuables environ $410.

Ce montant ne comprend pas les $21.40 que coûte le café. Ce calcul mental s'appuie sur le fait que le salaire annuel moyen des 214 délégués s'établit à environ $12,000, ce qui veut dire que le salaire quotidien moyen pour tous les délégués à la Conférence est de $9,844, soit des émoluments quotidiens de $46 par jour par délégué.

En prenant pour acquis que la journée de travail à la Conférence est de six heures, les deux suspensions de séance prévues pour prendre un café coûtent $820 en salaire.

Les responsables soutiennent que le coût global de la Conférence serait impossible à établir en détail. Pourtant, il suffirait d'une simple opération de calcul pour en évaluer le coût approximatif, sachant que les fournitures de bureau sont fournies sur place.

Il serait sans doute plus facile d'établir un estimé des dépenses provinciales. A cet égard, c'est Terre-Neuve qui coûte le plus cher par tête de participant. Cette province en effet, la plus petite en terme de population, a envoyé proportionnellement la plus forte délégation, soit 15 participants. En tête de liste, on a naturellement l'Ontario, avec 34 délégués, et Québec, 25.

Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont chacun 11 délégués. L'Alberta en a 9, la Saskatchewan et l'Ile du Prince Edouard 7, et la Colombie-Britannique, 6.

En admettant que les dépenses individuelles de chacun des délégués est de $25 par jour, l'ensemble des délégations provinciales dépensent quotidiennement $3,600.

Elu maire à l'île Perrot

A la suite de l'élection municipale tenue, hier, à Notre-Dame de l'île Perrot, M. Alfred Greffard a été élu maire par une majorité de 227 voix sur son seul adversaire, M. Jean-Paul Parizeau.

Trois candidats appuyés par le nouveau maire, MM. Paul-Emile Aumais, William Rozon et Hubert Leduc, ont été élus conseillers. Ce dernier a été élu par acclamation lors de la mise en candidature.

L'Allemagne achète des chefs-d'oeuvre français

BONN. — D'importants chefs-d'oeuvre français ont été récemment achetés par des musées allemands. La Maison des arts de Munich expose le "Portrait d'Henri et Alexis Rouart", d'Edgar Degas, acquisition de l'Etat de Bavière. Le Musée Folkwang d'Essen a acheté une composition de Georges Rouault datant de 1907 et une des "peintures de nénuphars" de Claude Monet datant de la dernière période de son activité artistique.

La Bible vous parle

Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. (Rom 13, 1).

2 ans de pénitencier pour 40 faux billets de $20!

Deux frères originaires du Nouveau-Brunswick, Arsène et Félix Mazerolle, qui avaient été appréhendés alors qu'ils étaient en possession de quelque 40 faux billets de $20 à Longueuil, ont reconnu leur culpabilité dès leur comparution devant le juge Jacques Trahan, hier après-midi.

Et ils ont été aussi rapidement condamnés à des peines de deux ans de pénitencier.

Une peine, incidemment, à laquelle ils ne s'attendaient apparemment pas du tout.

Aussitôt celle-ci prononcée, en effet, l'un des prévenus, le plus âgé, se mit à "gémir" qu'il n'avait jamais fait quoi que ce soit de répréhensible, dans la vie, et qu'il était le père de six enfants.

"C'est impossible, c'est impossible," se prit-il à répéter.

Le juge Trahan leur fit toutefois remarquer que les tribunaux devaient être de plus en plus sévères dans les cas de ce genre, et que la Cour d'appel du Québec, tout récemment, avait élevé sensiblement des peines prononcées par les tribunaux de première instance, pour des délits semblables.

Peu après leur retour aux cellules, les deux hommes demandaient aux policiers de faction d'avertir le tribunal qu'ils voulaient changer leur plaidoyer et nier maintenant leur culpabilité.

Rappelé en cour, le procureur de la poursuite, Me Luc Mercier, exprima toutefois l'avis que, la sentence ayant été prononcée, tout nouveau geste serait illégal.

Le juge Trahan leur fit alors comprendre qu'ils pouvaient toujours se pourvoir en appel de la condamnation qui venait d'être prononcée contre eux.

Coupable de négligence criminelle

QUEBEC (PC) — Un technicien en radiographie de 23 ans, Jacques Vigneault, a été trouvé coupable hier par un jury du coroner de négligence criminelle en rapport avec un accident qui a causé la mort de Bernadette Bastien âgé de 16 ans, fille du juge Alexandre Bastien.

La tragédie est survenue vers les 10 h. 30 p.m. le 1er juillet.

Dans son témoignage, Vigneault a expliqué qu'il avait probablement passé sur le feu jaune en accélérant sa vitesse. Auparavant, il avait précisé qu'il pouvait circuler à une vitesse de 30 à 35 milles à l'heure dans une zone de 30.

Il a aussi dit qu'il a aperçu la victime à quelques pieds de son véhicule, qu'elle fut heurtée par son devant-gauche et qu'elle roula sur le capot jusqu'au pare-brise qui fut enfoncé.

Un autre témoin, Denis Doucet, a pour sa part dit que son attention avait été attirée par la vitesse à laquelle le véhicule roulait. Il a dit qu'à son avis l'auto se déplaçait à au moins 40 milles à l'heure quand elle passa devant lui.

Un ours victime de la route

QUEBEC, (PC) — Les policiers de la RCMP ont été surpris d'apercevoir, sur le seuil de la porte de leur poste, situé dans la baie Wolfe, près de Québec, un ours sans vie, qui pesait environ 150 livres. Selon les policiers, l'ours noir n'a pas été tué d'un coup de feu, mais plutôt par un véhicule. L'animal a été laissé à cet endroit, durant l'absence de l'agent.

Raisons du changement de nom du Verdun Protestant Hospital

L'hôpital psychiatrique connu sous le nom de "Verdun Protestant Hospital" s'appellera désormais "hôpital Douglas" (en anglais Douglas Hospital). Le nom Douglas a été choisi par le Conseil de l'hôpital en hommage au premier Dr James Douglas, un Ecossais, qui est arrivé au Canada en 1926, via les Etats-Unis. Chirurgien expert ainsi que docteur en médecine et professeur, il a été aussi reconnu comme l'un des premiers champions du traitement humain des aliénés.

En 1845, assisté par deux autres médecins, il fonda l'asile Beauport qui s'appelle maintenant l'hôpital St-Michel-Archange.

En donnant les raisons du changement de nom, le Dr Henry B. Durost, directeur exécutif, a déclaré: "Le nom Verdun Protestant Hospital" a été depuis quelque temps cause de malentendu dans la communauté. Le mot "protestant" ne convient plus à la situation actuelle de nos patients, étant donné la directive émise, il y a quelques années, par la Division psychiatrique du ministère de la Santé du Québec qui permet à l'hôpital d'admettre tout malade résidant dans la province dont la langue maternelle est autre que le français. On fait cependant quelques exceptions dans le cas de citoyens francophones qui ne sont pas de religion catholique."

En plus des malades protestants, l'hôpital Douglas compte quelque 20 p. 100 de catholiques, 17 p. 100 de Juifs et environ 3 p. 100 d'orthodoxes.

Fondé à son origine pour le soin des malades mentaux de religion protestante du Québec, l'hôpital fut établi comme une "corporation" bénévole et une Charte lui fut accordée par une loi spéciale de la province de Québec sous le nom de "The Protestant Hospital for the Insane". Le nom "Verdun Protestant Hospital" fut adopté en 1925.

L'hôpital est dirigé par un Conseil de gouverneurs, par l'intermédiaire d'un comité de direction dont les membres sont élus pour établir la politique et diriger la gestion de l'hôpital. Sous ce rapport, l'hôpital fonctionne comme la plupart des hôpitaux généraux, mais différemment de la majorité des hôpitaux mentaux au Canada et aux Etats-Unis qui sont régis par les autorités des provinces ou des Etats.

Les fonds requis sont fournis par la province de Québec pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer leur traitement; par les paiements des patients privés; par la générosité des individus, des groupes de bienfaisance et des organisations commerciales.

Prime à l'automobiliste

A l'instar des magasins qui donnent des timbres-primes ou des postes d'essence qui donnent un verre, un ballon ou une queue de tigre avec tout achat de X gallons, l'automobiliste qui franchira la dernière barrière de péage de l'autoroute des Laurentides avant d'entrer à Montréal recevra, après avoir déposé sa pièce de 25 cents, un petit sac de plastique dans lequel il pourra déposer ses rebuts plutôt que de les jeter dans la rue. Mais, détrompez-vous, ce n'est pas une tactique de l'Office des autoroutes pour attirer des clients... Les sacs sont distribués par la ville de Montréal dans le cadre de sa campagne permanente d'embellissement.

Le monde syndical

Enquête sur les relations patronales-ouvrières dans la construction

L'Association canadienne de la construction projette, pour le centenaire de la Confédération, une vaste enquête en profondeur sur les relations ouvrières dans le domaine de la construction au Canada.

L'annonce qu'en a faite aujourd'hui le président de l'ACC, M. Neville R. Williams, de Winnipeg, fait suite à l'approbation en principe que le conseil d'administration de l'ACC a accordée au projet. L'idée avait également rallié l'appui de la Conférence des Associations de l'industrie de la construction en mai et du Conseil national de l'ACC, lors de sa réunion inaugurale à la fin de juin.

M. H. Carl Goldenberg, c.r., de Montréal, autorité reconnue sur le plan national, a provisoirement consenti à présider la commission d'enquête composée d'un petit nombre de constructeurs éminents, et d'orienter les études.

L'industrie voit dans cette enquête une manifestation de l'empressement avec lequel elle veut, en utilisant surtout ses propres moyens, prendre des mesures sérieuses et responsables en vue d'améliorer la situation dans laquelle elle se trouve. Ce projet, qui sera vraisemblablement mené à bien d'ici la fin de 1967, couvrira le Canada tout entier et prendra la forme d'une série d'études en profondeur des régions posant les problèmes les plus épineux.

C'est à l'ocasion du congrès d'Ottawa en janvier 1968, qui marquera le Jubilé d'or de l'ACC, que sera publié le rapport de la commission. Ce rapport recommandera l'amélioration des méthodes dans le domaine des relations ouvrières de la construction et formulera des propositions quant à leur application. L'aide des ministères fédéral et provinciaux du Travail sera demandée, au besoin, ainsi que la coopération du salariat de la construction.

M. Williams, dans sa déclaration, a dit : "L'enquête comportera essentiellement une recherche détaillée en ce qui concerne l'actif le plus précieux de l'industrie, c'est-à-dire ses ressources humaines, — employés et employeurs, — afin de voir comment il conviendrait d'améliorer leurs relations pour le plus grand bien réciproque de l'industrie et de ses clients.

Une industrie qui évolue rapidement

"L'industrie de la construction est vaste, complexe et en évolution rapide. Le Bureau fédéral de la statistique estime que le volume annuel de la construction atteindra les 10 milliards de dollars. Ce total se répartit entre de nombreux genres de travaux divers. Les travaux de grande envergure nécessitent la coordination du travail de milliers de fabricants, de fournisseurs, d'entrepreneurs et de milliers d'ouvriers spécialisés à pied d'oeuvre. Les nouveaux matériaux, les nouvelles techniques et l'emplacement des chantiers sont des facteurs qui influent profondément sur les opérations de construction".

"Au cours des années, les relations entre le patronat et le salariat dans l'industrie de la construction ont été satisfaisantes, de façon générale. Si l'on regarde vers l'avenir, les prévisions du Conseil économique du Canada portent à croire que l'ampleur et la nature du programme de l'industrie connaîtront des changements rapides. Il est inévitable que ces changements aient de grandes répercussions dans le domaine de toute première importance des relations ouvrières-patronales. Voilà pourquoi, si l'on veut qu'ils soient profitables les changements envisagés doivent être fondés au départ sur des recherches exhaustives", a déclaré M. Williams.

Une campagne nationale sera lancée, au début de l'automne, afin de recueillir au sein de l'industrie de la construction la somme de $100,000 par voie de contributions volontaires afin de financer cette initiative qui a été désignée comme projet de Centenaire de l'industrie de la construction. Les bienfaits de ce projet devraient profiter au pays tout entier.

USA -- accord possible dans la sidérurgie d'ici septembre

NEW YORK. (AFP) — Les récents progrès accomplis dans les négociations destinées au renouvellement des contrats de travail de la sidérurgie font envisager un accord avant le 1er septembre, date à laquelle une grève pourrait éclater si les anciens contrats sont dénoncés le 1er août, écrit la revue "Iron Age". Les positions respectives des deux parties sont encore très éloignées, poursuit la publication, mais les négociateurs estiment qu'un accord est réalisable dans les six prochaines semaines. Certains d'entre eux pensent que ceci pourrait intervenir avant le 1er août mais ils ne constituent qu'une minorité. Le négociateur d'une compagnie s'est déclaré optimiste sur un plan général, tout en estimant que la masse des tâches à accomplir rend un accord précoce impensable. "Il nous reste six semaines, a-t-il déclaré. Je pense que nous y arriverons, mais il faudra résoudre tous ces problèmes. Il s'agit d'un tout." "Iron Age" énumère quelques-uns des problèmes n'ayant pas encore été résolus.

A la fin de la semaine dernière, les questions financières n'avaient pas encore été abordées officiellement. Les positions étaient encore très éloignées au sujet des règles de travail. D'autres problèmes impliquent des modifications des contrats de toute l'industrie. Sur le plan local, par contre, le nombre des difficultés a été réduit.

Possibilité d'une impasse

Tout n'est pas résolu cependant en ce domaine et l'on se demande toujours si certains problèmes locaux ont été réglés ou n'ont pas simplement changé de nomenclature. On indique que le patronat n'insiste plus autant pour que le contenu des accords globaux soit déterminé avant que des engagements finals soient pris. Il est, par contre, toujours aussi déterminé à éviter la situation intervenue dans l'industrie automobile où les accords d'ordre économique avaient été suivis de grèves dues à des facteurs locaux. Les entreprises ont préparé un texte concernant les questions non économiques qui a été proposé comme base des projets de contrats. De source syndicale, on apprend que les délégués ouvriers ont déclaré que cette proposition n'abordait pas les problèmes en cause.

Ceci évoque, pour les pessimistes, la possibilité d'une impasse avant même le début des discussions financières et souligne le fait que l'optimisme naissant n'est pas la garantie d'un accord.

Régis par la loi des conventions collectives

QUEBEC. — Au 31 mars 1965, 102 décrets étaient en vigueur sous l'empire de la Loi de la convention collective, soit 3 de plus qu'à la fin de l'année précédente.

Un total de 35,000 employeurs sont assujettis aux divers décrets et, d'autre part, 248,697 salariés bénéficient des avantages rendus possibles par la loi. C'est ce qui ressort du dernier rapport annuel soumis à l'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, par le Service de l'extension juridique des conventions collectives.

L'application de cette loi a nécessité, au cours de 1964-1965, l'adoption de 15 décrets et de 65 arrêtés en conseil comportant un total de 305 sections, dont la répartition s'établit comme suit : 7 décrets ratifiant de nouvelles conventions ; 8 décrets concernant le renouvellement de décrets antérieurs, 35 arrêtés comportant 133 sections modifiant des décrets en vigueur.

Un total de 19 décrets régionaux régissent l'industrie de la construction dans toute l'étendue du Québec, à toute fin pratique. De même, 16 décrets régionaux assurent la réglementation des métiers de coiffeurs pour hommes et pour dames dans la majeure partie du Québec.

Dans le secteur des établissements commerciaux, on compte 16 décrets, leur juridiction respective couvrant une ou plusieurs villes ainsi qu'un rayon d'environ cinq milles autour des limites de celles-ci.

Pour ce qui est des industries manufacturières, on compte 25 décrets en vigueur, pendant que 26 autres s'appliquent aux autres industries et services.

On sait que l'application de tout décret est confiée à un comité paritaire comprenant en nombre égal des représentants des employeurs et des salariés. Le comité possède les pouvoirs requis pour assurer l'application du décret.

Nouveau contrat à la Studebaker

HAMILTON. — Les employés de bureau de la maison Studebaker of Canada, affiliés aux Travailleurs unis de l'automobile (local 525), viennent d'accepter un nouveau contrat de travail. Ce contrat, d'une durée de trois ans, a été ratifié par les employés après une recommandation en ce sens de la part de leur comité de négociations.

Il y a peu de temps, les ouvriers spécialisés rémunérés à taux horaire avaient eux aussi accepté les propositions de la compagnie. Le président de Studebaker of Canada a déclaré à ce sujet : "Nous sommes heureux de cette assurance de travail ininterrompu et de cette stabilité pour une période de 3 ans".

Ls principaux gains des employés de bureau s'inscrivent au poste des salaires : ils recevront des majorations de l'ordre de 8.4%, réparties sur 23 mois.

OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

VENTE SEMESTRIELLE D'AMEUBLEMENT

... bat son plein actuellement profitez des offres exceptionnelles DUPUIS

Radio-Stéréo Marconi

Prix courant 259.99
BAS PRIX DUPUIS
219.00
7.75 par mois en 36 mensualités

Quelle splendide occasion que cet appareil combiné AM-FM de marque Marconi. Comprend 13 lampes et 7 diodes. Phono stéréo à changeur automatique 4 vitesses B-S-R. Superbe meuble de style contemporain, de dimensions 43 x 29 x 16⅜".

DUPUIS — SIXIEME — RAYON 840
COMPOSEZ 842-6171

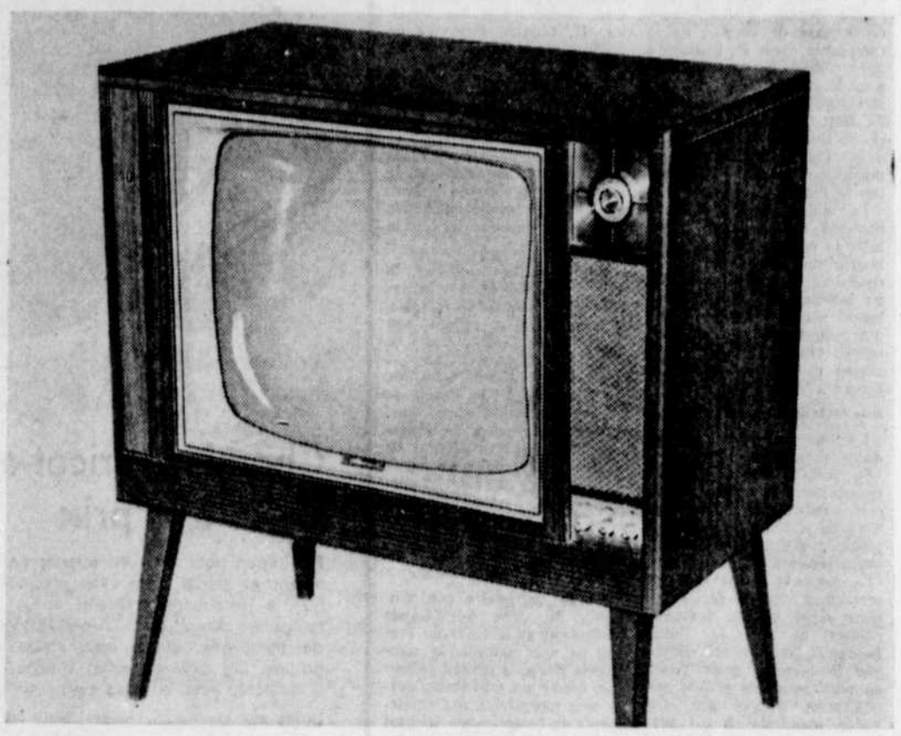

Marconi, la marque des téléviseurs

Que vous ne soyez plus satisfait de votre vieil appareil, ou que vous désiriez un écran plus grand, voilà autant de raisons valables pour vous pousser à profiter de la vente semestrielle Dupuis. Vous achèterez volontiers ce merveilleux appareil de première qualité. Performance de 2 diodes et de 20 lampes. Ecran de 23". Transformateur de pouvoir. Tous les boutons de contrôle sont sur le devant.

Allocation de 30.00 sur votre appareil usagé de fabrication canadienne

Prix courant 249.00
BAS PRIX DUPUIS 219.00
moins 30.00
189.00
6.70 par mois en 36 mensualités

DUPUIS — SIXIEME — RAYON 843
COMPOSEZ 842-6171

Nouveauté -- DISQUES célèbres
BAS PRIX DUPUIS
3.35 chacun

London 77.733 Les enfants qui pleurent — 1964 — avant le jazz, etc.

London 77.996 Michel Legrand chante, Les grands musiciens, Quand ça balance, Moi je suis là, etc.

London 77.866 Petit Pierre, Lettre à mon frere, elle n'est pas jolie.
London 77.801 Premier amour, La vie, l'amour, la mort, etc.
London 77.389 Notre sentier, La fille de l'île, Ton visage, le roi heureux, etc.
London 77.897 La drave, Attends-moi Ti-Gars, Le Québécois, Un petit soulier rose, etc.
London 77.898 Moi, mes souliers, Le train du nord, Bozo, chanson du pharmacien, etc.

London 77.894 La Tondue — Les copains d'abord, Le 22 septembre, La route aux 4 chansons, Saturne, etc.

London 77.946 Un jour tu verras, Petite fleur, comme un petit coquelicot, etc.

COMPOSEZ 842-6171
DUPUIS — MEZZANINE RAYON 841

Réfrigérateur Admiral 12 pi. cubes

Allocation de 30.00 pour votre appareil usagé de fabrication canadienne.

Prix courant 209.00
moins 30.00

BAS PRIX DUPUIS
179.00
6.30 par mois en 36 mensualités

Prix exceptionnel, à l'occasion de la vente semestrielle d'ameublement. Légumier fini porcelaine. Congélateur d'une capacité de 16 livres. Tablettes coulissantes. 5 ans de garantie sur l'unité scellée.

DUPUIS, — SIXIEME — RAYON 773
COMPOSEZ 842-6171

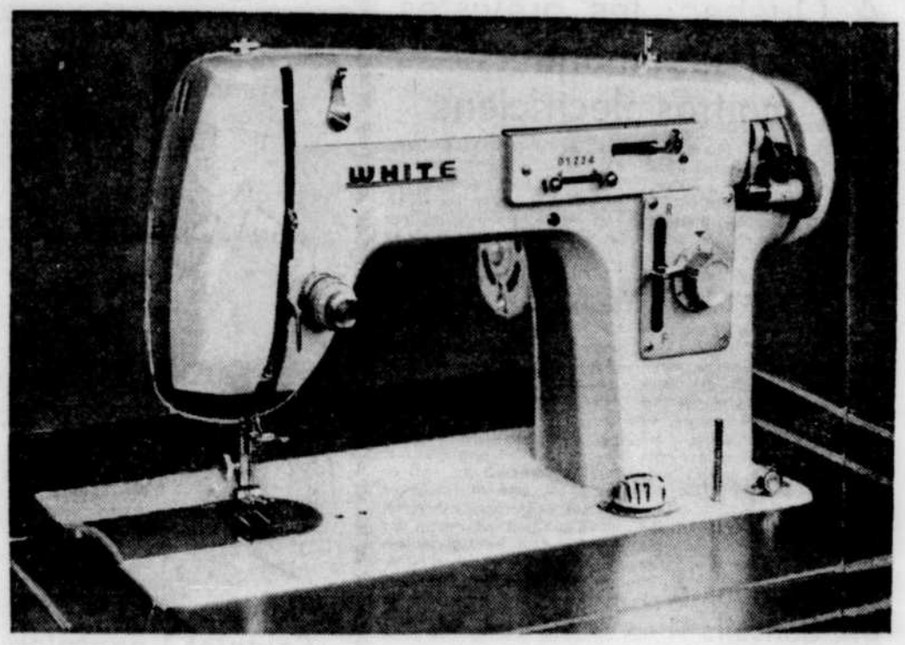

Cousez bien, cousez avec "White" tête semi-automatique

Ne manquez pas cette offre alléchante. Montée dans un meuble console, à fini noyer, elle est robuste et simple à manier. Tête à bobine ronde, lampe sur la tête même. Elle coud en avant et en arrière, fait les boutonnières, pose les boutons, surfile, brode et reprise. Vous obtenez, en plus, une garantie d'un an sur le service et le moteur.

BAS PRIX DUPUIS
117.77
5.00 par mois en 30 mensualités

DUPUIS — MEZZANINE — RAYON 775
COMPOSEZ 842-6171

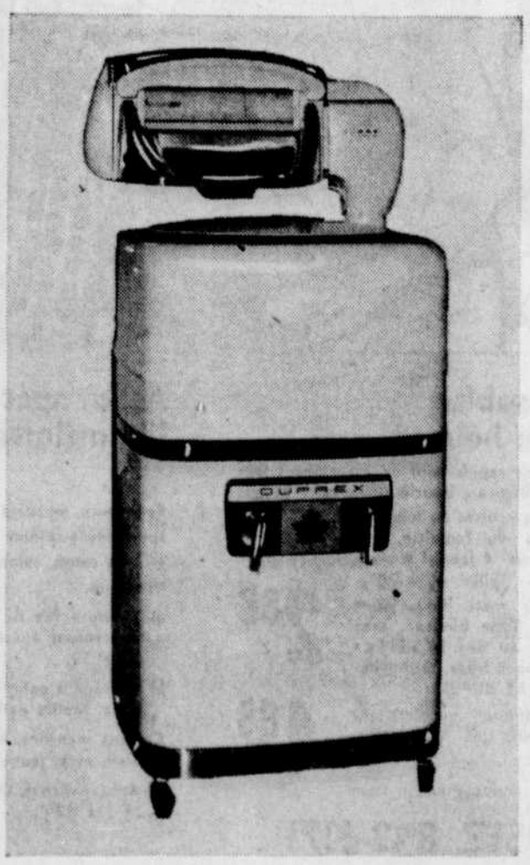

Laveuse "Duprex" de luxe

Prix courant 169.00
BAS PRIX DUPUIS
144.00
5.00 par mois en 36 mensualités

Offre à ne pas manquer ! Palette d'égouttement, ainsi que pompe et minuterie automatiques. La cuve est finie en porcelaine, le mécanisme est silencieux. Garantie Dupuis de deux ans sur les réparations.

DUPUIS — SIXIEME — RAYON 770
COMPOSEZ 842-6171

Aucun versement comptant sur compte budgétaire
SEULE LA TAXE DE VENTE EST PAYABLE A L'ACHAT.

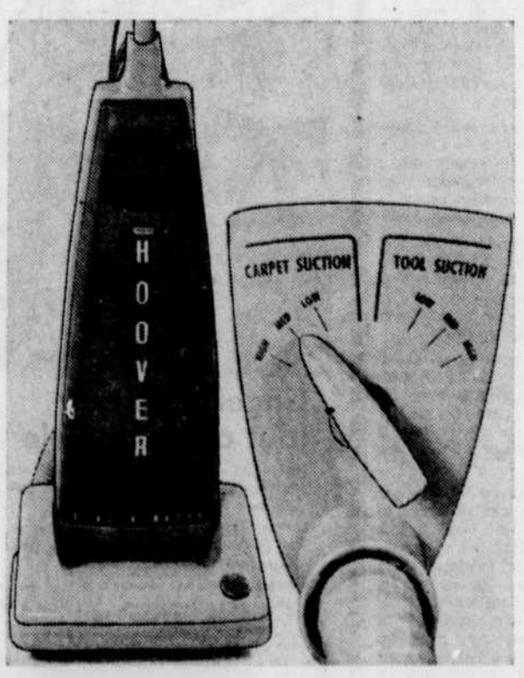

"Hoover" pour votre balayeuse

Très simple à manier, cette balayeuse "Dial-a-matic" vous donnera entière satisfaction. Son réglage facile et précis, vous aidera à nettoyer vos tapis mieux et plus vite. L'assortiment d'accessoires est complet et pratique.

Balayeuse 92.00
Accessoires 17.00
BAS PRIX DUPUIS
109.00
6.60 par mois en 18 mensualités

DUPUIS — SIXIEME — RAYON 776
COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE

1SEM - OSAM.

DERNIÈ ... mercredi 21 juillet 1965 / sainte Praxède / 81e année, no 166 / 4 cahiers / 60 pages / La météo : ensoleillé, plus chaud demain / min. 55 / max. 80

AUJOURD'HUI

La FTQ se plaint de mesures discriminatoires et vexatoires — *En page 23*

Sous-sol marin: Je n'ai que faire de la Cour suprême, dit Lesage

Ottawa veut collaborer mais après la décision de la Cour

Les discussions orageuses de la conférence fédérale-provinciale, ce matin, ont porté sur la décision du gouvernement fédéral de remettre la question des droits d'exploration minière en bordure des côtes à la Cour suprême.

A la suite des discussions qui ont duré près de deux heures et demie, la conférence en est arrivée à une impasse, les premiers ministres n'acceptant pas la décision du gouvernement fédéral.

Autres informations sur la conférence en page 17

Voici le communiqué émis par le gouvernement fédéral après la séance :

● Le gouvernement fédéral entend poursuivre l'action entreprise par lui pour obtenir l'avis de la Cour suprême quant à ses droits juridiques.

Le gouvernement fédéral désire obtenir une vue absolument précise de ce que sont ici les droits fédéraux ; l'initiative prise par lui en cette affaire lui paraît parfaitement constitutionnelle.

Si les provinces étaient disposées à participer à la rédaction des questions à soumettre ou aux audiences elles-mêmes devant la Cour suprême, nous pourrions être davantage assurés que la question en litige se trouverait correctement présentée. Le gouvernement fédéral accueillerait avec satisfaction cette participation.

● Le gouvernement fédéral a bien précisé qu'il est parfaitement disposé à examiner avec les provinces les modalités les plus satisfaisantes d'exploitation de ces droits miniers, mais seulement après qu'il aura été fixé sur l'état juridique de la question. Il n'entend pas entamer de négociations avant de l'être.

● Une fois que la Cour su-

Voir OTTAWA en page 2

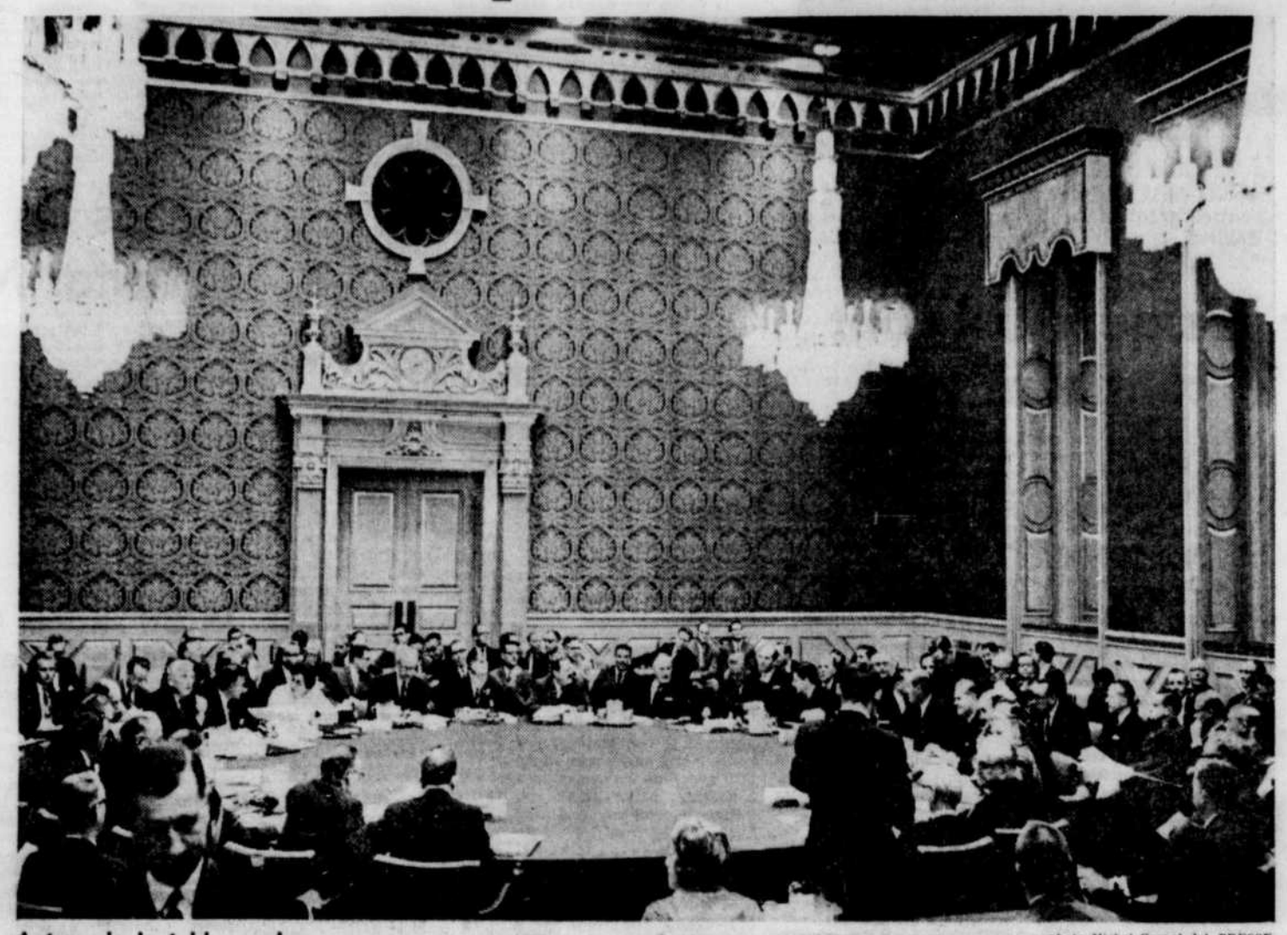

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Autour de la table ronde

Les discussions se sont poursuivies durant toute la journée hier autour de la table de la somptueuse salle de la Confédération, à Ottawa. Aujourd'hui, l'ordre du jour prévoit de nouvelles rencontres sur la lutte à la pauvreté et le développement régional.

par Pierre O'Neil

OTTAWA—"Je n'ai que faire de la Cour suprême".

C'est ce qu'a lancé ce midi dans les corridors de la conférence fédérale-provinciale M. Jean Lesage complètement exaspéré par les discussions qui venaient de se dérouler dans la grande salle au sujet de la propriété des droits minéraux sous-marins.

La réunion a été un échec complet.

Toutes les provinces se sont liguées pour battre en brèche la

Voir en page 54 les points de vue de Pearson et de Lesage au sujet des droits sous-marins

position du gouvernement fédéral qui reste cependant la même.

Dans ce qu'un observateur a qualifié d'échange le plus dur qu'il lui ait été donné d'entendre au cours d'une conférence fédérale-provinciale, le premier ministre Lesage a violemment pris à partie la position du gouvernement d'Ottawa.

Au surplus, M. Lesage a menacé M. Pearson de tout dire à la presse ce qu'il avait déclaré à huis clos.

"Nous ne reconnaissons pas l'autorité de la Cour suprême en cette matière", a-t-il dit plus tard aux journalistes.

"Nous ne porterons aucune attention à ce qu'elle décidera".

"Nous continuerons d'émettre nos propres permis et les reconnaitrons comme seuls valides".

"Il n'est pas question d'émettre conjointement des permis".

Voir SOUS-SOL en page 2

photo LA PRESSE

GREVE DES POSTES DEMAIN A MONTREAL

Malgré une jambe dans le plâtre, André Lebuies, employé des Postes de Montréal, affichait une belle humeur, hier soir, à l'assemblée pendant laquelle on a fixé à demain à 5 h., le début de la grève. Il s'est dit prêt à faire du piquetage, et même à utiliser ses béquilles pour porter des pancartes. (Voir en page 3 les nouvelles sur le conflit qui oppose les postiers au gouvernement du Canada).

photo LA PRESSE

IL ETAIT LA, MAIS A L'ENVERS!

C'était hier soir, au stade des Alouettes. Il y avait foule ; il y avait une fanfare de chez nous et des majorettes encore plus de chez nous. Et surtout, il y avait, portés par quelques majorettes, des drapeaux : le fleurdelisé, bien droit, et aussi l'unifolié, à l'envers ! (Voir en page 47 la victoire des Alouettes)

Proposition-surprise de Pearson contre la pauvreté

Le premier ministre propose la tenue d'une conférence nationale et publique sur les problèmes de la pauvreté, au cours de laquelle les gouvernements provinciaux et les corps intermédiaires pourraient chercher ensemble des solutions

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — M. Lester B. Pearson a proposé aux premiers ministres du pays la tenue d'une grande conférence nationale et publique, sur les problèmes de la pauvreté.

Cette conférence, modelée sur celle des ressources pour l'avenir, serait tenu au milieu de l'année prochaine.

Le premier ministre du Canada a fait part de son projet à la toute fin de la séance de l'après-midi de la conférence fédérale-provinciale, hier, et a demandé aux délégués de l'étudier avant d'en discuter ses mérites aujourd'hui.

Tous les gouvernements du pays doivent faire la guerre à la pauvreté, a affirmé le chef du gouvernement canadien. Cette conférence est nécessaire pour permettre à tous les gouvernements et organismes concernés de situer vraiment le problème et de déterminer les meilleurs moyens d'action.

Auparavant, les premiers ministres ont rayé de l'ordre du jour les questions relatives à l'assurance-santé et au développement économique. Après la séance, le premier ministre du Québec a déclaré que, pour l'instant du moins, ses positions concordaient avec celles du pouvoir central.

Nous ne serons pas prêts à assumer les pleines responsabilités en matière de développement économique avant un an, a précisé M. Lesage. Entre temps, nous voguerons avec le fédéral.

L'assurance-santé ne pose pas de problèmes au Québec non plus.

Pas nécessairement de nouvelles taxes

Les principes énoncés par M. Pearson ne pourraient mieux correspondre aux vues du Québec.

Enfin, le ministre fédéral des Finances ne croit pas que l'imposition de nouvelles taxes fasse nécessairement suite à la mise en vigueur du plan. Si l'économie du pays progresse toujours au même rythme, a précisé M. Gordon, il est possible qu'Ottawa puisse verser les $600,000,000 requis sans taxer de nouveau les Canadiens.

Voilà en résumé, le bilan de cette deuxième journée de la conférence fédérale-provinciale. De l'avis de tous, une tranquillité inquiétante a inopinément pris la vedette au cours de ces trois premières séances. Mais une ombre se dessine à l'horizon.

Le jour des droits sous-marins

Car c'est aujourd'hui que les délégués entreprennent le débat sur les ressources minières sous-marines. Des représentants des gouvernements du Québec et d'Ottawa, rencontrés au hasard n'hésitent pas à dire, qu'à prime abord, les positions des deux partis semblent irréconciliables.

Québec, tout comme la Colombie-Britannique, considère que le pouvoir central se sert de sa situation privilégiée en demandant à la Cour suprême de trancher le débat. Selon M. Lesage, il s'agit d'une question politique. Les positions des deux provinces ne pourraient être plus claires. Ces droits d'exploration et d'exploitation sous-marins nous appartiennent, disent-ils. Et MM. Bennett et Lesage considèrent leur position comme définitive.

D'ailleurs, hier soir, des représentants du Québec et du gouvernement fédéral se sont réunis dans le but d'éviter une querelle. Cette fois, on essaie de faire en sorte que la conférence ne prenne pas fin comme la dernière fois à Québec, où M. Lesage a dû émettre un communiqué final, complètement différent de celui d'Ottawa.

On sait que cette conférence avait été convoquée pour que les premiers ministres soient saisis du projet fédéral de régime de rentes. Finalement une entente avait été conclue plusieurs jours après la fin de la réunion à la suite de nombreux pourparlers au sommet.

Il est bon de noter que cette question ne devait être discutée qu'à la fin de la conférence et qu'elle a été placée à l'ordre du jour de jeudi pour des raisons évidentes.

Mais avant de s'engager sur cette épineuse question, les premiers ministres provinciaux devront faire savoir à M. Pearson ce qu'ils pensent de sa suggestion relative à la guerre à la pauvreté.

Le premier ministre du Canada a cité trois raisons qui, selon lui, démontrent la nécessité d'une telle conférence publique où tous les corps intermédiaires et publics, gouvernements, centrales syndicales, associations d'hommes d'affaires' et autres pourront faire valoir leurs vues.

Je crois d'abord, a dit M. Pearson, que nous pourrons vraiment définir le problème et le comprendre. De plus, je suis d'avis que les gouvernements fédéral et provinciaux pourront y faire valoir de saines suggestions dont tous pourront tirer profit.

Enfin, le premier ministre du Canada croit que les divers gouvernements pourront ensuite travailler avec une plus grande collaboration et en arriver à de meilleures ententes.

Une occasion historique

M. Pearson va plus loin, pour lui cette conférence pourra devenir une occasion historique où les Canadiens auront fait fi de leurs divergences pour combattre un ennemi commun, la pauvreté.

Cette suggestion, de M. Pearson, certes inattendue, a provoqué peu de commentaires de la part des premiers ministres. Ces derniers ont semblé tout aussi surpris que les journalistes d'apprendre cette nouvelle du premier ministre Pearson avant de porter jugement.

Près de la moitié de la conférence est terminée. On s'attend à ce qu'elle prenne fin jeudi soir où, au plus tard, vendredi matin. Si les premiers minis-

Voir PEARSON en page 2

Faits saillants des travaux de la conférence

OTTAWA. (PC) — Au cours de la journée d'hier, les délégués à la conférence fédérale-provinciale ont poursuivi l'étude des programmes d'assurance-santé et de développement régional et ont entrepris celle de la lutte à la pauvreté.

M. Pearson s'est dit d'accord sur un projet d'assurance-santé qui serait défrayé à parts égales entre le fédéral et les provinces.

Bien que certaines provinces aient fait certaines réserves, seule l'Alberta s'est dite opposée au projet. Le ministre des Finances, M. Gordon a toutefois déclaré que le programme pourrait être mis en vigueur malgré l'abstention d'une province.

Par contre, tous se sont mis d'accord au sujet des octrois du gouvernement fédéral aux "régions désignées".

Enfin, M. Pearson a convoqué une conférence nationale sur la lutte à la pauvreté.

Aujourd'hui, l'ordre du jour comprend des rencontres sur la lutte à la pauvreté et le développement régional. On abordera aussi le problème de la juridiction sur les richesses minières adjacentes aux côtes.

Les ministres de la Justice et procureurs généraux du fédéral et des provinces tiendront une réunion à huis-clos où ils discuteront des moyens de lutter contre le crime organisé.

Lesage nie violemment que Pearson et lui aient signé l'arrêt de mort de la formule Fulton-Favreau

Le premier ministre québécois semonce publiquement le reporter qui a lancé la nouvelle

OTTAWA. (par P. O'N.) — Le premier ministre Lesage s'est emporté pour la première fois au cours de la conférence fédérale - provinciale, hier soir, lorsqu'il a violemment pris à partie un journaliste du Toronto Star.

M. Dominique Clift avait écrit sous la mention "droits de reproduction réservés dans tout le monde" que MM. Lesage et Pearson s'étaient entendus pour signer l'arrêt de mort de la formule Fulton - Favreau de sorte qu'elle ne soit présentée ni devant la Législature ni devant la Chambre des Communes.

La nouvelle avait jeté la panique dans les rangs des délégués à la conférence et M. Pearson s'était empressé de la démentir, hier soir. M. Lesage a saisi l'occasion d'une question posée par M. Clift pour le semoncer devant tous ses confrères.

M. Clift disait même que les deux hommes politiques avaient prié le premier ministre Wilson de Grande-Bretagne de mettre la pédale douce sur l'approbation de l'Adresse à la reine pour permettre à l'opinion publique d'oublier une fois pour toutes la question.

"Ce n'est qu'un tissu de mensonges" a lancé M. Lesage le visage pourpre de colère.

"C'est de nature à diviser le Canada. Vous le faites exprès et je vous en blâme publiquement."

Sur ce "coup de sang" comme disent les "Beaucerons, M. Lesage a pris congé des journalistes.

La nouvelle de M. Clift mentionnait que MM. Pearson et Lesage s'étaient, d'autre part, entendus pour négocier ensemble pour le Québec un statut d'Etat associé dans la Confédération, statut qui ne changerait cependant rien aux relations du fédéral avec les autres provinces.

M. Clift basait toute son analyse sur des discours récents de ministres québécois y compris l'un de M. Lesage dans lequel le premier ministre qualifiait de "belle au bois dormant" la formule Fulton-Favreau.

Il prétendait en outre ce que d'autres observateurs restent enclins à croire, que M. Lesage n'a aucun avantage à présenter à la Législature la formule parce qu'une forte partie de l'opinion québecoise l'a déjà condamnée.

M. Clift ajoutait que toutes les questions constitutionnelles et fiscales qui préoccupent Québec et Ottawa ne pourraient être discutées avant la publication en 1967 du rapport des travaux du Comité sur le régime fiscal.

La colère de M. Lesage a persuadé plusieurs observateurs qu'il n'y avait rien de fondé dans la nouvelle du Toronto Star.

Mais certains autres attribuent la violence de la réaction de M. Lesage au fait qu'il y a peut-être un fond de vérité dans la manchette du journal torontois.

M. Lesage pique sa première colère

C'est un tissu de mensonges, de nature à diviser le Canada

Scepticisme de Lesage

OTTAWA (DNC) — Le premier ministre du Québec a accueilli avec "scepticisme" la dernière proposition de M. Lester B. Pearson demandant la tenue d'une conférence nationale sur le problème de la pauvreté.

Sans s'opposer fermement au principe, M. Lesage s'est dit d'avis qu'une telle conférence n'est susceptible que de retarder la déclaration officielle de la guerre à la pauvreté.

Le chef du gouvernement québecois a en outre laissé savoir que sa province prépare déjà ses outils et qu'elle les utilisera dès qu'elle sera prête à le faire.

Enfin, M. Lesage soutient que le Québec étudie sérieusement le problème depuis de longs mois et qu'il n'attendra pas que cette conférence ait présenté un rapport, si elle doit être tenue.

La conférence proposée par M. Pearson serait tenue d'ici une dizaine de mois et ses résultats ne seraient probablement pas connus avant une couple d'années.

Rivard serait extradé aux USA d'ici 24 heures

Lucien Rivard serait extradé aux Etats-Unis, d'ici 24 heures, selon une dépêche de l'agence UPI qui affirme tenir ce renseignement de source sûre.

Selon l'agence, ni Me John Cassels, qui représente la Couronne dans le procès intenté à l'ancien adjoint ministériel Raymond Denis, ni Me Lou Assaly, l'avocat de ce dernier, ne tenteront de retenir Rivard au Canada de manière à ce qu'il puisse témoigner dans cette cause.

Le ministre de la Justice, M. Lucien Cardin, a déclaré qu'il attendait toujours la décision formelle de Me Cassels avant de signer l'ordre d'extradition.

Me Cassels a décidé pour sa part qu'il n'avait pas besoin du témoignage de Rivard, mais il doit rencontrer aujourd'hui même le défenseur de ce dernier, Me Assaly pour s'enquérir de la décision de la défense.

Selon l'agence UPI, Me Assaly aurait décidé lui aussi que le témoignage de Lucien Rivard ne lui serait pas utile, dans le procès de son client, M. Raymond Denis. Mais le jury pourra toujours demander à entendre Rivard.

Si cette éventualité se réalisait, une commission rogatoire pourrait alors aller interroger Rivard au Texas.

Rivard parle, mais ne dit rien

Par ailleurs, une armée d'officiers de police ont interrogé Rivard, mais n'ont pas tiré beaucoup le choses du présumé traficant de narcotiques, a fait savoir hier un porte-parole de la Sûreté provinciale.

L'officier, qui a tenu à garder l'anonymat, a déclaré que Rivard est un gaillard qui agit en souplesse et reste peu loquace. Interrogé au sujet de ses allées et venues depuis son évasion sensationnelle de la prison de Bordeaux, le 2 mars, Rivard a répondu : "Je pense que vous voulez vraiment savoir où je suis allé. Je pense vous avoir fait languir assez longtemps, alors je vais vous le dire. J'ai pris des vacances, naturellement, j'ai passé la plus belle partie de mon temps dans la Belle Province."

"Rivard n'est pas un sujet facile, a déclaré l'officier, il a répondu à toutes les questions mais toujours d'une façon astucieuse, évasive et raisonneuse. Rivard a beaucoup parlé, mais ne nous a rien dit."

Un autre officier a fait savoir : "D'après nos renseignements, Rivard a passé la majeure partie de son temps dans les Laurentides. Nous y avions posté des hommes immédiatement après son évasion de Bordeaux."

Voir RIVARD en page 2

Wagner suggère la création d'une sorte d'Interpol pour le Canada

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner, a suggéré aux procureurs généraux du pays réunis en conférence, la création d'un organisme central de coordination pour les forces policières du pays.

Ce serait en quelque sorte, a précisé M. Wagner, l'Interpol du Canada. Les grandes forces policières du pays telles que la RCMP, les sûretés provinciales du Québec et de l'Ontario, ainsi que les corps policiers des grandes villes du pays y seraient représentées.

Le ministre de la Justice du Québec a ensuite dit aux journalistes que sa suggestion a été bien accueillie par ses collègues et qu'elle sera de plus longuement discutée à Québec, en septembre ou en octobre. M. Wagner a invité les procureurs généraux de toutes les provinces à se rendre à Québec afin de donner suite principalement à cette suggestion. Les représentants de l'association des chefs de police seront également invités.

M. Wagner a fait cette déclaration à la suite d'une réunion de tous les procureurs généraux du pays, dans le cadre de la conférence fédérale-provinciale. Ils se réuniront à nouveau demain matin et soumettront ensuite un rapport à la conférence.

A cette réunion, le Québec a également proposé plusieurs

Voir WAGNER en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées	35 à 45
Bandes dessinées	34
Décès, Naissances, etc	56
Editorial	4
Finance	52, 53
Horoscope	27
L'auto	29
Mots croisés	37
Nouvelles internationales	31, 33
Radio et Télévision	32
Spectacles et Concerts	10, 11
Sports	47 à 51
Tribunaux	8, 12, 13
Vie dans les parcs	34
Vie féminine	18 à 22
Vie mondaine	19
Vie religieuse	14 à 16
Vie syndicale	57, 58
Votre médecin	30

Les Noirs des USA mènent une guerre d'usure

(UPI) — Des marches en faveur de l'égalité des droits civiques ont eu lieu hier en Louisiane, en Alabama et à Springfield, Mass.

A Bogalusa, Louisiane, des manifestations se succèdent jour après jour depuis plusieurs mois et prennent la forme de marches, lignes de piquets, bagarres de rues, actes de présence dans les lieux publics. D'autre part, les autorités municipales de Bogalusa ont annoncé qu'elles séviraient contre les Blancs qui s'attaquent aux manifestants.

A Eutaw, Alabama, environ 300 Noirs ont marché sans incident sur le palais de justice pour manifester en faveur de l'égalité du droit de vote.

Quelque 150 Noirs ont manifesté devant l'hôtel de ville de Springfield, Mass. pour protester contre les actes de brutalité de la police. Un porte-parole du groupe a déclaré au maire Charles V. Ryan que la police avait malmené sans raison 18 Noirs et une femme blanche qu'ils avaient arrêtés en fin de semaine pour avoir troublé la paix dans un club.

Une récompense de $21,000 a été offerte hier à quiconque dénoncerait à la police les meurtriers d'un ouvrier d'usine noir qui a déclaré sur son lit de mort qu'il ne s'était jamais mêlé de la lutte pour les droits civiques.

Le gouverneur George Wallace a ajouté $1,000 à la récompense de $20,000 que les citoyens d'Anniston, Alabama, avaient souscrits à cet effet. Le Noir Willie Brewster, âgé de 38 ans, a été abattu d'une balle dans le dos jeudi soir dernier alors qu'il retournait chez lui après son travail. Il succomba à sa blessure dimanche dernier. Un compagnon qui voyageait avec lui a déclaré que le meurtre avait été commis par des Blancs.

Le corps de Martin Borman n'y était pas

BERLIN, (AFP) — Sur le témoignage d'un ancien facteur des PTT, des policiers berlinois ont pioché hier en plusieurs endroits sur l'emplacement d'un ancien bureau de poste situé près de la gare de Lehrte, dans le Tiergarten, à la recherche du cadavre de Martin Bormann. Mais sans résultats. Deux procureurs de Francfort chargés de toutes les enquêtes concernant le sort de l'ancien adjoint de Hitler étaient présents.

L'ancien facteur qui est à l'origine de ces nouvelles recherches affirmait avoir enterré, sous la contrainte des soldats soviétiques, les cadavres de deux hommes, l'un étant le Dr Stumpfegger, médecin personnel de Hitler, l'autre un inconnu de petite taille dont le corps ne portait pas de blessures. Or, Bormann et le Dr Stumpfegger avaient quitté ensemble la chancellerie pour échapper à l'armée soviétique qui avait déjà pris la ville.

Le "reichsleiter" a été inscrit il y a plusieurs années au registre des décès sous le numéro 29.223 par décision du tribunal de première instance de Berchtesgaden en Bavière; la date de sa mort a été fixée au 2 mai 1945 par décision du tribunal bavarois, qui s'est fondé sur des affirmations selon lesquelles Bormann a été tué à cette date par l'explosion d'un char d'assaut.

La presse mondiale se fait de temps en temps l'écho de bruits selon lesquels Bormann serait encore vivant et fixé en Amérique centrale ou en Amérique du sud.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

LA PRESSE au carrefour de l'Afrique

Sept jeunes fonctionnaires africains, représentant le Tchad, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, le Sénégal, la Guinée et le Togo, ont visité notre journal hier, s'intéressant aux multiples aspects de la fabrication d'un grand quotidien. Ils s'entretiennent ici avec le journaliste Guillaume de Maillard.

Opération carrefour Afrique: un pont entre l'Amérique et le continent noir

Hier après-midi, pendant un bref moment, la rédaction de LA PRESSE s'est trouvée au carrefour de l'Afrique — de l'Afrique francophone : Tchad; Mali; Niger; République Centrafricaine; Sénégal; Guinée; Togo. Grâce à un prêtre, d'ailleurs. Un prêtre noir de New York, le révérend James Robinson.

Il faut dire que ce prêtre fondait, en 1958, l'"Opération Crossroads Africa" (Opération carrefour Afrique). De quoi s'agit-il ? C'est un organisme privé dont le but — alors que s'édifie l'Afrique nouvelle — est d'envoyer des étudiants volontaires américains et canadiens (puisque, aussi bien, il existe une section canadienne de l'organisme) dans des chantiers de divers pays africains, où ils participent à la construction d'écoles, de dispensaires, de terrains de jeux, etc. En retour, des représentants de pays d'Afrique sont invités à venir "découvrir" l'Amérique du Nord.

Or donc, cette année, alors qu'un groupe de 275 étudiants nord-américains (comprenant 25 Canadiens) passe de laborieuses vacances sur des chantiers africains, 27 fonctionnaires noirs — dont les premiers sont arrivés le 18 juin aux USA — sont en train de découvrir l'Amérique du Nord . . . et LA PRESSE.

Ces Africains sont répartis en quatre groupes : deux francophones et deux anglophones. Le voyage des étudiants nord-américains a été défrayé par des dons privés à l'"Operation Crossroads Africa" ; celui des Africains, par un octroi du State Departement à l'organisme.

Sept jeunes Noirs représentant les pays mentionnés plus haut, après les Etats-Unis, visitent le Québec depuis lundi. Ils repartent vendredi. Leur guide-interprète est une jeune étudiante noire américaine ("sciences po" à Columbia), Mlle Herschelle Sullivan. Caractéristiques : une gentillesse qui le dispute au charme et l'amour de Paris, où elle a vécu un an . . . et où elle a appris à apprécier le bouquet des vins. Ils sont aussi pilotés par des étudiants et étudiantes de Montréal.

Dans des familles canadiennes-françaises

Nos visiteurs d'hier ont passé trois semaines au centre universitaire de Boston. Ils ont aussi tenté de découvrir les multiples aspects d'une nation gigantesque. Ils ont vécu qui dans des familles blanches, qui dans des familles noires.

Ils ont apprécié à leur juste valeur l'hospitalité — d'ailleurs proverbiale — de nos voisins américains. Mais la question raciale les a troublés, voire marqués ("Nous cherchons à comprendre. Comment une nation aussi grande, aussi puissante et prestigieuse ne peut-elle faire davantage sur le plan juridique ?" nous confie l'un d'eux).

Ils ont été fascinés par certains paysages; la vie "à l'américaine" les a intéressés. Mais le gigantisme du pays les a écrasés — "Au Québec, on respire mieux, il y a moins de concentration industrielle !"

Justement, que pensent-ils du Québec ? Beaucoup de bien, cela va de soi. Les familles canadiennes-françaises qui les hébergent sont si gentilles ! Et puis, ici, ils peuvent enfin parler français.

Dans le groupe, certains montrent un vif intérêt pour le séparatisme québecois: les questions fusent . . . les réponses ne sont pas toujours aisées à fournir.

Eux qui, dans leurs pays respectifs, sont fonctionnaires dans des organismes de jeunesse, de sport, ils auraient aimé rencontrer des ministres, des professeurs — mais voilà: les vacances compliquent tout.

Quand même, ils pourront repartir avec des opinions sur le Québec, sur certains aspects de la vie ici. Lundi, ils ont visité l'Université McGill; ils ont ensuite dîné et passé la soirée dans des familles canadiennes-françaises. Hier, entre autres choses, ils ont visité LA PRESSE. Demain, ils feront connaissance avec "Les Copains de Saint-Henri" . . .

G. de M.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

prême aura rendu sa décision, le gouvernement fédéral tient beaucoup à collaborer avec les provinces à la mise au point de formules grâce auxquelles il sera désormais possible :

De procéder à des prospections de pétrole ou de minéraux;

D'éviter des conflits avec les provinces;

D'éviter de porter préjudice à la situation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux;

D'éviter que soient en quelque manière lésés les droits des sociétés privées, quelle que soit la décision.

● C'est en vue de traduire dans la pratique cette volonté de collaboration que le gouvernement fédéral a proposé le recours au régime du "double permis", grâce auquel il ne serait porté aucun préjudice aux droits d'une province quelle qu'elle soit, pas plus qu'à ceux du gouvernement fédéral et grâce auquel, aussi, on pourrait éviter les conflits et protéger les droits des sociétés privées. Nous souhaitons que les provinces puissent accepter cette solution.

● Au cas ou une province quelconque ne serait pas disposée à participer au régime dit du "double permis", le gouvernement fédéral entend malgré tout ne rien négliger pour réduire le plus possible les risques de conflit, dans la mesure toutefois où il pourra le faire sans préjudice de ses droits juridiques, antérieurement à l'arrêt de la Cour suprême.

● L'attente de cet arrêt de la Cour suprême ne devrait nuire à personne. En conséquence, le gouvernement fédéral reste persuadé que la solution adoptée par lui en cette affaire est la bonne, savoir la définition précise de l'état juridique de la question. Une fois fixé là-dessus, on pourra déterminer clairement, et sans conflit, quelles sont les meilleures dispositions à prendre pour assurer l'avenir.

WAGNER

SUITE DE LA PAGE 1

amendements au Code criminel, entre autres dans le but de légaliser les loteries et de contrôler plus sévèrement la vente d'armes à feu.

Nous ne visons qu'un but, a conclu M. Wagner, c'est de lutter plus intelligemment contre le crime organisé.

RIVARD

SUITE DE LA PAGE 1

Un troisième officier a déclaré qu'il est clairement établi que Rivard est allé à Vancouver après son évasion.

Extradition ou habeas corpus

Rivard s'est entretenu aujourd'hui avec son nouvel avocat, Me Dollard Dansereau. Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pas encore décidé s'il présenterait une requête en habeas corpus ou s'il demanderait que son client soit immédiatement extradé aux Etats-Unis.

Il a fait remarquer que puisque Rivard est détenu depuis plus de 24 heures, il peut demander l'émission d'un bref d'habeas corpus afin que Rivard comparaisse. On se souvient que lors de sa récente comparution, les accusations de vol d'auto et d'évasion avaient été momentanément retirées. Rivard se trouve donc détenu au Canada sans que des accusations soient portées contre lui.

Me Dansereau a ajouté que c'est Rivard lui-même qui décidera lors d'une prochaine rencontre s'il préfère comparaître au Canada ou être immédiatement extradé. Une décision sera prise d'ici 48 heures.

SOUS-SOL

SUITE DE LA PAGE 1

"Nous allons prendre les moyens de faire respecter nos positions".

Un journaliste a alors demandé à M. Lesage s'il entendait lancer un référendum sur la question. M. Lesage a laissé entendre qu'il était trop tôt pour soulever la question.

"Nous n'essaierons pas de faire respecter nos positions par la Cour suprême car nous ne lui reconnaissons aucune autorité sur la matière."

Et finalement : "Je n'ai que faire de la Cour suprême."

Le ministre canadien des Affaires du Nord, M. Arthur Laing, assistait impassible à la scène. Il n'a pas saisi toute la conversation qui se déroulait tantôt en anglais tantôt en français, mais toujours sur le même ton : celui de l'emportement.

M. Lesage a laissé entendre à plusieurs reprises qu'il ne serait pas satisfait d'aucune solution juridique au problème. "Il s'agit d'une question strictement politique."

M. Lesage fonde ses droits sur deux principes :

● Les richesses naturelles appartiennent aux provinces ;

● Il a été convenu à la conférence internationale sur les eaux limitrophes en '58 que le plateau continental appartenait aux pays adjacents. Le Québec, en entrant dans la confédération a, selon M. Lesage, conservé ses droits.

Le premier ministre de Colombie-Britannique a soutenu exactement les mêmes thèses.

Ces positions de M. Lesage s'appliquent pour ce qui est du littoral atlantique de la province.

Quant aux eaux de la Baie James, de la Baie d'Hudson et de la Baie d'Ungava, M. Lesage a annoncé que le Québec, Manitoba et l'Ontario s'étaient entendus pour demander dans un mémoire, qui sera soumis bientôt, que les frontières des provinces soient étendues pour leur permettre d'avoir accès aux richesses sous-marines du littoral.

Les discussions ont été tellement violentes que des hauts fonctionnaires se sont plu à établir une échelle des interventions les plus dures. Ce seraient, dans l'ordre, celles de MM. Lesage, Bennett, Stanfield, Shaw et Robichaud.

A la sortie de la conférence, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, a déclaré que le gouvernement, par l'entremise de la Cour suprême, était en voie d'organiser le vol pur et simple de certaines ressources naturelles des provinces.

M. Smalwood était satisfait. Il aurait préféré une solution politique mais il n'avait pas d'objection à ce qu'elle soit fondée sur des décisions judiciaires.

Le premier ministre du Manitoba qui n'a accès qu'aux eaux des grandes baies du nord s'est déclaré satisfait de ce que le fédéral veuille bien négocier l'extension des frontières du Manitoba, de l'Ontario et du Québec dans la Baie d'Hudson.

Le premier ministre de l'Ile-du-Prince-Edouard, M. Shaw, a réaffirmé sa conviction que les droits sous-marins appartiennent aux provinces.

Quant à M. Laing, le ministre des Affaires du nord du Canada, il n'a pas fait allusion à la chaleur des discussions. Il a simplement rappelé les positions de son gouvernement.

"Nous nous sommes entendus pour ne pas nous entendre", a commenté M. René Lévesque, dont le conflit de personnalité avec M. Laing, a retardé un accord sur le transfert de l'administration des Esquimaux.

Personne n'a pu dire clairement aux journalistes ce qui arrive maintenant. Le gouvernement continuera-t-il d'émettre des permis ? C'est la question que tout le monde se pose.

PEARSON

SUITE DE LA PAGE 1

tres franchissent sans trop de difficultés l'étape des droits miniers sous-marins, demain, cette première prédiction se matérialisera sûrement.

Certes d'autres questions sont aussi à l'ordre du jour, telles que les moyens de collaboration entre les divers gouvernements face au crime organisé, mais on ne croit pas qu'elles soulèvent de polémiques.

Comme pour la plupart des autres questions, les ministres intéressés, en l'occurrence les procureurs généraux des provinces, se réunissent aujourd'hui et soumettront leur rapport à la conférence avant que cette dernière ajourne définitivement ses travaux.

Les délégués du Québec soulignent officieusement que la conférence se déroule comme si le Québec avait lui-même tout préparé à l'avance avec Ottawa. Mais aujourd'hui, le débat sur les droits miniers sous-marins détruira peut-être cette notion.

Les négociations reprennent au port: le syndicat retarde la marche sur Ottawa

Les négociations ont repris hier dans le port de Montréal, à la demande du ministre fédéral du Travail, M. Allan MacEachen. Il semble que ce soit là la dernière tentative pour régler le problème au niveau du Conseil des ports nationaux avant de le voir déboucher au niveau politique.

M. MacEachen a demandé à M. Hervé Dubé, président du syndicat, et à M. Rolland Pepin, principal négociateur de la Confédération des syndicats nationaux dans le conflit qui dure depuis le 29 juin, de reprendre les négociations avec la direction du port de Montréal, par le truchement du conciliateur fédéral, M. Charles Poirier. Les négociations avaient été rompues il y a cinq jours.

Le ministre du Travail est aussi prêt à rencontrer les représentants du syndicat qui a remis à plus tard le projet de marche sur Ottawa. La marche devait avoir lieu aujourd'hui.

Le président du syndicat, M. Dubé, souligne, dans son communiqué, "qu'après six mois de négociations au cours desquelles le conflit aurait pu être évité si le Conseil des ports nationaux avait négocié sérieusement, et après le geste anti-syndical de l'employeur fédéral vendredi dernier, on comprendra facilement que les travailleurs soient sceptiques."

Mais, a-t-il enchaîné, nous sommes prêts, comme toujours depuis février 1965, à épuiser tous les moyens pour en arriver à une solution qui permettra aux travailleurs du port de Montréal de reprendre ce qu'on leur avait refusé en argent et en conditions de travail depuis tant d'années.

Le syndicat note que pour la seconde fois depuis le début des négociations, il a revu et réimprimé tous les textes du contrat de travail afin de permettre l'accélération des travaux.

Ce document de 70 pages, sans compter les annexes, devrait, selon le syndicat, faciliter la tâche des négociateurs.

Mondiovision et Gemini

WASHINGTON (AFP) — Il existe une possibilité que la récupération des astronautes du prochain vol "Gemini" dans l'océan soit télévisée pour la première fois, non seulement aux Etats-Unis, mais aussi à l'étranger, par l'intermédiaire du satellite de communications "Early Bird".

La société "I.T.T. World Communications, Inc." a, en effet, demandé à la Commission fédérale des communications l'autorisation de faire usage du satellite pour cette retransmission. De plus, la NASA a été approchée, apprend-on également, en vue d'une autorisation à accorder à cette société pour l'installation à bord du porte-avions "Lake Champlain" — le navire qui dirigera sans doute la récupération des astronautes — d'une caméra de télévision avec l'appareillage de transmission.

Les astronautes L. Gordon Cooper et Charles Conrad seront lancés dans l'espace pour un voyage de huit jours autour de la terre à bord du véhicule spatial "Gemini 5", probablement le 19 août.

Ce serait la première fois, si les autorisations sont accordées, que les téléspectateurs auront l'occasion de voir de leurs propres yeux la récupération des astronautes dans la mer, qui jusqu'à présent leur a été uniquement décrite par les journalistes présents, et même peut-être assisteront-ils à la dernière partie de la descente de la cabine, dans l'atmosphère, avant qu'elle ne touche l'eau.

Cambriolages

Des voleurs ont pénétré par le toit chez les épiciers en gros Rose & Laflamme, 1439 rue Parthenais, où ils ont fait main basse sur une certaine quantité d'aliments. Le montant du vol est inconnu.

Un ou des suspects ont brisé la vitre de la porte avant du magasin United Cigar Store, 2775 rue Van Horne pour y voler pour $1,000 de cigarettes.

A l'établissement Masella Music, 1219 rue Mackay, des filous se sont emparés de divers instruments de musique évalués à quelques milliers de dollars.

Une enveloppe contenant $1987 en argent est mystérieusement disparue du coffre-fort de la compagnie Eastern Air Lines, au 1490 rue Peel.

M. Michel Moreau, 10935 rue St-Denis a rapporté à la police s'être fait voler son moteur hors-bord d'une valeur de $800.

Mme Jacqueline Smith, 1185 rue Cartier, déplore la disparition de son chien, un berger allemand, une valeur de $300. Il se nomme "Chou, Chou".

La Bible vous parle

Ce ne sont pas les auditeurs de la loi qui sont justes devant Dieu, mais les observateurs de la loi qui seront justifiés. (Rom 2, 13).

De Gaulle se trompe: les USA sont une puissance européenne

— Dean Acheson

NEW YORK. (AFP) — Les Etats-Unis sont une puissance qui dit être considérée comme étant européenne, selon les conceptions de M. Dean Acheson, écrivant dans la dernière livraison de l'hebdomadaire américain à grand tirage, le "Saturday Evening Post".

L'ancien secrétaire d'Etat dans l'administration du président Truman, qui actuellement exerce la profession d'avocat, soutient dans cet article que tant les opinions souvent émises actuellement dans la presse américaine que les vues du général de Gaulle, selon lesquelles les Etats-Unis devraient se tenir à l'écart des affaires de l'Europe, constituent "la plus grave des erreurs".

A tous les points de vue, selon M. Acheson, les Etats-Unis constituent une puissance réellement européenne : tout d'abord géographiquement : si l'on considère la facilité des voyages aériens, les distances ne comptent plus.

Du point de vue politique, M. Acheson rappelle les propres paroles du général de Gaulle qui a récemment souligné le fait que seuls les Européens seraient capables de trouver une solution au problème allemand. Pourtant, dit l'ancien secrétaire d'Etat, "par deux fois au cours de ce siècle, ce problème qu'il (le général de Gaulle) décrit comme étant "essentiellement européen" aurait été insoluble sans la participation des Etats-Unis".

C'est le présent qui compte

Affirmant par ailleurs que c'est le présent qui doit compter bien plus que ces réminiscences du passé, M. Acheson écrit : "La vérité fondamentale de nos jours, du point de vue politique, c'est que l'équilibre n'est pas réalisable à l'intérieur de la région européenne délimitée selon les vieilles conceptions géographiques. L'Allemagne a prouvé ce fait par deux fois et, maintenant, l'Union soviétique le rend indubitable. La supériorité de la puissance soviétique au sein de l'Europe selon les vieilles et étroites conceptions du passé, rend inévitable l'hégémonie de la voisonté soviétique dans une Europe ainsi définie". Et il ajoute : "A la vérité, c'est que, dans un concept politique réaliste, les Etats-Unis sont essentiels à l'équilibre politique et au progrès de l'Europe, et l'Europe elle-même est essentielle à l'entité politique plus large à laquelle tant l'Europe que l'Amérique sont liées irrémédiablement".

Après avoir rappelé, citant de nombreux chiffres, que ces liens sont aussi indissolubles sur le plan économique et sur le plan militaire, M. Acheson conclut ainsi : "Reconnaissons donc cette simple vérité que, malgré ce que peuvent avoir à dire le général de Gaulle ou les publicistes, nous sommes irrévocablement une puissance européenne".

Coups de feu devant l'hôpital Notre-Dame

Les policiers du poste no 16 ont appréhendé vers 2 h. aujourd'hui un individu d'environ 35 ans, armé jusqu'aux dents, qui distribuait, dans le parc Lafontaine des feuillets de propagande religieuse à doctrine plus ou moins définissable.

L'homme avait sa petite méthode à lui d'attirer la clientèle: tirer un coup de feu en l'air.

Une dizaine de policiers mirent rapidement fin au manège. On trouva sur lui une carabine de calibre .308, un fusil de calibre .12, une ceinture de munitions et une boîte contenant une centaine de feuillets.

Le suspect, pour travailler à son apostolat, s'était tout simplement installé dans un terrain de stationnement situé en face de l'hôpital Notre-Dame. C'est le policier R. Aubry, du service de la circulation, qui effectua l'arrestation et fit écrouer l'individu au poste 16.

La grève des électriciens risque de faire 5,000 chômeurs

QUEBEC (PC) — La grève des 1,200 plombiers et électriciens du district de Québec se poursuit toujours sans qu'aucun changement majeur n'ait modifié les positions des deux parties. Si on regarde sur le plan des répercussions, on constate qu'un chantier de construction à Cap-Rouge a cessé ses opérations pour la durée de la grève. S'il n'y a pas entente bientôt, on prétend que plusieurs entrepreneurs devront imiter ce geste, surtout ceux qui se spécialisent dans les bâtiments de béton armé.

En ce qui a trait à ce type de travaux, il faut la présence de plombiers et d'électriciens pour compléter les installations qui s'imposent avant de couler le ciment.

En conséquence, certains sont d'avis que si la grève se poursuit la région de Québec pourrait compter 5,000 chômeurs de

Dégâts causés par des vandales, à Cazaville

VALLEYFIELD, (J.-D. G.) — Des vandales ont causé des dégâts évalués à plusieurs centaines de dollars, dans une maison temporairement inhabitée, à Cazaville, dans le comté de Huntingdon. La constatation n'a été faite qu'hier matin.

En plus de briser tout ce qui leur tombait sous la main et de renverser une cuisinière, le seul meuble qui se trouvait sur les lieux, les malfaiteurs s'en sont pris à l'étable située à proximité. Le tout est la propriété de M. Fernand Laurin, de Saint-Chrysostome. Le détachement d'Huntingdon de la Sûreté provinciale recherche présentement les auteurs de ce méfait.

La météo

MINIMUM CETTE NUIT : 55

MAXIMUM DEMAIN : 80

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa ; Laurentides :** Ensoleillé sauf intervalles nuageux après-midi ; demain, ensoleillé et plus chaud. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Ottawa, 55 et 80 ; Sainte-Agathe, 45 et 75.

Estrie et Mauricie ; région de Québec : Intervalles nuageux, averses éparses après-midi ; demain, ensoleillé, intervalles nuageux l'après-midi, plus chaud. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain ; Sherbrooke, 45 et 80 ; La Tuque, 45 et 75 ; Québec, 50 et 75.

Pontiac-Témiscamingue et Abitibi: Ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux, plus chaud aujourd'hui et demain. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, 50 et 80 ; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 45 et 75.

Régions du lac Saint-Jean, de Rimouski, de Gaspé, de Baie-Comeau et de Sept-Iles : Nuageux sauf quelques éclaircies, averses dispersées aujourd'hui et demain. Frais. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Chicoutimi, 50 et 70 ; Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Gaspé, Baie-Comeau et Sept-Iles, 45 et 65.

Profitez de ces spéciaux durant notre GRANDE VENTE D'ETE

PORTES en ALUMINIUM 2" D'EPAISSEUR

La première porte avec un cadre de 2" d'épaisseur ce qui la rend beaucoup plus robuste. Aussi portes de 1¾" et 1⅜" d'épais.

FENETRES en ALUMINIUM avec MOUSTIQUAIRES

Choix de finis : Adonisés couleurs ou naturels.

12 MOIS POUR PAYER SANS INTERET

TISCO PRODUITS D'ALUMINIUM

3388 EST, RUE JEAN-TALON — 722-1115

MANUFACTURIER DE PORTES, CLAPBOARDS, FENETRES EN ALUMINIUM AUVENTS EN FIBRE DE VERRE

"Toute la fraîcheur de l'aurore..."

Les boulangers POM sont heureux d'offrir au public de Montréal le nouveau pain POM D'OR

Le pain POM D'OR blanc tranché, scellé à la perfection pour conserver très longtemps sa fraîcheur du point du jour. POM D'OR est un pain de haute qualité offrant un concept entièrement nouveau en matière d'emballage – le sac en polyéthylène. Ce sac, vous le scellez à l'aide de l'agrafe en plastique KWIK-LOK, ce qui vous permet de l'ouvrir et de le refermer à volonté – et il est toujours bien refermé ! Si vous attachez une importance PARTICULIERE à la fraîcheur et au goût du pain, vous exigerez le nouveau . . .

POM D'OR

Produit des boulangers POM, qui vous offrent des produits délicieux en plus grand nombre que toute autre boulangerie de Montréal.

VU DE WASHINGTON

Des sénateurs en ont assez du donquichottisme de leur pays

par M. P. Dean
exclusif à LA PRESSE

Un "régiment de témoins" n'est pas encore parvenu à convaincre le comité sénatorial des Affaires étrangères que l'intervention en République dominicaine était justifiée.

La fameuse liste des "communistes qui dirigeaient la révolution" a été examinée par les journalistes américains qui ont alors découvert que plusieurs de ces communistes étaient des gosses de 12 ans, que d'autres étaient morts, que quelques-uns étaient des partisans du gouvernement de droite et que la demi-douzaine de "gauchistes" inclus dans la liste étaient des jeunes gens sans grande influence.

Y avait-il danger réel d'un coup de main castriste ? Etait-il nécessaire de débarquer des milliers de soldats quand un seul régiment aurait suffi pour protéger la vie des citoyens américains ?

Plusieurs sénateurs déclarent en privé que la seule présence de quelques navires de guerre américains au large de Saint-Domingue aurait suffi pour décourager tout coup de main gauchiste et qu'une victoire des insurgés contre la junte de droite qui dirigeait le gouvernement aurait peut-être été une bonne chose.

Ces sénateurs sont choqués (et Dieu sait que des politiciens de carrière ne se choquent pas facilement) de l'explication d'un haut fonctionnaire de l'administration Johnson qui a froidement déclaré qu'il était plus facile de s'entendre avec les dictateurs militaires qu'avec les autres chefs de gouvernements.

C'est à huis clos qu'une telle remarque a été faite. Aux journalistes, ce haut fonctionnaire avait dit que les forces armées de l'Amérique latine ont souvent un rôle politique utile à jouer et constituent un instrument de progrès et d'émancipation jusqu'à ce que les conditions nécessaires à la démocratie soient établies.

Mais ce même haut fonctionnaire, en s'adressant aux sénateurs, s'était exprimé tout autrement. Il avait notamment déclaré que les peuples d'Amérique latine sont incapables de comprendre et d'appliquer les systèmes démocratiques anglo-saxons.

Malheureusement, il ne se contente pas de tenir de tels propos à huis clos. Il les répète fréquemment en public, entre autre à l'occasion de coquetels.

La paix des USA

Toujours selon ce haut fonctionnaire, les Etats-Unis ne doivent considérer les peuples de l'Amérique latine que d'un seul point de vue : arranger les choses de telle façon qu'ils ne troublent pas la paix des Etats-Unis.

Certains sénateurs ne cessent de s'interroger et posent d'embarrassantes questions au gouvernement. Ils ont constaté que toutes les troupes de l'Organisation des Etats américains, à part celles des Etats-Unis, proviennent de pays dirigés par des dictatures militaires. Ils se demandent alors où va la démocratie au sein de l'OEA et quelles sont, dans ces conditions, les chances de survie de cet organisme.

Le haut fonctionnaire déjà cité expliquait que pour certaines républiques latines, l'Organisation des Etats américains n'était qu'un moyen de pression pour empêcher l'intervention des Etats-Unis et que par conséquent, le devoir de Washington était d'empêcher cette cabale sud-américaine et de réaffirmer le rôle de l'OEA en tant qu'obstacle à la "communisation" de l'hémisphère.

Pressé de questions sur le caractère de cette "communisation", il émit alors quelques nouvelles théories. Ainsi, les assurances sociales, l'assurance-chômage, les syndicats, le droit de se grouper, sont tous des symptômes de "communisation". Les vrais éléments démocratiques, d'après lui, sont les "bons" hommes d'affaires et les "bons" officiers. Et encore, parmi ces derniers, seuls peuvent être considérés les défenseurs de Washington. Car qui est contre Washington est pour le communisme parce que seul Washington peut vaincre le communisme.

Donquichottisme ?

Quelques sénateurs se demandent si leur pays va maintenant devenir l'adversaire de toute révolution.

D'après les théories des militaires américains et de quelques diplomates, les révolutions sociales en Amérique latine, en Asie et en Afrique sont forcément exploitées par les communistes et de ce fait, ne doivent pas être tolérées.

Il vaut mieux encourager les dictateurs et les sheiks à entreprendre des réformes, à améliorer le niveau de vie de leurs sujets et à maintenir l'ordre, cette dernière chose étant ce qui importe le plus aux Etats-Unis.

Ce qui inquiète nombre de sénateurs américains, c'est de constater que ces hauts fonctionnaires aux idées moyenâgeuses sont souvent ceux qui obtiennent des postes importants.

Le président Johnson et son état-major tiennent un "sommet" secret avec McNamara sur le Sud-Vietnam

WASHINGTON. (PA, UPI, AFP) — Le président Johnson a convoqué à la Maison Blanche aujourd'hui le secrétaire à la Défense Robert McNamara, ainsi que tous ses principaux conseillers diplomatiques et militaires pour une véritable conférence au sommet sur la question vietnamienne. Le porte-parole de la Maison Blanche a toutefois écarté la perspective d'une déclaration présidentielle dans l'immédiat.

A peu près rien n'a encore transpiré de ce "sommet" secret qui a débuté à 11.30 heures ce matin. Il est possible que les décisions pour ce qui a trait à l'envoi probable de nouveaux et forts contingents américains au Vietnam ne seront prises, ou en tout cas, annoncées que dans quelques jours, si surtout les discussions et les consultations au sein de l'administration se prolongent.

D'après le porte-parole de la Maison Blanche, M. Johnson n'a pas l'intention de tenir une conférence de presse cette semaine, et il ne se rendra pas non plus au Texas pour y passer le week-end comme il l'a souvent fait depuis deux mois.

Diagnostic de McNamara

Le secrétaire américain à la Défense, M. McNamara, qui vient de rentrer, avec M. Cabot Lodge, nouvel ambassadeur désigné à Saigon, et le général Earle Wheeler, chef d'état-major interarmes, d'une tournée de cinq jours au Sud-Vietnam a déclaré en descendant d'avion tôt ce matin que le rapport entre les forces américano-sud-vietnamiennes et celles du Vietcong était "tout à fait inacceptable". Il a souligné, notamment, que le Vietcong disposait actuellement de 165,000 hommes alors que les forces gouvernementales du Sud-Vietnam s'élevent à 500,000 hommes. Des fonctionnaires américains ont plusieurs fois indiqué dans le passé qu'un rapport de 10 contre un en faveur des forces régulières était nécessaire pour tenir en échec des guérillas aussi mobiles que le Vietcong.

Il faudra plus d'hommes

Les observateurs font aujourd'hui le rapport entre les propos que tenait le président Johnson avant le départ de M. McNamara pour Saigon et ceux que vient de tenir McNamara au sujet de la disproportion "inacceptable" qu'il a pu constater entre les forces en présence, et personne ne doute que les effectifs militaires américains au Vietnam ne soient considérablement accrus dans un avenir très prochain.

Déjà, dans les milieux militaires, on croit que le total des Américains là-bas pourrait s'élever à 180,000 hommes d'ici la fin de l'année. Rien d'officiel n'a cependant encore été annoncé.

La plupart des hauts fonctionnaires de l'administration croient que le président Johnson pourrait solliciter auprès du Congrès l'autorisation de faire appel à un nombre substantiel de réservistes de la garde civile nationale dans le but de remplacer les unités continentales des Etats-Unis actuellement retenues au front vietnamien. Cet appel aux réservistes mettrait immédiatement 200,000 hommes à la disposition du président.

D'autres sources croient même que le président pourrait appeler les réservistes sans solliciter l'autorisation du Congrès. Il lui suffirait de décréter l'état d'urgence nationale. Cette hypothèse demeure cependant improbable, attendu que, jusqu'ici, le président a tenu à ce que ses décisions conservent le cachet d'un appui parlementaire.

Les opérations militaires

- Vingt appareils de l'aéronavale américaine ont bombardé ce matin le port de Benthy, au Nord-Vietnam. Ils ont rencontré une très forte résistance de la part de la DCA et sont parvenus à mettre hors de combat, à l'aide de roquettes, quatre batteries anti-aériennes.
- Pour la troisième nuit consécutive, le Vietcong a harcelé la première division d'infanterie des Etats-Unis à la base de Bien Hoa, et à deux reprises ont tenté de pénétrer à l'intérieur du camp. Un porte-parole américain dit que les pertes sont "très légères" et il n'a pas été nécessaire d'évacuer aucun des blessés.
- Le Vietcong a continué à harasser la nuit dernière la garnison sud-vietnamienne à Bu Dop, à 80 milles au nord de Saigon. Il s'en est également pris à la ville de Dong Xoai, à 50 milles de la capitale. La censure continue à rester muette au chapitre des pertes.
- Une mine a coulé ou endommagé une barge de débarquement remplie de soldats sud-vietnamiens un peu au sud de Saigon aujourd'hui. Il y avait trois Américains à bord. Un porte-parole a dit que les pertes de vie étaient "modérées et lourdes" et qu'il y avait des Américains parmi les victimes.

Harriman a vu Kossyguine une deuxième fois

MOSCOU. (UPI, AFP) — M. Averell Harriman, ambassadeur itinérant des Etats-Unis, a passé une heure et 45 minutes avec le premier ministre Alexis Kossyguine au cours de leur second entretien sur le Vietnam et d'autres questions internationales.

"J'aurai une bonne déclaration à faire plus tard," a dit M. Harriman en revenant à l'ambassade américaine avec M. Foy D. Kohler. Il quittera Moscou demain pour continuer ses vacances en Europe occidentale.

Cependant, à Londres, où il effectue une visite de deux jours, le chef du gouvernement laotien, le prince Souvanna Phouma, a été reçu aujourd'hui par le premier ministre Wilson. Il a évoqué les perspectives d'une nouvelle réunion de la conférence de Genève de 1954 sur l'Indochine, portant aussi bien sur la situation au Laos que sur le conflit vietnamien.

A Paris, par ailleurs, on précise que les entretiens que M. André Malraux, ministre d'Etat, aura à Pékin avec les dirigeants chinois ne sauraient amener un règlement pacifique prochain du conflit vietnamien. M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Information, a en effet précisé que les conversations de M. Malraux ne porteraient pas sur la conjoncture actuelle en Asie du Sud-Est.

Téléphoto PA

Mort aux communistes du Nord-Vietnam !

Une effigie du leader nord-vietnamien Ho Chi Minh qu'on transportait au stade de Cong Hoa, à Saigon, où se déroulait une manifestation d'Etat, pour être brûlée sous les yeux d'une foule immense a été déchiquetée par des étudiants avant d'arriver au "bûcher". Sur la photo, on voit que la "victime" est déjà à la merci de ses "bourreaux", qui sont en train de la décapiter.

Nouveau pas vers l'abolition de la peine de mort en Grande-Bretagne

LONDRES. (AFP) — Par 204 voix contre 104, la Chambre des lords a adopté, hier soir, en deuxième lecture le projet de loi abolissant la peine de mort en Grande-Bretagne.

C'est la première fois que les pairs du royaume, qui avaient été amenés à se prononcer à deux reprises sur ce sujet depuis la fin de la guerre, donnent gain de cause aux abolitionnistes britanniques.

Le Chambre des lords avait rejeté en outre à six reprises, entre 1800 et 1818, un projet de loi abolissant la peine de mort pour le délit de vol à la tire.

Le scrutin de la Chambre haute fait suite à une décision similaire prise la semaine dernière à la Chambre des Communes, où l'abolition de la peine capitale avait été adoptée avec 102 voix de majorité. Les pairs du royaume, comme les députés, se sont prononcés au cours d'un scrutin libre, donnant la possibilité à chacun d'eux de "voter selon sa conscience" et non pas selon la discipline d'un parti.

C'est au député travailliste Sydney Silverman qu'est dû le texte ratifié.

La "détention à vie"

Le scrutin en deuxième lecture relatif au fond même de la nouvelle loi, est toujours l'étape parlementaire la plus importante en Grande-Bretagne. Le texte sera désormais débattu en commission par la Chambre des lords, vraisemblablement aujourd'hui et demain. Les débats en commission, pendant lesquels seront examinés les divers paragraphes de la loi, pourraient susciter à la Chambre haute des amendements tendant notamment à fixer l'emprisonnement des meurtriers à une durée minima obligatoire de 15 ou 20 ans. La "détention à vie" se traduit actuellement dans la pratique par un emprisonnement d'une durée moyenne de dix ans.

Après le stade des commissions, la Chambre des lords sera appelée à voter en troisième et dernière lecture, mais l'issue de cet ultime scrutin ne fait pas de doute. Si toutefois un amendement important devait être adoptée par la Chambre haute, les Communes seraient consultées et pourraient le rejeter, auquel cas le texte serait renvoyé à la Chambre des lords.

L'impression cependant est que le texte abolissant la potence en Grande-Bretagne sera définitivement ratifié et approuvé par la reine, soit avant les prochaines vacances parlementaires du mois d'août, soit à la rentrée d'octobre.

L'ONU et Washington font bon accueil au choix de Goldberg

WASHINGTON (AFP) — C'est un juriste et un libéral que le président Johnson a choisi pour succéder à M. Adlai Stevenson comme ambassadeur à l'ONU.

M. Arthur Goldberg, qui est âgé de 57 ans, n'a pratiquement aucune expérience diplomatique, mais ceux qui le connaissent affirment que ses qualités de juriste, associées à son sens politique, seront au moins aussi précieuses dans l'exercice de sa nouvelle carrière internationale.

Né à Chicago dans une famille israélite, il fit toutes ses études, couronnées par un doctorat en droit, dans la grande ville industrielle du Middle-West. Avocat depuis l'âge de 20 ans, à Chicago puis à Washington, il se trouvait en 1961 à la tête d'un des plus importants cabinets juridiques de la capitale fédérale.

En août 1962, le président Kennedy le nomma juge à la Cour suprême où il supporta constamment toutes les mesures progressistes, tant dans le domaine racial que dans les questions sociales.

En marge de ses fonctions à la Cour suprême, M. Goldberg a souvent servi d'arbitre dans d'importants conflits du travail et ses qualités de conciliateur furent appréciés non seulement par ses amis des syndicats, mais aussi par les milieux industriels.

La nomination de M. Goldberg au poste d'ambassadeur à l'ONU a été accueillie avec satisfaction, mais plusieurs personnalités se sont déclarées surprises qu'il renonce à siéger à la Cour suprême où les juges sont nommés à vie.

Le sénateur William Fulbright, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères, estime que cette nomination est "excellente" et plusieurs membres de cette commission ont exprimé le même avis. Le représentant Gerald Ford du Michigan, leader de la minorité républicaine à la Chambre, a affirmé que M. Goldberg était une "personne d'une grande compétence et entièrement dévouée à notre pays".

Le sénateur Stuart Symington, démocrate du Missouri, a rendu hommage au "brillant esprit" du juge Arthur Goldberg et il a ajouté : "Connaissant sa profonde affection pour la loi, je suis surpris qu'il consente à abandonner la Cour suprême".

Le secrétaire d'Etat Dean Rusk est "personnellement enchanté" de la désignation par le président Johnson de M. Goldberg comme successeur à feu l'ambassadeur Adlai Stevenson, a déclaré hier le porte-parole du secrétariat d'Etat.

Surprise à l'ONU

La nomination de M. Goldberg a été accueillie avec autant de surprise à l'ONU qu'à Washington, car le nom du juge ne figurait pas parmi les "probables" dont les noms circulaient depuis plusieurs jours.

Néanmoins, la plupart des délégations ont accueilli avec satisfaction la nomination comme successeur de M. Stevenson d'un homme connu pour son talent de "debater" et son attitude libérale.

Un juge noir à la Cour suprême !

WASHINGTON. (PA) — Le président Johnson, qui aime causer des surprises, a maintenant l'occasion d'établir un précédent en nommant un Noir à la Cour suprême des Etats-Unis. Personne ne sait encore qui le chef de la Maison blanche choisira pour remplacer M. Arthur Goldberg au plus haut tribunal des Etats-Unis.

Mais on a l'impression au Congrès que le président posera un geste spectaculaire. Il pourrait bien, dit-on, choisir M. Thurgood Marshall, en lui retirant le poste de solliciteur général qu'il lui confiait récemment. Il est aussi question de M. Clarence C. Ferguson, doyen de la faculté de droit de l'université Howard, un Noir également.

Le président pourrait déjouer toutes ces spéculations en désignant un ami de longue date, M. Abe Fortas, avocat de Washington.

Grèce: Novas complète son cabinet mais d'autres difficultés l'attendent

ATHENES (Reuter, PA, AFP) — Le premier ministre de Grèce, M. Georges Athanasiades Novas, a gagné du terrain en complétant la formation de son cabinet, mais il n'est pas au bout de ses difficultés. Une grande manifestation d'étudiants en faveur de M. Georges Papandreou, premier ministre déchu, est prévue pour ce soir à Athènes et une autre manifestation semblable doit avoir lieu à Salonique.

De leur côté, l'opposition, les syndicats ouvriers et les chefs de certaines autres organisations nationales se préparent à décréter un ordre de grève générale en vue de faire échec au nouveau gouvernement.

Les 20 parlementaires qui ont accepté des postes au sein du gouvernement de M. Georges Athanasiadis Novas ont évidemment quitté l'Union du centre et on doit leur ajouter l'ancien ministre de la Défense, M. Petros Gargoufalias, radié du parti. L'effectif du groupe parlementaire du centre étant avant la crise de 171 sur 300 députés au total, c'est maintenant à 150 voix qu'il se trouve réduit.

Le premier objectif de M. Novas depuis le début de la crise est ainsi atteint. Même s'il n'obtient pas la confiance devant le Parlement, l'Union du centre ne peut plus prétendre seule à la direction du gouvernement. L'unité de ce parti est maintenant rompue.

Conséquence plus grave : au Parlement, M. Papandréou devra s'appuyer sur l'extrême gauche pro-communiste, ce que ses partisans les plus modérés ne permettront pas. Toute collaboration avec la droite est désormais exclue.

Selon certains observateurs grecs, cette défaite du leader du centre pourrait peut-être, paradoxalement, faciliter la recherche d'une solution de la crise. M. Novas, ayant marqué sur le terrain parlementaire un point important, serait maintenant en position de discuter avec certaines personnalités du centre fidèles jusqu'à présent à M. Papandréou. Celui-ci, de son côté, pourrait peut-être comprendre maintenant que le rétablissement de l'unité du parti doit passer avant toute considération personnelle.

Après la cérémonie de prestation de serment, M. Novas a fait ce que plusieurs ont interprété comme une avance à M. Panpandreou en déclarant : "Notre gouvernement est prêt à négocier avec tout le monde". Il s'est dit confiant de remporter la victoire lors du vote de confiance qui devra se prendre d'ici le 1er août.

Comme pour aviver la querelle, M. Papandréou a déclaré hier qu'il était faux de dire qu'il avait démissionné volontairement.

Il a précisé qu'il avait été contraint de démissionner lorsque le roi a refusé de signer sa demande visant à changer de ministre de la Défense. M. Papandréou demandait de prendre lui-même en main ce ministère.

A l'ONU, les deux factions dominicaines réclament le départ des troupes de l'OEA

NATIONS UNIES. (AFP-PA) — La junte militaire dominicaine, tout comme les rebelles du colonel Caamano, ont demandé hier durant la séance du Conseil de sécurité des Nations unies, le retrait des troupes de l'OEA toujours en poste à St-Domingue.

Le délégué de l'Union soviétique a accordé tout son appui aux factions tandis que le représentant des Etats-Unis déclarait que la demande de retrait des troupes prouvait que chacune des deux factions espérait pouvoir prendre le pouvoir par la force une fois les troupes parties.

Le premier orateur, M. Rubin Brache, représentant du gouvernement du colonel Caamano, a accusé les Etats-Unis et l'Organisation des Etats Américains de complicité dans la politique de pénocide du gouvernement du général Imberto. Il a demandé le retrait immédiat de la force de l'OEA comme étant, dit-il, "le seul moyen de ramener la paix dans notre malheureux pays".

M. Guaroa Velasquez, au nom du gouvernement du général Imbert, a demandé à son tour le retrait de la force de l'OEA car, dit-il, le gouvernement Imbert est en mesure de garantir la paix et la sécurité dans l'ensemble du territoire dominicain. Le maintien d'un foyer rebelle sous la protection de l'OEA crée une situation qui pourrait devenir explosive, a dit M. Velasquez. Le représentant du général Imbert rejette le rapport des criminalistes envoyés par l'OEA car, dit-il, les actes de répression mentionnés dans ce document se sont produits avant le 21 mai quand la zone où ont été découverts des cadavres étaient alors sous le contrôle des rebelles.

Le représentant par interim de l'URSS, M. Platon Morozov, a proposé de nouveau que le Conseil de sécurité se réunisse en République Dominicaine afin, dit-il, que les membres du Conseil puissent voir sur place ce qui s'y passe et soient ainsi mieux à même de faire face à leurs responsabilités. M. Morozov a accusé les Etats-Unis et la force de l'OEA de "faire régner la terreur en République Dominicaine". Puis il a demandé que les forces des Etats-Unis et de l'OEA quittent immédiatement le territoire dominicain "avec armes et drapeaux", que les mesures de répression contre le gouvernement et les partisans du général Caamano cessent et que le représentant du secrétaire général, M. Jose Antonio Mayobre, fournisse régulièrement des rapports sur la situation en République Dominicaine au Conseil de sécurité.

Rien ne justifiait cette séance du Conseil, séance demandée par le délégué de l'URSS, car aucun fait nouveau ne s'est produit comme le prouvent les rapports du représentant personnel du Secrétaire général U Thant, affirme ensuite le représentant par intérim des Etats-Unis, M. Francis Plimpton.

Cependant, observe M. Plimpton, le fait même que les représentants des deux factions en présence à Saint-Domingue demandent le retrait de la force de paix de l'OEA pour éteindre, par la violence, car personne n'est prêt à céder, leur domination à l'ensemble du territoire, est la meilleure justification du maintien de cette force si l'on veut éviter de nouvelles effusions de sang et arriver à la solution pacifique qui commence à s'esquisser.

La suite du débat a été renvoyée à demain.

Cooper, un "vétéran" et Conrad, une "recrue" vont piloter le "Gemini-5"

HOUSTON (AFP-PA) — Un habitué de l'espace, Gordon Cooper, et une "recrue", Charles Conrad, viennent d'être officiellement choisis pour piloter le navire spatial "Gemini-5" dont le vol débutera le 19 août, durera huit jours et comprendra 122 révolutions autour de la terre.

La durée de vol correspondra à celle d'un voyage aller et retour dans la lune. L'objectif du vol "Gemini-5" sera de démontrer que la non-pesanteur prolongée ne menace pas la santé de l'équipage et que des astronautes bien entraînés peuvent exécuter leurs missions avec efficacité.

L'équipement des deux cosmonautes comprendra pour la première fois un "radar de rendez-vous" destiné à faciliter le rapprochement de la cabine avec un satellite lancé à partir de celle-ci tout au début du vol. Une expérience de communications sera également tentée lorsque les deux cosmonautes essaieront de converser avec un autre cosmonaute, Scott Carpenter, qui sera placé à l'intérieur d'une "cloche" plongée dans les eaux du Pacifique au large de la Californie. Le programme de vol ne comprend toutefois aucune "marche" dans le cosmos.

La NASA a déclaré que les plaques de très minces couches superposées d'aluminium pourront être rapidement détachées par le cosmonaute qui évoluera au voisinage du "Pégase". Jusqu'ici, aucun appareil jamais perforé ou marqué dans l'espace par le choc des météorites n'a encore été ramené à terre.

L'atmosphère aigre-douce subsiste au congrès communiste de Roumanie

BUCAREST. (AFP, UPI) — Le congrès du parti communiste roumain, qui groupe 3,000 délégués et des observateurs de 56 pays étrangers, entreprend aujourd'hui sa deuxième journée d'activités et, comme hier, la polémique sino-soviétique est écartée mais demeure latente.

Depuis ce matin, les délégations étrangères se succèdent par ordre de préséance à la tribune de la 9ème congrès. C'est le délégué albanais, M. Ramiz Alia, qui a fait l'intervention la plus gênante en reprenant avec forces les thèses que le délégué chinois, M. Teng Hsiao Ping, avait exposées hier.

En plus d'attaquer violemment les Etats-Unis, M. Alia a dénoncé le "révisionisme contemporain", et aussitôt une rumeur s'est élevée dans la salle. Un moment, on a cru que l'orage était proche. M. Alia n'a pas cru devoir insister.

Les sièges de MM. Brejnev, délégué d'URSS, et de M. Teng Hsiao Ping (de Chine) sont demeurés vides durant le discours du délégué albanais, mais les autres délégués d'Europe centrale, de même que Mme Jeanette Veermersch - Thorez (de France) ont marqué leur désapprobation à ce discours en ne se levant pas et en n'applaudissant pas comme c'est l'usage.

L'intervention du délégué indonésien, M. Aidit, était fort attendue. On croyait que, lui aussi, reprendrait avec vigueur les thèses du délégué chinois, mais il s'est contenté d'exprimer des généralités marxistes-léninistes en marge du révisionisme et du dogmatisme modernes. Il a, de plus, utilisé la tribune du congrès pour rappeler que "le peuple indonésien lutte pour assurer la réunion de la conférence afro-asiatique en novembre 1965 et s'efforce parallèlement d'obtenir la convocation de la conférence des Nouvelles forces montantes (CONEFO).

Le délégué polonais, M. Zenon Kliszo, a notamment dit qu'en Europe, le très grave danger est "que l'Allemagne de l'Ouest, tirant partie de la tention internationale, ne tente d'obtenir des armes nucléaires pour appuyer ses revendications sur la République démocratique allemande et d'autres régions.

L'intervention du délégué du FLN (porteur d'un message personnel du président Ho Chi Minh) a été saluée par une formidable ovation.

M. Leonide Brejnev
appel à l'unité communiste

DU PLAISIR POUR TOUS

DEMAIN – JOUR D'AUBAINES
Tous les manèges sont à 10¢ • Le royaume des petits 5¢
— • —
Mer., ven. toute la journée et samedi après-midi jusqu'à 6 p.m.
réduction de 50% avec coupons émis avec produits
Pepsi-Cola Humpty-Dumpty — General Bakeries et Hygrade
PARC BELMONT

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1555	Abitibi	11⅞	11¾	11¾
100	Algoma	62½	62½	62½
400	Alliance	9⅛	9⅛	9⅛
1712	Alumin	27⅝	27½	27⅝
200	Al 4½ pr	40⅛	40⅛	40⅛
—	Alcan 1 Pr	21⅝	21⅝	—
50	Alca 2Pr	48¼	48¼	48¼
—	AngT 265pr	53	53	—
—	AngT 290pr	54	54	—
—	Argus	20⅛	20⅛	—
—	Arg 2.60pr	53½	53⅛	—
—	Arg 2.70 pr	32⅛	32⅛	—
200	ArgC Pr	13⅛	13⅛	13⅛
520	Asbestos	26¼	26	26
150	Atl Sug	21	21	21
—	Atl Sug pr	100½	100½	—
—	Bq CN	70	70	—
725	Bq Imp	64	64	64
105	Bq Mont	61	61	61
—	By N-E	71⅞	71½	—
60	Bq PC	50	50	50
100	Bq Roy	74	74	74
—	Bq Tor D	61	60½	—
—	Bath P	21⅛	21⅛	—
—	Gath Wts	11½	11½	—
2412	Bell Phone	57⅜	57	57¼
500	Brazil	6¼	6¼	6¼
—	Bow Paper	6½	6¼	—
—	BA Oil	30⅛	30	—
250	BC Forest	26½	26¼	26⅜
—	BC Phone	67½	67½	—
2190	Brinco	6½	6⅜	6⅜
—	Bruck (A)	29½	29½	—
100	Burns Foods	22½	22½	22½
—	Cal Pow	20⅞	20⅜	—
125	Can Cem	30⅜	30½	30⅜
—	Can Cem p	28⅜	28⅜	—
—	CD Sugar	24	24	—
800	Can Iro	49½	49½	49½
—	Can Malt	22¼	22¼	—
—	C Pack A	86	85⅝	—
—	C S L	31	31	—
500	C S L pr	6⅜	6⅜	6⅜
2050	CAE n	12¼	11½	11½
805	C Brew	9⅛	9	9
250	C Brew A	47	47	47
—	C Brew B	54	54	—
—	C Br Alu	15	15	—
—	C Bronz pr	100⅛	100	—
—	C Chem w	950	945	—
320	C IL	20⅛	20⅛	20⅛
450	C I L Pr	50	50	50
—	CI Pow	23⅛	23⅛	—
375	CI Po pr	50	50	50
1600	C Marconi	5¼	5	5
5210	CPR	58⅛	58½	58½
200	C Pfina	12¼	12¼	12¼
200	CPP Sec	23	23	23
—	CPP Se A	23½	23½	—
—	C Refract	18½	18½	—
—	C Vickers	20	20	—
—	Central Del	11½	11½	—
1275	Chemcell	16¼	16	16
220	Coghlin	12¼	12¼	12¼
—	Col Cell	9	9	—
150	Col Cell pr	27	27	27
2420	Coghin dr	08	05	05
—	Cons Bldg	425	425	—
950	Cons MS	40¼	40	40⅛
655	Cons Paper	41	41	41
—	Cons Text	23¼	23	—
—	Cons Glass	10	9⅞	—
—	Corby A	20⅞	20⅞	—
100	Coronati	405	405	405
—	Crain RL	25	25	—
95	Cr Cork	124	123	123
250	Cr Zell A	30	30	30
100	Crush Int	14¼	14¼	14¼
—	Denison	28¾	28¾	—
420	Dist Seag	35⅛	35	35
—	Dome Pet	17¾	17¾	—
325	D Bridge	26	25½	26
—	D Corset	12½	12½	—
520	Do Fasco	25	25	25
25	Do Fas 4½	100	100	100
125	D Glass	14¾	14¾	14¾
—	D Lime	5½	5¼	—
—	Dosco	14¼	14¼	—
2575	D Stores	23½	22	23¼
275	Domtar	19	18¾	18¾
450	D Text	31	30¾	30¾
700	Donohue	8¾	8½	8½
—	Du Pont	43½	48	—
—	Du Pont p	82	82	—
—	Dupuis A	11	11	—
—	E Koot	25½	25½	—
—	Eddy Mtch	38	38	—
—	Electrolux	47½	47½	—
400	Falcon	96¼	95½	95½
—	Fam Play	24½	24½	—
—	Fleetwood	20½	20½	—
320	Fraser	31¼	31¼	31¼
500	Fr Pete P	425	425	425
—	Gen Dyn	45⅞	45⅞	—
—	G M C	104	104	—
100	GR Brel P	50½	50½	50½
—	GW Life	98½	98½	—
625	GL Paper	23	22½	22½
—	Hdy And	6¾	6¾	—
275	Hawk Sid	5⅞	5⅞	5⅞
—	Hawk S P	100	100	—
325	Hollinger	25¾	25	25¾
—	Home A	17¾	17¾	—
100	Home B	18⅞	18⅞	18⅞
—	Horne Pf	320	320	—
10	Hud B M	65¼	65¼	65¼
400	H B C	13⅜	13½	13⅜
900	Husky Oil	11⅞	11⅞	11⅞
—	Husky B P	53½	53½	—
555	Imp Oil	50⅞	50⅞	50⅞
25	Imp Tob	14½	14½	14½
—	I Tob p	6¼	6¼	—
950	Ind Accep	22½	22⅛	22¼
—	Inid C p	17⅛	17⅛	—
—	Inid NG	9⅜	9⅜	—
—	INL NG p	20	20	—
310	Int Nickel	87¾	87	87¼
152	Int Pap	32¼	32¼	32¼
1290	Int Util	30⅜	30	30⅜
140	Inter PL	87⅛	87	87⅛
400	Jamaica PS	14¼	14¼	14¼
315	Labatt	20¼	20	20¼
—	Laur Fin	15	15	—
—	Laur F 1.40	24½	24½	—
—	Laur F 2.00	35	35	—
—	Laur F w	500	500	—
100	Loblaw A	9	9	9
100	Loblaw B	9⅛	9⅛	9⅛
100	Loeb M	14½	14½	14½
—	MacKinn	7¼	7¼	—
—	MacLaren A	21½	21½	—
100	MacLaren B	24	24	24
—	MacLean H	29¼	29¼	—
750	MB PR	28	28	28
60	Marit Tel	22½	22¼	22½
455	Massey F	28½	28⅛	28½
—	McAllister	6½	6¼	—
—	MPG Inv	5⅜	5⅜	—
—	MPG Inv	260	260	—
—	Miron 6%	12¼	12⅛	—
—	MitchR A	12½	12½	—
420	Molson A	36	35½	35⅞
150	Molson B	38	38	38
—	Mtl Loco	13	13	—
100	Mtl Trust	21	21	21
600	Moore Corp	68⅛	67½	68
200	MorseR A	14	13⅞	14
—	MorseR B	12½	12½	—
—	Mussens	26¼	26¼	—
—	Nat Trust	20	19⅞	—
10	NFLD Light	10	10	10
660	Noranda	46	45¼	45⅞
—	NS LP	31	31	—
600	Ocean Fish	8¾	8⅛	8¾
—	Ogilvie	13⅞	13½	—
—	Ogilvie Pr	36	36	—
—	Ont Steel	33¾	33¾	—
900	Pac Pete	9⅞	9¾	9¾
—	Placer	23½	23½	—
465	Pow Corp	13¼	13	13¼
225	Price Br	39½	39¼	39½
50	QN Gas	10	10	10
—	QNG Pr 5.4	98½	98½	—
25	Que Phone	22	22	22
100	Q Ph4¼ 65	19⅜	19⅜	19⅜
—	Reitman's	10½	10½	—
200	Rio Algom	16	16	16
—	Rockwell	33½	33	—
50	Rolland (A)	10⅛	10⅛	10⅛
2000	Ronalds F	14	14	14
—	Rothmans	23¼	23¼	—
—	Russel (A)	21	21	—
—	St-L C (A)	36	35	—
—	St-L C w	19½	19½	—
—	St-L C (A)	102	102	—
300	Salada F	11¼	11¼	11¼
—	Scott LaS	13⅛	13⅛	—
200	Shell Can	16	16	16
—	Shell I Pr	25	25	—
—	SherW	38	37	—
—	Shop Save	14¼	14¼	—
200	Sicard	6⅞	6⅜	6⅜
150	Simpsons	26	26	26
100	Soc GF	7¾	7¾	7¾
—	Southam	35½	35⅜	—
—	SS Steel	22	21½	—
4125	Steel Can	27¾	27⅝	27⅝
265	Steinbg (A)	42½	42¼	42½
—	Texaco Can	48¼	48¼	—
550	T Fin (A)	13¼	13	13¼
100	Tr-C Corp	10	10	10
25	Tr-C PL	34½	34½	34½
250	Tr Mt PL	20	19⅞	20
—	Un Carbide	27¾	27⅝	—
—	Viau	13	13	—
660	Walk GW	36¼	35½	36
—	Weldwood	11½	11½	—
105	W Coast Tr	16	16	16
—	Weston (A)	20¼	20¼	—
100	Weston (B)	20	20	20
325	Zeller's	18⅛	18⅛	18⅛

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
100	Advocate	525	525	525
—	Agnico	136	136	—
—	Ajax	10½	9½	—
—	Alpha	50	50	—
—	Alpha (A)	60	60	—
2000	Alscope	91	91	91
—	Alsof	10	10	—
1000	Amg B Bel	34	34	34
2000	Anthonian	7	7	7
—	Arno	4½	4½	—
10500	Augustus	33	32	32
—	Baker Talc	8	8	—
—	Band-Ore	14	14	—
—	Barvallee	5½	5½	—
—	Bateman	5	5	—
—	Beld-Cort	12	12	—
3500	Black Hwk	281	276	277
6500	Black River	16½	16	16
1000	Blue Bon	335	335	335
—	Bluewater	43	38	—
—	Bornite	5½	5½	—
—	B Carpets	42½	42	—
8000	Bruce-Prest	11	10½	11
500	Bruneau	22	22	22
1500	Burnt Hill	33	31	31
—	Calumet	6	6	—
—	Camflo	350	345	—
—	C. Interb.	325	295	—
2500	C. Magnesite	80	75	80
—	C Sec Und	210	205	—
—	Carbec	8	8	—
—	Cartier-Qué.	8½	8½	—
—	Casavant	430	430	—
—	Cassiar	12	11⅞	—
—	Castle Oil	16	16	—
100	Cessland	525	525	525
100	Chemalloy	150	150	150
—	Chib Copper	6	6	—
2500	Chipman	17	17	17
—	Com. H&M.	95	95	—
—	Com O&G	33	33	—
5150	Commodor	235	200	220
—	Commod w	140	130	—
—	Cominga	11	11	—
—	C Canorama	27	26	—
—	CDivSec A	125	125	—
2600	C Manitoba	59	58	59
2000	C Mogador	25	24	24
—	C Monpas	7	7	—
8500	C New Pac	20	18	18
—	C Persh	18	18	—
—	CQ Yell	5½	5½	—
—	C Virginia	35	35	—
—	Copstream	10	10	—
—	Couvrette A	6½	6½	—
—	CrStL A	10	10	—
—	Crownbrid	39	39	—
—	Dauphin	25	25	—
200	Delta Elec	210	210	210
—	Delta Min	29	28	—
200	Denault A	13¾	13¾	13¾
37000	Dolsan	31	30	30
—	Dome	40¼	40¼	—
—	Dome Exp	13½	13½	—
—	Dom Lease	16	15	—
300	D Oilcloth	30½	30	30
500	Dumagami	55	55	55
500	Dumont	27	27	27
144500	East Vent	56	25	50
—	Electrolier	9¼	9¼	—
—	Emp Oil	4	4	—
61500	Equity Ex	60	57	60
5000	Fab Met	16	16	16
4000	Fano	8	8	8
—	Fiscal	8	8	—
—	Fiscal Pr	18	18	—
—	Flint Rock	22	22	—
—	Fontana	3½	3½	—
500	FT Relianc	42½	42½	42½
29500	Fox Lake	24	22	22½
1000	Frigistors	45	45	45
—	Fundy	4	4	—
3000	Futurity	46	45½	45½
—	Garney	44	44	—
—	Ghislau	34	34	—
—	G Autotr	215	215	—
3400	Glen Lake	185	182	182
—	Grt W M	82	80	—
—	Grissol	240	240	—
—	Gui Po Ur	20	20	—
—	Hastings	325	325	—
—	Inlnd Ch	5½	5½	—
300	Inspratn	165	165	165
400	Int Atlas	105	100	100
—	Int Ceram	9	7	—
12000	Intp Dred	30	28	28
6900	James Bay	23½	21	22
—	Jockey	5¼	5¼	—
—	Jockey w	53	49	—
9400	Jubilee	320	305	315
1500	Keltic	38	38	38
2000	K Desmond	44	44	44
—	Kenting Av	510	500	—
100	Kiena	127	127	127
550	Kodiac Pet	250	245	245
—	Kontiki	8	8	—
—	Lab Ac A	39	39	—
—	Labrador	31	31	—
—	Laduboro	38	38	—
300	Lam A	17½	17½	17½
100	Lingside	4	4	4
—	Lithium	7	7	—
—	Lowney	30	29½	—
5000	Louanna G	11½	11	11
4000	Mal HY	13	13	13
1000	Massval	8	8	8
—	McIntyre	77¾	77¾	—
—	McKinney	15	15	—
278	Melchers	22	22	22
—	Melchers Pr	5¼	5¼	—
1000	Merc Ch	9½	9½	9½
—	Metal M	145	145	—
—	Mid-Chib	20	20	—
400	Midepsa	335	335	335
12000	Miro Mines	23	20	22
1000	Mistango	15	15	15
—	Monpre	9½	9	—
—	Mt Costigan	21	21	—
1500	Mt Pleast	109	106	108
1300	Mt Plesa d	20	18	18
—	MR Dairies	365	365	—
—	MR Rice	16½	16½	—
—	Mt W Iron	42	42	—
2000	Naut Vend	135	125	135
1000	Native Min	10½	10½	10½
—	N Formaq	5	5	—
6250	N Imperial	182	175	176
—	Newrich	15	15	—
—	NW Amulet	5½	5½	—
1500	Nocana	13	12	12
—	NA Rare M	25	25	—
—	North Ex	160	160	—
—	NW Canal	10½	10½	—
27600	Norvalie	10	4	8
—	Opem Ex	11	11	—
—	Orchan	425	425	—
—	PA Inv	415	415	—
—	Paton 7 p	20¾	20¾	—
16300	Pat Silver	19	17	18
500	Paudash	12½	12½	12½
200	Peace Riv	375	375	375
8600	Pennbec	20	19	20
100	Peso S	135	135	135
—	Phoenix O	71	71	—
—	Pitt Gold	4½	4½	—
14500	Porcupine	24½	24	24
—	Que Asc	5½	5½	—
—	Que Chb	14	14	—
300	Q Cobalt	155	155	155
14000	Q Indust M	21	18½	21
2500	Que Smelt	17½	17	17½
—	Que PH 55	20½	20½	—
—	Red Crest	3	3	—
—	Reneld	17	17	—
—	RA Pete B	83	82	—
—	Rusty L	30	26	—
150	Ruby Foo	395	395	395
—	Ruby F wt	28	26	—
1000	St-L Colm	240	240	240
700	St-Ld Lds	75	72	75
—	St Lucie Ex	15	15	—
—	Sangamo	900	900	—
6000	Sapawe	31	30	31
—	Select F	425	425	—
1000	Silver Rg	18	18	18
3100	Silver Sm	13½	12	13½
—	Silver T	17	16	—
—	Sobeys A	18	18	—
—	Sogena	10	10	—
—	S Dufault	6½	6	—
2400	Spartan Air	46	45	45
—	Spartan w	5	5	—
123000	Stairs Ex	135	80	93
—	Std Gold	10	10	—
—	Sullivan	440	440	—
2500	Sunloch	17	17	17
—	Superpack	320	320	—
—	Surlaga	30	30	—
2000	Tache	13	12½	13
2000	Transman	50	50	50
—	Tazin	6	6	—
1000	Tib Expl	6	6	6
—	Titan	6	5½	—
—	TrC Freeze	75	75	—
3000	Trsterre	36	35	35
—	Tru-Woll	475	475	—
—	U Asbestos	330	330	—
—	Un Obalski	40	40	—
—	U Towns El	16¼	16¼	—
—	Val-Mar	490	490	—
—	V D Hout	210	210	—
1000	Vanguard	4½	4½	4½
1000	Westburne	135	135	135
—	West Tin	40	38	—
4100	Westville	22	20	22
3000	White Star	33	32	33

La cote remonte à New York

MONTREAL — La tendance boursière s'est poursuivie en baisse sur tous les marchés nord américains à la suite de la baisse accentuée, amorcée hier à Wall Street.

A Montréal, en matinée, presque tous les secteurs sont en baisse dans une ambiance modérément active.

Les pertes qui étaient passablement répandues n'étaient toutefois que fractionnaires, à une exception près.

L'indice industriel perdit 0.6 à un nouveau bas pour l'année 1965 de 152.1. Moore Corp. décline de ½ et Dominion Textile de ¼. Aux pétroles, Imperial Oil et Pac. Pete perdent ¼ chacun. Parmi les métaux, Inco perd ¾ et Algoma et Stelco déclinent de ⅛ chacun. Dans d'autres secteurs, Walker-Gooderham et Steinberg perdent ¼ chacun, Seagrams et Cd Breweries ⅛ chacun.

Les banques sont stables.

Aux papeteries, Great Lakes décline de 1 point et Domtar de ⅜.

Dans le secteur minier, Stairs Explorations baisse de 51 cents à 90 cents. East Ventures perd .08 à 46 cents.

* * *

TORONTO. — Les industrielles et presque tous les autres secteurs du marché étaient nettement en baisse en matinée à Toronto.

L'indice industriel décline de .72 è un nouveau bas de 157.57 pour l'année 1965. L'indice général décline de .65, également à un nouveau bas de 148.16.

Les déclins sont généralement fractionnaires mais très répandus.

Les métaux usuels et les pétroles de l'ouest sont également plus faibles tandis que l'indice des aurifères gagne 1.62. Giant Yellowknife gagne ⅜ à 14⅛.

NEW YORK — L'ambiance est active et la cote remonte en début d'après-midi à Wall Street.

Les cours fléchirent en première heure et les pertes l'emportaient sur les gains dans la proportion de 3 contre 1. Mais en deuxième heure les acheteurs commencèrent de participer plus activement et la majorité des pertes étaient déjà substantiellement réduites.

Les automobiles qui affichaient une tendance en baisse sont maintenant mixtes. G. Motors en perte de près de 1 point se reprend et s'élève de ⅛. Chrysler gagne ½ mais Ford et American Motors perdent ⅛ chacune.

Les acieries sont mixtes. Les électroniques se reprennent vivement. Les lignes aériennes gagnent du terrain. Les pétroles sont mixtes.

* * *

LONDRES. (Reuter) — La Bourse de Londres présentait un ton terne aujourd'hui par suite du déclin enregistré hier à Wall Street.

Les pertes dépassaient rarement quelques pence alors que le nombre des transactions était restreint. Les valeurs de tout repos étaient calmes.

Parmi les titres canadiens en baisse, on relevait Abitibi, Algoma, Aluminium, Hollinger, Imperial Oil, International Nickel, Massey-Ferguson, Noranda et Trans-Canada Pipeline. Certains d'entre eux ont perdu jusqu'à 2½.

BA Oil et Brazil Traction ont toutefois réalisé de petits gains.

Au nombre des cours industriels en baisse, il y avait Turner and Newall Fisons, Hudson's Bay et ICI.

Les sidérurgiques ont été négligés.

Les aurifères étaient particulièrement favorisées.

* * *

PARIS — En tenant compte de l'homogénéité du glissement de la veille, le marché des valeurs montre aujourd'hui des dispositions un peu meilleures. En divers points de la côte, aux pétroles et à l'électricité notamment, plusieurs valeurs trouvent un assez bon soutien, ce qui permet d'ailleurs de redonner un peu de ton à la tendance générale après l'ouverture. A noter que celle-ci se fait au milieu, semble-t-il, d'affaires un peu plus animées qu'à l'accoutumée.

Mais prise dans son ensemble, la cote montre encore de médiocres dispositions dans son irrégularité. Les écarts en baisse sont très modestes mais encore bien nombreux et il ne saurait être question d'une véritable évolution de l'orientation à la baisse que notre place manifeste pratiquement sans discontinuer depuis le début du mois. L'établissement des cours de réponse des primes ne constitue qu'une simple formalité puisque les engagements conditionnels sont abandonnés dans presque tous les cas.

du parquet de la bourse

TORONTO

	Ventes	Haut	Bas	2 h.
Abacon	100	42	42	42
Abitibi	1245	$ 11⅞	11¾	11¾
Ackind pr	50	$ 25	25	25
Alta Gas	25	$ 36½	36½	36½
Alta Gas d	330	985	980	985
Alta Nat	z100	$ 17½	17½	17½
Alg Cen	220	$ 8⅛	8	8
Algoma	374	$ 62⅝	62¼	63½
Allian A	1100	$ 9⅛	9⅛	9⅛
Alumini	3803	$ 27¾	27⅝	27⅝
Alum 4¼ pr	85	$ 40	40	40
Alu 1 p 4	z160	$ 22	22	22
Ang CP 4½	50	$ 26	26	26
Anthes A	555	$ 18½	18	18
Argus	600	$ 20⅛	20⅛	20⅛
Arg Bpr	25	$ 52⅜	52⅜	52⅜
Arg CP pr	150	$ 13½	13½	13½
Ash Templ	400	$ 20⅛	20⅛	20⅛
Atl Sugar	425	$ 21	21	21
Atl Sug A	100	$ 23⅜	23⅜	23⅜
Auto El	z30	495	495	495
Bank Mont	40	$ 60¾	60⅝	60⅝
Bank NS	148	$ 71⅝	71½	71⅝
Bath P	675	$ 24¼	24⅛	24¼
Bath P pr	z25	$ 21¼	21¼	21¼
Bath P w	z40	$ 12	12	12
Beav Lum	z5	$ 38	38	38
Bell Phon	6119	$ 57⅜	57	57¼
Brazil	134	$ 6¼	6¼	6¼
B Am Bank	25	$ 65	65	65
BA Oil	1877	$ 30⅛	30	30
BC Forest	335	$ 26¼	26¼	26¼
BC Pac B	z25	$ 21	21	21
BC Sugar	205	$ 41	40½	41
BC Phone	25	$ 67¼	67⅛	67⅛
BC P 4¾ p	30	$ 98	98	98
Br I F	z100	$ 9	9	9
Bulolo	100	$ 7¾	7¾	7¾
Burns	175	$ 22½	22½	22½
Cabol	z20	23	23	23
Cal Pow	325	$ 20⅞	20⅜	20⅞
Cal Dale	1150	165	160	160
Can Bread	100	$ 14	14	14
Can Cem	155	$ 51	51	51
Can C p	105	$ 28	28	28
CI Fndry	650	$ 50	48½	50
C Pack B	100	$ 83⅛	83½	83⅛
Can Perm	125	$ 67¼	67¼	67¼
C S L	50	$ 31	31	31
CSL pr	804	$ 6½	6½	6½
CAE	581	$ 11⅝	11⅝	11⅝
C Bre	3336	$ 9⅛	9	9
C Br Apr	100	$ 47	47	47
C B Al Aw	150	365	365	365
Cdn Can A	200	$ 15	15	15
C Ch w	300	925	925	925 z
C Curt W	300	55	55	55
C Dredge	800	300	300	300
CF Pr 1 pr	100	$ 53½	53½	53½
CGE pr	191	$ 46½	46½	46½
Cdn G Inv	200	$ 57	57	57
C Hydro	100	$ 29	29	29
C Imp Bk C	285	$ 64	64	64
CI G AS Oi	637	$ 10¼	10¼	10¼
CI Gs Oi p	200	$ 11½	11½	11½
CIL	584	$ 20⅛	20⅛	20⅛
C Marc	873	$ 5⅛	5	5
CPR	4206	$ 58⅝	58⅜	58⅜
C Refract	z5	$ 18⅛	18⅛	18⅛
C Tire A	45	$ 46⅝	46⅛	46⅛
C Vickers	200	$ 19⅜	19⅜	19⅜
CWN Gas	100	$ 18⅝	18⅝	18⅝
Chat-Gai	150	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Chemcell	3955	$ 16⅛	16	16
Chem 175 p	50	$ 37⅛	37⅛	37⅛
Chrysler	z60	$ 48	48	48
Clairtone	100	$ 6⅛	6⅛	6⅛
Clairton w	200	335	335	335
Central Fd	100	$ 11½	11½	11½
Col Cell	z20	$ 9	9	9
Computing	z50	$ 19⅛	19⅛	19⅛
Col Cell pr	475	$ 27⅛	27	27
Con Bldg	z19	350	350	350
Con Bldg p	740	$ 6⅛	6⅛	6⅛
Con MS	1480	$ 40⅛	40	40⅛
Con Gas	3610	$ 13⅛	12⅞	13
Con Gs A	15	$105½	105½	105½
Con Gas B	10	$106	106	106
Corby vt	700	$ 21	20⅞	20⅞
Corby B	200	$ 20½	20½	20½
Coronatn	300	405	405	405
Corn 120 p	100	$ 15⅛	15⅛	15⅛
Crain RL	350	$ 6	6	6
Crush Int	720	$ 14½	14¼	14¼
Cygnus A	300	425	425	425
Cygnus B	910	$ 6½	6½	6½
Dale Ross	800	$ 16⅛	16	16⅛
Dist Sea	1145	$ 35¼	34¾	34¾
D Bridge	52	$ 35⅞	35⅞	35⅞
Dom Elect	200	$ 12½	12½	12½
Dofasco	3586	$ 25⅛	25	25
Dofasco p	630	$100¼	100	100¼
Dom Glass	400	$ 15	15	15
Dm Lime	1100	$ 5¼	5¼	5¼
D Magnes	z50	$ 8½	8½	8½
Dosco	100	$ 14⅛	14⅛	14⅛
Dom Sto	2010	$ 23⅛	23⅛	23⅛
Dom Tar	4268	$ 19⅛	18⅞	18⅞
Dom Text	320	$ 31	30⅞	30⅞
Dover pr	100	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Du Pont	1410	$ 47⅛	47½	47⅝
Emp Life	z12	$260	260	260
Exquisite	200	$ 11½	11½	11½
Falcon	1678	$ 96⅛	95½	95½
Fam Play	250	$ 24	23½	23½
Fed Grain	525	$ 6⅛	6⅜	6⅜
Fleet Mfg	200	62	62	62
Ford US	z90	$ 55½	54¾	54¾
Ford Cda	55	$136	135	135
FPE-Pion	200	$ 15	15	15
FPE-Pion p	250	$ 59¾	59¾	59¾
Frontier A	100	$ 6	6	6
Fruehauf	450	$ 9¾	9¾	9¾
G Dynam	100	$ 44	44	44
GMC	z144	$102	101	101
GP Drill	100	155	155	155
Goodyear	25	$180	179	179
Goodyr pr	z10	$ 46¼	46¼	46¼
G Bahama	400	270	270	270
GL Paper	2275	$ 23	22½	22½
GL Power	50	$ 29⅜	29⅜	29⅜
Gr WpgG	555	$ 17⅛	17½	17½
Greyhnd	400	$ 11⅛	11⅛	11⅛
Guar Tr	77	$ 65⅛	65⅛	65⅛
Gr Life	z2	$ 94⅜	94⅜	94⅜
Hardee	900	95	95	95
Hard Carp	75	$ 30⅛	30⅛	30⅛
Ha CarpA	150	$ 27½	27⅛	27⅛
Hawker S	975	$ 5⅛	5⅛	5⅛
Hawker pr	10	$100½	100½	100½
Home A	310	$ 17⅛	17⅛	17⅛
Home B	z10	$ 19	19	19
Horne pf	600	310	305	305
H Smith p	z5	$ 40	40	40
HBC	150	$ 13⅛	13⅛	13⅛
HB Oil G	613	$ 17	16¾	17
Hughe OB	200	$ 8⅛	8⅛	8⅛
Hur Erie	130	$ 60	60	60
Husky	725	$ 12	11⅞	11⅞
Husky Apr	z15	$ 54¼	54¼	54¼
Husky Bpr	50	$ 53½	53½	53½
Imp Oil	2868	$ 50⅞	50⅜	50⅞
Imp Tob	175	$ 14⅛	14⅛	14⅛
Ind Accep	1017	$ 22½	22	22½
Ind Wire	1000	215	215	215
Inglis	125	$ 5⅛	5⅛	5⅛
Inlnd Gas	800	$ 9¼	9	9
I B M	z1	$480	480	480
Int Nickel	2442	$ 87¾	87¼	87¾
Int Util	460	$ 30⅛	30	30⅛
Int PL	538	$ 88	87¼	87¼
Int Stl P	1150	480	465	480
Inv GrpA	3200	$ 11⅛	11	11⅛
ITL Ind	1260	$ 11½	11⅛	11⅛
ITL Ind pr	200	$ 24½	24½	24½
Jamaica	400	$ 14¼	14¼	14¼
Jefferson	415	$ 17⅛	17⅛	17⅛
Jeff B d	915	$ 10⅜	10⅜	10⅜
Jockey C	3270	$ 5⅛	5	5⅛
Jock d	5300	38	36	37
Kelly DA	115	$ 5¾	5¾	5¾
Kelly dr	1550	125	125	125
Kelsey Co	415	$ 15⅝	15⅛	15⅝
Labatt	645	$20⅛	20	20
Lafarge	200	$ 14½	14½	14½
Lafarge A	200	$ 12⅛	12	12
LOnt Cem	280	$ 6	6	6
LO Cem d	2700	245	235	245
Laura Sec	600	$ 25½	25½	25½
Lau Fin	470	$ 14⅜	14⅜	14⅜
Lau F 200	160	$ 35⅜	35¼	35¼
Lau Fin 140	100	$ 24⅜	24⅜	24⅜
Lau F 125	z90	$ 20	20	20
Lau F 63 d	100	495	495	495
Levy	150	$ 14⅞	14⅞	14⅞
Levy Apr	300	$ 11½	11¼	11½
Levy Bpr	575	$ 19	19	19
Life Inv	300	$ 8⅛	8⅛	8⅛
Life Inv	400	310	310	310
LobCo A	1230	$ 9	8⅞	8⅞
LobCo B	100	$ 9⅛	9⅛	9⅛
Lob Inc	300	$ 7⅛	7⅛	7⅛
Loeb M	1095	$ 14½	14½	14½
Maclean H	340	$ 28⅛	28	28⅛
MB PR	6073	$ 28⅛	28	28
M Leaf M	z10	$ 14⅜	14⅜	14⅜
Mass F	3255	$ 28⅛	28⅛	28⅛
Met Stores	100	$ 8⅜	8⅜	8⅜
MPG Inv	50	$ 25⅛	25⅛	25⅛
M G F	100	$ 8⅞	8⅞	8⅞
Molson A	175	$ 36	35⅞	36
Mon Foods	500	$ 8⅜	8⅜	8⅜
Montex	300	$ 16⅜	16¼	16⅜
Montex pr	150	$ 16⅜	16⅜	16⅜
Mont Loco	z25	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Mont Trst	z15	$ 21⅜	21⅜	21⅜
Moore	770	$ 68⅛	67⅞	67½
Morse A	425	$ 14	14	14
Nat Cont w	100	270	270	270
Nat Drug	100	$ 13½	13½	13½
Nat Trust	100	$ 21½	21½	21½
Nia Wire B	100	$ 19	19	19
Noranda	2370	$ 46	45¼	45¾
NO NGas	265	$ 27	26⅞	27
Nor Phone	880	$ 10⅛	10⅛	10⅛
NO NGas p	125	$ 27	27	27
Ocean Cm	200	$ 21	21	21
Oont Store	600	210	210	210
Oshawa A	685	$ 40⅛	40⅛	40⅛
Overland	100	$ 10	10	10
Overland p	100	$ 11¾	11¾	11¾
Pac Pete	1620	$ 9⅞	9⅞	9⅞
Pac Pet w	50	485	485	485
Pembina	350	$ 11⅛	11⅛	11⅛
PC J pr	z10	$106	106	106
Photo Eng	z8	$100¼	100¼	100¼
Pow Cor	825	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Premium	100	139	195	195
Price Bros	650	$ 39¾	39¼	39¾
QN Gas	3255	$ 10	10	10
QN G 63w	500	485	480	485
Reichhol x	50	$ 27	27	27
Revelstok	1000	$ 9½	9½	9½
R Yarn A	75	$ 25½	25½	25½
R-Nodwell	200	265	265	265
Romfield	500	200	200	200
Ronald F	600	$ 14	14	14
Rothman	1110	$ 23⅛	22⅞	23
Royal Ban	772	$ 74	73⅞	74
Russel H	100	$ 20	20	20
St L C A	15	$102½	102½	102½
StMaur.	1200	40	40	40
Salada	775	$ 11⅛	11⅛	11⅛
Sec CapC	525	$ 5⅛	5	5
Seven Arts	400	$ 11	10⅞	11
Shell Can	580	$ 16	16	16
Shell Ipr	200	$ 24⅞	24⅞	24⅞
Shop City	z25	460	460	460
Simpsons	680	$ 26⅛	26	26⅛
Simp Sears	z25	$ 18⅜	18⅜	18⅜
SKD Mfg	100	$ 6⅛	6⅛	6⅛
Slat Steel	725	$ 12⅛	12⅛	12⅛
Slat B 5½p	100	$ 19½	19½	19½
St Pav	280	$ 13	13	13
Steel Can	3896	$ 27¾	27	27¾
Steinbg A	516	$ 43	42½	42¾
Stuart Hs	300	$ 6	5⅞	6
Suptest ord	100	$ 19⅜	19⅜	19⅜
Tor-D Bk	145	$ 60⅜	60⅛	60⅛
Tor Star	100	$ 57	57	57
T Fin A	1620	$ 13¼	13	13¼
T Fin B	z25	$ 12⅛	12⅛	12⅛
Tr Can P	1373	$ 34⅛	34	34⅛
Trans-Mt	2075	$ 19⅞	19½	19⅞
Trans PPL	z75	$ 8⅛	8⅛	8⅛
Turnbull	175	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Turnbull A	100	$ 19⅞	19⅞	19⅞
Union Acc	z50	$ 8	7⅞	8
Un Acc	2100	$ 7½	7¼	7½
Un Carbid	505	$ 27⅛	27	27⅛
Un Gas	1100	$ 27	26½	26⅞
U Corp A	z10	$ 30	30	30
U Corp B	310	$ 12¼	12¼	12¼
Versafood	150	345	345	345
Versatile	100	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Vic G Tr	130	$ 14⅛	14⅛	14⅛
Walk GW	3436	$ 36	35⅞	36
Webb Knp	1000	28	28	28
Weldwood	315	$ 11⅛	11⅛	11⅛
Well Fin B	100	450	450	450
West Ind	100	215	215	215
West IndA	200	350	350	350
Westcoast	1565	$ 16	15⅞	15⅞
W Pacifi	600	$ 16⅛	16⅛	16⅛
Weston A	580	$ 20	20	20
Weston B	975	$ 20	20	20
Wstn 4½pr	z45	$ 96⅛	96⅛	96⅛
West A w	444	$ 10⅛	10⅛	10⅛
White Pass	200	$ 8	8	8
Woodwd A	100	$ 23½	23½	23½
Y Knit B	300	125	125	125
Zellers	100	$ 18⅛	18⅛	18⅛
Zenith	350	345	340	340

MINES

	Ventes	Haut	Bas	2 h.
Acad Ur	5000	4	4	4
Advocate	300	530	530	530
Agnimo	200	134	134	134
A Lardr	17900	18	15½	18
A Am Mo	4400	237	232	232
An Rouyn	4580	200	190	199
Ansil	1000	12	12	12
Arion	9500	8	8	8
Argosy	5100	23	23	23
Armore	1000	20	20	20
Atl C Cp	2600	125	120	120
Bankfld	8200	14½	14	14
Barex	1000	43	43	43
Barnat	800	72	72	72
Baska	1000	8	8	8
Belterre	10500	27	27	27
Bethlm	1400	615	615	615
Big Nam	12200	43	41	43
Black Ba	6000	9	9	9
Bralorne	460	510	510	510
Broul Ree	500	17	17	17
Brunswk	890	$ 14⅜	14⅛	14⅜
Bunk H	112400	54	50	54
Camflo	12360	325	310	325
Camp Chib	100	400	400	400
Camp RL	100	$ 24	24	24
Ca Mines	2500	15	15	15
C Dyno	800	135	135	135
C Faraday	200	295	295	295
C James	1000	90	90	90
C Keeley	3000	15	14	14
C Lencou	7000	15	14½	14½
Cantri	5000	24½	24½	24½
Candore	1000	15	14½	14½
Captain	3500	17	16½	16½
Cassiar	100	$ 12	12	12
Cheskirk	7000	7	6½	7
Crib-Kay	4000	23	22	23
Chib M	2700	38	38	56
Chimo	10700	151	145	146
Coch Will	9075	360	355	355
Coniagas	6000	103	100	100
Conigo	1700	37½	37	37½
Con-Kay	500	12	11	11
Cn Shaw	15000	13	13	13
C Bellek	5000	8	8	8
C Brewis	1600	28	27½	27½
C Callinan	500	11	11	11
C Fen	500	15	15	15
C Gillies	2500	6	5½	5½
C Halli	9000	43	42	42
C Mogul	1550	390	385	385
C Morrison	400	154	154	154
C Mosher	1500	125	125	125
C Nichol	2500	14½	14½	14½
C Northl	23000	18	14½	18
C Red Pop	500	8	8	8
C Regcou	4000	11	11	11
Cop Corp	2500	41	40	41
C Fields	2000	100	99	100
Cop-Man	1600	8½	8	8
Coulee	3100	25	24½	24½
Craigmt	100	$ 13⅛	13⅛	13⅛
Croinor	4000	7½	7½	7½
Crowpat	2000	7	6½	6½
Daering	4000	11	10½	11
D Horn	2200	44	43½	44
D'Eldora	1000	13½	13½	13½
Deniso..	930	$ 28⅛	28⅛	28⅛
Dickenson	100	500	500	500
Discovery	915	305	300	300
Dome	490	$ 42¼	41⅞	41⅞
Duvan	1000	7	7	7
East Sull	1210	670	660	660
F'west M	2000	10	10	10
F Mar	750	450	450	450
Frncoeur	7000	15	15	15
Genex	10000	34½	33½	34
Giant YK	3100	$ 14⅛	13⅞	13⅞
Glenn Exp	1500	15½	15	15½
Goldray	4400	52	49	52
Gortoru	6400	310	291	291
Goldrim	2500	35	35	35
Grandro	1000	19	19	19
Granduc	2200	500	475	475
Gulf L	1000	8	8	8
Gunnar	406	470	465	465
Headway	3700	18	18	18
Heath	4000	6	6	6
Hollinger	z65	$ 25⅛	25⅛	25⅛
Hud Bay	75	$ 66	66	66
Int Bibis	400	112	105	106
Int Heli	2700	134	131	134
I Kenvill	7000	35½	35	35½
Irish Cop	1000	25	25	25
Iron Bay	1700	152	148	148
Iso	1550	210	200	200
JSaye Ex	2000	15½	15½	15½
Joliet	9000	48½	47½	48
Jonsmith	3000	16	16	16
Joutel	8500	100	100	100
Jowsey	1000	58	58	58
K Anacon	1100	290	281	281
Lab M	300	$ 30¼	30⅛	30¼
L Dufault	2500	$ 13⅛	13	13⅛
L Osu	1000	13	13	13
La Luz	100	$ 12⅜	12⅜	12⅜
Latin A	500	13	13	13
Leich	1125	495	490	495
Lorado	1000	127	125	127
Louvict	3000	18	17	17
Macdon	3000	38	38	38
Madsen	3200	225	220	225
Malartic	2000	68	65	65
Man Bar	1000	18⅛	18⅛	18⅛
Marbor	1500	11	11	11
Mattgml	890	$ 15⅛	15⅜	15⅛
McAdam	14900	107	105	105
McIntyre	zz10	$ 77	77	77
McWatt	1500	29	27½	27½
Mentor	2000	40	40	40
Merrill	1100	57	55	55
Metal Min	200	144	144	144
Midrim	3550	31	31	31
Moneta	500	83	83	83
M Wright	4000	40	39	39
Multi-M	1000	43	43	43
Nealon	2000	9	9	9
New Ath	41605	30	24	30
New Cal	3002	65	65	65
Neonex w	2800	110	110	110
N Harri	500	10	10	10
N Hosco	3900	260	252	260
N Kelore	500	13½	13½	13½
N Mylama	4500	20½	20½	20½
Newnor	2000	8½	8½	8½
Norbeau	1200	195	195	195
Norlex	3000	11	10½	10½
Normetal	100	430	430	430
Norpax	1000	15	15	15
North Exp	800	155	155	155
N Goldcrt	5666	17½	13¼	17½
N Rank	3000	26½	26	26
Northcal	8000	37	33	35
Northgte	3583	660	665	665
O'Leary	3000	9½	9½	9½
Opemiska	1867	875	868	870
Orchan	1850	425	415	420
Orenada	4000	8	8	8
Osisko	1000	39	39	39
Patino	449	815	815	815
Pax Int	5000	27½	27	27
Peerless	1000	11½	11½	11½
Perron	1000	9	9	9
Preston	1250	850	845	850
Pine Point	803	$ 47	46½	47
Probe	1000	32	32	32
Purdex	1500	15½	15	15
Que Lith	500	340	330	340
Que Man	1500	17	17	17
Qunston	3000	14	14	14
Quemont	z50	$ 10⅛	10⅛	10⅛
Radiore	733100	81	56	78
Raglan	13400	165	160	162
Rayrock	16400	114	105	114
Rexspar	3000	7	7	7
Rio Algom	3314	$ 16¼	15⅞	15⅞
Rockwin	2000	59	59	59
Roman	500	600	600	600
Salem	350	345	340	340
Sherritt	1175	575	565	575
Silverfield	500	270	265	265
Silvmaq	2000	21	21	21
Sil Miller	500	17	17	17
Sil Stand	500	105	105	105
Siscoe	1000	230	230	230
Steeup R	3260	615	605	605
Sud Cont	2000	22	22	22
Sullivan	800	430	425	425
Territory	1000	13	13	13
Texmont	6300	118	115	116
Tex-Sol	500	31	31	31
Tormont	4500	16	16	16
Tribag	4400	209	206	207
Tundra	500	85	85	85
U Mining	1000	23½	23½	23½
U Asbest.	1400	310	300	310
Un Buf.	75550	80	71	77
UCL Mn	15000	17½	17	17
Un Keno	300	755	735	735
Un Fort	7100	24½	24	24½
Upp Can	4065	173	165	165
Vespar	701	28	28	28
Violam	11700	400	385	390
Wasmac	208	170	170	170
Wes Mine	2000	455	450	455
Willroy	1200	167	165	167
Winch	1000	7	7	7
Windfall	1000	26½	26½	26½
Win Ed r	4500	⅛	⅛	⅛
Yk Bear	3250	161	158	160
Yukeno	5000	5	5	5
Zulapa	5500	28	28	28

PETROLES

	Ventes	Haut	Bas	2 h.
Alminex	1872	360	360	360
Am Led	300	8	8	8
Anchor	500	14	14	14
An U Dv	51900	55	46	46
Asamera	7500	180	176	180
Banff	46500	660	550	560
Cal Ed	211	$ 20½	20½	20½
Calvert	2000	36	36	36
CS Pete	300	226	225	226
C Ex Gs	300	148	148	148
C High Cr	1500	29½	29½	29½
Cdn Sup	225	$ 19⅛	19⅛	19⅛
Cent Del	4278	$ 11⅛	10⅞	10⅞
Chart Oil	100	280	280	280
C West P	2301	145	145	145
Dome Pe	z10	$ 17	17	17
Dynam	169350	107	95	98
Gr Plains	200	$ 10½	10½	10½
Gridoil	1000	87	87	87
Midcon	1000	58	58	58
Mill Cit	22500	60	55	59
NC Oils	400	365	350	350
Numac	1000	125	125	125
Permo	1000	24	24	24
Peruv Oil	1000	143	143	143
Place	3000	53	50	52
Prov Gas	800	225	225	225
Ranger	500	175	175	175
Spooner	1100	21	21	21
Triad Oil	5500	243	237	237
U Canso	3000	305	295	305
Wsburne	1200	137	133	133
W Decalt	5600	360	350	350
Wishire	100	345	345	345

Marché des bestiaux

MONTREAL. (PC) — Les prix des bovins et des veaux étaient stables aujourd'hui au marché à bestiaux de l'est de Montréal.

Les éleveurs ont conduit au marché 356 bovins, 216 veaux, 29 porcs et 43 agneaux et moutons.

Les génisses communes cotaient de $4.50 à $15.75.

Les bonnes vaches se vendaient de $16.50 à $16.75, les moyennes de $13.50 à $14.50, les communes de $12 à $13.25, les sujets destinés à la mise en conserve de $10.50 à $11.75.

Les bons taureaux rapportaient $17, les communs et les moyens de $15 à $15.75.

Les bons veaux valaient de $25 à $28, les moyens de $22 à $24.

Les porcs de catégorie "A" valaient $34.50, les truies $20.

Les agneaux se vendaient $2, les moutons, de $3.50 à $9.

cote des grains

Marché à terme: 20/7/65

WINNIPEG

AVOINE:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	84½	—	—	84½
Oct.	83¼	—	—	83¼
Déc.	—	—	—	—
Mai	—	—	—	82⅝

ORGE:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.27½	1.27½	1.27⅜	1.27½
Oct.	1.25¼	—	—	1.25¼
Déc.	—	—	—	1.22⅜
Mai	—	—	—	1.25⅛

LIN:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	3.10½	3.11	3.10½	3.10⅜
Oct.	3.12¼	3.12⅜	3.12¼	3.12⅜
Déc	3.10⅜	3.11⅛	3.10⅜	3.11
Mai	3.16⅜	3.17⅛	3.16⅜	3.17⅛

SEIGLE:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.19¼	1.19¼	1.18⅝	1.18⅝
Oct.	1.22¼	1.22¼	1.21⅜	1.22
Déc	1.22	1.22⅜	1.21⅜	1.21⅜
Mai	1.26	1.26⅛	1.25⅜	1.25⅜

GRAINE DE COLZA:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	2.63½	2.63½	2.56	2.56
Nov.	2.28½	2.28⅜	2.28	2.28
Jan.	2.24⅜	2.25	2.24½	2.24½
Mars	2.25½	2.25½	2.25⅜	2.25⅜

Marché au comptant:

AVOINE: 2 cw 84½, ex 3 cw 81½, 3 cw 81½, ex 1 fourragère 81½, 1 fourragère 80, 2 fourragère 77, 3 fourragère 74, fourragère mélangée 60.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang 1.27½, 1 cw 2-rang 1.27½, 2 cw 2-rang 1.23½, 3 cw 6-rang 1.26½, 3 cw 2-rang 1.23⅜, 1 fourragère 1.23⅜, 2 fourragère 1.21½, 3 fourragère 1.18½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.18⅝, 3 cw 1.15⅛, 4 cw 1.06⅜, ergoté 99⅜, sur voie 1.18⅜.

LIN: 1 cw 3.10⅜, 2 cw 3.05⅛, 3 cw 2.78⅛, sur voie 3.10⅜.

GRAINE DE COLZA: no. 1 Canadian 2.56, no. 2 Canadian 2.44.

Marché du lin: Prix comptant 15 cents de moins que l'option d'octobre.

CHICAGO

BLE:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.45¼	1.45¼	1.43½	1.43⅜
Sep.	1.45⅜	1.46⅛	1.44¼	1.44⅜
Déc.	1.50¼	1.50½	1.49	1.49⅛
Mars	1.53	1.53	1.51⅜	1.51⅛
Mai	1.52⅜	1.52⅜	1.50⅜	1.50⅜

NOUVEAU

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.45¾	1.46	1.44	1.44
Sep.	1.46⅛	1.46½	1.45	1.45¼
Déc	1.50⅜	1.50½	1.50½	1.50½

MAIS:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.29¼	1.30	1.29	1.29⅜
Sep.	1.25¼	1.25⅜	1.24½	1.24½
Déc.	1.18⅜	1.18⅜	1.18¼	1.18¼
Mars	1.22¼	1.22⅜	1.21⅜	1.21⅜
Mai	1.24½	1.24⅜	1.24⅛	1.24¼

AVOINE:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	67⅞	68¼	67⅜	67⅜
Sep.	67⅜	67⅜	66⅛	66⅛
Déc.	69½	69⅜	68⅞	68⅞
Mars	71⅜	71⅜	71	71
Mai	71⅛	71⅛	70⅜	70⅜

SEIGLE:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.14	1.14½	1.13½	1.13½
Sep.	1.16⅜	1.17¼	1.16¼	1.16½
Déc	1.20⅜	1.21¼	1.20¼	1.20½
Mars	1.24¼	1.24⅜	1.23½	1.23⅜
Mai	—	—	—	—

FEVES SOYA:

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	2.82	2.84½	2.79¼	2.80½
Août	2.72	2.74½	2.71	2.71½
Sep.	2.49¼	2.49½	2.48⅜	2.48⅜
Nov.	2.43½	2.44⅜	2.43½	2.43½
Jan	2.47⅜	2.47⅜	2.47	2.47⅛
Mars	2.50⅜	2.51⅜	2.50½	2.50⅛
Mai	2.53½	2.53⅜	2.53⅛	2.53⅛

NEWyork

	Haut	Bas	MIDI
ACF Ind	74¾	73½	74¾
Address	45	44½	45
Allegany	9	9	9
Allis Ch	21½	21¼	21⅜
Alum Ltd	25¾	25¼	25⅜
Amerada	71⅛	70⅝	71⅛
Am Can	48⅛	48¼	48⅜
Am Cyan	73¼	72⅜	73
Am Home	70⅝	70⅛	70½
Am Mot	11⅝	11½	11⅝
Am Smelt	51⅛	51⅛	51⅛
Am Std	18⅛	18	18⅛
Am Sugar	22⅜	22⅜	22⅜
Am T Tel	66⅛	66½	66⅝
Am Tob	36½	36⅜	36½
Amsted	41⅜	41⅛	41⅜
Anacnda	$ 61⅛	60⅛	61
Armco Stl	$ 63½	63⅛	63½
Armstg Ck	$ 64¼	63⅛	63⅝
Avco Corp	$ 20½	20⅛	20⅜
Babcock	$ 35¼	34⅛	34⅞
Balt Ohio	$ 31	31	31
Bell How	$ 29⅜	28⅞	29⅜
Beth Steel	$ 35	34⅞	35
Boeing	$ 74½	72½	73⅞
Borden	$ 42⅛	42⅛	42⅛
Borg War	$ 48¼	48	48¼
Bos Edison	$ 45⅛	44⅞	45⅛
Brunswk	$ 7⅞	7⅜	7⅞
Bucy Erie	$ 40⅛	40⅛	40½
Burl Ind	$ 67⅞	67	67⅞
Burrhgs	$ 32⅜	31⅞	32⅛
Calumet	$ 20½	20⅛	20½
Campbell R	$ 22⅛	22⅛	22⅛
Camp Soup	$ 34⅞	34½	34⅞
Can Dry	$ 32⅛	31⅜	31⅜
Can Sou Ry	$ 54	54	54
CPR	$ 54	53⅜	53⅛
Cater Tr	$ 40⅜	40⅛	40⅜
Ches Ohio	$ 66⅛	66⅜	66⅜
Chrysler	$ 44⅛	43⅜	44
Cities Sv	$ 77⅜	76⅞	77⅜
Clevite	$ 43	42½	43
Coca Cola	$ 74¾	74¼	74¾
CBS	$ 35⅛	34⅞	35
Col S Oh	$ 44	44	44
Colm Solv	$ 30⅜	30⅜	30⅜
Com Sat	$ 46⅛	45	46⅛
Con Edis	$ 44	43⅞	43⅞
Container	$ 31⅞	31⅜	31⅞
Cont Can	$ 52⅜	52⅛	52½
Cont Oil	$ 73⅜	73⅛	73⅜
Control D	$ 33⅜	32⅛	33⅛
Corn Pd	$ 51	51	51
Crane Co	$ 60	59½	59½
Cr Zell	$ 52¼	52	52
Curtiss Wr	$ 17¼	17⅛	17¼
Deere	$ 38⅜	38⅛	38⅜
Det Stl Cp	$ 14⅜	14⅜	14⅜
Dome Me	$ 39⅛	38⅞	38⅞
Douglas	40⅛	40⅛	40⅛
Dow Chem	68⅛	68½	68½
Du Pont	235¼	235	235¼
East Kod	86	83⅜	84½
Eaton Mfg	50	50	50
El Paso	20⅛	20	20⅛
Eversharp	23	22⅞	23
Firestn	43⅝	43⅛	43¾
Ford Mot	51⅛	50⅞	51⅛
Frueh Tra	29⅛	29⅛	29⅛
Gen Dyn	41⅛	40⅝	41
Gen Elec	97⅛	96¾	97½
Gen Fds	81⅛	80½	80⅝
Gen Instru	$ 16⅜	16⅛	16½
Gen Milles	$ 61⅛	60⅞	60⅞
GMC	$ 94½	93¾	94⅜
Gen P Cem	$ 16⅜	16½	16⅜
G Tel El	$ 39⅛	39⅛	39½
Gen Tire	$ 21⅜	21⅜	21⅜
Ga Pac Cp	$ 56⅜	56⅛	56⅜
Glidden	$ 60⅛	59⅞	59⅞
Goodrich	$ 56⅛	56	56
Goodyear	$ 48⅜	48½	48¾
Grand Un	$27⅛	26⅞	26⅞
Gt AP	$ 36⅛	35⅞	36⅛
Gt Nor Ry	$ 51⅞	51⅛	51⅞
Gulf Oil	$ 55⅜	55	55
Heinz	$ 41⅛	41	41
Homstk	$ 51	50⅛	50⅛
Honeywell	$ 62	61½	61⅞
Hud B M	$ 62	61⅛	62
Ing Rand	$ 45¼	44⅜	44⅜
Interlake	35⅛	35	35⅛
IBM	468¼	465¼	467¾
Int Harv	35⅜	35	35⅛
Int Nick	80⅛	80¼	80½
Int Pap	30	29⅞	30
Int Tel T	52	52	52
ITE C Brk	43¼	42½	43¼
Johns M	56	55⅞	56
Kays Roth	29	29	29
Kellogg	51¼	51	51
Kennecot	104½	103½	104½
Korvette	33⅛	32⅜	33⅛
Kresge	59⅛	58⅞	59⅛
Kroehler	28	28	28
Lib McNL	12⅛	12½	12½
Link Belt	39⅜	39⅛	39⅜
Litton Ind	89	87⅛	88½
Lock Airc	49⅜	48⅜	49⅜
Loew's	19⅜	19⅛	19⅜
Mad S Gar	2⅛	2⅛	2⅛
Mallory	30½	30⅛	30⅛
Marath Oil	56	55⅜	56
Marine M	31⅜	31⅛	31⅛
Marq Cem	27	27	27
Marsh Fld	50¾	50½	50⅜
Martin M	18⅛	18⅜	18⅞
McKee	26⅜	26⅜	26⅜
Merck	55⅛	55⅛	55⅛
Minn MM	54⅞	54⅜	54⅞
Mohasco	19⅜	19	19⅜
Monsanto	84⅜	83⅛	84½
Mont Ward	32	31⅜	31⅞
Nat Cash	79¼	78⅛	78⅛
Nat Dairy	88	87½	87⅛
Nat Dist	30¼	30⅛	30⅛
Nat Gyps	$ 38⅜	38⅜	38⅜
NY Cent	$ 47⅛	47	47⅛
Nor Pac	$ 47	47	47
Outb Mar	$ 14⅜	14⅜	14½
Pac Pete	$ 9⅛	8⅞	9
Pam Am	$ 27	26⅞	27
Parka Da	$ 30½	30⅛	30⅜
Penn RR	$ 38⅜	38⅜	38⅞
Pepsi Cola	$ 79¼	78⅜	79
Pfizer	$ 55⅛	55⅛	55⅜
Phelps D	$ 70	69⅞	70
Philip Mor	$ 82⅜	82⅜	82⅜
Pitney Bow	$ 43⅛	43⅛	43⅛
Pit Plate	$ 71⅛	71	71⅛
Polaroid	64⅛	62⅞	64⅛
Pro Gam	71⅛	71⅛	71⅛
Pullman	44⅛	43⅞	44⅛
R C A	33⅞	33½	33⅜
Ralston	39⅛	38⅞	39⅛
Repub Stl	40⅛	40	40⅛
Rex Drug	34⅞	34⅛	34⅞
Rey Tob	40⅜	40⅛	40⅜
Rich Merell	60⅛	60⅛	60⅛
Royal Dut	38⅜	38⅜	38⅜
Schenley	29¼	28½	29¼
Scott Pap	34	33¾	33⅞
Sears R	66½	66⅛	66⅜
Shell Oil	$ 64⅛	64½	64⅜
Sheraton	$ 8⅛	8	8
Sinclair	$ 56⅜	56	56⅜
Socony	$ 89⅜	88⅛	89⅜
South Pac	$ 36⅛	34⅞	36⅛
Sperry R	$ 11⅛	11⅜	11⅞
Std Brand	$ 78⅜	78⅛	78⅛
Std O Cal	$ 71	70½	70⅜
Std O Ind	$ 47½	47⅛	47⅛
Std O NJ	$ 77⅜	76⅞	77⅜
Studebaker	$ 20⅜	20⅛	20⅜
Sun Oil	$ 58	57⅞	58
Tex G Sul	55	53⅞	54⅜
Textron	59⅛	58½	59⅛
Thiokol	15⅜	15⅛	15⅛
Tidewt O	34⅜	34½	34⅜

titres au comptoir

Cours fournis par G. S. LESLIE & CO.

	Achat	Vente
Abeta	5	6
Aconic	3	5
Advance RL	25	28
Amal Mng	10	20
Amer Chib	6	10
Americ	—	25
Arnora	½	1½
Atlas Chib	1	3
Bald Mt.	5	10
Beauchemin	—	40
Boma Chib	—	35
Beauport	17	20
Brace Mac	5	7
Burrex	10	15
Cdn Javelin	9	9¾
Caprive	5	10
Coastal Mining	16	18
Corgemines	65	—
Cuvier	5	10
Dasson Copper	19	22
Dubisson	5	7
Elmac	5	7
En Ola Explb	25	30
Ganda Silver	35	45
Gaspe Copper	28	30
Gaspesia	—	60
Gibson	3	5
Goldstar	20	30
Hucamp	28	33
Hull Iron	35	45
Imperial Minerals	3	5
Independent	2	4
Iroquois	—	55
Jack Waile	18	21
Juma	10	12
Kenmac	—	2
Kewagama	3	7
Kukatush	4½	5
Lake Beaver	24	26
Leeds Metals	30	35
Little Tex	—	40
Lun Echo	75	79
Main Oka	5	10
Mariner	1.00	1.10
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Naganta	20	—
Ntl Mal	40	45
Nemrod	5	10
New Asoc Devp	41½	46½
New Baska	16	20
New Insco	7	10
New Lorie	7	9
New Miller Copper	13	18
New Pascalis	40	50
Nipiron	35	38
Noruqe	6	8
Oklend	1	3
Olympus	75	85
Pine Point	—	—
Que Expl	10	13
Quejo	3	6
Ran Lux	—	74
Rand Mal	6	8
Seaway	2	4
Scott Chib	1	3
Snowdon	32	35
Starlight	½	1½
Sullico	6	6½
Timrod	49	54
Watson Lake	9	11
William Leys	1	3
Young Dave	19	21

SECTION INDUSTRIELLE

Source Kippen Co. Inc.

	Achat	Vente
Bq d'Economie Que.	7½	8¼
Bq d'Epargne de Mtl	15½	16
C P R priv. 4%	1.95	2.05
Chartered Credit	5¼	5¾
Corpex	10	10¾
Crp Fonc. de Mtl "A"	5.00	5.50
Crp Fonc. de Mtl "B"	1.00	—
Credico	5	6
Cr. Alliance priv.	9	10
Cr. St. Lau "B"	18	19
Crown Life (n)	40	43
Const. Theatre A	7	8
Electronic Ass	1.90	2.10
Greenberg	4¼	4¾
Grenache	3.35	3.55
Grt Cdn Oil	12½	13
Industrial Life	175	200
La Prévoyance	16	17
La Solidarité	75	—
La Stabilité	180	200
Les Prév.	70	80
London Life	420	440
N. B. Tel.	18¼	19
Pacific Gas	15	16
Paco	1.40	1.80
Permeator	15	16
Philips Elect.	18½	20
Soc. d'Adm. et de Fid.	38½	40
Superseal	9½	10½
Supersol	4½	5½
Trizac	1.00	—
Trust Gen. pr.	33	35
Un. Amus.	27	30
id B	27	—
Zodiac	5¾	6¼

américaine

		Haut	Bas	1 h.
1300	Atlas Cp w	⅛	⅛	⅛
100	Barnes Eng	16	16	16
53000	Brit Pet	6¾	6⅝	6¾
300	Brown Co	12½	—	—
9400	Cdn Javelin	9⅛	9⅜	9⅜
300	Cdn Marconi	7⅛	—	—
100	Cons MS	37	37	37
200	Cott Corp	6¼	6¼	6¼
800	Creole Pet	38½	38½	38½
100	Dynalectron	2⅛	—	—
400	Felmont Oil	8½	8½	8½
200	Hazel Bishop	7⅛	—	—
300	Hunt Chem	17	16¾	17
300	Imp Chem	6⅛	—	—
3300	Mead Johns	20	19½	20
100	Jeannette Gl	8⅛	8⅛	8⅛
2200	Mclybdenu	33¼	32⅜	33
300	Pancoastal vt	1⅛	—	—
300	Philips Eelc	26½	26¼	26½
1500	Scurr RainO	16⅜	16¼	16⅜
2400	Seeman Bros	6⅛	6⅛	6¼
1100	Shatt Denn	8	—	—
15100	Syntex	79¼	77½	78½
300	Tech Oper	20⅛	20⅛	20⅛

	Haut	Bas	MIDI
Timken	41¼	40¾	40⅞
Twent C	25⅞	25⅜	25⅞
Un Carb	60⅛	60	60⅛
Un Tank C	51⅛	51	51
Utd Airc	76⅛	75⅞	76
Utd Corp	8½	8½	8½
Un Fruit	19⅞	19½	19⅞
US Freight	46⅛	46⅛	46⅛
US Gyps	72⅛	72⅛	72⅛
US Rubb	61	60½	60⅞
US Steel	46⅛	46⅛	46⅛
Vanada Cp	19⅛	18⅞	19⅛
Walkers	$ 33⅞	33⅛	33⅞
Warn Lam	$ 36⅛	35⅛	35⅛
Y Un Tel	$ 38⅜	37⅞	38⅛
Woolwth	$ 28⅛	27⅞	28⅛
Xerox Cp	$149⅛	147	148⅛
Zenith R	$ 76⅜	74⅞	76⅜

cours des obligations

Source: Assoc. des courtiers en valeurs mobilières du Canada.

GOUVERNEMENT DU CANADA

3¾ 1 sept.	1965	99⅞	100
3 Perpétuels	1969	77	78
4½ 15 déc.	1966	99⅞	100⅛
2¾ 15 juin	1968	95⅛	96⅛
3¾ 1 juin	1976	83½	84⅛
4¼ 1 sept.	1972	94	94⅜
5½ 1 avril	1969	101	102
4½ 1 sept.	1983	90⅜	91½
5½ 1 oct.	1975	101¼	102
CNR 5½ 15 déc.	1971	101	102
CNR 4½ 1 avril	1967	100	100½
CNR 5¾ 1 jan.	1985	104¼	105⅛
CNR 4 1 fév.	1981	85½	86½
CNR 5 1 oct.	1967	96⅛	97⅛

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mun 5½	1986	99½	100½
B C Elect 5½	1989	98½	99½
B C Elect 3¼	1967	95½	96½
B C Elect 3¾	1969	94½	95½
B C Pow 5 sept	1982	92	93
B C Elect 5¾	1977	100	101
Manit 5¾ janv.	1984	100⅛	101½
N B 5¼ déc.	1986	94⅜	95¾
Nfld 6 fév.	1981	101	102
N S 5½ mars	1982	98½	99½
Ont 3 nov	1965	99	100
Ont Hy 5¼ nov.	1983	96½	97½
Ont Hy 4 mars	1966	99	100
Ont Hy 5¼ oct.	1984	97½	98½
Québec 4¾ juil.	1977	91	92
Québec 5¼ août	1985	94	95
Québec 5½ juin	1980	96¾	97¾
Québec 5⅜ fév.	1986	99¼	100¼
Québec 6 août	1982	101½	102½
Que Hy 3½ mars	1975	84½	85½
Que Hy 5¼ nov.	1985	96¼	97¼
Sask. 5½ mars	1982	98½	99½

MUNICIPALITES

Montréal 3	1973	84	85
Montréal 5½	1981	95½	96½
Ottawa 5½ 2 juil	1980	98	99
Tor Met 5½	1982	98	99
Vancouver 6	1980	101½	102½

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	101	104
Brazil Tr. 4½	1971	85	90
Cdn Petrofina 4	1972	90	92
Cdn Utilities 5¾	1977	135	—
Inland Cemnt 4½	1976	89	—
Inl Nat Gas 5½	1977	99	—
Loblaw 4¾	1976	144	—
Lob Lease Pro 5½	1975	99½	101
Pac Pete 5	1977	102	105
Shaw W&P 5½	1972	100	101
Shaw W&P 4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P 3½	1970	92	93
Simpson's 5½	1979	125	—
Simpson's 5	1976	196	—
TC Pipeline 5	1989	110	113
TC Pipeline 5	1988	135	—
Uted Twn El 6¼	1981	119	—
W Coast 5½ x-c	1988	103	105

INDUSTRIES

Abitibi P&P 6¼	1877	103	104
Algoma Stl 5¼	1877	96½	97½
Alum of Can 4½	1973	93	94
BA Oil 5½	1977	96½	97½
CB Alum 5¾	1980	98½	99½
CIL 5	1977	100	101
C. Breweries 5	1983	94½	95½
C Chemical 5¼	1971	99½	100½
C P R 5	1963	93½	94½
Cr Foncier 5½	1974	98½	99½
D Stores 5½	1976	98½	99½
Dom Tar 5¼	1978	96¼	97¼
Dom Textile 4	1966	98	99
Imperial Oil 3	1969	93	94
Ind Accept 5¾	1982	97½	98½
Loblaw Gr 6	1977	102	103
Reynolds Al 5¾	1978	99½	101
Shell Oil 4½	1976	91½	92½
Shell Oil 5⅞	1977	99½	100½
St Law Corp 5	1978	92½	93½
Simpson's 4¾	1973	98	99
Steinbger's 5½	1972	99	100
Traders Fin 5¾	1974	97	98
Weston Geo 4¾	1971	95	96½

SERVICES PUBLICS

Ang Can Tel 6	1983	99½	102½
Alta Gas Tk 5¾	1985	99¼	101¾
Bell Tel 3¾	1979	83½	85½
Bell 5½	1982	98½	100½
Bell Tel 5¾	1984	100	102
Bell Tel 6c	1978	103¾	105¾
Bow Pow 3¾	1980	82	84
Braz Tract. 4¾	1970	89	—
BC Tel 5¾	1986	98	—
Calgary Pow 5¾	1982	99	—
Can Elect 4	1968	94½	—
C West NG 5¾	1982	99½	100½
Cons Gas 5¾	1984	99½	101
Cons Gas 5	1978	93½	94¾
Gt Lakes P 5¾	1977	100	102
Lakeland NG 6	1982	98	100
Marit Elect 5¾	1983	98½	100½
NFLD L & P 5½	1978	96½	—
N Ont N Gs 5¾	1982	98½	100½
Northw Ut 5¾	1988	99½	101½
North Tel 5¾	1983	98½	—
Que Nat Gs 5¾	1985	94	96
Que Nat Gas 6	1988	98½	100½
Que Tel 5¾	1983	98½	—
TC Pipe 5.85	1987	99¼	101
Union Gas 5½	1977	97½	99½

IMMEUBLES

Brant Coach 6	1978	94½	—
Eaton R 3½	1968	93½	—
Eatons 5	1978	94	96
Steinberg 6	1984	100¼	102½
Loblaw 5½	1983	96½	—

dividendes

	Taux		Paiement	Enre.
Banque de Montréal	$0.52½	tr.	1-9	31-7
Brown Co. (en $ EU)	$0.15	tr.	1-9	6-8
Dom-Scottish Investments (priv.)	$0.62½	tr.	31-8	17-8
Husky Oil Canada (6% priv. "A")	$0.75	tr.	1-10	1-9
id. (6% priv. "B")	$0.75	tr.	30-9	1-9
Lamontagne Ltée ("A")	$0.10	tr.	12-8	29-7
Levy Industries (6% priv)	$0.18	tr.	30-9	15-9
Normetal Mining	$0.09	tr.	15-9	13-8
Quemont Mining	$0.25	tr.	15-9	13-8
Southam Press (ord)	$0.30	tr.	28-9	14-9
Pac. Atl. Cdn. Investment (ord)	$0.04	tr.	1-9	13-8
Aluminium Ltd (ord en $ EU)	$0.20	tr.	3-9	4-8
id. (4¼% priv en $ Can)	$0.43	tr.	15-10	30-9

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Compo.	8 Pap.
Clôture — 20 juillet	153.0	144.4	121.5	148.4	123.5
Clôture — 19 juillet	154.3	145.5	122.1	149.6	124.7
Semaine dernière	154.5	146.3	120.7	149.7	125.2
Mois dernier	162.9	149.9	125.2	156.9	131.9
Haut — 1965	174.0	161.8	138.6	166.9	147.4
Bas — 1965	154.5	144.3	120.3	149.5	124.6
Haut — 1964	166.7	153.5	134.8	160.6	150.8
Bas — 1964	131.9	121.6	118.9	129.7	118.2

fonds mutuels

Fonds Mutuels
Compilés par F. L. Dupont et Co.

	Achat	Vente
xAffiliated Fund	8.76	9.48
xAmerican Business	4.16	4.50
Andreae Equity	2.88	3.15
All Canadian	6.26	6.86
All Canadian	8.24	9.03
American Growth	11.09	12.12
Assoc. Investors	5.62	5.68
Beaubran Corp.	40.07	43.51
xBoston	10.33	11.29
xBullock	14.52	16.03
Canada Growth	5.75	6.28
Canada Security	4.99	5.48
Candian Gas Energy	8.48	9.29
Candian Investment	3.96	4.35
Candian Trusteed	4.87	5.32
Canafund	51.43	54.01
Champion	7.03	7.64
Collective Mutual	5.80	6.30
Commonwealth Intl.	10.37	11.36
C.I. Leverage	9.44	10.35
Corporate Investors	5.64	6.16
Divers "A"	27.50	—
Divers "B"	5.50	6.05
xDividend Shares	3.74	4.11
Dominion Compound	4.27	4.61
Dominion (N-R)	4.11	4.48
Dominion Dividend	3.35	3.62
xDreyfus Fund Inc.	20.75	22.63
Dynamic Fund	12.38	12.50
European Growth	6.05	6.61
Federated Growth	6.02	6.58
First Oil Gas	5.25	5.74
Fonds Collectif "A"	7.12	7.74
Fonds Collectif "B"	5.53	5.88
Fonds Collectif "C"	7.80	8.47
Fonds Mut Adanac	2.94	3.21
Fraser Fund	9.02	9.07
Group Inc.	3.98	4.35
Growth Oil Gas	11.53	—
Growth Equity	4.51	4.93
Guardian Growth	4.16	4.52
xIncorporated Invest.	7.38	8.07
Investors Growth	8.38	9.10
Investors Intl.	5.21	5.66
Investors of Can.	4.83	5.25
xKeystone Custod S-1	25.89	28.24
xKeystone Custd S-4	5.17	5.65
xKeystone Custod K-2	5.86	6.40
xMass Invest.	16.91	18.48
xMass Invest.	9.46	10.34
Molson M.	6.64	6.86
Mutual Bond	8.31	8.71
Mutual Accumulat.	4.80	5.25
Mutual B I F	5.73	6.00
Mutual Income	6.98	6.65
One William Street	15.40	—
Prêt Revenue Mut	7.05	7.70
Provident Mutual	5.83	6.34
xPutman Growth	10.07	11.01
Radisson R. 1	4.84	5.32
Regent Fund	7.42	8.11
xResearch Invest	13.94	15.23
Savings Inv of Cda.	7.05	7.70
1962 Exec. of Can	6.77	7.42
xTV Electronics	8.41	9.17
Timed Investment	6.92	7.60
United Accum.	8.48	9.27
xWellington Fund	15.00	16.35
Western Growth	5.51	6.02

X Devises Américaines.

COTE DE L'OR

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: $35.13 à l'achat et $35.15 à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: $35.13½, 251 shillings, 9½ pence.

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or français de 20 F cote aujourd'hui 44.70F au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $10 vaut 104.50F.

fruits et LÉGUMES

MONTREAL (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles du ministère de l'Agriculture.

Bleuets: $8.00 le cageot de 16 pintes.

Pommes: McIntosh de fantaisie, $4.50 à $5; "C" $2.25 à $2.50 le minot.

Fraises: $3.00 à $3.75 le cageot de 12 chopines.

Framboises: $2.75 à 3.25 les 12 chopines.

Céleri: $1 à $1.50 la douzaine de pieds.

Betteraves: .50 à .60 la douzaine de paquets.

Brocoli: $2.75 la douzaine.

Carottes: .75 la douzaine de paquets.

Chicorée et escarolle: $1 le cageot de 18.

Choux: $1.00 à 1.25 les 18.

Choux chinois: $2.25 le cageot.

Choux-fleurs: 2.00 la douzaine.

Concombres: .65 à $1.10 la douzaine, suivant la qualité.

Epinards: $1 le minot, $1.50 à $1.75 les 12 cellos de 10 onces.

Courges: marrow $2.50 à $3. la douzaine.

Fèves: jaunes ou vertes $1.00 à $1.75 les 20 lbs.

Laitue: en feuilles, .75, Boston et Romaine $1.50 les 2 douzaines, Iceberg .75 à 1.00 le cageot de 18.

Navets: no 1: $2.00 à $2.25 le sac de 50 livres .75 à .80 la douzaine.

Oignons: du printemps, .35 à .50; la doz. de paquets.

Patates: nouvelles: $2.70 à $3.00 les 50 livres.

Persil: .35 la douzaine de paquets.

Poireaux: .50 à .70 la douzaine.

Pois verts: $3.00 à $3.50 les 20 livres.

Radis: .60 à .70 la douzaine de paquets en cellos $2 le 30 cellos de 8 onces.

Rhubarbe: .35 à .40 la douzaine grosse .75 la douzaine.

Tomates: rouges $4.00, roses $5.00 la boîte.

rendement des valeurs

	Dividende Rég.	Boni	Prix approx. $	Rendement %
BANQUES				
Can. Nationale	2.20	$.20	70	3.4
d'Epargne	0.38		16	2.3
de Commerce	2.20	0.10	62	3.7
de Montréal	2.10	0.10	60	3.6
de N.-Ecosse	2.00		71	2.9
Provinciale	1.40	0.25	50	3.3
Royale	2.00		74	2.7
Toronto-Dom.	2.00	0.20	59	3.7
FINANCE				
Ind. Acceptance	1.10		23	4.6
Laurentide Fin.	0.80		15	5.3
Traders Fin. "A"	0.80		14	5.7
INDUSTRIELLES				
Atl. Sugar	1.00		22	4.5
Algoma Steel	1.80		63	2.8
B.A. Oil	1.00		31	3.2
B.C. Packers "B"	1.00		21	4.7
Can. Cement	1.50		51	2.9
C. & D Sugar	1.20		24	5.0
Canada Iron	2.00		48	4.0
Can. Malting	0.90		23	3.9
Cdn. Breweries	0.40		9	4.4
Cdn. Industries	0.60	0.03	21	3.0
Cdn Vickers	1.00		21	4.7
Dist Seag	1.00		36	2.7
Dom. Bridge	0.60		26	2.3
Dom. Glass	0.60		15	4.0
Dom. Oilcloth	1.60		32	5.0
Dom. Steel & C.	0.40		14	2.9
Dom. Stores	0.72		24	3.0
Dom. Textile	1.20		32	3.7
Du Pont	1.05		48	2.1
Dupuis "A"	0.55		11	5.0
Ford Can.	5.00		139	3.5
Imp. Tobacco	0.72½		14	5.1
Imp Oil	1.00	0.25	51	2.4
Massey F.	1.00		29	3.4
Molson "A"	1.00		36	3.0
Mtl. Loco.	0.60		13	4.6
Ogilvie Flour	0.60	0.15	14	5.3
Texaco	1.60		49	3.2
Steel Co.	0.85		27	3.1
Viau	0.80		13	6.1
Walker G & W	1.20		36	3.3
PAPETERIES				
Abitibi	0.56		12	4.6
Bathurst	0.50		25	2.0
Consolidated	2.10		41	5.1
Dom Tar	0.90		20	4.5
Fraser	1.40		31	4.5
Great Lakes	1.00		23	4.3
MacLaren "A"	1.00	0.10	21	5.2
MacM-Pwl	1.00		29	3.4
Price Bros	2.00		40	2.0
Rolland "A"	0.30		11	2.7
SERVICES PUBLICS				
Bell Telephone	2.20		59	3.7
BC Telephone	2.40		68	3.5
C P R	2.50		59	4.2
Can. Steamship	1.20		31	3.8
Calgary Power	0.60		21	2.8
Interprov. P.L.	3.40		88	3.8
Nova Scotia L P.	1.00		31	3.2
Que. Teleph.	0.70		22	3.1
Trans Can P.L.	1.00		35	2.8
MINES				
Asbestos	1.00		26	4.0
Cassiar	0.40	0.20	13	4.6
Cons. M&S	1.60		41	3.9
Dome	0.80	0.10	40	2.2
Falconbridge	3.00	0.10	97	3.2
Gunnar	0.40		5	8.0
Hollinger	0.60	0.40	26	3.8
Hudson Bay	3.00	0.50	67	5.2
Int. Nickel	2.50	0.25	89	3.0
Kerr Addison	0.40		8	5.0
Labrador	1.00	0.50	30	5.0
Noranda	1.00		47	2.1
Opemiska Copper	0.55		9	6.1
Quemont	1.00		11	9.1
Rio Algom	0.40		16	2.5

avis de DÉCÈS

ACHIM (Roma) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Roma Achim, époux de Laura Garand, père de Jean. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson, Inc.
1415, rue Fleury est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Paul-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Télesphore, où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARCHAMBAULT (Florida) — A Verdun, le 17 juillet 1965, est décédée Mme veuve Arthur Archambault, née Florida Bergevin, demeurant à 735 rue Beatty, Verdun, mère de Roland et soeur d'Adélard Bergevin de Ste-Martine. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551 rue Wellington
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Garde, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Châteauguay Village, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUCLAIR (Jean-Pierre) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 22 ans, est décédé Jean-Pierre Auclair, fils de feu Jean-Marie Auclair et de Georgette Lemieux, demeurant à 1120 boul. Leblanc, Duvernay. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Maurice de Duvernay, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAYARD (Edgar) — A Montréal, le 20 juillet 1965 à l'âge de 51 ans est décédé M. Edgar Bayard, époux de Aldéa Larose. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 11 h. pour se rendre à l'église St-Esprit où le service sera célébré à 11 h. 15 et de là au cimetière de Sault aux Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAND (Ben) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Benjamin Béland (Ben), époux de Germaine Raymond, père de Jean, Robert, Claude, Bernard, Mme Charles Edouard Jolicoeur (Hélène) et de Mme Jacques Boisclair (Lucie). Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira
de sa résidence
777 chemin Rockland
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Magnus Poirier Inc.

BELLWARE (Marie Eugénie) — A Pierrefonds, le 21 juillet 1965 à l'âge de 67 ans est décédée Mme Gérald Bellware née Marie-Eugénie Bourk, demeurant à 8640 Bass Wood. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095 rue De Salaberry
pour se rendre à l'église Ste-Suzanne où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Mme veuve S. ST-DENIS

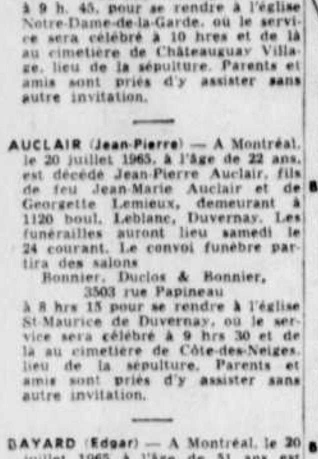

A Montréal, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme veuve Jean St-Denis. Elle laisse dans le deuil ses deux garçons Jean-Marie et André, qui sont employés au journal "La Presse", et leurs épouses; sa fille Violette et son époux Jacques Bertholet et sa fille Michèle, ainsi que six petits-enfants.

La défunte est exposée au salon funéraire Urgel Bourgie, 745, rue Crémazie est.

Le service aura lieu à 10 h. en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, vendredi le 23 juillet, et l'inhumation au cimetière St-Vincent-de-Paul.

BENJAMIN BELAND

A ville Mont-Royal le 19 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, à la suite d'une longue maladie est décédé Benjamin Béland.

Né à St-Hyacinthe le 19 mai 1895 du mariage de B. O. Béland et de Josephine Caron, M. Béland fit ses études au Mont-Saint-Louis et à l'école des Hautes Etudes Commerciales. Il débuta dans les affaires comme secrétaire-trésorier de la Brasserie Frontenac Ltée de 1919 à 1928, puis il fonda les maisons Philippe Beaubien & Cie et B. B. Electric Co. Ltd. En 1944 M. Béland vendit ses intérêts dans ces deux maisons et fonda la maison Ben Béland Inc. dont il était le président.

Il avait été le président de l'Union Régionale des Caisses Populaires de Montréal et de la Caisse Centrale Desjardins de Montréal. Il fut aussi vice-président de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Lévis, Directeur de l'assurance-vie Desjardins, président fondateur de la Caisse Populaire d'Outremont, président de la société des infirmières-visiteuses, il était un des premiers membres du Club Rirhelieu de Montréal.

Il laisse dans le deuil ses fils et ses brus, MM. et Mmes Jean-A. Béland (Evelyn Phelan) Robert Béland (Denise Rouleau) Claude Béland (Madeleine Gaboury), Bernard Béland (Andrée Hetu), ses filles et gendres : M. Mme Charles Edouard Jolicoeur (Hélène), M. Mme Jacques Boisclair (Lucie). Une soeur Cécile (Mme François Funk) et vingt-cinq petits-enfants, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu jeudi le 22 juillet 1965 à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal à 10 hrs A.M. Inhumation au cimetière de la Côte-des Neiges.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

BIBEAU (Raoul) — A Lachine, le 20 juillet 1965, à l'âge de 75 ans, est décédé Raoul Bibeau, époux de Bernadette Grenier, demeurant à 559, 25e Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie, Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (Gérard) — A Sorel, le 19 juillet 1965, est décédé M. Gérard Blais, capitaine pour la Marine Industries et les branch lines, époux de Fernande Boulanger, demeurant à 28 Marché St-Laurent, à Sorel. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Antoine Brunette Enrg.
75, rue Elizabeth
pour se rendre à l'église St-Pierre de Sorel, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLOUIN (Rodolphe) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 83 ans, est décédé Rodolphe Blouin, époux de Alice Soulière, demeurant à 6975 Sagard. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée.
1120 est, rue Jean-Talon,
à 9 hres, pour se rendre à l'église St-Matthieu, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Gabrielle) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bouchard, née Gabrielle Pelletier, demeurant au 1532 Cuvillier. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3472 rue Ste-Catherine est.
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

BOULET (Maurice) — A Outremont, le 20 juillet 1965, à l'âge de 52 ans, est décédé subitement le Docteur Maurice Boulet, dentiste, fils de M. et Mme J. S. Boulet, demeurant à 5647 Durocher. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier Ouest
Outremont
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRANDONE (Giuseppe) — A Boston, le 21 juillet 1965 à l'âge de 28 ans est décédé M. Giuseppe Brandone, époux de Maria D'Angelo, demeurant à 8204 Viau. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils
8830 boul. St-Michel
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Pompéi où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROWN, William Andrew — A l'hôpital Général de Montréal, le 21 juillet 1965, est décédé William Andrew Brown, époux de Thérèse (Terry) Martin et père de Frances. La dépouille mortelle est exposée au
Salon funéraire Clarke
5580, rue Sherbrooke Ouest
Service funèbre à l'église St-Aloysius, samedi le 24 courant à 9 a.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

CAMPEAU (Robert) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Robert Campeau, fils d'Aldias Campeau et de feu Lucie Maisonneuve. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée.
2548 rue Beaubien est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAPOGRECCO (Antoinette) A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve James Capogrecco, née Antoinette Desève. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée.
3198 rue Ontario est.
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRETTE (Léonie) — A St-Sauveur-des-Monts, le 20 juillet 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Arthur Charrette, née Léonie Clément, demeurant au Lac Millette. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Trudel & Hébert
214, rue Principale, à
St-Sauveur-des-Monts
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Sauveur-des-Monts, où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Xavier) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé Xavier Cloutier, époux d'Yvette Mercier, demeurant à 6738 Chambord. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée.
1120 Est, rue Jean-Talon
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 8 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Joseph) — A L'Assomption, le 18 juillet 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Joseph Cormier, époux de Flora Lafortune, demeurant à 52, rang l'Achigan. Il laisse 4 fils: le Dr André Cormier, gynécologue à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, Charles, barbier à L'Assomption, Philippe, employé de la C.T.M., Jacques, co-propriétaire de C.R. Construction à Joliette et Albany, cultivateur de l'Assomption. 2 filles, Mme Gustave Jacques (Rita), co-propriétaire de Payette Radio à Montréal, Mme Maurice Beaumont (Cécile), comptable au Collège de L'Assomption. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la
Résidence funéraire
Edgar Guilbault,
371 boul. l'Ange-Gardien,
pour se rendre à l'église paroissiale de L'Assomption où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUSSON (Gérald) — A Delson, le 17 juillet 1965, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Gérald Cusson, époux de Elisabeth Lefrançois, demeurant à 35 du Collège, Delson. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin
425, Chemin St-Jean, Laprairie
pour se rendre à l'église paroissiale de Delson, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DALPE (Palma) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 70 ans, est décédé Mme veuve Stanislas Dalpé, née Palma Bousquet demeurant à 3515, Delorimier. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos & Bonnier,
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE

ROUILLARD (Yvonne) — Le 22 courant, à 7 h. 30 a.m., à l'église St-Enfant-Jésus du Mile-End, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mme Yvonne Rouillard, décédée le 22 juillet 1962, et une autre sera chantée à Arthabaska, recommandée par son époux. Parents et amis sont priés d'y assister.

DESANDRE (Evariste) — A Montréal, le 20 juillet 1965 à l'âge de 81 ans, est décédé M. Evariste Desandre, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux en 1ères noces de Eveline Cerise et en 2es noces de feu Elisabeth Duval. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415 rue Fleury est,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Paul A.) — A Hawkesbury, le 18 juillet 1965 à l'âge de 45 ans, est décédé M. Paul A. Dubois, époux d'Anita Bouffard, demeurant à 3914 Bélair. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lorenzo Neveu,
7766 rue St-Hubert,
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Ste-Bernadette où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPLESSIS (Ernest) — Subitement, à Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Ernest Duplessis, célibataire, fils de Henri Duplessis et de feu Adélia Michaud. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835 av. Laurier est
pour se rendre à l'église Ste-Etienne où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis soint priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNIER (Raoul) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Raoul Gagnier, pensionnaire des Shop Angus, époux de Adrienne Morin, demeurant à 2334, Pierre-Tétrault, autrefois de la rue Iberville, à Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi, le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628, rue Hochelaga
à 7 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Claire, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Ovide) — A l'hôpital Notre-Dame, le 19 juillet 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé le Dr Ovide Girard, autrefois de St-Gabriel-de-Brandon, époux de Marthe Deschambault, demeurant au 6201 Sherbrooke ouest, appt 310. Les funérailles auron lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
angle boul. Décarie et
Notre-Dame-de-Grâce,
à 9 hres 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUENETTE (Armand) — A Montréal, le 19 juillet 1965 à l'âge de 70 ans est décédé M. Armand Guénette, époux de Lucienne Derôme, demeurant à 5590 De Salaberry, père de Mme J. Picard (Liliane), Marcel et Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
400 rue Henri-Bourassa est,
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Jean) — A Outremont, le 20 juillet 1965, à l'âge de 68 ans, est décédé Jean Guérin, conseiller financier, époux de Marguerite Morissette, demeurant à 740 Wiseman. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée.
1111 avenue Laurier ouest.
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le défunt sera exposé à partir de 1 heure p.m., mercredi.

JONES (Gladys) — Subitement, à Montréal, le 19 juillet 1965, est décédée Gladys Gwendolyn St-Denis, épouse de feu Heber H. Jones, mère de Stephens, Ernest et Adolphe. Exposée au salon
D. A. Collins
5610 Sherbrooke ouest
Funérailles jeudi le 22, à 11 a.m. Inhumation au cimetière Mont-Royal.

LAFRANCE (Gilbert-Armand) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 66 ans, est décédé Gilbert-Armand Lafrance, époux de Dora Deslauriers. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
745 rue Crémazie est.
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de St-Joachim-de-Châteauguay lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCHELLE (Joseph) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Joseph Larochelle, époux de Victoria Caplette et père de Josaphat, époux de Louise Lachapelle, Jean-Paul, époux de Louise Benoit et deux petits-fils Benoit et François. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse, coin 11e ave.,
Rosemont
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Edmond) — A Montréal, le 19 juillet 1965 à l'âge de 44 ans, est décédé M. Edmond Larocque (originaire de Gaspé) époux de Thérèse Godin, demeurant à 2217 rue Wellington. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
H. C. Fetterly,
2035 rue Wellington,
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Rose) — A Montréal, le 19 juillet 1965 à l'âge de 56 ans est décédée Rose Leblanc, autrefois de New-Richmond, fille de feu M. et Mme Mathias Leblanc. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant, Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735 rue De l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Paul où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGER (Camillia) — A Dorion, le 19 juillet 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme David Léger, née Camillia Martineau, demeurant à 97 Hôtel-de-Ville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau
12, rue St-Charles
pour se rendre à l'église Très-Ste-Trinité de Dorion, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Vaudreuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

MALLETTE (capitaine Raoul) — Mme Raoul Mallette et sa famille remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort du capitaine Raoul Mallette, décédé le 7 juillet 1965, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathie, télégrammes, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles.

NADEAU (Angélina) — La famille Nadeau remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Mlle Angélina Nadeau, décédée le 15 juillet 65 soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathie, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles.

LORD (Paul) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Paul Lord, époux de Béatrice Bélanger, demeurant à 4595 Franchère. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4737, rue Delorimier
à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATHIEU (Antoinette) — A Montréal, le 21 juillet 1965 à l'âge de 75 ans est décédée Mme veuve Paul Mathieu, née Antoinette Pépin. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10526 rue St-Laurent
pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MATHIEU (Marie) — A Montréal, le le 19 juillet 1965, à l'âge de 93 ans, est décédée Marie Thibodeau, épouse de feu Cyprien Mathieu, demeurant à 2042 St-Hubert, mère de Mme Emmanuel Ethier (Juliette) Yvon et Léo. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée.
1111, rue Laurier Ouest, Outremont
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McKEOGH (Gisella) — A St-Lambert, le 19 juillet 1965, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme veuve Ralph Mc Keogh, née Gisella Prévost, mère de Paul, ses soeurs Claire (Mme Oscar Sirois), Marielle (Mme André Giroux), Claude (Mme Eric Gamble) et son frère le lieutenant-colonel Paul-Marcel Prévost, demeurant à 48 ave. Lorne. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63 ave. Lorne
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCIER (Célestine) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Edmond Mercier, née Célestine Audette, demeurant avenue St-Mathieu. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. Paul Marchand
4228, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NADEAU (Joseph) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Joseph Nadeau, époux de feu Hélène Lamontagne, demeurant à St-Evariste. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira de la
Salle paroissiale
de St-Evariste
pour se rendre à l'église St-Evariste où le service sera célébré et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NOISEUX (A. G.) — A St-Lin, le 18 juillet 1965, à l'âge de 81 ans, est décédé M. le notaire A. G. Noiseux, époux de feu Herméline Lacasse, père du Révérend Père F. Noiseux, Jésuite et de Roger Noiseux, restaurateur. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
F. Joly & Fils Ltée
256, 12e Avenue
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lin où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Marieville, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Laurent) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 43 ans, est décédé Laurent Paquin, sergent d'état-major de la Police Provinciale, époux de Marie Renaud, fils d'Hébert Paquin et de feu Cécile St-Denis, demeurant au 6222 Place de la Pépinière, autrefois d'Ottawa. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
107 rue Ste-Anne
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Ste-Anne de Bellevue, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRAULT (J.-René) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 66 ans, est décédé J.-René Perrault, époux de feu Dolorès DeGuire, demeurant à 4115 Harvard. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée.
angle Boul. Décarie et
Ave Notre-Dame-de-Grâce.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIN (Georges-Edouard) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Georges-Edouard Perrin (Pitou Dion), époux de Jeannette Robitaille. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Ave, Rosemont.
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Esprit où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PINSONNEAULT (Léontine) — A Pointe-St-Charles, le 20 juillet 1965, à l'âge de 93 ans, 11 mois, est décédée Mlle Léontine Pinsonneault, fille de feu Etienne Pinsonneault et de feu Philomène Boucher, de Belleville, demeurant à 2557 Châteauguay. La défunte était membre du Tiers-Ordre Ste-Elisabeth. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
1270 rue Laprairie
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

PINTO (Antonio) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Antonio Pinto, époux de Emilie Gagnon, demeurant à 1628 Dufresne. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROVENCHER (Germaine) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 57 ans, est décédée Mme Armand Provencher, née Germaine Alary, demeurant à 2636 Théodore. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée
4504 rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUEVILLON (Adolphe) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Adolphe Quevillon, fils de feu Adolphe Quevillon et de feu Odilda Dumas, demeurant au 1997 St-Antoine, appt 1. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame Ouest
pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYMOND (Berthe) — A Montréal, le 18 juillet 1965, à l'âge de 67 ans, est décédée Mlle Berthe Raymond, fille de feu Trefflée Raymond et de feu Amanda Charest, soeur de Ernest et de Trefflée, demeurant à 10.985 Tanguay. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130, boul. Henri-Bourassa est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Evelina) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Gédéon Robert, née Evelina Laberge, demeurant à 2423 Jolicoeur. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk
à 8 hres 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Fortunat) — A Pincourt, Ile Perrot, le 18 juillet 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Fortunat Rousseau, époux de Carmelle Ouellette, demeurant à 287 boul. Duhamel, Pincourt. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry & Trudeau,
551 boul. Duhamel,
pour se rendre à l'église Notre-Dame de Laurette de Pincourt où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de l'Ile Perrot, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-DENIS (Hélène) — A Montréal, le 20 juillet 1965, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme veuve Jean St-Denis, née Hélène Presseault, demeurant à 8016 Chateaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie Est
à 9 h. 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JEAN (Léo) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Léo St-Jean, époux de Jeannine Mercier, demeurant à 1347 Legendre est. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENEZ (Serge) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 17 ans, est décédé Serge Senez, fils de Roger Senez et de Henriette Béland. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée.
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Graciette) — A Melocheville, le 19 juillet 1965, à l'âge de 30 ans, est décédée Mme Roger Trudel, née Graciette Vigneault, demeurant 15e Avenue, à Melocheville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie & Frère Enrg.
127, rue Ellice, à Beauharnois
pour se rendre à l'église paroissiale de Melocheville, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALLEE (Gilles) — A Montréal, le 19 juillet 1965, à l'âge de 13 ans, est décédé Gilles Vallée, fils de Jules Vallée et de Marielle Thibault. Les funérailles auront lieu jeudi le 22 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Ave, Rosemont.
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Esprit où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VARDEN (Gladys) — A Chomedey, le 20 juillet 1965, est décédée Gladys Fennell, épouse de Gilbert Varden, demeurant à 1978 Laplante, Chomedey est. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr Inc.,
3845 boul. St-Martin, Chomedey
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pie-X où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VIAU (Théodore) — A Ste-Anne-de-Bellevue, le 19 juillet 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé Théodore Viau, fils de feu David Viau et de feu Marie Beaudin. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église de Ste-Martine, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Martine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

M. JEAN GUERIN

M. Jean Guérin, conseiller financier, d'Outremont, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 20 juillet 1965, après une longue maladie, à l'âge de 68 ans.

Né à Montréal le 24 juin 1897, le défunt fit ses études classiques au Collège Sainte-Marie de Montréal. Après ses études universitaires à l'école des Hautes études commerciales de Montréal, il obtint sa licence en sciences commerciales (H. E. C. '22).

Il devint immédiatement chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1922, durant la période des premiers défilés historiques du 24 juin, de la construction de la Croix du Mont-Royal, et de la campagne provinciale pour obtenir la légalisation de la Fête nationale des Canadiens français.

Durant l'année sainte de 1925, il fut le porte-parole à Rome devant S. S. Pie XI, au cours du premier Congrès international des Jeunesses catholiques, de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française (A.C.J.C.), dont il devint ensuite le président général.

Lui survivent : sa femme (née Marguerite Morissette) et ses enfants : garde Madeleine Guérin et Jean Guérin, fils; son frère Wilfrid, ses beaux-frères, les abbés Eugène et Alexandre Morissette, du diocèse de Québec, et ses belles-soeurs, garde Adyne Morissette, et Mmes Joseph Blain (Rita Morissette) et Wilfrid Guérin (Alice Normand).

La dépouille est exposée aux salons J.-S. Vallée, au 1111 ouest de la rue Laurier, à Outremont.

Les funérailles auront lieu le vendredi 23 juillet, à 9 h., à l'église Sainte-Madeleine d'Outremont. L'inhumation aura lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges.

L'Ontario met au point son propre programme de développement régional

OTTAWA, (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, a annoncé hier que sa province est en train d'établir son propre programme de développement régional.

Il a souligné que l'Ontario espère pouvoir éventuellement relier ce programme à celui des zones désignées du gouvernement fédéral.

Le premier ontarien a refusé de fournir de plus amples détails, soulignant que le ministère des Affaires économiques a encore beaucoup de travail à faire avant que le programme soit au point.

C'est à la suite des discussions sur le programme fédéral de développement régional que M. Robarts a annoncé cette nouvelle. Il a précisé que sa province entend utiliser tous les leviers économiques dont elle a le contrôle exclusif. Selon lui, même s'il est très profitable pour certaines provinces, le programme fédéral n'aidera que très peu l'Ontario.

Il est difficile, a-t-il dit, de mettre au point une formule qui satisferait les dix provinces. Selon lui cela démontre clairement que seules les provinces sont en mesure d'établir leurs besoins.

M. Robarts a confirmé l'intention du gouvernement fédéral de rayer les noms de cinq municipalités ontariennes de la liste des zones désignées : ceux de Windsor, Wallaceburg, Chatham, Timmins et Cornwall.

La nouvelle liste fédérale ne comprend plus, pour l'Ontario, que Bracebridge, Elliot Lake, Parry Sound, Haliburton, l'île Manitoulin et Sturgeon Falls.

M. Robarts a dit n'avoir aucune objection à l'élimination des cinq municipalités de la liste fédérale, étant donné qu'elles ont déjà bénéficié d'une reprise de l'activité économique.

Windsor, par exemple, a-t-il dit, éprouvait certaines difficultés il y a quelques années alors qu'elle comptait 7,500 chômeurs. Maintenant les industries de cette ville cherchent des travailleurs, l'immeuble est à la hausse et les choses sont généralement prospères.

Le commentaire de M. Robarts voulant que le programme fédéral de développement ne soit qu'une mesure de bien-être a amené le premier ministre Pearson à répondre que les programmes fédéraux sont souples et peuvent toujours être modifiés.

M. Robarts n'a pas trop insisté sur ses critiques, étant donné, a-t-il dit, que les autres provinces estiment que l'aide fédérale sera sûrement utile."

Un café qui coûte $410

OTTAWA, (PC) — Si l'on prend la moyenne de salaire des délégués qui participent à la Conférence fédérale-provinciale, et si l'on pousse l'impertinence mathématique jusqu'à ses conséquences illogiques, on découvre qu'un ajournement de 15 minutes pour une pause-café coûte aux contribuables environ $410.

Ce montant ne comprend pas les $21.40 que coûte le café. Ce calcul mental s'appuie sur le fait que le salaire annuel moyen des 214 délégués s'établit à environ $12,000, ce qui veut dire que le salaire quotidien moyen pour tous les délégués à la Conférence est de $9,844, soit des émoluments quotidiens de $46 par jour par délégué.

En prenant pour acquis que la journée de travail à la Conférence est de six heures, les deux suspensions de séance prévues pour prendre un café coûtent $820 en salaire.

Les responsables soutiennent que le coût global de la Conférence serait impossible à établir en détail. Pourtant, il suffirait d'une simple opération de calcul pour en évaluer le coût approximatif, sachant que les fournitures de bureau sont fournies sur place.

Il serait sans doute plus facile d'établir un estimé des dépenses provinciales. A cet égard, c'est Terre-Neuve qui coûte le plus cher par tête de participant. Cette province en effet, la plus petite en terme de population, a envoyé proportionnellement la plus forte délégation, soit 15 participants. En tête de liste, on a naturellement l'Ontario, avec 34 délégués, et Québec, 25.

Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont chacun 11 délégués. L'Alberta en a 9, la Saskatchewan et l'Ile du Prince Edouard 7, et la Colombie-Britannique, 6.

En admettant que les dépenses individuelles de chacun des délégués est de $25 par jour, l'ensemble des délégations provinciales dépensent quotidiennement $3,600.

Elu maire à l'île Perrot

A la suite de l'élection municipale tenue, hier, à Notre-Dame de l'île Perrot, M. Alfred Greffard a été élu maire par une majorité de 227 voix sur son seul adversaire, M. Jean-Paul Parizeau.

Trois candidats appuyés par le nouveau maire, MM. Paul-Emile Aumais, William Rozon et Hubert Leduc, ont été élus conseillers. Ce dernier a été élu par acclamation lors de la mise en candidature.

L'Allemagne achète des chefs-d'oeuvre français

BONN. — D'importants chefs-d'oeuvre français ont été récemment achetés par des musées allemands. La Maison des arts de Munich expose le "Portrait d'Henri et Alexis Rouart", d'Edgar Degas, acquisition de l'Etat de Bavière. Le Musée Folkwang d'Essen a acheté une composition de Georges Rouault datant de 1907 et une des "peintures de nénuphars" de Claude Monet datant de la dernière période de son activité artistique.

La Bible vous parle

Que chacun se soumette aux autorités en charge. Car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent sont constituées par Dieu. (Rom 13, 1).

Cliniques de sang en plein air

Deux cliniques de donneurs de sang auront lieu les mercredi et jeudi, 4 et 5 août, dans des parcs de la ville de Montréal. La première aura lieu au Lac des Castors, et l'autre au Parc Lafontaine.

La clinique au Lac des Castors sera installée au pavillon du lac entre 3 h. et 5 h. 30 de l'après-midi, et de 7 h. 30 à 10 h. le soir.

Un concert enregistré sera diffusé au Lac des Castors à l'intention des donneurs de sang. Ce concert est sous les auspices du "Montreal Star", en collaboration avec le département des parcs de la Cité de Montréal et la Compagnie RCA Victor.

Jeudi, la clinique sera installé au pavillon du restaurant du Parc Lafontaine de 2 h. de l'après-midi à 10 h. du soir. Cette clinique a été confiée à un comité d'organisateurs de la division de la récréation du service des parcs de Montréal. Il comprend M. André Champagne, directeur des services, M. Paul-R. Desrosiers, directeur-adjoint, B. Bernard Hurtubise, surintendant des restaurants, M. Auguste Olivier, contremaître du parc, et Mme Irène Parent, chargée du pavillon du Parc Lafontaine.

La Croix-Rouge fait appel à toutes les personnes en bonne santé et particulièrement aux jeunes pour donner de leur sang à l'une ou l'autre de ces cliniques en plein air. Elle rappelle que toute personne âgée de 18 ans peut donner de son sang quatre fois par année.

Télégramme des rouliers à M. Lesage

M. Camille Archambault, de l'Association du camionnage du Québec, a fait parvenir à M. Jean Lesage, premier ministre de la province de Québec et représentant de cette province à la conférence fédérale-provinciale, le télégramme suivant :

"Nos conseillers juridiques nous informent que les dispositions actuelles du code fédéral du travail peuvent s'étendre dans certains cas au transport routier reconnu jusqu'à maintenant de nature intra provinciale.

"Le transport sur route a été développé sous l'égide des provinces. Nos membres, réunis en assemblée générale spéciale, me chargent de vous prier respectueusement d'intervenir pour obtenir une planification et l'assurance du gouvernement fédéral que tout contrôle du transport motorisé, de quelques nature qu'il soit, y compris le domaine ouvrier, demeure sous les régies provinciales.

La Bible vous parle

Ceux que d'avance il a discernés, Dieu les a aussi prédestinés à reproduire l'image de son Fils, afin qu'il soit l'aîné d'une multitude de frères. (Rom 8, 29).

2 ans de pénitencier pour 40 faux billets de $20!

Deux frères originaires du Nouveau-Brunswick, Arsène et Félix Mazerolle, qui avaient été appréhendés alors qu'ils étaient en possession de quelque 40 faux billets de $20 à Longueuil, ont reconnu leur culpabilité dès leur comparution devant le juge Jacques Trahan, hier après-midi.

Et ils ont été aussi rapidement condamnés à des peines de deux ans de pénitencier.

Une peine, incidemment, à laquelle ils ne s'attendaient apparemment pas du tout.

Aussitôt celle-ci prononcée, en effet, l'un des prévenus, le plus âgé, se mit à "gémir" qu'il n'avait jamais fait quoi que ce soit de répréhensible, dans la vie, et qu'il était le père de six enfants.

"C'est impossible, c'est impossible," se prit-il à répéter.

Le juge Trahan leur fit toutefois remarquer que les tribunaux devaient être de plus en plus sévères dans les cas de ce genre, et que la Cour d'appel du Québec, tout récemment, avait élevé sensiblement des peines prononcées par les tribunaux de première instance, pour des délits semblables.

Peu après leur retour aux cellules, les deux hommes demandaient aux policiers de faction d'avertir le tribunal qu'ils voulaient changer leur plaidoyer et nier maintenant leur culpabilité.

Rappelé en cour, le procureur de la poursuite, Me Luc Mercier, exprima toutefois l'avis que, la sentence ayant été prononcée, tout nouveau geste serait illégal.

Le juge Trahan leur fit alors comprendre qu'ils pouvaient toujours se pourvoir en appel de la condamnation qui venait d'être prononcée contre eux.

Coupable de négligence criminelle

QUEBEC (PC) — Un technicien en radiographie de 23 ans, Jacques Vigneault, a été trouvé coupable hier par un jury du coroner de négligence criminelle en rapport avec un accident qui a causé la mort de Bernadette Bastien âgé de 16 ans, fille du juge Alexandre Bastien.

La tragédie est survenue vers les 10 h. 30 p.m. le 1er juillet.

Dans son témoignage, Vigneault a expliqué qu'il avait probablement passé sur le feu jaune en accélérant sa vitesse. Auparavant, il avait précisé qu'il pouvait circuler à une vitesse de 30 à 35 milles à l'heure dans une zone de 30.

Il a aussi dit qu'il a aperçu la victime à quelques pieds de son véhicule, qu'elle fut heurtée par son devant-gauche et qu'elle roula sur le capot jusqu'au pare-brise qui fut enfoncé.

Un autre témoin, Denis Doucet, a pour sa part dit que son attention avait été attirée par la vitesse à laquelle le véhicule roulait. Il a dit qu'à son avis l'auto se déplaçait à au moins 40 milles à l'heure quand elle passa devant lui.

Un ours victime de la route

QUEBEC, (PC) — Les policiers de la RCMP ont été surpris d'apercevoir, sur le seuil de la porte de leur poste, situé dans la baie Wolfe, près de Québec, un ours sans vie, qui pesait environ 150 livres. Selon les policiers, l'ours noir n'a pas été tué d'un coup de feu, mais plutôt par un véhicule. L'animal a été laissé à cet endroit, durant l'absence de l'agent.

Raisons du changement de nom du Verdun Protestant Hospital

L'hôpital psychiatrique connu sous le nom de "Verdun Protestant Hospital" s'appellera désormais "hôpital Douglas" (en anglais Douglas Hospital). Le nom Douglas a été choisi par le Conseil de l'hôpital en hommage au premier Dr James Douglas, un Ecossais, qui est arrivé au Canada en 1926, via les Etats-Unis. Chirurgien expert ainsi que docteur en médecine et professeur, il a été aussi reconnu comme l'un des premiers champions du traitement humain des aliénés.

En 1845, assisté par deux autres médecins, il fonda l'asile Beauport qui s'appelle maintenant l'hôpital St-Michel-Archange.

En donnant les raisons du changement de nom, le Dr Henry B. Durost, directeur exécutif, a déclaré : "Le nom Verdun Protestant Hospital" a été depuis quelque temps cause de malentendu dans la communauté. Le mot "protestant" ne convient plus à la situation actuelle de nos patients, étant donné la directive émise, il y a quelques années, par la Division psychiatrique du ministère de la Santé du Québec qui permet à l'hôpital d'admettre tout malade résidant dans la province dont la langue maternelle est autre que le français. On fait cependant quelques exceptions dans le cas de citoyens francophones qui ne sont pas de religion catholique."

En plus des malades protestants, l'hôpital Douglas compte quelque 20 p. 100 de catholiques, 17 p. 100 de Juifs et environ 3 p. 100 d'orthodoxes.

Fondé à son origine pour le soin des malades mentaux de religion protestante du Québec, l'hôpital fut établi comme une "corporation" bénévole et une Charte lui fut accordée par une loi spéciale de la province de Québec sous le nom de "The Protestant Hospital for the Insane". Le nom "Verdun Protestant Hospital" fut adopté en 1925.

L'hôpital est dirigé par un Conseil de gouverneurs, par l'intermédiaire d'un comité de direction dont les membres sont élus pour établir la politique et diriger la gestion de l'hôpital. Sous ce rapport, l'hôpital fonctionne comme la plupart des hôpitaux généraux, mais différemment de la majorité des hôpitaux mentaux au Canada et aux Etats-Unis qui sont régis par les autorités des provinces ou des Etats.

Les fonds requis sont fournis par la province de Québec pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer leur traitement; par les paiements des patients privés; par la générosité des individus, des groupes de bienfaisance et des organisations commerciales.

Prime à l'automobiliste

A l'instar des magasins qui donnent des timbres-primes ou des postes d'essence qui donnent un verre, un ballon ou une queue de tigre avec tout achat de X gallons, l'automobiliste qui franchira la dernière barrière de péage de l'autoroute des Laurentides avant d'entrer à Montréal recevra, après avoir déposé sa pièce de 25 cents, un petit sac de plastique dans lequel il pourra déposer ses rebuts plutôt que de les jeter dans la rue. Mais, détrompez-vous, ce n'est pas une tactique de l'Office des autoroutes pour attirer des clients ... Les sacs sont distribués par la ville de Montréal dans le cadre de sa campagne permanente d'embellissement.